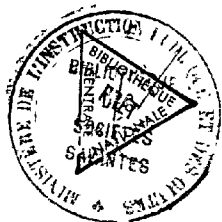


MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DU GARD.

1847 = 1848.



NIMES,

G. DURAND-BELLE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE DU GARD.

1849.

Per. 8°

10199



TABLE DES MATIÈRES.

Discours d'ouverture prononcé par M. l'abbé PRIVAT, <i>Président.</i>	<i>Pag.</i> 1
Compte-rendu des travaux, par M. NICOT, <i>Secrétaire</i> <i>Perpétuel.</i>	11
Rapport sur l'exploitation du Château d'Avignon, par M. DUMAS.	21
Observations météorologiques de M. CH. S. D'HOMBRES.	31
Résultat des Observations météorologiques, en 1848, par le même.	36
Fouilles à la Porte d'Auguste, par M. PELET.	43
Notes sur la Grotte du Chien, par M. D'HOMBRES- FIRMAS père.	66
Démonstration générale du théorème relatif aux angles intérieurs d'un polygone, par M. A. A. LIOTARD.	76
Du Beau dans la nature et dans les arts, par M. BRUN.	94
De l'Humilité et de la Douceur, par M. ROUX-FERRAND.	108
Sur la liberté d'enseignement, par M. NICOT.	121
Fragment d'un voyage en Italie, par M. Jules SALLES.	127
Moyen de relever le crédit, et réformes monétaires et hypothécaires, par M. HEDDE.	141
Rapport de M. Charles REY sur un Opuscule de M. CHANAL.	162
Rapport de M. DUMAS sur divers recueils.	167
Rapports de M. NICOT sur divers Mémoires.	198
Notes de M. DE CASTELNAU.	218
Épître de M. CANONGE à PRADIER.	228
Adieux à la Suisse, par M. DUMAS.	230
Fable de M. REY.	233
Ode de M. ROLLAND.	234
L'Idéal, par le même.	239
Liste des ouvrages et recueils offerts.	220—243
Liste académique.	246
Résultats des concours et programmes.	251 et suiv.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD,

En présence des Membres du Conseil général du Département,

Le 2 Septembre 1847.



MESSIEURS,

IL ne nous appartient pas de venir exposer devant vous tout ce qu'il y a de grand et de puissant dans l'intelligence et le mouvement progressif du siècle, ni de vous présenter le résumé de toutes les créations, de toutes les inventions et de tous les travaux de la science et de l'industrie qui, de nos jours, ont imprimé une direction nouvelle à l'esprit humain. Des hommes éminents et profonds observateurs nous révèlent assez, avec un talent remarquable et une grande supériorité de vues, cette prodigieuse activité de l'époque, qui enfante des merveilles, et dont les effets tendent à reculer de plus en plus les limites du possible.

D'ailleurs, cette tâche serait au-dessus de nos forces; et, alors même que, sans trop de présomptions, nous pourrions la tenter, elle exigerait de nous le sacrifice d'une partie de notre admiration, puisqu'il faudrait dévoiler des tendances fâcheuses pour un ordre de pensées et de sentiments qui méritent pourtant de fixer toujours l'attention et le respect de l'homme. Il n'est que trop vrai que l'esprit humain, emporté par cet

immense tourbillon d'affaires matérielles qui nous environne de toutes parts , semble s'abandonner , avec une bien déplorable indifférence , à l'incertitude et au doute à l'égard de nos plus nobles et plus sublimes destinées.

Toutefois , nous saluons avec enthousiasme la nouvelle science d'application qui se lève radieuse et puissante sur le monde intellectuel , pour l'éclairer et le féconder ; mais nous n'entrerons pas dans la voie qu'elle ouvre , sans chercher à découvrir le but qu'elle se propose d'atteindre , ni sans tenir nos regards constamment fixés sur les grandes vérités primordiales auxquelles se lie toute notre destinée. La raison le prescrit ainsi , et la religion le commande ; car , remarquons-le bien , l'une et l'autre , s'appuyant sur ces vérités éternelles comme sur une base inébranlable , tendent , dans une commune action , à manifester et à développer les vrais principes qui en découlent , dans l'intérêt de l'humanité et pour la réalisation de son bien-être , pris dans sa plus haute et plus sublime expression.

C'est donc un beau sujet d'études pour le philosophe chrétien , et bien digne de ses efforts , de chercher à s'élever , à la lueur de ces deux grandes lumières , jusques à la connaissance des pensées divines , et de saisir par là les secrets de leur influence sur les destinées de l'homme.

Nous allons essayer , par quelques considérations générales , de montrer qu'en effet la raison et la religion , unies dans un même intérêt et se complétant en quelque sorte l'une par l'autre , nous conduisent à ce but par un commun enseignement.

Et , d'abord , si nous interrogeons la raison sur tout ce qui nous environne dans la nature , sur nous-mêmes , sur notre origine , sur notre avenir , elle nous donnera ,

pour unique réponse , l'ensemble des vérités que la religion soumet à notre adhésion , à cet égard. Il suffit , pour s'en convaincre , de recueillir quelques-unes de leurs pensées identiques.

Sans doute , ce qui doit avant tout préoccuper l'homme , parce que rien ne l'intéresse davantage , c'est de se demander d'où il vient , où il va , dans quel sein il a puisé l'existence , et dans quel sein il doit la déposer un jour. Or , la raison lui dit qu'il ne s'est pas donné lui-même l'existence , bien moins encore qu'il n'a pu se faire esprit , intelligence. La raison lui dit aussi qu'il n'a pas toujours existé , et qu'ainsi , ne pouvant point se considérer comme un effet sans cause , il doit placer son principe d'être dans une puissance créatrice au-dessus de lui , et dont il est l'ouvrage. Dès-lors , l'homme est forcé de reconnaître et de publier que la puissance qui l'a créé est une puissance essentiellement intelligente , puisque lui-même possède , dans une si haute proportion , une aussi glorieuse prérogative.

Mais une puissance intelligente conçoit nécessairement avant de produire ; l'idée précède toujours la chose ; la conception d'une œuvre n'implique jamais sa nécessité ; ainsi , la puissance créatrice apparaît à ma raison , toujours libre , toujours indépendante , et lorsqu'elle se détermine à produire , elle ne saurait être limitée par rien d'étranger à elle-même , ni empêchée par un obstacle opposé à sa détermination , à sa volonté souveraine. Donc , une puissance qui n'est gênée , ni bornée par rien , ni nécessitée par une volonté étrangère , est une puissance essentiellement absolue , suprême , infinie.

De plus , une puissance intelligente , infinie , absolue , peut-elle avoir eu un commencement , et pourrait-elle n'être que l'effet d'une cause première inconnue ? La

raison humaine peut bien quelquefois s'adresser cette question , mais elle la résout bientôt en reconnaissant qu'une pareille puissance n'a pu ni se donner à elle-même l'existence , ni la recevoir d'ailleurs. Au surplus , la raison ne ferait que déplacer le sujet ; elle reconnaîtrait toujours une puissance intelligente et infinie , comme cause de son existence , car elle répugne à admettre la préexistence du néant , celui-ci ne pouvant ni rien donner , ni rien recevoir. Donc , la puissance créatrice a toujours existé , elle est éternelle.

Or , de cette triple connaissance , communiquée par la raison , de la puissance intelligente , infinie , éternelle , qui a tout créé , cette même raison en déduit la conséquence rigoureuse de la dépendance de toute créature envers elle , comme tout effet dépend de sa cause ; mais là se bornent son enseignement et son action. Cependant , il faut quelque chose de plus , car l'homme n'est pas fait seulement pour admirer , il doit aussi agir. Eh bien ! la religion développe , explique , complète cet enseignement , en déduisant de ces grands principes primordiaux toutes les vérités de dogme qui doivent , dans la condition présente de l'homme , captiver son intelligence ; comme elle presse , sollicite , détermine le cœur de l'homme à la volonté d'action , en exposant la nature et les conditions de sa dépendance. En d'autres termes , elle donne les véritables règles de morale. Ainsi se combine l'action commune , quoique distincte de ces deux grands moyens qui ont été donnés à l'homme pour le guider et le fixer dans ses voies. En effet , la raison lui montre ces grandes vérités comme les attributs essentiels de l'Être créateur , et la religion lui en révèle la fécondité en les lui montrant comme la source d'où découlent tous les faits de croyance et de pratique propres à l'ennoblir et à le perfectionner.

De ce premier aperçu de la mission sublime de la religion , à l'égard des pensées et des œuvres de l'homme , on juge facilement de son importance et de sa nécessité pour assurer l'ordre et le bonheur de l'individu et de la société. C'est , du reste , le but de son enseignement doctrinal et de son action moralisatrice dans l'intérêt général de l'humanité.

Toutefois , il n'entre pas dans notre dessein , on le comprend , de développer ici toutes les vérités de déduction qui entrent dans son plan admirable. Ce sont là des questions réservées à d'autres temps et à d'autres circonstances. Mais , afin de compléter jusqu'à un certain point les sublimes notions que nous fournit la raison , de concert avec la religion , sur l'Auteur de notre être et sur nous-mêmes , nous ne pouvons nous empêcher de faire ressortir une autre vérité non moins importante , et qui est également enseignée par elles.

Si l'homme n'a pu se donner l'existence , encore moins peut-il avoir eu le pouvoir de la conserver et de lui assigner à son gré une durée quelconque. Il faut donc qu'il reconnaisse que celui-là seul , de qui il la tient , peut seul aussi la lui conserver. En d'autres termes , sa raison est forcée d'admettre une cause providentielle qui régit , conserve et achève toute chose dans la création. Or , sur ce point , la religion , nous enseignant que tout ce qui existe est soumis à la volonté suprême du Créateur , elle fait , à toute créature raisonnable , l'obligation d'adorer Celui qui lui a donné l'être , la vie et le mouvement. Mais toute adoration suppose amour , soumission et service. L'homme doit donc admirer les perfections divines , se soumettre dans ses pensées et ses désirs à la suprême volonté du Créateur et répondre à ses vues providentielles , en coopérant par ses œuvres et selon la mesure de sa libre

détermination , à l'accomplissement et à la perfection de sa destinée.

Ici , encore , marchant à la lueur de ces deux flambeaux que le Créateur a mis aux regards de son intelligence , l'homme comprend que , puisque sa raison lui découvre ces grandes vérités , en les puisant dans leur source divine , il y a donc nécessairement en lui comme une irradiation , une émanation de l'entendement divin. Noble privilège et sublime attribut de son être ! Mais la religion n'admet pas seulement ces grands principes , elle en déduit rigoureusement toutes les conséquences , en développant dans l'esprit de l'homme les notions du vrai , du beau et du juste , et en inclinant son cœur à l'amour de ces vérités , en même temps qu'elle détermine sa volonté libre et indépendante à rechercher toujours la vérité , à repousser l'erreur , à aimer le bien et à réprouver le mal.

Ainsi , correspondant par son intelligence et par sa volonté à l'action combinée de la raison et de la religion , l'homme s'élève jusqu'au sein de la divinité , pour y admirer les perfections infinies , et se concentre en lui-même pour y contempler les traits divins dont son âme porte l'empreinte. Alors , il comprend toute la grandeur de sa destinée , et sa pensée , expression de sa vie , lui découvre tout ce qu'il y a de légitime et même de glorieux dans le tribut d'adoration et d'amour qu'il doit à son Auteur. Et de ces idées si nobles et si grandes , la religion en tire la preuve de l'excellence de l'âme humaine , tout en rappelant cependant à l'homme l'état de dépendance où il est vis-à-vis de son Créateur , et dont il doit chercher à adoucir les rigueurs par des œuvres justes , vertueuses , libres et volontaires , et par là méritoires.

Tel est l'enseignement que la religion , sans être dé-

savouée par la raison , donne à tous les âges de la vie. Dès-lors , elle confond la désespérante doctrine de ceux qui assignent des bornes à la destinée de la nature humaine , en l'assimilant à la matière , comme elle sape , comme elle détruit de fond en comble le système impie de ceux qui , voyant dans elle une portion , une fraction de la divinité , alors qu'elle en est seulement , en tant que créature , un rayon , une étincelle , cherchent à l'affranchir par là de tout devoir et nient par conséquent tout mérite.

Mais , sans relever ici de si coupables aberrations et de si funestes erreurs , ce serait peut-être une chose utile de considérer les avantages que l'esprit humain peut recueillir de ces vives lumières communiquées par la religion. En effet , la connaissance de Dieu et de soi-même révèle à l'homme les grandes lois de création et de conservation qui découlent des pensées divines , et qui , en initiant l'homme dans son intelligence , agrandie par le sentiment religieux , à tous les secrets de la puissance créatrice , le rendent en quelque sorte créateur à son tour au moyen de la légitime application de toutes les sciences dont Dieu s'est déclaré seul l'auteur et le maître.

Mais si l'homme dédaignait ces grands et éternels principes , si , enfin , il voulait ignorer Dieu et s'ignorer lui-même , ne s'userait-il pas dans la froide observation de phénomènes purement sensibles , et ne resterait-il pas avec ignominie enseveli dans la matière ? Sans doute il pourrait encore , dans son état d'ignorance ou d'impiété , inventer les arts , déplacer à son gré les bornes des sciences d'application , remuer , soulever , dompter tout par son activité matérielle ; mais , posséderait-il des notions exactes de tout ce qui est vrai , de tout ce qui est beau , de tout ce qui est juste ? Et pourrait-il éclairer

les voies du progrès moral par la rigoureuse application des lois éternelles , qui ont établi et qui entretiennent les rapports mutuels de l'homme avec ses semblables et de tous avec le Créateur ? Non , certes , car la lumière ne se fait pas au sein des ténèbres , elle part du foyer divin , et c'est de là qu'elle procède pour illuminer tout homme venant en ce monde.

Du reste , ces considérations n'ont pas heureusement échappé aux esprits sérieux de toutes les époques. Elles ne sont pas étrangères non plus aux méditations des hommes graves de notre siècle ; car , au milieu de l'agitation et du mouvement d'idées et d'actions qui entraînent certains esprits vers des études et des travaux , dont le but paraît être de se procurer une plus grande somme de biens matériels et un certain bien-être terrestre , l'on voit cependant des intelligences d'élite porter leurs vues plus haut , et se livrer à la recherche des vérités supérieures , afin d'en déduire des applications et des règles propres à faire avancer la civilisation morale , parce qu'elles savent que l'homme ne vit pas seulement d'un pain matériel , mais qu'il a besoin surtout d'un aliment surnaturel et divin.

Et, ici , Messieurs , il serait aisé , en fouillant dans nos annales , d'offrir à l'admiration de tous les siècles une foule d'esprits éminents qui , joignant aux lumières et aux talents les plus nobles vertus , ont puisé leurs sublimes inspirations dans cette source sacrée.

En effet , dans tous les temps , la France a produit de grandes associations d'hommes illustres qui ont merveilleusement avancé la civilisation chrétienne. Hommes de conviction et de foi , ils se sont livrés avec ardeur à cette œuvre morale qui , entreprise et poursuivie par eux avec persévérance et succès , ne sera jamais interrompue sur le sol si riche et si fécond de la patrie.

Certes , Messieurs , s'il est beau , s'il est glorieux de compter de tels hommes parmi les ancêtres , il ne l'est pas moins de s'associer à leurs travaux , en s'inspirant de leurs pensées et de leurs sentiments. Oui , la dignité de leur nom et la sublimité de la mission qu'ils ont si bien remplie , légitiment et justifient notre orgueil national , qui ne doit pas laisser à un savant étranger l'honneur d'être seul à reconnaître à qui le plus beau royaume du monde doit les commencements de sa grandeur et de sa prospérité.

Aussi , soyons fiers de le dire , il se trouve toujours au sein de la France des hommes de dévouement et de sacrifice , autant que de talent et de vertu , qui comprennent tout ce qu'il y a de grand et de sublime dans cette auguste mission qu'ils sont divinement chargés de continuer , afin de féconder de plus en plus parmi nous l'intelligence et l'amour des choses supérieures ; comme il y a aussi , dans un autre ordre , non moins providentiel , des hommes supérieurs qui s'unissent et mettent en commun leurs lumières et leurs efforts , afin de contribuer au succès de l'œuvre moralisatrice. Tant il y a , et il y aura toujours , dans l'esprit et le caractère français , la conviction profonde d'une alliance nécessaire entre la science et la foi , entre la raison et la religion.

Et , d'ailleurs , Messieurs , comment expliquerait-on la prééminence de la France et sa domination universelle , par la splendeur de sa civilisation , sans ce magnifique et admirable accord ? Et voilà , osons le dire , voilà le motif de la noble confiance de ces populations lointaines qui , dans leurs revers surtout , tournent leurs regards pleins de larmes vers un peuple toujours généreux , parce qu'il est grand par ses idées et par ses institutions originaires , fruits d'un tra-

vail intellectuel et moral dont il a le secret et la puissance.

Où, tant que la France restera fidèle à ses traditions, elle offrira au monde assez d'hommes forts de pensées et d'actions pour que l'humanité ne réclame jamais en vain le bienfait de sa protection, et pour qu'elle ne soit pas déshéritée des avantages d'une sage et progressive civilisation. Ce sera toujours son œuvre; car, d'une part, le sacerdoce chrétien appuyé sur son passé glorieux, et, d'autre part, les Sociétés savantes si hautement protégées aujourd'hui, s'uniront, dans une commune pensée, pour assurer le triomphe et la manifestation des vérités, propres à faire grandir et à perfectionner la société chrétienne.

Notre époque, Messieurs, malgré certaines tendances contraires, ne laisse pas cependant de se pénétrer d'idées nobles et grandes. Partout, en effet, nous voyons se former des associations, des académies, dans un but éminemment intellectuel et moral. De hauts encouragements, rendus plus puissants encore par de récentes facilités de communication entr'elles, dues à un ministre ami et protecteur de tout progrès, contribueront efficacement à centraliser, si on peut le dire ainsi, tous les corps savants dans l'unité de principes, d'où s'échappent en rayons lumineux toutes les connaissances qui intéressent la double destinée de l'homme.

Depuis longtemps, Messieurs, l'Académie royale du Gard, justement fière de son origine et de sa noble filiation, désirent de plus en plus se rendre digne de la bienveillance des hommes honorables entre les mains de qui sont confiés les intérêts d'un des plus beaux départements de la France, marche dans les voies de toutes les améliorations. Puissamment encouragée dans ses travaux par l'approbation éclairée d'un magistrat,

qui joint aux soins d'une forte et sage administration , le goût et l'amour des bonnes et utiles études , elle assure au pays une large part de bonheur et de prospérité , par l'impulsion qu'elle donne à l'activité de l'intelligence et à la noblesse des sentiments.

Du reste , avertie par la nature même de son institution , elle saura toujours puiser dans ses traditions et dans les lumières des esprits sérieux qu'elle compte dans son sein , la volonté et la force morale , qui la dirigeront toujours dans la recherche de tout ce qui est vrai , de tout ce qui est beau , de tout ce qui est utile , non-seulement dans les sciences , les arts et l'industrie , mais encore dans toutes les connaissances qui relèvent aux yeux de l'homme l'excellence et la dignité de ses rapports avec le Créateur et avec ses semblables.

Ce sont là , Messieurs , ses tendances avouées , et vous allez juger si elle répond à sa noble mission , sur l'exposé de ses travaux , qui va vous être soumis par son secrétaire perpétuel.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD ,

EN SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL GÉNÉRAL ,

Le 2 Septembre 1847 ,

Par M. NICOT , Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS ,

TOUTES les fois que vos vœux et les prescriptions de notre règlement nous obligent à rendre un compte pu-

blic de nos travaux , nous nous demandons si nous avons suivi religieusement les traces brillantes de nos prédécesseurs , si nous devons être satisfaits d'avoir obtenu l'approbation de ce que nous avons fait , si vos sympathies et votre indulgence nous réservent un encouragement pour ce qui nous reste à faire.

C'est sous l'empire de ce sentiment de juste défiance que je vais présenter comme la table analytique de nos travaux ; et si , dans cette revue que la multitude des faits doit rendre rapide , je ne fais pour ainsi dire qu'indiquer nos œuvres et toucher les sommets , vous n'en connaîtrez pas moins nos doctrines et nos actes , puisque tous nos procès-verbaux ont été successivement publiés. J'aurai ainsi , pour suppléer à ma brièveté , vos souvenirs et votre intelligence.

Vous savez , Messieurs , par quelle suite de questions posées et de concours pratiques établis , nous avons autrefois essayé de servir l'agriculture du pays , l'agriculture , le premier des arts , la source la plus féconde de la prospérité de nos contrées , la base de la fortune publique. Nous n'avons pas cessé depuis de nous en occuper. Nous avons éclairé nos délibérations par les conseils , les communications de trois de nos membres ; vous avez déjà nommé celui à qui nous devons le plus.

M. de Labaume nous a fait part de la situation des cultures et de toutes les améliorations introduites par la Société (1) qu'il préside avec distinction ;

M. Plagniol a jugé les théories avec l'autorité de sa science ;

Et M. Dumas a justifié sa récente adoption par d'utiles aperçus qui vont vous être présentés (2).

(1) Société d'Agriculture du Gard.

(2) Rapport sur les rizières de La Camargue.

Je l'ai souvent fait remarquer dans cette enceinte : l'archéologie est pour le Gard comme une science obligée : les monuments, le sol, les pierres, tout s'offre et s'anime pour en entretenir le goût, le culte. Aussi, docile à cette grande voix qui se fait ici entendre, un assez grand nombre d'entre nous se sont livrés à de laborieuses investigations. M. Benjamin Valz est venu encore étudier l'aqueduc romain, et a tenté d'expliquer la pente plus rapide qu'il a observée de Sernhae à Nîmes.

Confident de cette pensée qu'il a encore étendue et agrandie, M. Jules Teissier, non-seulement nous a entretenus de ce même aqueduc, mais nous a lu des dissertations sur trois inscriptions romaines ;

M. d'Hombres père a donné des détails précis sur l'ancienne église de Notre-Dame d'Alais ;

M. Plagniol a fourni des indications précieuses sur un aqueduc romain qui, situé près de Bellegarde, portait dans un faubourg d'Arles les eaux abondantes de la Fontaine de Laval, et il a insisté particulièrement sur l'état des sédiments déposés dans cet aqueduc, comparés avec ceux que présente l'aqueduc du Pont-du-Gard ;

Le Secrétaire de l'Académie a essayé de tracer, à l'aide des récits de Tite-Live et de Polybe, la route suivie par Annibal à travers le Languedoc, le Dauphiné et les Alpes ;

Enfin, Messieurs, M. Auguste Pelet, dominant tous ces travaux, animant de son zèle, frappant de son intelligence tous les faits locaux, toutes les observations lointaines, a successivement occupé nos séances de la Fontaine d'Eure et du Temple de Pœstum, d'un nouveau pavé mosaïque rencontré à Nîmes, du Castellum romain trouvé près du Fort, découverte la plus re-

marquable de celles qui ont été faites depuis 20 ans , puisqu'elle donne sur la distribution des eaux et l'importance de la colonie , les notions les plus exactes.

Et ce n'est pas seulement sur le domaine de la science spéculative et curieuse que nous avons , Messieurs , à appeler votre attention , j'allais dire , votre contrôle , c'est aussi dans le champ de l'utile.

M. Hedde nous a montré et a vulgarisé les procédés ingénieux de fabrication usités en Chine , à Lyon , à St-Etienne , à St-Quentin ; il a soumis à notre examen des modes de chauffage et de fumigation ; il a écrit des Notices intéressantes sur Vaucanson , Jacquart et Paulet , dont M. Rivoire s'est aussi appliqué , à son tour , à faire apprécier le succès dans la mécanique industrielle. Ce même membre , poursuivant l'idée qui lui est chère et que vous avez , Messieurs , récompensée de vos suffrages , a communiqué à l'Académie des détails statistiques pleins d'intérêt sur les produits divers du Gard , dans tous les arts , tous les métiers (1).

C'est également dans le but de servir le pays que MM. d'Hombres fils , Plagniol et de Castelnau ont publié des observations météorologiques ; que M. l'abbé Gareiso , récemment associé à nos travaux , a composé une Flore du Gard. Enfin , c'est dans des vues d'humanité que M. le docteur Mazade , d'Anduze , notre correspondant , et M. de Castelnau , nous ont entretenus du traitement efficace de plusieurs maladies , et que le dernier a appelé nos discussions , en même temps que l'expression de nos vœux , sur l'emplacement des manufactures insalubres et sur le danger des inhumations précipitées.

(1) Le Conseil-Général a voté l'impression de la *Statistique du Gard* , de M. Rivoire.

Si de ce domaine pratique nous nous élevons vers les hautes régions de la pensée , nous trouvons d'abord , dans les sciences , un Mémoire important de M. Liotard , sur une Théorie essentielle de la géométrie ;

Une dissertation profonde de M. le pasteur Fontanès ; sur les Rêves considérés sous le rapport psychologique ;

Un Mémoire substantiel de M. Maurin , sur le Libre échange chez les Romains ;

Une dissertation développée de M. Frossard , sur la Science et l'Imagination , sur la Sphère idéale et la Sphère sensible que la philosophie sépare , tandis que la réalité nous les montre inséparables ;

Et un Mémoire de M. de La Farelle , aussi bien pensé que bien écrit , sur la Nécessité de fonder en France l'Enseignement de l'Economie politique.

Moins grave et pourtant toujours instructif , M. d'Hombrès père nous a lu de nombreuses relations de ses voyages en Italie , où il a étudié successivement :

Les Ruines de Pœstum ,

La célèbre Grotte du Chien ,

Et l'Amphithéâtre de Pouzzoles.

Dans le même genre de littérature , d'attachants récits nous ont été communiqués par MM. de Malbos et Maurin , qui ont décrit avec amour : le premier , l'Ardèche , sa terre natale , et le second , la Suisse , alors majestueuse et calme comme ses beaux lacs.

La poésie , Messieurs , a été pour nous un objet d'études particulières , et vous ne vous en étonnerez pas , car elle a ici un de ses plus heureux représentants. Elle n'est plus , elle n'a jamais été un vain amusement de l'esprit ; c'est elle qui , toujours jeune de gloire et d'immortalité , apparaît encore à l'homme comme le plus noble signe de la domination intellectuelle. Aussi ,

Messieurs , nous avons fait , jugé et entendu beaucoup de vers et quelques bons vers.

M. Reboul a édité , pour nous et pour un public attentif et reconnaissant , un nouveau volume de Poésies ;

M. Alexandre Rolland nous a donné ses deux tragédies de *Julia* et du *Comte d'Égmont* ;

M. Canonge , un troisième Recueil , coloré comme les premiers ;

M. Eyssette , d'émouvantes Elégies ;

M. Teulon , la traduction précise et ferme de l'*Andrienne* et celle des satires de *Juvénal* ;

M. Isidore Brun , plusieurs Epîtres correctes et élégantes ;

M. Magalon , la traduction facile d'un livre des *Odes d'Horace* ;

MM. Nognier père et Charles Rey , deux Comédies , où nous avons remarqué des situations neuves et une diction vive et franche.

A ces œuvres , à cette couronne poétique , il faudrait ajouter de nombreux ouvrages de nos correspondants Boucharlat et Duvivier , de Paris , Bonafous , de Turin.

Il faudrait pour compléter cette esquisse , distinguer parmi les tributs offerts en plus grand nombre que jamais :

MM. de Robernier , d'Alais ;

Hedde , de St-Etienne ;

Le Conseiller de la Cuisine , de Dijon ;

Moreau de Jonnés et Ladoucette , de Paris.

Il faudrait vous parler encore des précieuses acquisitions qu'a faites l'Académie pour repeupler et rajeunir ses rangs , où le Gouvernement et la cité puisent tous les jours d'utiles mandataires ; il faudrait nommer , et M. de Félicie , de Montauban , et M. le conseiller Ignon ,

et M. Jules Salles ; mais je suis contraint d'abrégé et même d'omettre , pour ne pas retarder l'exposé de nos récents concours , destinés à offrir la pensée qui préside à nos travaux , qui les résume , qui est comme la résultante des forces de l'Académie.

Notre Société avait proposé , l'an dernier , et pour la seconde fois , la question encore controversée de l'action du sel employé comme moyen d'amender et de fertiliser les terres.

Nous ne demandions pas seulement des théories , mais des expériences directes , nombreuses , probantes.

Notre intention n'a été qu'imparfaitement remplie , mais comme deux concurrents ont déjà signalé quelques faits dignes d'attention , qu'ils annoncent la communication ultérieure de nouvelles expériences sur les récoltes de 1847 , dont les résultats ne pouvaient être connus à l'époque de la clôture du concours de cette année , et que , pour ces expériences , ils paraissent s'être placés dans une voie propre à conduire au but , nous avons pensé qu'il y avait lieu d'accorder à ces concurrents la latitude et le délai qu'ils sollicitent pour l'envoi de nouveaux mémoires , et qu'il faut en même temps faire un nouvel appel aux autres agronomes. Nous avons ainsi l'espoir d'arriver à une solution que réclame depuis longtemps la science agricole.

Nous avons encore proposé , en 1845 , d'apprécier l'influence exercée au grand criminel par l'application des circonstances atténuantes.

Cinq concurrents nous envoyèrent des Mémoires jugés dignes d'attention et d'intérêt. Tous avaient à peu près compris que , dans ces sortes de questions sociales mises aujourd'hui en discussion , il faut éclairer sur l'erreur ou la vérité de ces fâcheuses plaintes si souvent répétées , sur la faiblesse des lois pé-

nales, sur la *douceur* des prisons, sur les progrès de la criminalité en France, sur les résultats dommageables de l'intervention du jury, enfin, sur les circonstances atténuantes.

Deux concurrents, MM. Abauzid, substitut à Uzès, et M. le comte de Coetlosquet, de Metz, donnèrent, dans leurs écrits, d'utiles enseignements. L'un et l'autre, après avoir, dans un travail d'énumération, je dirai presque, de dissection savante, compté toutes les hontes attachées à la fois à la nature de l'homme et à la condition sociale, l'un et l'autre ont essayé de marquer l'influence de l'admission des circonstances atténuantes; mais nous n'avons pourtant accordé qu'une légère récompense, parce que, soit dans les chiffres, soit dans les déductions, nous n'avons pas cru trouver ce caractère de netteté et de précision qui était indispensable à la solution du problème, nous n'avons pas été assez armés par l'autorité des faits ni par la puissance de la discussion, pour conclure si la répression avait été suffisante, si l'élément moral avait été agrandi et épuré, ou si, au contraire, la criminalité avait été accrue, si la Société avait été plus entachée par tous ces vices, ces entraînements au mal qui aboutissent au crime et appellent la rigueur protectrice des lois.

Cette année, le concours ouvert a amené un plus heureux résultat. Nous avons fait un appel aux jeunes écrivains économistes, qui devaient rechercher et retracer qu'elle était la loi de notre époque.

Il s'agissait encore d'examiner attentivement les tendances et la situation de notre Société. Faut-il, avec quelques détracteurs systématiques de nos temps, s'affliger d'un penchant général à s'assurer le bien-être, à rivaliser d'efforts pour que tous les besoins maté-

riels soient recherchés, prévenus, satisfaits aussitôt que connus?

Ou bien doit-on, avec quelques esprits plus sérieux, et, selon nous, plus justes, reconnaître que ce culte de la matière se concilie avec le développement de l'élément moral; que l'entraînement vers les études positives et la tendance contraire suivent un cours parallèle profitable à toutes deux?

C'est cette dernière opinion qu'a soutenue avec un incontestable talent un concurrent dont le *Mémoire*, sans répondre en tous points au programme de l'Académie, a pourtant mérité nos suffrages et une médaille de 150 fr. Si l'auteur, M. Louis Lescœur, licencié en droit à Pont-de-Veyle (département de l'Ain), a un peu doré son horizon, du moins, il a su le parcourir presque en entier. Après lui, deux autres concurrents (il y en a eu sept en tout) ont tenu un instant la balance incertaine: l'un, traitant la question au point de vue philosophique, a été abstrait et parfois obscur, l'autre, un peu trop occupé de politique, n'a pas vu assez distinctement que, sans méconnaître l'action que les institutions d'une nation exercent sur ses mœurs, il était nécessaire, surtout ici, de caractériser l'ensemble du mouvement social, parce que, résumant en soi l'état des sciences, de la littérature et des arts, il offre tout à la fois la raison et la garantie de leur développement et de leurs progrès.

C'est d'après ces considérations, c'est sous l'impression de ces regrets que l'Académie n'a accordé à ces deux estimables compétiteurs, M. Tissot, de la Côte-d'Or, et M. *** , avocat, qu'une simple mention honorable.

Enfin, Messieurs, l'Académie royale du Gard ne s'est pas seulement fait un devoir de cultiver en silence

les arts de l'esprit , quoiqu'elle sache bien que c'est par cette étude que les mœurs s'adoucissent , que les facultés se développent , que le genre humain marche dans cette voie de perfectibilité qui rapproche de plus en plus l'homme de la Divinité dont il est l'image. Notre Compagnie , Messieurs , s'est souvent mêlée à l'œuvre sociale , aux travaux de la Cité. Chacun de nous , dans la mesure de ses forces , est venu apporter le tribut de son dévouement. L'un a , d'une voix infatigable et amie , jugé et animé nos écoles (1) , d'autres ont veillé sur les jours du pauvre (2) ou de l'orphelin (3) , d'autres ont visité les malades et n'ont pas craint de se rapprocher des criminels (4).

Un mouvement de philanthropie , de charité , riche en salutaires effets , s'est manifesté parmi nous. Nous avons consacré le produit de nos jetons de présence à venir au secours de la population , et nous avons pris notre bonne part dans cette grande œuvre d'humanité , où l'on a vu les Français , et surtout les Nimois , se secourir comme un peuple de frères. C'est que nous savions , Messieurs , que , si nous étions réunis pour augmenter nos forces intellectuelles , nous devions l'être bien mieux encore pour étendre et fortifier la bienfaisance et la concorde ; c'est que nous avons compris que nos plus beaux ouvrages ne vaudraient jamais nos bonnes actions.

(1) L'abbé Privat.

(2) Le docteur Martin.

(3) M. Eyssette.

(4) M. le docteur de Castelnau.

RAPPORT

sur

L'EXPLOITATION DU CHATEAU D'AVIGNON, EN CAMARGUE,

DIRIGÉE

PAR MM. LICHTENSTEIN, WESTPHAL ET COMP^{te},

Par M. ALPH. DUMAS.

Le fait le plus digne, en ce moment, d'occuper, dans notre Midi, l'attention du public agricole, c'est assurément le mode nouveau d'exploitation auquel vient d'être soumis le vaste domaine de Camargue, connu sous le nom du *Château d'Avignon*, et situé sur le Petit-Rhône, à quelques kilomètres de St-Gilles.

Quand on n'envisagerait que sa seule étendue, de vingt-quatre mille hectares, ou même, abstraction faite de bonne partie de cette étendue encore improductive, et que se partagent les marais et les terrains salés, quand on ne le considérerait qu'au point de vue de l'importance de son ancienne culture (prairies artificielles et céréales), ce serait déjà, pour tout agriculteur, un sujet d'intéressante étude, qu'une propriété dont les travaux ordinaires n'exigent pas moins de quarante couples de mules, chevaux ou bœufs, dont les terres reçoivent chaque année, en céréales, deux cent soixante-dix hectolitres de semences, qui possède, enfin, quatre-vingts hectares en luzerne, trèfle ou autres fourrages, et dont les pacages nourrissent habituellement au-delà de cinq mille bêtes à laine.

Et cependant , céréales , prairies artificielles et troupeau , ne sont aujourd'hui , dans l'exploitation , que l'élément accessoire. La vigne , qui n'y occupe que vingt-quatre hectares , y compte à peine. Le principal , ici , la grande affaire , l'œuvre capitale , c'est la production du riz , de ce grain qui tient la première place après le blé , qui , en temps de disette , peut le suppléer en partie , et qui a surtout l'inappréciable avantage d'être créé sans ravir aux céréales un seul mètre du sol , sans diminuer leurs récoltes d'un seul épi , n'étant jeté lui-même que sur des plaines jusqu'à ce jour sans culture.

Dans cette courageuse tentative , il est un mérite spécial qui , au milieu des circonstances actuelles , doit frapper tous les yeux : celui de l'opportunité. En cette année désastreuse , où les deux grandes bases de l'alimentation de l'Europe , le blé et la pomme de terre , se sont vues attaquées et amoindries par un concours de fléaux destructeurs , contre le retour desquels rien ne nous garantit , produire de nouvelles subsistances , les demander en grande masse à des landes stériles et malsaines , qu'on assainit en les fertilisant , et dont l'espace , sur nos rivages , est immense : ce sont là des travaux qui commandent toutes les sympathies et qu'il faut désirer voir bénir du ciel , car s'ils font les affaires des Compagnies fondatrices , ils assurent , du même coup , l'existence des populations voisines et éloignées.

On conteste , nous le savons , l'assainissement du sol par le fait de la rizière , et le reproche même d'insalubrité fut de tout temps adressé à celle-ci. Mais si l'accusation est vieille , la défense remonte tout aussi haut : on peut lire , dans une Notice sur la culture du riz , extraite des Archives de la Société royale des sciences de Montpellier , et de plus d'un demi-siècle de date , que le Roussillon , qui s'enrichissait autrefois par le riz

de belle qualité qu'il produisait, avait dû néanmoins renoncer à sa culture, en vertu d'un arrêt du Conseil souverain des États, fondé sur le dommage qu'elle causait à la santé publique. Or, les rizières supprimées, les registres des paroisses et les souvenirs de tous attestèrent que le nombre des maladies et des morts demeurerait exactement le même.

Il est facile, toutefois, de concevoir l'origine et la cause de cette opinion défavorable : bien que toute terre arrosable et suffisamment chauffée par le soleil puisse donner le riz, comme les vastes terrains salés, voisins de la mer et de l'embouchure des fleuves, se trouvent, dans nos latitudes, particulièrement propres à cette culture et n'ont primitivement que peu de valeur, ils ont de tout temps attiré de préférence l'établissement des rizières. Mais de tels lieux sont presque toujours coupés de marécages et placés, par conséquent, sous l'influence de dangereux miasmes ; ce qui n'empêche point que, du moment où la rizière y est installée, ce ne soit à elle qu'on attribue l'insalubrité naturelle et antérieurement existante du pays. A notre avis, il n'est qu'un cas où la rizière elle-même pourrait vicier l'atmosphère de la région qu'elle occupe : si l'insuffisance ou l'intermittence des arrosages laissait se produire des décompositions végétales. Mais si à une irrigation qui s'étend d'une manière parfaite et constante sur toute la surface du sol, succède ensuite, par l'écoulement des eaux ou leur prompt infiltration, un dessèchement complet, comment l'évaporation d'une couche d'eau, sans cesse renouvelée et entretenue à l'état de pureté et d'abondance, serait-elle ici plus à redouter que dans un pays de prairies irriguées, d'étangs ou de lacs permanents ? — Quant aux rizières placées au milieu des marais, et qu'on n'y a pu créer qu'en transformant ceux-ci en

terrains cultivés et régulièrement arrosés , nul doute qu'elles ne tendent à améliorer la constitution sanitaire du pays. Elles resserrent par degrés le foyer pernicieux, et le jour où elles parviendraient à s'en emparer entièrement , le mal disparaîtrait par la suppression de sa cause.

Dans quelques parties de l'Inde , souvent visitées par la pluie , on avait essayé de cultiver le riz sans l'arroser , comme toute autre céréale ; mais si la santé des hommes fut ainsi mise à l'abri de toute émanation malfaisante , le succès de la récolte fut toujours singulièrement compromis. Aussi a-t-on renoncé partout à la production du riz sec , désignation autrefois donnée , dans le commerce , à celui qui avait souffert du manque d'arrosage et qui était menu et racorni.

Dans la culture irriguée , qu'on ait eu à faire à des terrains salés ou non , on a procédé à l'arrosage de deux manières différentes : l'une consistant à maintenir toujours l'eau à la hauteur de la plante , depuis le semis jusqu'à l'époque voisine de la maturité ; et l'autre , à donner et retirer alternativement l'eau , à trois reprises , de façon à laisser la plante à sec pendant une quinzaine de jours les deux premières fois , et définitivement à la troisième , qui précède de peu la récolte. — Le bien de la plante comme la sécurité du travailleur rendent certainement préférable la méthode qui conserve le champ de riz constamment sous l'eau. C'est aussi celle qui a prévalu aujourd'hui , et qui est adoptée au *Château d'Avignon*.

Avouons néanmoins que , dans l'état actuel des choses , sinon à cause de ses rizières , du moins par le voisinage des marais situés autour de lui et jusque dans son enceinte , ce domaine n'est pas fait pour inspirer confiance dans la pureté de l'air qu'on y respire. De

telles circonstances imposaient aux chefs de l'entreprise des devoirs particuliers qui sont devenus l'objet de toute leur sollicitude. Un des professeurs les plus distingués de l'école de médecine de Montpellier, M. le docteur Dubreuil, a été prié d'indiquer, après examen attentif de la localité, les meilleures conditions de logement, de vêtement et de nourriture pour les ouvriers, et de prescrire, en outre, toutes mesures et précautions de nature à les préserver de l'atteinte des fièvres. De plus, un autre habile médecin, résidant sur le domaine, y veille à l'exacte observation du régime adopté de concert, correspond chaque semaine avec M. Dubreuil, et se trouve constamment à portée du malade qui pourrait réclamer ses secours. De si sages dispositions ont eu jusqu'ici plein succès; personne encore n'a payé tribut à la contagion. Il est vrai que la colonie ne date que du commencement de l'année, et que la saison la plus dangereuse n'ayant point été parcourue, il convient d'ajourner toutes félicitations prématurées.

Les soins du corps n'ont point fait oublier ceux de l'âme. Non loin des bâtiments d'habitation, s'élève une chapelle, où l'un des vicaires de St-Gilles vient, chaque dimanche, célébrer le culte et offrir son ministère à la population catholique, de beaucoup la plus considérable.

On voit que tout a été conçu dans un esprit de philanthropie chrétienne autant que d'intelligence industrielle. Aussi, tous les ouvriers, se voyant à la fois bien payés et paternellement traités, sont vivement excités à s'acquitter convenablement de leur tâche. Ils le sont d'autant plus, que leurs chefs se soumettent les premiers à cette loi du travail qui pèse sur tous, et leur donnent constamment l'exemple de ce zèle con-

scientieux , de ce goût de bien faire , qu'ils finissent par imiter , après avoir appris à le respecter et à l'honorer.

Nous allons maintenant essayer d'exposer la culture du riz , telle qu'on la pratique au *Château d'Avignon* , conformément aux usages de la Romagne , d'où ont été appelés les nombreux ouvriers italiens chargés de l'importer dans nos parages , et telle qu'on la pratique aussi , depuis quelques années , dans une autre propriété du nom de Mandirac , appartenant à la même Compagnie , et située dans le département de l'Aude , sur un point voisin de Narbonne , et par conséquent de la mer. — Dans le courant de l'hiver , on s'occupe à préparer les terrains qui recevront le riz , et qui , une fois bien nivelés et disposés pour l'arrosage , rappellent tout à fait , par leurs divisions formées d'étroites chaussées , les compartiments dans lesquels nos fabricants de sel marin introduisent l'eau de mer , et où celle-ci abandonne bientôt , sous l'influence du soleil , le sel qu'elle tenait en dissolution. Les terres étant soigneusement charruées et hersées , travail pour lequel on ajoute trente paires de bœufs supplémentaires aux quarante couples en permanence dans l'exploitation , et les digues de retenue se trouvant bien établies , il ne s'agit plus , avant les semailles , que d'amener l'arrosage , dont le service est assuré au moyen d'une très-belle prise au Petit-Rhône , construite en pierres de taille et double vanne , et de deux machines à vapeur destinées à élever les eaux.

A partir du 20 avril , la semence , enveloppée de sa balle et humectée assez à l'avance pour qu'elle ait poussé son germe , est répandue à la volée sur la mince couche d'eau qui recouvre le champ , et , par son propre poids , elle s'enfouit légèrement dans la terre détrempeée. Jusqu'au 10 juin , les semailles se continuent sans interrup-

tion et sont , à dessein , réparties sur ces cinquante jours , pour que la maturité du grain , n'arrivant aussi que successivement , donne plus de temps et de facilité pour lever la récolte.

Au bout de cinq à six jours , le riz commence à verdier , et ses fines pointes ne tardent pas à se montrer au-dessus de l'eau. Le maintien de celle-ci à un niveau convenable , et qui doit être tel , que l'extrémité des tiges le dépasse de quelques centimètres pendant toute la durée de la végétation , demande , de la part du préposé aux arrosages , une attention et un travail de tous les instants ; car , suivant les circonstances atmosphériques qui ralentissent ou accélèrent l'évaporation , l'eau disparaît avec plus ou moins de rapidité , et il faut être en mesure de la renouveler sans retard , et de faire suivre à son élévation l'accroissement graduel de la plante.

Il suffit ordinairement , pendant tout le mois de mai , d'ouvrir les vannes de la prise au Rhône , pour que l'eau , par sa pente naturelle , remplisse le canal et se distribue dans toute l'étendue des rizières. Mais le niveau du fleuve s'abaissant bientôt au-dessous de celui des surfaces à irriguer , l'eau doit être élevée artificiellement. La Compagnie a acquis à cet effet deux belles machines à vapeur , précédemment appliquées à l'épuisement dans les travaux du chemin de fer d'Avignon à Marseille , et qui , devenues aujourd'hui inutiles , ont pu être cédées à un prix très-modéré , bien que presque neuves encore. L'une est de la force de quinze chevaux , et l'autre de douze ; ensemble , elles montent , par seconde , un mètre cube d'eau quand on doit l'élever à un mètre cinquante centimètres , ce qui est le terme moyen , l'étiage du Rhône , au mois d'août , n'étant guère qu'à deux mètres plus bas que le niveau du printemps.

Il est d'autant plus nécessaire d'alimenter largement le canal qui s'étend de la prise aux extrémités du domaine, qu'il sert aussi de ligne navigable. On a eu, en effet, l'heureuse idée de substituer cette voie aux chemins sur terre ferme, dont l'établissement aurait été fort coûteux et l'usage moins commode que ne le sont les communications par eau.

Un avantage considérable serait ajouté au domaine, comme à ceux qui sont également riverains du Petit-Rhône, par l'exécution projetée d'un barrage mobile qui, en élevant le niveau ordinaire de ce bras du fleuve, ne laisserait subsister la nécessité de l'emploi des machines que dans le temps du plus bas étiage.

Après l'arrosage, la condition la plus essentielle du succès de la culture consiste dans un bon sarclage. C'est à la main que doivent être arrachées toutes les plantes et herbes, produit naturel du sol, qui absorberaient en partie sa fertilité, en nuisant à la végétation du riz.

Ce travail long et délicat, qui s'exécute dans les mois de juin et de juillet, ne saurait être confié à des ouvriers inhabiles. Au *Château d'Avignon*, les Italiens chargés des autres soins de la culture, suffissent encore à l'opération du sarclage; mais elle a été assez importante cette année à Mandirac, pour que la Compagnie ait appelé, des États romains, une soixantaine de jeunes filles, expertes en cette œuvre, qui sont venues joyeusement ensemble, et s'en retourneront de même, la campagne achevée.

La rizière, une fois bien sarclée, ne demande plus que le maintien de son arrosage jusque vers la fin d'août, époque à laquelle le premier riz semé développe la grappe de ses grains, semblable à celle de l'avoine, céréale qui a le plus d'analogie extérieure avec lui. De ce moment, le sol, privé d'irrigation, est

mis complètement à sec ; et la maturité du grain ne tardant point à se manifester , la faux commence à abattre la moisson , qui se continue pendant tout le mois de septembre. Les gerbes sont d'abord entassées , dans le champ même , en petites meules , où le grain achève de se bien nourrir ; puis , elles sont transportées sur l'aire et foulées aux pieds des chevaux , pour être dépouillées de leurs grains , ainsi qu'il est d'usage , en notre pays , pour toutes les céréales.

Le riz , comme l'orge et l'avoine , reste enfermé dans sa balle ou enveloppe , dont il ne peut être dégagé qu'au moulin , où il est battu , à cet effet , à l'aide de pilons ayant la tête en forme de pommes de pin. Le grain mondé ou décortiqué perd , par le fait de cette opération , presque la moitié de son volume. L'hectolitre de riz mondé pèse cent vingt kilogrammes et a une valeur de 60 fr. ; tandis que l'hectolitre de blé fin ne se paie que 25 fr. , mais ne pèse aussi que quatre-vingts kilogrammes environ. Au poids , les cent kilos de blé valent 30 fr. , et les cent kilos de riz 50 fr.

La quantité de semence répandue par hectare est à peu près la même pour le riz et pour le blé , c'est-à-dire , deux hectolitres de grains par hectares. Mais le rendement du riz est généralement le double de celui du blé ; et dans les bonnes terres , à l'aide d'eaux d'arrosages fertilisantes , il va à quarante pour un , même dans la grande culture.

Au *Château d'Avignon* , d'après l'état actuel des rizières , on pourrait espérer un rendement de vingt pour un ; mais , ne calculant que sur le rendement de quinze pour un (ce qui est fort modeste) , si nous recherchons la rente produite par l'hectare de terrain semé en riz , nous arrivons au résultat suivant : l'hectare ayant reçu deux hectolitres de semence , produira trente hectolitres

de grains qui , vendus au prix minimum de 15 fr. l'hectolitre , donneront la somme de 450 fr. pour produit de l'hectare. Or , d'après ces bases , les trois cents hectares semés cette année , en riz , au *Château d'Avignon* , donneraient une récolte de neuf mille hectolitres , représentant , en argent , la somme de 135,000 fr. , résultat certainement encourageant pour une première récolte.

Il ne faudrait point , au reste , qu'un pareil chiffre , qui est celui du produit brut , conduisit à s'exagérer les profits de l'opération. On ne doit pas perdre de vue que , dans l'établissement de toute culture nouvelle , et à plus forte raison quand on a eu , comme ici , à créer , en quelque sorte , le sol lui-même , on a fait de grosses avances , que de beaux bénéfices peuvent seuls couvrir. Il se pourrait ensuite que les terres s'épuisassent , au bout de quelques récoltes successives , et qu'au limon déposé par l'arrosage , il fallût ajouter des engrais proprement dits ; frais qui viendraient en augmentation de ceux déjà considérables de labours , sarclages et irrigations. — D'un autre côté , il est vrai de dire qu'une culture une fois établie devient moins chère , et que l'accroissement de ses frais de production ne marche pas en proportion de sa plus grande extension. Ainsi , les deux machines à vapeur qui arrosent aujourd'hui trois cents hectares de rizières , suffiraient à une plus grande étendue , surtout si le barrage du Rhône venait à s'effectuer ; et les chefs d'administration nécessaires dans l'exploitation actuelle , dirigeraient de même , non-seulement les trois cents hectares semés cette année et les cinq cents qui le seront l'an prochain , mais encore les cinq à six mille qu'un avenir plus ou moins rapproché leur prépare , sans doute. Et , en effet , le terrain existe , les moyens d'exécution sont sous la main , le

succès de la culture paraît assuré ; pourquoi son essor n'atteindrait-il pas ses limites naturelles ?

Cet avenir , nous l'appelons de tous nos vœux , autant pour l'honneur et le profit de la France , que pour la fortune de la Compagnie , qui vient de donner à notre Midi , un peu trop routinier et timide , un noble enseignement de courage agricole.

Il est téméraire , nous le savons , de se flatter à l'avance , et les brillantes espérances ne sont parfois que de brillantes chimères ; mais il est également incontestable que la sûreté des prévisions dépend beaucoup de la solidité des bases sur lesquelles on les fonde. Or , quand nous voyons , d'une part , un sol susceptible de recevoir un haut degré de fertilisation , où le riz , déjà naturalisé , étale en ce moment , aux regards étonnés , un luxe admirable de végétation , gage et promesse d'une riche récolte ; quand , d'autre part , nous savons cette utile et grande entreprise , dans les mains d'hommes actifs , éclairés , persévérants , possesseurs de suffisants capitaux , et secondés dans l'exécution par des ouvriers habiles et intéressés avec eux à la prospérité de l'œuvre commune , il nous est permis de croire qu'avec l'aide de Dieu ils parviendront à la mener à bonne fin.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES,

DE M. CHARLES D'HOMBRES ,

AU POINT DE VUE DE L'AGRICULTURE ET DES RÉCOLTES DU PAYS ,

PENDANT LES ANNÉES 1847 ET 1848.

— o o o —

« L'année 1847 a été aussi désastreuse pour l'agriculture que l'avait été l'année précédente. Les récoltes ont

généralement été mauvaises, et, ce qui est plus déplorable encore, c'est que le mal aura indubitablement une fâcheuse influence sur notre principale récolte de 1848 : je veux parler des vers à soie.

« 1846 et 1847, semblables par leurs tristes résultats agronomiques, présentent dans leur constitution météorologique, un contraste frappant : des causes absolument opposées ont produit les mêmes effets. Ainsi, en 1846, on se le rappelle, la pluie fut abondante, de longue durée ; en 1847, au contraire, elle n'a été que trop rare. La première, figure au nombre des années pluvieuses ; la deuxième, est remarquable par son extrême sécheresse.

« C'est à l'humidité de 1846 que nous devons rapporter nos mauvaises récoltes, comme c'est à la sécheresse de 1847 que nous attribuons celle de cette année.

En considérant l'état météorologique de chaque saison, nous serons plus à même d'apprécier l'influence qu'il peut avoir exercée sur nos produits agricoles.

	1847.		MOYENNE DE 1802 A 1847.	
	Udomètre.	Thermomètre.	Udomètre.	Thermomètre
	mill.		mill.	
Printemps.....	272, 10	14° 54	250, 45	14° 48
Été	65, 50	25, 30	96, 90	24, 50
Automne.....	325, 60	16, 98	380, 45	15, 56
Hiver.....	169, 60	7, 52	203, 00	6, 55
Année.....	832, 80	16, 08	930, 84	15, 45

« Le printemps a été pluvieux ; mais c'est moins la

quantité d'eau tombée, que l'opportunité de sa répartition, qui devient un bienfait pour l'agriculture. Une pluie douce, modérément soutenue, imbibant fréquemment le sol sans le détremper, doit produire les plus heureux résultats, quand la chaleur, ce principe si actif de la végétation, lui succède; tandis qu'une pluie torrentielle glissera sur la terre sans la pénétrer, et aura des effets presque entièrement négatifs. C'est ce qui nous est arrivé cette année.

« Le printemps de 1847, ainsi que l'indique mon tableau, a produit 272 mill. d'eau. C'est 21,65 mill. de plus que l'année moyenne. Sur cette quantité assez notable, la moitié, à peu près, est tombée dans une seule journée. Le 14 avril, j'en ai mesuré 127 mill. En compulsant les registres de mon père et mes observations météorologiques (depuis 1802 jusqu'à ce jour), je ne trouve que deux exemples (1) où la quantité d'eau tombée dans vingt-quatre heures ait été plus grande que celle que je note ici. Ces deux fois exceptées, jamais nous n'avons recueilli autant de pluie dans un jour. Elle tombait par torrents. Bien des terres furent excoriées ou entraînées: notre rivière grossit beaucoup; mais dans les plaines, tout le terrain qui ne fut pas travaillé fut peu profondément pénétré, et les vents qui survinrent l'eurent bientôt desséchée.

« Les mûriers que, généralement, on travaille vers le milieu de mars, sous l'influence de cette humidité et de la chaleur qui suivit, eurent bientôt réparé les pertes que les gelées blanches leur avaient fait éprouver. Ils repoussèrent rapidement de nouveaux bourgeons, se couvrirent de feuilles en peu de temps. Cette feuille fut très-abondante; mais la mauvaise réussite de nos édu-

(1) Le 30 octobre 1808 et le 21 juin 1821.

cations de vers à soie en rendit le produit illusoire : elle resta en partie sur les arbres.

« Le mois de mai et le commencement de juin furent très-chauds. Cette température, qui favorisa la croissance et le développement de nos blés, devint funeste pour les vers à soie. La jaunisse se déclara presque partout : les ateliers en furent infectés, des pertes énormes s'ensuivirent ; mais il est à remarquer que, partout où le mal a régné, la muscardine ne s'est pas développée : comme si deux fléaux ne pouvaient sévir en même temps.

« Les blés avons-nous dit, avaient bien poussé ; favorisés à la floraison, ils présageaient des produits abondants. Dès le milieu du mois de juin, on commença à craindre de voir cette espérance déçue. Privés de l'humidité qui leur eût été si nécessaire dans leur dernière période, dévorés par une chaleur soutenue, ils jaunirent de bonne heure, restèrent bas, les épis se desséchèrent, et la récolte fut au-dessous de la moyenne.

« Depuis le 22 juin jusqu'au 1^{er} août, nous n'avons eu que cinq jours de pluie, si l'on peut appeler de ce nom quelques gouttes d'eau qui s'échappaient du ciel orageux et qui ne fournirent en tout que 6,50 millimètres. La sécheresse devint extrême : les petites rivières, les fontaines, étaient à sec, et, dans beaucoup de localités, on manquait d'eau pour les besoins journaliers.

« Le 1^{er} août, nous eûmes un orage qui nous donna un peu de fraîcheur et d'humidité à l'air, mais qui fut sans résultat pour la campagne : il était trop tard. La vigne elle-même, si vivace, si robuste, se ressentit comme nos mûriers de la sécheresse et de la chaleur. Ceux-ci, qui avaient à peine poussé depuis la taille, n'ont donné que des jets petits, grêles, qui ne promettent que peu de feuilles pour l'année prochaine. Les

raisins sont restés petits, se sont desséchés sans mûrir, et le vin renferme, dit-on, peu de principes alcooliques.

« Les légumes, les châtaignes, les pommes de terre, qui sont la principale nourriture d'une grande partie de la classe ouvrière, n'ont presque rien fourni. Mais si la récolte de ces dernières a été minime, heureusement celles qui ont été récoltées ont échappé à l'infection qui, depuis quelques années, nous frappait d'une manière si désastreuse.

« Septembre, qui est ordinairement le mois des pluies, n'en a donné que 6,80 millimètres. Ce n'est qu'en octobre qu'elles ont été plus abondantes : nous en avons eu pendant huit jours consécutifs, et la quantité d'eau tombée dans ce mois est plus du double de celle qu'il donne annuellement. La rivière, grossie par les torrents descendus de nos montagnes, a débordé dans la nuit du 4 au 5. L'eau s'est élevée, dans nos prairies, à la hauteur de près d'un mètre, et a causé de grands dommages. Dans cette dernière journée, nous avons mesuré 129 millimètres de pluie. Ainsi, les 14 avril et 5 octobre nous ont fourni près du tiers de celle que nous avons recueillie dans toute l'année, ce qui est sans exemple. Les mois de novembre et décembre sont bien au-dessous de la moyenne.

« On a beaucoup parlé du froid de l'hiver dernier, on s'est plaint de son intensité : nous ne trouvons cependant rien dans nos registres qui mérite d'être signalé à ce sujet.

« Nous avons eu bien de mauvais jours en janvier : les travaux de la campagne ont, il est vrai, été interrompus, mais c'est à cause des pluies, et non par la rigueur du froid ou par les neiges.

« Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro

une fois en janvier , quatre fois en février ; mais le minimum n'a pas dépassé 2°,50.

« Décembre n'a pas été plus rigoureux : ce ne sont , certes , pas là des froids remarquables pour nos pays. Le mois de mars a donné encore quelques jours de gelées et de gelées blanches. On peut donc dire que l'hiver s'est prolongé longtemps ; mais on ne doit pas se plaindre de l'intensité du froid.

« Les mouvements barométriques nous offrent de fréquentes variations ; mais rien de remarquable dans leurs écarts. Nous trouvons nos observations conformes, cette année, avec le principe reconnu , que la moyenne de midi est , à très-peu de chose près , égale à la moyenne du mois , et que l'abaissement du jour est plus considérable que l'ascension du soir.

« En résumé , la température de l'hiver , comme celle des autres saisons , dépasse celle de la moyenne de nos observations , depuis 1802 à aujourd'hui ; 1847 peut donc être placé au nombre des années remarquables par la sécheresse et leur température élevée.

« Saint-Hippolyte, le 15 janvier 1848. »

(Voir le Tableau ci-joint.)

RÉSULTATS

DES

OBSERVATIONS GEORGICO-MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à St-Hippolyte-de-Caton (Gard), en 1848.

La récapitulation de nos observations georgico-météorologiques , pendant l'année qui vient de finir , nous

RÉSULTATS des Observations Georgico-Météorologiques faites à Saint-Hippolyte-de-Caton, en 1848, par Ch. D'HOMBRES.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			ÉVÉNEMENTS D'HOMÉROS.	ANÉMOMÈTRE.						NOMBRE DE JOURS:									
	Maxim.	Minim.	MEDIUM		Maxim.	Minim.	Media.	PLUIE TOMBÉE				N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	Bour.	Nageux.	Couvert.	Pluie.	Vent.	Brouillard.	Gelée blanche.	Glace.
			du Mois.	du Midi.				le Jour	la Nuit.	le Mois.																	
Janvier....	753, 70	733, 52	744, 37	744, 26	9° 80	-5° 0	3° 30	60, 30	34, 10	94, 40	N.	12	9	0	0	6	0	0	4	17	2	12	3	6	3	3	25
Février....	761, 50	732, 25	747, 84	747, 87	19, 0	-0, 50	10, 83	8, 0	23, 25	31, 25	N.	13	4	0	0	11	0	0	2	11	12	6	7	9	3	3	9
Mars.....	752, 49	726, 43	743, 12	743, 05	18, 50	+4, 0	11, 50	42, 15	79, 55	121, 70	N.	17	0	1	0	10	0	0	3	4	16	11	10	14	0	2	1
Avril.....	753, 35	731, 77	744, 89	744, 79	22, 60	9, 0	15, 75	62, 80	136, 70	199, 50	E.	11	4	0	1	13	0	0	1	8	12	10	11	4	7	0	0
Mai.....	754, 05	736, 30	747, 41	747, 08	26, 0	13, 0	20, 88	29, 50	19, 0	48, 50	N.	15	6	0	0	10	0	0	0	17	10	4	7	7	3	0	0
Juin.....	755, 45	746, 14	749, 85	749, 83	31, 50	15, 0	23, 40	77, 0	53, 0	130, 0	N.	15	12	0	0	3	0	0	0	21	4	5	7	1	5	0	0
Juillet.....	752, 60	746, 67	749, 46	749, 41	34, 15	19, 0	26, 75	24, 0	0, 15	24, 15	N.	14	8	0	0	6	0	0	3	21	8	2	3	2	13	0	0
Août.....	753, 60	747, 43	749, 76	749, 92	32, 0	18, 10	25, 85	13, 50	1, 15	14, 65	N.	13	10	0	0	8	0	0	0	22	6	3	4	12	0	0	0
Septembre.	754, 23	737, 36	747, 27	747, 19	29, 15	15, 50	22, 41	29, 20	113, 75	142, 95	S.	9	7	0	2	12	0	0	0	15	8	7	10	9	1	0	0
Octobre....	754, 32	735, 59	747, 84	747, 62	23, 75	7, 0	17, 17	41, 50	88, 50	130, 0	N.	14	12	0	0	5	0	0	0	14	9	8	8	9	4	0	0
Novembre.	757, 33	740, 80	749, 30	749, 39	13, 15	2, 50	8, 09	9, 50	27, 0	36, 50	N.	15	8	0	0	6	0	1	0	18	7	5	3	3	6	12	11
Décembre.	761, 90	744, 45	752, 32	752, 29	13, 80	2, 0	8, 24	44, 25	60, 50	104, 75	N.-E.	8	11	0	0	9	0	1	2	10	4	17	5	9	4	9	4
ANNÉE.	le 10 décemb., 9 h. du m.	le 12 mars, 9 h. du s.			le 24 juillet, 2 h. ap m.	le 5 février, mat.		mill. 441, 70	mill. 636, 65	mill. 1078, 35	N.	156	91	1	3	99	0	2	15	178	98	90	78	85	43	29	50

la fait classer au nombre des années pluvieuses , et en même temps parmi celles où l'élévation de la température , par chaque saison , a été plus soutenue. Ainsi , *humidité* , *chaleur* , tel est le caractère que nous pouvons lui assigner.

La réunion de ces deux puissants agents de la végétation devait suffire pour nous faire présumer des récoltes abondantes ; elles l'ont été en effet , et jamais , peut-être , nous ne les avons vues aussi généralement bonnes ; cependant , nous étions en droit d'attendre mieux encore.

Mon père, dans une notice sur les récoltes de 1848, dans le Gard , a donné des détails sur celle des vers à soie , qui intéresse le plus notre localité. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'il a dit , et je dois me borner à parler plus ici spécialement de celles qui sont venues après la publication de son Mémoire , et dont il n'a pu juger que les apparences.

Elles étaient magnifiques en juin. Déjà celle des fourrages avait été très-abondante ; celle des vers à soie ne nous aurait rien laissé à désirer , sans la perte totale de la confiance et du crédit !

L'agriculteur était heureux de l'espérance que semblait lui permettre son travail ; la réalité est venue le désabuser , ou , pour mieux dire , lui prouver que la nature donne , mais ne prodigue pas.

Les gelées prolongées de l'hiver avaient arrêté la croissance des blés ; mais , abrités sous la neige qui pendant assez longtemps couvrit le sol et les préserva de l'action du gel et du dégel , ils avaient poussé de fortes racines ; ils étaient ras , mais vigoureux , et , plus tard , aux approches du printemps , qui fut chaud , et dont les commencements furent très-pluvieux , ils se développèrent rapidement.

Le thermomètre s'éleva dès le mois de février. Ce mouvement ascensionnel continua pendant mars, avril. En mai, la température fut très-élevée, la pluie peu abondante, et les vents septentrionaux, qui soufflèrent assez fréquemment pendant ce mois, empêchèrent les rosées et absorbèrent vite l'humidité du sol.

Ce temps qui, d'un côté, favorisait la floraison des céréales, devait nuire à leurs développements, car la sécheresse se fit bientôt sentir.

Les blés avaient bien tallé; les nombreuses tiges, qui jusque-là avaient poussé assez rapidement, s'arrêtèrent et jaunirent dans certains quartiers. On demandait de la pluie, on la désirait; elle arriva le 2 juin, fut abondante et soutenue; il était déjà trop tard, le mal ne pouvait se réparer. Les fortes pluies qui survinrent l'augmentèrent encore, si je peux m'exprimer ainsi. Dans les terrains les mieux cultivés, les blés versèrent: ce n'était pas sérieux, sans doute, car, on le sait, le versement des blés n'entraîne pas de grands dommages, lorsqu'il arrive après que les épis sont formés et fécondés; néanmoins, il leur est toujours préjudiciable.

Nous eûmes sept fois de la pluie en juin qui donnèrent 130 mill. d'eau (77 mill. de jour, 53 de nuit); c'est beaucoup pour un mois, c'est prodigieux pour cette saison. Jamais, dans ce pays, pendant l'été, nous n'avons mesuré en sept jours une aussi grande quantité de pluie.

Cette humidité et la chaleur qui continuait firent reverdir les blés et prolongèrent leur existence. Les grains ont été mieux nourris; cependant, au moment du dépiquage, on put apprécier la diminution réelle qu'ils avaient éprouvés et le mal qu'avaient occasionné les brouillards fréquents.

Les épis étaient très-nombreux , mais généralement peu fournis. Une partie des grains , ceux de la cime surtout , avaient coulé , ou étaient petits , grêles , contractés , et cependant la récolte a été au-dessus de la moyenne. Les prix des grains se sont soutenus très-bas ; ceux du blé de semence se sont à peine vendus ce que valent , année moyenne , les grappiers (blés de deuxième qualité).

Le mois de juillet fut sec et chaud ; août presque aussi chaud et plus sec encore ; et l'on peut dire que ces deux mois ont eu une fâcheuse influence sur nos autres récoltes. Exceptons-en toutefois celle des raisins. On le comprend facilement : la vigne , dont les rameaux couvrent le sol , dont les racines sont profondes , conserve mieux l'humidité , lorsque le terrain a été une fois bien arrosé , elle est moins exposée à la sécheresse , elle la supporte plus longtemps sans en être altérée. Cette année , ses produits ont été brillants ; depuis longtemps , peut-être , on n'avait vu autant de raisins. Seulement on craint que le vin ne se conserve pas , car les vendanges ont été contrariées par un temps pluvieux ; c'est d'autant plus malheureux , que le vin n'a dans ce moment aucune valeur. Il ne se vend guère que 3 fr. 25 ou 3 fr. 50 le baral , ancienne mesure. De ce prix , il faut distraire les droits de la régie , de l'octroi , les frais de transport ; que reste-t-il donc au propriétaire ?

La récolte des châtaignes a également été un peu réduite par la constitution atmosphérique de juillet et août. Les châtaigniers sont très-robustes ; cependant , plantés pour la plupart sur les pentes arides de nos montagnes , souvent dans des ravins décharnés , dans des creux même de rochers ; or , un peu de terre couvre à peine leurs racines ; ils redoutent la sécheresse ; elle devient surtout fâcheuse , lorsque leur fruit

approche de sa maturité. Le défaut de pluie , alors , le fait avorter ou s'oppose à son développement. C'est ce qui nous est arrivé. Il y a eu beaucoup de châtaignes , mais en général elles sont petites.

Les oliviers ont donné de beaux résultats. La récolte de cet arbre est assez précaire ; la gelée , comme la chaleur , les brouillards , la pluie , peuvent lui nuire. C'est par le défaut de pluie , en juillet et août , que nous devons expliquer la réduction qu'ont essayé nos olives. Une grande partie , piquées de vers , est tombée avant la maturité ; beaucoup , sous les impressions d'une température trop élevée , se sont flétries et sont tombées également. Le reste a fourni , et abondamment , de la très-bonne huile.

Les pommes de terre ont assez bien réussi ; leurs tubercules n'ont peut-être pas atteint tout le développement qu'on pouvait désirer ; mais ce qui est bien autrement précieux pour nous , c'est que , jusqu'à présent , elles se conservent très-bien. Nulle part , encore , on n'a signalé les symptômes de la maladie qui , depuis quelques années , alarme les agriculteurs , et dont tant de savants distingués se sont occupés d'une manière spéciale.

Nous ne parlerons pas ici des légumes que nous considérons comme une récolte secondaire et que nous semons en général dans une terre déjà en partie épuisée par une récolte précédente. Nous dirons seulement que les fèves , les pois chiches , les haricots , etc. , récoltés , sont petits.

Considérée sous le rapport météorologique , l'année 1848 ne présente rien qui mérite d'être noté ici. Les oscillations barométriques se sont faites graduellement , sans secousses notables. La moyenne s'écarte pourtant du principe reconnu. Ainsi , nous trouvons l'élévation

de la colonne barométrique, pendant

Le printemps.....	745,24
L'été	749,69
L'automne.....	748,13
L'hiver.....	748,18

c'est-à-dire, qu'elle est la plus basse au printemps et la plus élevée en été. Nous avons déjà observé cette particularité en 1842.

Les variations accidentelles s'écartent également du même principe (reconnu par M. de Ramond); nous trouvons :

La plus grande hauteur du baromètre.	761 ^{m^h} ,90
Le plus grand abaissement.....	726 ,43

La différence entre ces extrêmes...	35 ,47
-------------------------------------	--------

tandis que la différence moyenne de nos observations, depuis 1802, nous donne 38,41.

Pour les variations diurnes, elles sont conformes à notre principe, c'est-à-dire, que l'abaissement du jour est plus considérable que l'élévation du soir. Ainsi, *m* étant la hauteur du baromètre à midi, nous avons :

Le matin.....	$m + 0^{\text{m}^{\text{h}}}$,59
Midi.....	<i>m</i>
Après midi.....	$m - 0$,59
Le soir.....	$m + 0$,38

Abaissement du jour, 1^{m^h},18. Élévation du soir, 0^{m^h},97. Il va sans dire que toutes les observations barométriques sont réduites à zéro.

Nous avons eu des jours très-froids en hiver; il est tombé cinq fois de la neige en janvier et quatre fois en décembre; celle du premier mois, surtout, est restée longtemps. Ce n'est que vers la fin du mois qu'elle a entièrement disparu de nos campagnes. Le thermomètre est descendu à —3°—4° et même une

fois à -5° ; mais, dès le mois de mars, les gelées blanches ont cessé. Aussi pouvons-nous dire que la température moyenne de cette saison, comme celles du printemps, de l'été et l'automne, dépassent la moyenne de nos observations. L'année, nous l'avons dit, fut pluvieuse ; l'automne seul, ainsi que l'indique mon tableau, nous donna moins d'eau qu'il n'en tombe habituellement dans cette saison ; les trois autres en ont fourni davantage.

ÉPOQUES.	THERMOMÈTRE.		UDOMÈTRE.	
	1848.	MOYENNE.	1848.	MOYENNE.
Printemps..	16 ^o ,04	14 ^o ,55	369 ^{mil.} ,70	241 ^{mil.} ,22
Été.....	25 ,33	24 ,43	168 ,80	114 ,75
Automne..	15 ,89	15 ,76	309 ,45	363 ,35
Hiver.....	7 ,28	6 ,89	230 ,40	212 ,50
Année.....	16 ,13	15 ,50	1070 ,35	931 ,75

Le ciel a été souvent orageux ; nous avons eu plusieurs fois de la grêle, une fois en février, ce qui est rare, deux fois en mars, deux fois en avril, deux fois en juin et une fois en juillet ; mais elle a été toujours mêlée à une assez grande quantité de pluie, et n'était pas assez abondante pour nuire à nos récoltes.

Nous devons également mentionner ici un phénomène qui, sans être extraordinaire, est assez rare dans le Midi, et que nous avons observé deux fois cette année, les aurores boréales. La première a eu lieu le 21 février, la deuxième le 17 novembre ; cette dernière surtout a été remarquable. Nous ajouterons ici,

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			ANÉMOMÈTRE.							NOMBRE DE JOURS.										
	Maxima.	Minima.	MEDIA.		Maxima.	Minima.	Media.	PLUIE TOMBÉE			N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	V.-O.	Broux.	Nuageux.	Couvert	Pluie.	Neige.	Vent.	Fouillard	Grêle.	Glace.	Glace blanche.
			du Mois.	du Midi				le Jour.	la Nuit.	le Mois.																		
Janvier.....	754, 18	735, 00	748, 47	748, 49	13 ^o , 05	1 ^o , 50	8 ^o , 32	27, 00	59, 50	86, 50	9	6	0	1	10	2	1	2	7	2	22	16	3	1	0	0	3	4
Février....	757, 80	735, 39	748, 87	748, 82	16, 00	2, 50	6, 83	17, 75	2, 25	20, 00	15	8	0	0	2	0	1	2	14	11	3	4	2	6	0	0	11	10
Mars.....	759, 49	728, 54	816, 94	746, 72	20, 00	1, 00	9, 05	52, 65	26, 50	79, 15	13	5	0	0	11	0	0	2	12	11	8	4	0	12	3	0	8	5
Avril.....	752, *	726, 02	745, 89	745, 61	21, 50	3, 50	13, 37	42, 95	114, 00	156, 95	15	8	0	0	3	0	0	4	14	10	6	9	0	17	2	1	1	1
Mai.....	753, 98	741, 86	748, 75	748, 51	33, 00	9, 00	21, 20	28, 50	7, 50	39, 00	6	5	0	3	13	0	1	3	17	9	5	9	0	8	5	1	0	0
Juin.....	753, 67	741, 88	747, 36	747, 38	32, 00	16, 00	22, 95	00	10, 00	19, 00	18	3	0	0	6	0	0	1	18	7	5	8	0	8	4	1	0	0
Juillet.....	752, 04	742, 04	748, 13	748, 04	35, 50	19, 00	27, 60	6, 50	9, 00	6, 50	13	0	0	0	10	0	0	8	20	9	2	3	0	10	2	0	0	0
Août.....	751, 98	742, 01	747, 76	747, 66	32, 85	15, 00	25, 34	35, 50	4, 50	40, 00	10	4	0	0	7	0	2	8	15	16	0	7	0	14	0	1	0	0
Septembre.	754, 21	745, 27	749, 29	749, 29	20, 00	13, 90	21, 72	6, 80	0, 00	6, 80	16	4	0	0	6	2	0	2	23	4	3	3	0	18	0	0	0	0
Octobre....	757, 68	740, 50	748, 75	748, 66	22, 00	7, 50	16, 96	133, 00	123, 15	256, 15	10	7	0	0	11	0	0	3	16	4	11	13	0	7	2	0	0	1
Novembre.	760, 18	733, 10	750, 15	750, 27	20, 00	2, 50	12, 26	41, 00	21, 65	62, 65	6	9	0	0	12	0	0	3	13	7	10	6	0	5	3	0	5	1
Décembre.	756, 27	734, 16	747, 41	747, 45	15, 58	1, 50	7, 42	31, 10	32, 00	63, 10	14	6	0	0	7	1	0	3	15	4	12	7	0	5	1	0	13	12
ANNÉE.	mill. 760, 18 le 2 novemb., 9 h 1/2 s.	mill. 726, 02 le 2 avril, midi.	mill. 748, 15	mill. 748, 09	35 ^o 50 le 15 juillet, 2 h. ap m.	2 ^o 50 le 14 février.	16 ^o 08	mill. 431, 75	mill. 401, 05	mill. 832, 80	145	67	0	4	98	5	5	41	184	94	87	89	2	103	24	4	41	34

sans vouloir en tirer aucune conséquence, que, pendant ces deux jours, la marche du baromètre et du thermomètre a été ascendante.

En résumé, nous ne pouvons pas nous plaindre des récoltes de 1848; il est rare de les voir toutes réussir d'une manière aussi générale; mais la quantité n'a pu compenser le déficit que nous avons éprouvé par la baisse des prix; en sorte qu'avec cette abondance apparente, les agriculteurs n'ont pas été couverts de leurs déboursés!

St-Hippolyte, le 30 janvier 1849.

E. D'HOMBRES.

(Voir le Tableau ci-joint.)

FOUILLES A LA PORTE D'AUGUSTE

A NIMES (1849) (1).

Respublica nobis hunc otia fecit.

POUR peu que l'on réfléchisse à la marche des sociétés, on demeure convaincu que le culte des arts exerce une influence puissante sur la civilisation: il relève la dignité de l'homme, il anéantit l'oisiveté, cette source impure de tant de maux, il répand des habitudes de douceur qui deviennent une seconde nature et font, tout à la fois, la sûreté et le charme de la société. Les arts sont un supplément à la loi et à la morale. Un philosophe du siècle dernier a prétendu que cette douceur apparente n'était qu'une hypocrisie plus dangereuse que la réalité toute nue; mais cet homme, ami du paradoxe, n'a montré qu'un côté de la question, il n'a pas vu ou n'a pas voulu voir les transformations que les habitudes

(1) Voir le plan.

impriment à la nature humaine, les anciens l'avaient bien compris ; l'ingénieuse allégorie d'Orphée , les palmes des jeux olympiques , et , par-dessus tout , les traces brillantes qu'ont laissées après eux les Egyptiens, les Grecs et les Romains , sont là pour l'attester.

Le culte des arts devient surtout nécessaire après ces commotions politiques qui ébranlent les fondements de la société ; c'est alors qu'il importe d'opérer une forte diversion, d'amortir ces instincts grossiers, ces passions sauvages et anti-sociales, triste et hideux bagage des révolutions.

Napoléon l'avait senti ; ce serait une étude intéressante et qui , je crois , n'a pas encore été faite, de rechercher par quels efforts il relevait la société par les arts, pendant qu'il la reconstituait par les lois, par la religion, par la gloire ! Son neveu, dit-on, est animé des mêmes sentiments ; Dieu veuille qu'il en soit ainsi, et qu'il ne répudie pas cette noble portion d'un héritage de gloire !

Le devoir d'un gouvernement réparateur est donc d'encourager les arts, d'honorer ceux qui les cultivent, de les placer de préférence à la tête des administrations.

Ces réflexions nous ont été inspirées par un fait local qui n'a pas été suffisamment remarqué.

Le département du Gard a eu des administrateurs habiles, mais leurs efforts ont été surtout dirigés vers la partie matérielle de l'administration ; ils ont montré peu de sympathie pour les arts.

M. Chanal, notre nouveau préfet, a des goûts artistiques. Depuis longtemps, les archéologues, et les savants demandaient que la Porte d'Auguste, enfouie depuis tant de siècles dans les décombres de la vieille cité, fût déblayée comme l'ont été les portes d'Autun ; des fonds avaient été sollicités et obtenus.

Tous ces efforts combinés s'étaient brisés jusqu'ici contre des résistances locales ; M. Chanal les a fait disparaître. Notre noble et antique cité sera dotée d'un monument de plus, et de nombreux ouvriers sont occupés. Ce sera, tout à la fois, une œuvre d'art et de charité.

Avant de faire connaître le résultat de ces intéressantes fouilles, il ne sera pas inutile de rechercher quelle fut l'époque de l'érection de la Porte d'Auguste, sa destination primitive, les vicissitudes diverses qui lui ont été imprimées par le temps et par la main des hommes.

Cette étude intéressante en elle-même, nous détournera, pour quelques instants du moins, de nos tristes préoccupations ; la contemplation du passé nous consolera des sinistres présages amassés sur l'avenir.

Le peuple, qui a laissé après lui de si glorieuses traces, a été, comme nous, un grand peuple, grand par les lois, par les arts et par la guerre ! Dieu veuille que, comme lui, nous n'ayons pas notre Bas-Empire !

D'après l'historien Ménéard, les remparts antiques de la ville de Nîmes étaient percés de dix portes dont il indique à peu près la situation, et de deux ouvertures fermées par une grille à l'entrée et à la sortie du torrent, appelé maintenant *le Cadereau*, qui traversait la ville du nord au midi.

On ne peut douter que la porte principale de la ville romaine ne fût celle qui sert aujourd'hui d'entrée aux greniers à foin de la gendarmerie, et qu'on appelle la *Porte d'Auguste* ; elle était située sur l'ancienne voie domitienne, correspondant aux trois routes d'*Ugernum*, *Arelate* et *Auransio* ; la richesse de son architecture prouve évidemment qu'on avait voulu la distinguer des autres.

Les pierres de taille, posées sans ciment, ont été prises dans les carrières de *Roque-maillère*, *Barutel*

et *Lens*, mais utilisées avec un discernement sans exemple dans nos autres monuments romains ; la façade, les parements, les pilastres et les petits arcs sont construits en Roque-maillère comme la pierre la plus dure, les entablements et les voussoirs intérieurs sont en pierres de Barutel, et la pierre de *Lens*, considérée comme le marbre du pays, a été utilisée pour les chapiteaux et autres ornements délicats.

La façade se compose de deux grandes arcades à plein cintre, larges de 3^m93 sur une hauteur de 6^m, et de deux petits arcades n'ayant que 1^m93 de largeur sur 4^m d'élévation ; ces derniers sont surmontés d'une niche demi-circulaire ornée de deux petits pilastres portant un entablement du genre dorique.

Deux grands pilastres d'ordre corinthien servent d'encadrement à chacune des deux petites entrées et soutiennent, à 7^m50 d'élévation, l'entablement général de l'édifice ; cet entablement venait s'amortir contre deux tours demi-circulaires démolies en 1793. Ces tours avaient 9^m66 de diamètre ; leur partie circulaire ne commençait qu'à 1^m50 en avant du parement, ce qui leur donnait une forme infiniment gracieuse et facilitait les moyens de défendre cette entrée avec plus d'avantage. Le vandalisme de 93 n'a pas entièrement détruit cette partie du monument ; nous en découvrons aujourd'hui le socle ; il témoigne, par l'élégance de ses moulures, qu'il appartient à la belle époque de l'art romain.

La frise, qui a 0^m60 de hauteur, porte une inscription sur deux lignes ; les lettres de bronze ont disparu, mais les rainures dans lesquelles elles étaient encastrées nous ont heureusement conservé ce précieux document, qui fixe la construction de nos antiques murailles à la huitième année de la puissance tribunitienne d'Auguste, correspondant à l'an 738 de Rome, 16 ans avant Jésus-Christ.

Les lettres de cette inscription sont d'un beau caractère, celles de la première ligne ont 25 centimètres de hauteur, et celles de la seconde 16 seulement. Elle porte :

IMP. CAESAR. DIVI. F. AVGVSTVS. COS. XI. TRIBV. POTEST. VIII.
PORTAS. MVROS. QVE. COL. DAT.

« Ce qui ne veut pas dire assurément (dit M. Jules « Teissier) qu'Auguste ait *donné*, ait fait *bâtir à ses* « *frais* les portes et les murs de sa colonie, mais signifie « simplement, en style administratif, qu'Auguste, ayant « jugé utile à ses intérêts que Nîmes fût entouré de « remparts, lui ordonna de les construire ; on pourrait « ajouter, sans crainte, *civium aere volivo.* »

Sur le milieu du monument, se trouve une petite colonne ionique, qui sépare les deux grands arceaux ; elle repose sur un chapiteau établi à l'imposte du pied droit sur lequel elle est située et s'élève jusqu'à l'entablement.

Nous avons démontré que cette petite colonne était le *milliare passum primum* de Nîmes, c'est-à-dire, le point d'où l'on partait pour compter les milles sur toutes les routes : on l'appelait également, *lapis milliare* : cette pierre ne portait aucune indication numérale, c'était, pour ainsi dire, le milliaire zéro, l'analogue du *milliarium aureum* qu'Auguste fit planter au milieu du *forum* de Rome comme centre de tous les milles (1).

Outre la petite colonne, l'entablement était encore soutenu par deux taureaux à mi-corps, placés immédiatement au-dessus de la clé des grands arceaux.

Les deux niches qui couronnent les petites entrées

(1) Mémoires de l'Académie du Gard, année 1832, pag. 241.

étaient probablement décorées des statues d'Auguste et d'Agrippa, comme la médaille de notre colonie, ou, peut-être, de celles de Caius et Lucius, petit-fils de l'empereur; une inscription conservée au musée, donne au premier de ces princes le titre de *Patronus coloniae*.

Voilà, jusqu'à présent, tout ce qu'on pouvait dire sur la partie architectonique de ce monument.

Il paraîtrait qu'à une époque fort reculée, et qu'il est impossible de préciser, des fortifications auraient été construites sur l'emplacement de la Porte d'Auguste; ce fait résulterait d'une bulle du pape Adrien IV, accordée en 1156, en faveur d'Aldebert, évêque de Nîmes, pour confirmer à ce Prélat et à ses successeurs la possession du château appelé de la Porte d'Arles, *castrum quod dicitur Porta Arelatensis*; or, comme c'était là même qu'était autrefois placée la porte de ce nom, parce qu'elle conduisait au chemin d'Arles, on peut supposer que le château dont il est question dans cette bulle avait été bâti à l'endroit où elle était située. A la fin du quatorzième siècle, la vieille citadelle était en décombres, il n'y avait de visible que les deux tours romaines.

Charles VI, en passant à Nîmes en 1390, jugea que cette ville méritait d'être mise en défense, il en donna la commission à Pierre de Chevreuse; il ordonna, par une lettre datée de Carcassonne, le 20 juillet 1391, « qu'un château fort fût construit en certain lieu de « Nîmes, appelé le *Soual des Carmes*, auquel sont deux « grosses tours accouplées de gros murs » (Ménard, vol. 3, pag. 39).

Ce château, auquel on donna une forme carrée, était flanqué de quatre fortes tours, deux desquelles faisaient face à la ville, et deux à la campagne. Au milieu de l'édifice, était une vaste cour avec un puits très-pro-

ÉLEVATION DE LA PORTE D'AUGUSTE

État Actuel

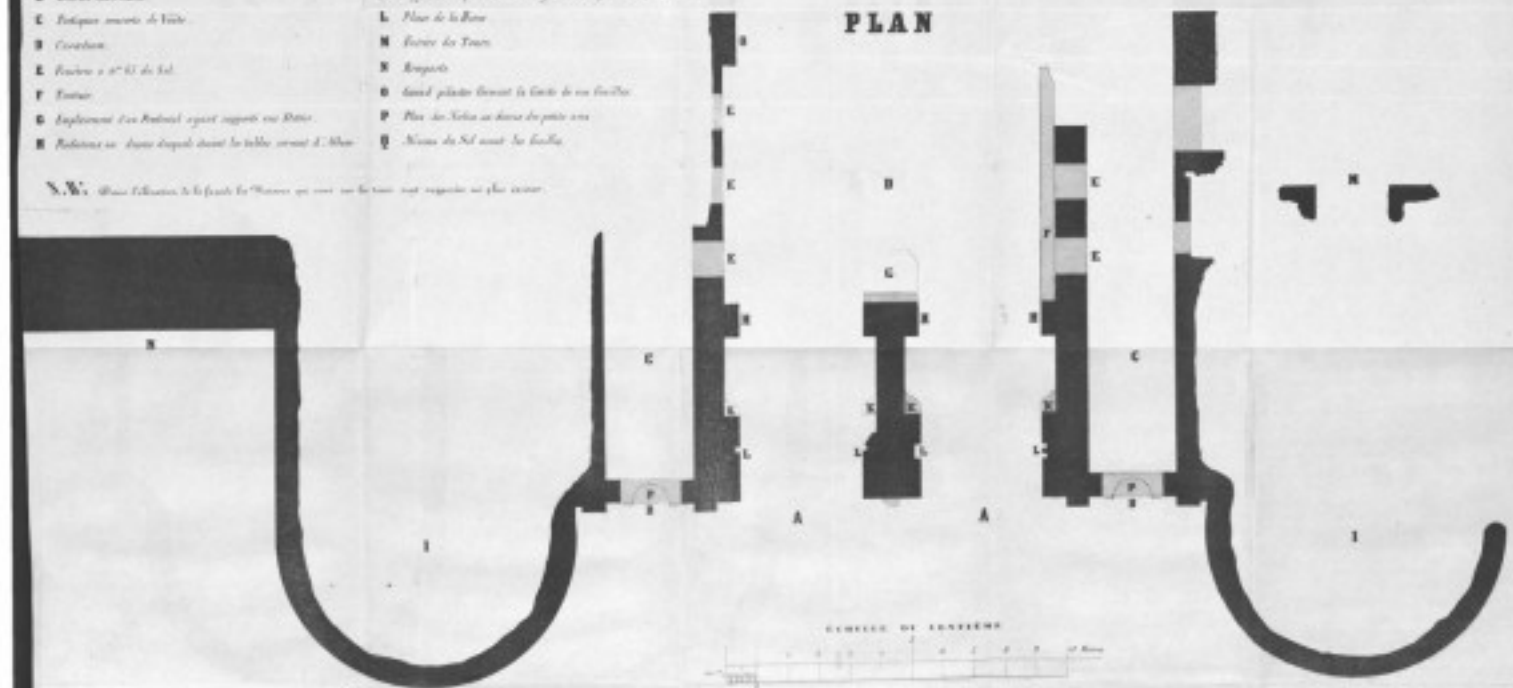


LÉGENDE

- | | |
|--|---|
| A Grande entrée de l'Arc | I Terrain |
| B Entrée du Forum | K Espace sur lequel s'élevait la porte de la porte à l'histoire |
| C Portique au-dessus de l'Arc | L Place de la Rome |
| D Corinthe | M Entrée du Terrain |
| E Façade à l'Est de l'Arc | N Remparts |
| F Terrain | O Murail pédoncule devant la façade de son façade |
| G Emplacement d'un Portique au-dessus de l'Arc | P Place des Noms au-dessus de la porte aux |
| H Reliance au Terrain depuis devant la façade au-dessus de l'Arc | Q Niveau de l'Arc au-dessus de la façade |

N.W. (Niveau de l'Arc) à la façade de l'Arc qui est sur le terrain sur lequel se trouve le plan actuel.

PLAN



ÉCHELLE DE LONGUEUR



1/2000



fond et solidement bâti , qui subsiste encore (1) ; sur la porte , placée entre les deux tours , regardant à la campagne , on voyait cinq écusson rangés sur une même ligne ; le premier portait les armoiries du duc d'Aujers ; le suivant , celles du duc de Berry ; celui du milieu , plus grand que les autres , contenait les armes de France ; le quatrième , celles du duc de Bourgogne ; et le dernier , les armoiries du duc de Bourbon : on sait que ces quatre princes étaient oncles du roi Charles VI , les trois premiers par son père , et le dernier par sa mère.

Un ehanoiné , nommé Geoffroy Paumier , institua le roi Charles VI son héritier , sous cette condition singulière , que son héritage entier serait employé à la dotation d'une chapelle qu'on fonderait en l'honneur de St. Michel , dans le Château royal qu'on bâtissait alors à Nîmes. Le buste de ce donateur fut placé dans cette chapelle.

Ce château fut pris par le prince d'Orange et repris par Charles VII en 1420 ; il y mit une forte garnison , composée de gascons et d'étrangers , pour repousser les attaques des routiers.

Il fut détruit en partie lors des guerres de religion ; le roi Louis XIII donna , en 1635 , l'emplacement et les matériaux aux Frères Prêcheurs , pour y établir leur couvent , qu'on appela le *Couvent des Pères du Château* , nom que conserve encore la place sur laquelle il était situé.

Ce fut en 1752 que le Château royal fut entièrement démoli , et qu'on découvrit pour la première fois , enchassé dans cette ancienne ruine , le monument romain que nous exhumons aujourd'hui ; cet édifice allait éprouver le même sort que la forteresse , lorsqu'il se

(1) Le terrain occupé par le Château avait 21 cannes de largeur , soit 47^m42 , et 35 cannes de longueur , soit 69^m16 (Ménard , vol. 5 , pag. 650).

trouva un citoyen assez courageux (M. Alexandre Vincens) pour s'opposer à ce vandalisme ; l'inscription , déjà renversée en partie , fut remise à sa place , et l'un des premiers monuments de la colonie romaine fait encore partie de nos richesses archéologiques.

Tels sont les documents les plus certains qui nous ont été laissés par l'histoire.

Ces transformations diverses ne présentaient jusqu'ici qu'un intérêt historique purement local ; au point de vue artistique , ce monument paraissait sans importance ; les décombres séculaires qui le couvraient semblaient justifier l'indifférence qui pesait sur lui.

Hier encore une grande partie des habitants de Nîmes, ces milliers de voyageurs qu'animent annuellement la douceur de notre climat et le commerce de notre cité , passaient avec indifférence devant cette antique ruine ; l'artiste seul gémissait , il ne pouvait comprendre qu'à une époque où fleurissent les arts , on laissât ainsi dans l'abandon un monument d'une si belle ordonnance , et qui porte sur son front l'empreinte de sa noble origine.

Son emplacement , sa forme , et surtout son inscription , ne pouvaient laisser aucun doute à l'artiste sur la destination première de cet édifice ; c'était évidemment une porte de la ville romaine ; elle était digne de figurer dans le riche inventaire des monuments de notre cité.

Je hasarderai ici une pensée ! Je serai compris , je crois , par tous ceux qui ont étudié la nature humaine : la simplicité du monument , la belle proportion de ses formes , l'absence de tout ornement surchargé ou inutile , ont contribué à son état d'abandon ; l'artiste seul a une délicatesse de sentiment qui lui fait comprendre ce genre de beauté , le commun des hommes y est insensible.

Grâce aux goûts artistiques du premier magistrat de notre département , la Porte d'Auguste partagera désormais , avec nos autres monuments , l'admiration des étrangers ; à l'aspect de cette imposante ruine , de ces voûtes hardies et silencieuses sous lesquelles s'agitait , il y a deux mille ans , une foule empressée , le voyageur sera saisi par un sentiment de puissance et de fragilité tout à la fois ; sa pensée se portera vers ce peuple qui est si grand dans l'histoire , et dont la main a laissé autour de nous de si nobles empreintes ; le souvenir de nos administrateurs trouvera aussi une place dans ses pieuses méditations.

Chez les anciens , les édifices qui avaient une même destination avaient aussi la même forme ; les maisons particulières de Pompéi , les Amphithéâtres , les Cirques , les Théâtres romains qui existent viennent à l'appui de cette vérité.

Il paraissait naturel , d'après cela , de rétablir , comme on l'avait fait jusqu'à ce jour , le plan de la Porte d'Auguste sur celui des portes romaines d'Autun , d'autant plus que l'ordonnance de leur façade étant absolument la même , on devait penser que la disposition de leur plan avait aussi la même analogie.

Il ne faut pas oublier , néanmoins , que la conformité dont nous venons de parler dans l'exécution des monuments de même nature , n'était jamais d'une exactitude rigoureuse ; les localités , les matériaux , les mœurs des populations et surtout l'état des arts à différentes époques , devaient nécessairement apporter des modifications considérables aux plans de ces édifices. Il n'était donc pas rationnel de reconstituer la Porte d'Auguste sur le plan des portes d'Autun , par cela qu'il existait quelque ressemblance entre ces édifices , car il ne fallait pas oublier aussi qu'un intervalle

de trois siècles séparait l'époque de leur érection.

« La Grèce, soumise, subjuguée à son tour son fier vainqueur en apportant les arts en Italie » (Horace, ép. à Auguste, vers. 156). Après leur victoire, les Romains adoptèrent le style de l'architecture grecque, ils élevèrent des monuments remarquables par l'élégance de leurs proportions. Auguste employa fréquemment des architectes grecs qu'il fit venir à Rome, et les constructions de cette époque conservèrent le caractère des monuments originaux auxquels les Romains durent les premières leçons du bon goût.

Il nous semble, d'après cela, que notre Porte d'Auguste, qui appartient à cette brillante période, pourrait bien être considérée aujourd'hui comme le type de l'art grec, dans la disposition des entrées de ville; ce modèle serait d'autant plus précieux, que la Grèce, si riche en ruines de toute espèce, ne nous a conservé d'autres vestiges de ce genre d'édifice que la Porte de l'aeropole d'Athènes, cet admirable monument qu'on appelle les Propylées.

Lorsqu'on arrive à Pompéi par son ancien faubourg d'*Augustus Felix*, après avoir parcouru la rue des Tombeaux, à travers une double haie de sépulcres, on entre par la Porte d'*Herculanum*, dans la ville ressuscitée: « la partie antique de ses murailles, dit Mazois, rappelle, par sa construction mâle, le génie des anciens peuples de la Grèce, qui élevèrent l'enceinte de « *Pæstum*, et les temples majestueux qui décorent encore aujourd'hui cette antique cité. » Hé bien! la Porte d'*Herculanum*, qui fait partie de ces vieux murs, présente, dans son plan, une analogie parfaite avec celui de la Porte d'Auguste, quoique moins importante que cette dernière, puisqu'elle n'a quetrois ouvertures, elle offre néanmoins la même disposition.

Le monument de Nîmes, qui renait aujourd'hui, comme ceux de Pompéi, a donc pour la science ce double intérêt, d'appartenir à l'époque la plus florissante de l'architecture romaine, et d'être, en même temps, l'unique modèle du style des grecs, dans la construction de leurs portes de ville; sous ce double point de vue, la découverte de cet édifice déroule quelques feuillets inconnus du vieux livre de notre histoire.

La façade, dont nous avons donné la description, était, jusqu'à présent, la seule portion connue de la Porte d'Auguste; sa partie supérieure avait été détruite jusqu'à la frise, et, si son plan a résisté au sort fâcheux qui a pesé sur lui pendant tant de siècles, nous le devons au monument lui-même qui l'a couvert de ses propres ruines.

La Porte d'Auguste, large de 39^m60, formait un avant-corps en saillie de 5^m23 sur les remparts antiques; cette saillie était augmentée à ses deux extrémités par la partie arrondie de deux tours de 9^m66 de diamètre, dont l'hémicycle ne commençait qu'à 1^m50 en avant de la façade.

Le milieu était percé de deux grandes arcades pour la circulation des chars, et les parties latérales de deux petites entrées, aboutissant à des trottoirs, à l'usage des piétons.

Ces deux derniers passages formaient, sur une longueur de 16 mètres, deux portiques couverts de voûtes à plein cintre formées d'arcs doubleaux; ces passages étaient éclairés par trois fenêtres cintrées de 2^m50 de hauteur sur 1^m15 d'ouverture, établies à 0^m65 au-dessus du sol antique.

Il paraît que ces portiques ne se fermaient pas habituellement, car on ne voit sur les pieds-droits, ni sur le seuil, aucune trace de scellement de gonds ni de crapaudine; cependant, deux trous carrés de 20 cen-

timètres , placés sur les murs latéraux , vis-à-vis de deux autres trous de même dimension , taillés en chanfrein , démontrent , par leur emplacement et leur forme , que , dans certaines circonstances , à l'approche de l'ennemi , par exemple , ces ouvertures se fermaient par un vantail , retenu à l'intérieur par de fortes solives fixées dans ces trous.

Les grandes entrées n'étaient couvertes que sur une épaisseur de 2^m84 par deux arcs doubleaux en saillie de 0^m44 sur le nu du mur intérieur ; ces deux arcs étaient séparés par un intervalle de 0^m45 destiné au mouvement d'une herse ; la disposition de cette fermeture n'a aucune analogie avec celles qui ont été décrites jusqu'à ce jour.

L'espace de 0^m45 , ménagé entre les deux arcs , se divisait en deux rainures de 0^m15 , que séparait une saillie de même largeur ; l'une de ces rainures s'arrêtait sur l'imposte et l'autre descendait jusqu'au sol , il est évident , d'après cela , que , sur sa hauteur , la herse se divisait en deux parties dont l'une fermait l'extrémité cintrée de l'arceau , et pouvait ne s'ouvrir que dans des circonstances extraordinaires , tandis que la partie inférieure , toujours mobile , venait , dans son mouvement ascensionnel , s'appliquer contre la partie fixe.

Cette première barrière n'avait pas paru suffisante à l'architecte de notre monument ; à 1^m53 de la herse , immédiatement après les arcs doubleaux , il avait établi une seconde porte à deux vantaux dont les mouvements de rotation s'opéraient sur des pivots établis à 0^m30 de leur bord ; le pivot inférieur , placé à 0^m50 du sol , tournait sur un cippe orné de moulures , situé dans l'angle des grands arcs ; cette seconde porte se fermait par des solives dont la disposition était la même que celles des passages couverts.

Après avoir franchi cette double barrière, on se trouvait dans une cour, que les anciens appelaient le *Cavædium*, large de 10^m64 sur 13^m de longueur; si l'on en juge par l'état actuel de nos fouilles; du côté de la ville, cette enceinte devait se terminer par un système d'arcades et de fermetures, en harmonie avec celui de la face extérieure.

On conçoit que cette disposition était extrêmement favorable à la défense de la ville; les assaillants, après avoir forcé les deux premières portes, se trouvaient enfermés dans un impasse dominé sur tous les points par les terrasses des portiques latéraux, d'où les assiégés pouvaient facilement écraser l'ennemi avant que les portes intérieures fussent enfoncées.

L'architecture du *Cavædium* était remarquable par sa simplicité même; les trois fenêtres cintrées qui éclairaient les galeries couvertes, formaient toute la décoration des murs latéraux; un stylobate uni, surmonté d'une corniche élégante, servait de soubassement à ces trois fenêtres élevées de 0^m65 au-dessus du sol, et protégées par un trottoir en dalles élevé de 0^m20, large de 0^m56; toute cette base venait s'amortir, du côté de la ville, contre un large pilastre (limite de nos fouilles actuelles), et du côté de la façade, contre une espèce de piédestal en saillie, de 0^m44, élevé de 1^m10 sur 1^m de largeur, n'ayant pour toute décoration que deux socles unis, en retraite de 0^m08 l'un sur l'autre.

Au milieu du *Cavædium*, et sur le même alignement, il se trouve un troisième piédestal semblable aux deux autres par ses côtés, mais dont la face à 1^m78 de largeur du côté de la cour, et qu'elle n'a pas de socles; l'assise qui est immédiatement au-dessus, forme une espèce de siège en retraite de 0^m44 sur la face supérieure; ce piédestal n'est point isolé, il se rattache par un

mur uni au pied-droit qui sépare les deux grandes entrées.

Une marche peu élevée , large de 0^m33 , sépareit tout cet avant-corps d'un quatrième piédestal , entièrement isolé , scellé et encastré de quelques centimètres dans l'épaisseur du pavé ; sa corniche supérieure , profilée dans le goût grec , a été trouvée sur place , à côté d'un tronçon de statue.

La position de ces trois piédestaux , sans couronnement , prouve d'une manière évidente qu'ils étaient destinés à garantir les portes mobiles pendant qu'elles étaient ouvertes ; mais , dans ce cas , un cippe moins élevé , plus gracieux , et décoré comme celui sur lequel tournait leur pivot , aurait eu le même résultat sans choquer les règles de ce bon goût qui caractérise l'architecture grecque. Nous croyons que ces piédestaux , qui conservent , à leur extrémité , une saillie de 0^m44 , avaient une double destination ; la ville de Pompéi va nous aider à résoudre ce problème.

On sait que les anciens avaient l'habitude d'écrire au pinceau , en couleur rouge ou noire , sur les murs des endroits les plus fréquentés , tout ce que nous publions au moyen d'affiches imprimées ; c'est ainsi qu'ils annonçaient les ventes , les locations , les fêtes publiques , les spectacles , etc. Près du *forum* de Pompéi , on voit un mur richement orné de corniches et de frontons , subdivisé par des pilastres formant encadrement à des panneaux lisses , dans lesquels sont peintes une multitude d'inscriptions d'un intérêt public , ce qui fit donner le nom d'*Album* de Pompei à ce mur ainsi décoré (*Mazois* , vol. 3 , pag. 46).

Lorsqu'en 1763 on découvrit la porte d'Herulanum , on trouva , dans les panneaux qui divisaient ses murs , un grand nombre d'annonces , d'ordonnances de magistrats , d'avis de toute espèce , dont voici quelques exemples :

« La troupe de gladiateurs , chasse et tente.

« Tous les orfèvres invoquent Caïus, Cuspius, Pausa,
« édiles.

« La troupe des gladiateurs d'Aulus, Suettius, Caïus,
« édiles , combattra à Pompéi le dernier jour de mai ; il
« y aura chasse et tente. »

Tout cela nous conduit à penser que la Porte d'Auguste servait d'*Album* à la ville de Nîmes , qu'au-dessus des trois piédestaux du *Cavædium*, il y avait de grandes tables de pierre ou de marbre sur lesquelles les annonces de cette nature étaient écrites au pinceau , et que l'afficheur , dans cette opération , se plaçait sur la saillie de 0^m44 , laissée dans ce but à la partie supérieure du piédestal. Les fouilles nous ont procuré deux fragments de ces tables : l'une , en pierre , aurait été divisée en deux compartiments par une baguette de séparation ; l'autre , en marbre blanc , porte encore , comme celles de l'*Album* de Pompéi , une partie du fronton triangulaire dont elle était couronnée ; peut-être que cette dernière , placée sur le piédestal du centre , était destinée aux ordonnances des magistrats , et les deux autres , aux annonces de toute espèce.

Il serait possible également que la petite place du *Cavædium* eût servi à tenir un marché spécialement destiné à la vente de certaines marchandises ; les deux portiques la rendaient propre à cette destination , en fournissant un abri contre le mauvais temps aux vendeurs qui y apportaient leurs denrées ; dans cette hypothèse , le piédestal du milieu aurait servi à un autre usage que sa disposition semble même indiquer.

Lorsqu'on mettait quelques objets en vente publique , le *Præco* ou l'huissier qui faisait l'encan se plaçait sur ce piédestal pour être mieux vu de la foule ; il posait

ce qui était à vendre sur un fer , dont le scellement est indiqué sur la face antérieure du piédestal , et il proclamait le prix qu'on offrait ; cette espèce de vente était appelée *sub hasta* , ce qui pourrait faire supposer que le fer dont nous venons de parler avait la forme d'une lance. A ce point de vue , le piédestal décoré , placé en avant du siège du *Præco* , aurait supporté la statue de Mercure , le dieu du commerce ; un petit torse trouvé dans nos fouilles , non loin de la partie supérieure de son piédestal , pourrait bien appartenir à cette divinité.

Notre supposition , à l'égard de ce marché , n'est pas tout à fait gratuite ; on voit , à Pompéi , un monument dont la construction appartient à l'époque grecque ; il se compose d'une simple cour carrée , moins grande que la nôtre , entourée de portiques ; sur le milieu d'un de ses côtés se trouvent deux piédestaux disposés absolument de la même manière que ceux qu'on voit au milieu de notre cour. Lorsque ce monument fut découvert , on remarqua qu'à la surface supérieure du piédestal placé derrière , la pierre était usée par une espèce de frottement , comme si , pendant longtemps , on avait marché dessus ; on avait conclu de cette observation que l'édifice avait appartenu à une école , et que le piédestal , qui avait une espèce de siège à son extrémité , était la place réservée au professeur. Cette opinion n'a pas été partagée par le savant Mazois. « Ce « monument , dit-il (vol. 3 , pag. 25) , qu'on croit « être une école , n'a rien qui l'annonce ; je crois que « c'est un marché public ; les portiques servaient aux « gens qui venaient de la campagne ou de la marine « pour vendre leurs fruits ou leurs poissons. » L'auteur des antiquités de la Nubie , M. Gau , partage l'opinion de Mazois , il donne au piédestal la même destination

que nous assignons au nôtre ; il ajoute : « On mettait
« sur l'autel ou le petit piédestal qui est devant , et au
« pied de la statue qu'il portait , les objets dont on pro-
« clamait la vente , et comme les anciens , surtout dans
« les petites villes comme Pompéi , ne faisaient pas de
« difficultés de charger leurs statues d'une foule de
« choses et d'accessoires qui y étaient étrangers , il se
« peut qu'on y appliquât les affiches de ventes , et cette
« statue représentait vraisemblablement Mercure. »

Si nous avons à restaurer l'intérieur du *Cavædium* , nous supposerions que l'entablement que nous avons trouvé dans cette enceinte (1) y était placé à la hauteur de celui de la façade , faisant retour sur le mur isolé du milieu , où il venait se terminer sur une petite colonne de la même dimension , et placée au même niveau que le milliaire zéro de la façade , avec lequel il formait une décoration symétrique ; dans ce cas , la petite corniche , sur laquelle reposait cette seconde colonne , aurait formé en même temps le couronnement de la table de marbre *Album* de l'autorité. Nous avouons franchement que cette idée de restauration ne repose sur rien d'analogue ; nous la soumettons à de plus habiles que nous.

Lorsqu'en 1793 on détruisit l'ancien château qui cachait la Porte d'Auguste , la hauteur de ce monument ne s'élevait pas au-dessus de son inscription ; les pierres de l'attique et de la corniche avaient été précédemment enlevées ; il paraissait probable que ce couronnement devait avoir quelque rapport avec celui des portes d'Autun , vu l'analogie de leur disposition ; mais ce n'était jusqu'à présent qu'une simple conjecture ; à

(1) Il est taillé dans une seule pierre de 0^m78 d'épaisseur , l'architrave a 0^m28 , la frise 0^m31 , et une partie de la corniche 0^m19.

cet égard , nos fouilles n'ont pas été sans succès. Un fragment fort mutilé de la corniche du premier ordre nous a prouvé qu'elle avait une hauteur de 0^m47 ; elle était ornée de denticules de 0^m15 de haut , 0^m07 de large , avec un intervalle de 0^m03 ; quoique cette espèce de moulure soit un des membres distinctifs de la corniche ionique , on la retrouve dans presque tous les monuments corinthiens du siècle d'Auguste.

On ne saurait douter maintenant que ce premier ordre ne fût surmonté d'un portique formé d'arcades servant de communication entre les deux tours ; un vousoir , trouvé au bas de la façade , nous a donné 1^m15 pour l'ouverture de ces arcades ; une pierre , formant la largeur entière des pieds-droits qui les séparaient , nous a prouvé que ces intervalles étaient de 1^m79 , que leurs bords portaient des pilastres cannelés arrivant à l'imposte , que le milieu de ces pieds-droits était décoré d'une colonne unie de 0^m48 de diamètre en saillie des deux tiers de sa circonférence. Plusieurs fragments de chapiteaux ioniques nous font penser qu'elles appartenaient à cet ordre.

Ces dimensions nous prouvent que ce portique supérieur se composait de six arcades séparées par des colonnes , dont la position se trouve naturellement indiquée par la décoration de l'étage inférieur , c'est-à-dire , à l'aplomb des quatre pilastres de la colonne du milieu et des deux taureaux à mi-corps qui couronnent les clés des grandes entrées.

L'entablement de ce second ordre s'est retrouvé tout entier ; l'architrave à trois faces : de 7, 10 et 14 centimètres de hauteur , avec une cimaise de 0^m08 , soit 0^m39 pour son élévation totale ; la pierre dans laquelle elle est taillée porte , du côté qui lui est opposé , la moulure d'une architrave simple décorant l'intérieur

de la galerie ; cette pierre nous donne ainsi l'épaisseur du mur de cette attique , qui était de 0^m80.

La frise , toute unie , à 0^m24 de hauteur ; la pierre dans laquelle elle est taillée porte la partie inférieure de la corniche , dont les moulures sont fort mutilées , son extrémité est , au contraire , parfaitement conservée , et comme cette dernière pierre formait le couronnement de l'édifice , elle est disposée pour l'écoulement des eaux pluviales ; la hauteur de cette corniche était de 0^m46 ; l'entablement total de ce second ordre avait donc 1^m09 d'élévation.

Si nous admettons , ce qui est probable , que les règles prescrites par l'architecte d'Auguste (Vitruve), ayant été rigoureusement suivies dans l'érection de ce second ordre , l'entablement ionique doit avoir de hauteur la quatrième partie de sa colonne , cette dernière aurait donc 4^m36 d'élévation. Une petite corniche , bien conservée , de 0^m16 d'épaisseur , nous a paru appartenir au petit stylobate sur lequel reposait le second ordre ; or , d'après Vitruve , la hauteur de ce socle doit répondre à la sixième partie de la colonne , ce qui nous donnerait environ 0^m80 pour la hauteur de notre stylobate ; ce second ordre aurait donc une élévation totale de 6^m35 , et celle du monument entier serait de 14^m50.

Le pavé romain , presque tout conservé sous le grand arc de droite , est formé de fortes dalles de 0^m30 d'épaisseur , longues de 2 à 3^m , d'une largeur irrégulière , mais parfaitement juxta-posées ; ce pavé formait un seul dos-d'âne sur toute la largeur des grandes entrées ; un aqueduc placé sous ce pavé facilitait l'écoulement des eaux de l'Agau (1).

(1) Un édit de Charles VIII , de 1491 , porte que le Capitaine du Château royal de Nîmes ferait déboucher son

La base des tours est intacte , on retrouve sur tout leur pourtour cette moulure élégante qui , par la grandeur et la simplicité de ses membres , est un modèle que les architectes modernes devraient souvent imiter. Ces tours se prolongeaient jusqu'à 10^m23 de la façade ; elles se terminaient carrément du côté de la ville ; là se trouvait une porte cintrée de 1^m90 d'ouverture , servant d'entrée à ces tours.

On a aussi découvert dans les fouilles une belle frise de 0^m67 de hauteur , décorée d'une guirlande de laurier , dont les feuilles ont 0^m20 de longueur , ce qui prouve qu'elle devait être placée fort haut ; nous pensons qu'elle décorait la façade du côté de la ville.

Nous avons trouvé dans les démolitions deux cippes tumulaires portant les inscriptions suivantes :

IIII. VIR. AVG.
ET. DEC. ORNAM...
Q. MAGIVS.
EPITYNCANVS
V. S. P.

Le Sévir Augustal
et Décurion honoraire
Quintus Magius
Epitincanus
l'a érigé, pour lui, de son vivant

L. AVLI. IVLI
MYRONIS
IVL. SEVERUS
ET. IVL. SEVER
RIANVS. PA
TRI. KARISSI
MO. ET. CAMV
LATIAE. SEVER
AE. MATRI VIV
ENTI. POSVERVNT

à Lucius , Julius
Myron
Julius Severus
et Julius Severianus
à leur Père
Chéri
et à Camulatia
Severa
leur Mère
l'ont érigé de leur vivant.

trident de fer pour laisser sortir de la ville l'eau qui coulait dans le canal de l'Agau. (Ménard , v. 6 , pag. 328.)

Cette dernière inscription provient d'une maison démolie dans les Arènes ; elle avait été rapportée par Ménard (vol. 7 , pag. 336).

La première faisait partie du mur latéral de l'aqueduc établi sous la Porte d'Auguste. Le respect religieux des anciens pour les monuments funéraires , la sévérité des lois contre leur profanation , prouvent que ce mur fut réparé à une époque postérieure à la domination romaine , et qu'à cette époque l'aqueduc était encore utilisé ; il est également démontré que cette réparation a été exécutée postérieurement à la destruction de la partie supérieure de notre porte , puisqu'on s'est servi , pour recouvrir ce canal , de matériaux provenant de sa démolition.

Nous avons remarqué que les débris de cette partie supérieure gisaient au niveau du sol antique ; or, nous nous sommes convaincus qu'au *xiv^e* siècle le terrain s'était déjà élevé de 1^m20 au-dessus du pavé romain ; ce n'est donc pas à la construction du château-fort de Charles VI qu'il faut attribuer la destruction de la Porte d'Auguste , mais plutôt à cette époque fatale où les peuplades du Nord , commandées par Crocus , roi des Vendales , fondirent sur le Midi , détruisant , en haine du nom Romain , tous les monuments de leur magnificence. « Ceux de
« Nîmes , dit Ménard (vol. 1 , pag. 58) , se ressentent
« tirent de la rage de ces barbares ; il n'en échappa que
« fort peu , car il paraît que cette ville était ornée
« d'une bien plus grande quantité d'édifices publics
« que ce qui en reste aujourd'hui ; on peut croire
« même que ce fut dans cette occasion que les bains
« publics , que la colonie de Nîmes avait fait construire
« au bord de la Fontaine , avec tant de magnificence ,
« furent détruits. Ces peuples , qui en voulaient principalement
« à la gloire et au repos des Romains ,

« n'épargnèrent pas, sans doute, un édifice qui servait
« tout ensemble à l'utilité, au plaisir et à l'ornement
« de cette ville, l'une des plus considérables de l'em-
« pire, et par cela même plus propre à animer la
« fureur de ces barbares. A cette époque, on peut
« rapporter aussi la destruction du temple d'Auguste
« et de la basilique de Plautine. » Nous pouvons ajouter
maintenant : ainsi que la démolition de la Porte d'Auguste.

Nos fouilles nous ont aussi fourni quelques documents relatifs aux superfétations que le moyen-âge avait créés à notre édifice. Des restes de fortifications établis sur le sol romain, sous les arcades et dans l'intérieur de la cour, nous ont paru avoir fait partie des remparts construits en 1194, sur cet emplacement, par Raymond V, comte de Toulouse.

Quant au château-fort de Charles VI, nous avons acquis la certitude que, dans son plan, Pierre de Chevreuse avait conservé les deux tours romaines; mais supposant, sans doute, que des constructions sans ciment ne présentaient pas assez de solidité, il avait fait doubler ces tours, en dedans et en dehors, par une maçonnerie nouvelle qui leur donnait une épaisseur de 3^m30.

Par l'exécution de ce nouveau plan, trois ouvertures de la Porte d'Auguste furent ensevelies sous les murs de la forteresse; le grand arc de droite en devint la seule entrée; mais comme déjà, à cette époque, le sol s'était élevé de 1^m,20, la division de la herse en deux parties devenait inutile; la nouvelle herse n'eut qu'une seule pièce; son mouvement ne comportant alors qu'une seule rainure, on descendit jusqu'au nouveau sol l'entaille supérieure qui, dans l'origine, s'arrêtait à l'imposte. Les deux grands arcs nous fournissent encore

des traces non équivoques de ces deux systèmes de fermeture.

La chapelle de St-Michel , fondée avec les deniers de Geoffroy Paumier , avait été construite sous le grand arc de gauche , elle s'étendait jusque vers le milieu de la cour , où un fort pilastre carré de 1^m80 de côté , avec des moulures à sa base , avait été établi pour recevoir la retombée d'une voûte d'arête qui couvrirait cette chapelle ; les nervures de cette voûte , la clé à jour contre laquelle venaient se profiler leurs moulures , ainsi que les culs-de-lampe qui en formaient les pendentifs , ont été retrouvés.

Tels sont les résultats auxquels nous ont conduits les fouilles de la Porte d'Auguste. Des gens plus habiles y verront ce que nous n'y avons point vu ! N'est-ce pas quelque chose d'avoir mis à nu un monument qui nous reporte à la belle époque de l'architecture grecque et romaine , d'avoir pénétré , après deux mille ans , dans la vie intérieure d'un peuple qui est si grand dans l'histoire. Nîmes montrera désormais avec orgueil un monument de plus , et l'artiste reconnaissant viendra puiser dans son sein des inspirations nouvelles.

Ne devrait-on pas achever l'œuvre ? Ne serait-il pas possible , par l'achat d'une partie de la maison Durand-Belle et par des nivellements habilement combinés , de restituer la Porte d'Auguste à sa destination primitive ? de transformer cette dénomination vulgaire de *rue de l'Agau* en celle de *rue de la Porte d'Auguste* , et de renouer ainsi la chaîne des temps ? Grâce au ciel , les folies démagogiques et socialistes n'ont pas éteint le sentiment de l'art ; une administration habile préside aux destinées de la cité et du département ; il nous est permis d'espérer !

Il nous reste encore un vœu à émettre : que cette

instabilité déplorable qui préside à tous nos établissemens depuis février , triste et décourageant symptôme du malaise de notre pauvre France , respecte encore pendant longtemps l'administrateur de notre département ; l'administration et les arts n'ont qu'à y gagner !

AUG^e PELET.

NOTES

SUR LA GROTTÉ-DU-CHIEN ,

Par M. D'HOMBRES-FIRMAS père.

LES anciens voyages en Italie parlent , comme d'une merveille , de la Grotte-du-Chien , auprès de Naples , dans laquelle des exhalaisons subtiles , des mofettes sulfureuses , arsénicales , suffoquaient ceux qui s'y abritaient ; les animaux qu'on y amenait ou qui s'y introduisaient , périssaient encore plus promptement , et ces vapeurs , en même temps impropres à la combustion , éteignaient instantanément la flamme et les corps embrasés. On ferma cette grotte d'une porte , pour éviter les accidens ou pour faire payer aux curieux les expériences qu'on leur montrait.

On raconte que le vice-roi D. Pedro de Tolède y enferma deux esclaves déjà condamnés à mort , qui succombèrent en quelques instans ; que Charles VIII , roi de France , ayant conquis Naples , en 1495 , fit mettre un âne dans cette vapeur mortelle ; depuis , on y a fait périr toutes sortes d'animaux , des oiseaux , des reptiles , même des insectes , à qui il faut si peu d'air ; mais , le plus ordinairement , c'est un chien qu'on expose

dans la grotte , ce qui lui a fait donner le nom qu'elle porte.

Quoique l'on connaisse bien maintenant le gaz délétère qui occupe le fond , que l'on sache qu'il existe naturellement dans d'autres localités, que les chimistes, qui l'appellent gaz acide carbonique, le composent dans leurs cours et nous en montrent toutes les propriétés , la Grotte-du-Chien n'en est pas moins toujours visitée par les touristes , soit parce que c'est une partie obligée d'un voyage à Naples , comme dit M. Valery , soit parce qu'elle est à côté des étuves de St-Germain , aux bords du lac d'Agnano , sur le chemin de Pouzzoles et de Bayes , et que c'est une des excursions les plus intéressantes qu'on puisse se proposer.

Je l'avais faite en 1841 ; retourné cette année à Pouzzoles pour voir le progrès des fouilles de l'Amphithéâtre , j'ai parcouru les environs , et la section de géologie du Congrès Napolitain , dont je faisais partie , a exploré le *Monte-Nuovo* , la *Solfatara* , les *Astroni* , J'ai visité trois fois la fameuse grotte , parce que j'étais avec des amis qui ne la connaissaient pas ; je n'ai cependant jamais vu l'expérience du chien , et c'est , comme je le dirai , le motif qui me détermine à écrire ces notes. On a fait assez souvent des observations neuves sur des sujets qui paraissaient épuisés , puissent les miennes intéresser quelqu'un de ceux à qui je les offre !

La Grotte-du-Chien n'est qu'une excavation faite ou achevée de main d'homme ; sa profondeur est de 3,25 mètres , sa largeur de 1,30 , et sa hauteur a 2,85 mètres près de la porte ; mais comme ses parois se resserrent et que son toit s'abaisse , elle n'a guère que 1,25 carré à l'extrémité opposée. Ces mesures que j'ai prises , comme bien d'autres , sont sans importance , c'est mal à propos

qu'on a cru en déduire la quantité d'acide carbonique contenue dans la grotte et celle qui s'en dégage dans un temps donné. On a prétendu, j'ignore sur quel fondement, qu'elle variait selon les saisons, et les voyageurs ne s'accordent pas, tant s'en faut, sur la hauteur de la couche de gaz, qu'ils fixent d'après celle où s'éteint une bougie. Les uns, avec Artaria, lui donnent 0,17 mètres, d'autres 0,25 à 0,27; Galanti, 0,39, et je lis dans le Dictionnaire de M. Bouillet qu'elle ne s'élève pas au-dessus d'un mètre ! Toutes ces mesures, quelques différentes qu'elles paraissent, peuvent être justes, non-seulement parce que le sol n'est pas de niveau ni plan, que la bougie s'éteint, quoique pas aussi subitement, à une élévation plus ou moins considérable; mais, par une cause toute simple dont on n'a pas parlé, c'est que la hauteur du gaz dépend de la marche qui est à l'entrée de la grotte. Cette marche était peut-être jadis plus ou moins haute, et elle est susceptible d'être exhaussée à volonté, par des vanes ou autrement. Il est clair que le gaz s'élève dans cette espèce de réservoir, le remplit jusqu'au bord de cette barrière, et déverse pour se répandre au dehors, absolument comme s'il s'agissait d'une source d'eau. Le hasard nous a rendu cela sensible à mes compagnons et à moi, ainsi que je vais l'expliquer : nous étions munis de grosses torches de filasse enduites de goudron et de cire, afin de nous éclairer dans la grotte de la Sibylle, les chambres de Vénus, les étuves de Néron, etc. Nous les allumâmes et les vîmes s'éteindre subitement dans l'acide carbonique; expérience que j'avais faite antérieurement avec une bougie, du papier, des copeaux enflammés et de la braise; en la répétant trois ou quatre fois de suite avec nos torches, il se produisit beaucoup de fumée qui, retenue dans le gaz ou à sa

surface (1), lui donna une teinte grise, tranchante avec l'air qui restait transparent au-dessus. Le gaz, que nous avons agité, expulsé en partie, parut augmenter assez vite, et sa surface ondulait; ce que j'explique par l'abondance de son dégagement ou le tournoiement de la fumée. Nous le voyions dépasser la marche, s'écouler jusqu'au sol, où la fumée plus légère s'évaporait.

Quoique j'aie remarqué cette séparation des deux fluides élastiques, que la pesanteur spécifique de l'un soit moitié en sus plus forte que celle de l'autre (2), j'admets cependant qu'ils se mélangent ou se pénètrent à leur contact. Je suis entré, comme plusieurs voyageurs, dans la grotte; en restant debout, on n'éprouve aucun inconvénient (3), mais si l'on se courbe jusqu'à la hauteur de la ceinture, 0,6 à 0,7 m. du fond, on ressent une odeur acidule, une irritation dans les yeux et le nez, bientôt une sorte de malaise oblige à se relever et à sortir. Ces effets deviennent de plus en plus sensibles à mesure qu'on se baisse, quoique l'on soit au-dessus du niveau de la couche d'acide carbonique et de la marche qui l'arrête, qui a 0,28 m. vers le milieu.

En jetant à pleine main vers notre bouche ouverte

(1) Misson dit, au contraire, que *des flambeaux s'éteignaient sans qu'il restât ni feu ni fumée*, tom. 2, pag. 66, 1702.

(2) La pesanteur spécifique du gaz, acide carbonique, est à celle de l'air atmosphérique = 15,245 : 10,000. Cette différence permet de le transvaser; on ne voit rien, mais on prouve qu'il tombe dans un verre plein d'air qu'il déplace, comme de l'eau qu'on verserait dans un vase plein d'huile, la ferait extravaser.

(3) L'abbé Richard dit avoir éprouvé une chaleur sensible suivie d'un engourdissement tel, qu'il avait de la peine à se soutenir debout, tom. 4, pag. 286.

l'air voisin de cette limite , nous sentions ce que le *custode* appelait le goût du vin de Champagne ; la flamme d'une bougie diminue , vacille , s'éteint ; des bouquets de fleurs bleues rougissent quelques centimètres au-dessus de ce niveau ; au-dessous , le gaz acide carbonique étant plus pur , ses effets sont plus prononcés.

Je rapporterai comment se fait l'expérience principale , quoique je n'aie pas voulu en être témoin. Le *custode* , à genoux , assis sur ses talons au milieu de la grotte , tient couché contre terre le chien qu'il veut asphyxier. Dans cinq à six minutes , selon qu'il est jeune et vigoureux , ou selon que sa tête est proche du sol , il éprouve des convulsions atroces , ses yeux rougis sont prêts à sortir de leur orbite , sa bouche béante écume , sa langue est violette , il tend les jambes !... Une minute de plus il expirerait ! Alors les spectateurs demandent sa grâce , et , pour le faire servir de nouveau , son maître l'emporte à l'air libre , où il revient à la vie. Quelquefois , il le plonge dans le lac ; anciennement on croyait son eau nécessaire ; c'est une erreur , l'air pur suffit ; après quelques minutes il se relève et s'enfuit.

Ce n'est , disent les indifférents , qu'un évanouissement , une attaque momentanée d'apoplexie ou de haut-mal , dont les chiens sont parfois atteints. Les personnes qui ont de bons chiens et leur sont attachés , répugnent à les voir souffrir ; beaucoup de gens qui parlent sensibilité , détourneraient les yeux d'un spectacle qu'ils trouvent horrible , s'ils ne tenaient à voir mourir un chien dans la grotte , pour mieux jouir de sa résurrection ! Ils ne savent pas que les attaques et les résurrections répétées lui deviennent fatales ; qu'au lieu de douze à quinze ans , durée moyenne de la vie de

cet animal, d'après Buffon, il ne résistera qu'un an ou deux à ces épreuves ! N'ayons pas à nous reprocher d'abrèger les jours de l'ami le plus affectionné, le plus fidèle, du serviteur le plus intelligent, le plus soumis, du garde le plus vigilant, le plus courageux que nous ayons parmi les autres êtres animés.

Dans les États-Unis, l'Angleterre, la Prusse, le Wurtemberg et une partie de l'Helvétie, il existe des lois qui défendent de maltraiter les animaux domestiques ; elles sont fondées sur la conviction que la brutalité, les punitions infligées injustement, loin de les corriger, les rendent plus indociles, les aigrissent contre les hommes ; que, pour améliorer leurs races, nous devons être raisonnables envers eux (1).

Je ne prétends pas qu'on doive s'abstenir de *faire sur des vils animaux les expériences* considérées comme avantageuses à l'humanité. On peut les sacrifier pour des études physiologiques et pathologiques ; essayer des remèdes et des opérations, afin de nous les appliquer plus sûrement, étudier sur eux les phénomènes de la vie, de la sensibilité, de la génération, etc. ; mais l'expérience de la Grotte-du-Chien, répétée depuis des siècles, ne nous apprend plus rien sur l'action du gaz inerte. Pourquoi, du reste, demanderai-je aux vivisecteurs et à tous les expérimentateurs, ne pas employer

(1) La société formée à Munich, pour empêcher le mauvais traitement des animaux, compte 3,600 membres, parmi lesquels figurent tous les princes de la famille royale de Bavière et un grand nombre d'autres princes de la confédération germanique. Cette association s'étend dans différentes parties de l'Allemagne, dans d'autres états de l'Europe et en Amérique. M. Pariset m'écrivait, en 1846, que la *Société protectrice des animaux*, à Paris, dont il était secrétaire, s'était empressée de m'admettre parmi ses membres, sur la lecture de ce mémoire.

d'autres animaux moins précieux que les chiens? pourquoi ne s'en tiendrait-on pas aux animaux destinés à la boucherie, au gibier et aux bêtes sauvages? Que le *custode* de la grotte d'Agnano (1) remplace ses chiens par des lapins ou des cochons d'Inde, ils lui coûteront très-peu pour élever, ils multiplieront étonnamment; ils seront plus vite asphyxiés, parce qu'ils sont plus bas, qu'ils ont le museau près du sol, et ils auront moins de partisans, les derniers surtout; tandis que les chasseurs, les habitants de la campagne, les voyageurs du commerce, je pourrais dire tous ceux qui ont des chiens et même ceux qui n'en ont pas, les aiment pour leurs bonnes qualités reconnues et répugnent à les voir périr.

Bien d'autres avant moi se sont récriés contre l'expérience barbare que l'on fait à la Grotte-du-Chien, et je puis dire que, parmi le grand nombre d'étrangers venus au Congrès scientifique de Naples cette année, il en est très-peu qui n'aient éprouvé un sentiment de pitié pour les malheureux animaux exposés dans l'acide carbonique.

La première fois que je fus à la Grotte-du-Chien, le paysan qui en a la clé vint avec un braque et un grand barbet, tous les deux forts beaux, mais paraissant malingres ou malheureux du service auquel ils étaient destinés. Ils n'étaient point attachés et auraient pu fuir; soumis à leur maître, ils restaient à ses côtés, résignés à leur triste sort. Je n'étais pas curieux, je l'ai déjà dit, des angoisses et de la mort de ces animaux, et le *custode*, qui en saisissait un, n'insista pas lorsque je lui demandai

(1) On pourrait, à l'avenir, l'appeler ainsi, comme le lac voisin qui tire son nom d'*Angue*, serpent; ces reptiles étant communs dans ce vallon.

d'autres expériences , en lui donnant l'étreffe d'usage et deux carlins en sus. Ses chiens me comprirent, je n'en saurais douter ; levant la tête , remuant la queue , ils s'approchèrent de moi , léchèrent mes mains que je leur passais sur le dos , ils firent mille gambades en haletant et aboyant pour témoigner leur joie et leur reconnaissance ; ils ne me quittèrent plus tout le temps que je restai aux bords du lac d'Agnano.

Mon récit n'étonnera pas ceux qui savent combien l'éducation et les bons sentiments de ces animaux les mettent au-dessus de tous les autres ; cependant , avant de publier cette remarque , j'ai désiré que d'autres personnes pussent la confirmer , et je pourrais aujourd'hui citer plusieurs de celles que j'ai accompagnées dans mon dernier voyage , deux entr'autres qui avaient envie de juger l'effet des premières inspirations du gaz inerte , un commencement d'asphyxie , et se promettaient de faire sortir le chien dans trois minutes , quatre au plus. Je leur fis observer qu'il n'en souffrirait pas moins , que les convulsions continuaient , que la mort s'ensuivait selon la durée de l'expérience , mais que la sensibilité s'éteignait quand l'acide carbonique avait remplacé l'air dans les poumons.

Quelques amateurs voulaient expérimenter si la taille d'un grand danois le préserverait , s'il aurait l'instinct de rester debout , de tenir son museau en l'air ?... Ils s'en rapportèrent au témoignage du guide et du *custode* qui nous citèrent plusieurs exemples et nous assurèrent avoir vu un épagneul qui , dès qu'on le couchait , savait fort bien se redresser , tendre le col hors de la vapeur , sortait et s'enfuyait , s'il n'était pas retenu.

Mes compagnons dissuadés , le pauvre chien , que son maître tenait déjà dans ses bras , obtint grâce entière , et nous pouvons tous attester qu'il nous avait compris

parfaitement ; il nous regardait d'un air suppliant pendant que nous discourions , et une fois remis à terre , bien loin de fuir , il vint nous caresser , nous léchait l'un après l'autre , bondissait , allait et venait autour de nous , poussant des cris qu'on ne pouvait traduire qu'en remerciements.

Il y a d'autres cavités dans la même montagne qui présentent des phénomènes analogues à ceux qui ont lieu dans la Grotte-du-Chien , ils sont plus ou moins marqués , des crevasses , des fissures dans les roches , leur porosité , un évent , favorisent le dégagement du gaz et des veines minérales dans l'intérieur de la terre , modifient sa nature ou changent son cours. Je crois que l'acide carbonique surgit , malgré sa pesanteur , mais quand même il se dégagerait des parois ou du plafond de la grotte , avec les gouttes d'eau qui s'y condensent , parfois très-nombreuses , il tomberait comme elles au fond (1).

(1) L'acide carbonique se rencontre dans beaucoup de souterrains et de caves , trop souvent il a occasionné des accidents funestes ! Il est d'autant plus difficile d'y parer , qu'on ignore comment ce gaz s'y produit et d'où il se dégage. J'ai ouï parler de caves habituellement infectées , tandis que d'autres , dans le même quartier , tout aussi profondes , étaient saines ; le foyer d'émanation du gaz a sans doute des issues plus faciles vers les premières. Surgit-il , s'écoule-t-il de quelques fissures des murs ? Une bonne couche d'argile battue sur le fond , un enduit de chaux hydraulique contre les murs devraient l'arrêter ; mais peut-être il tombe de la voûte ou descend de l'escalier. On a proposé , pour expulser l'acide carbonique , des soupiraux , des ventilateurs , des cheminées d'aérage , des tubes qui puisent au fond l'air nécessaire à des fourneaux. Je ne dois point décrire ces moyens et conseille seulement de descendre dans les caves suspectes avec une lumière , et de remonter promptement si elle s'éteint. Si l'on avait besoin d'aller au secours d'une personne asphyxiée ,

Quelques pas à droite de la Grotte-du-Chien , un autre *cicerone* montre un creux , dans lequel on sent fortement l'odeur pénétrante de l'ammoniaque.

Un peu plus loin , on trouve les étuves de *San-Germano* , d'où émane une abondante vapeur sulfureuse qui, dans les petites cabines , élève la température à 50 degrés.

En différents points , aux bords de l'eau , on voit monter une quantité de bulles d'air qui crèvent à sa surface , les guides disent qu'elle bout sans chaleur , ce qu'ils appellent un phénomène ; cependant le gaz qui remplit ces bulles aurait le temps de se refroidir s'il vient du fond de l'ancien cratère qui a formé le lac d'Agnano. On présume que c'est une espèce d'hydrogène , j'ignore si quelque chimiste l'a examiné.

J'ajouterai , pour terminer cet article , que les paysans des environs mettent du chanvre à rouir dans le lac et le font sécher sur ses rives. On peut dire alors que les émanations malfaisantes , de toutes sortes , abondent dans ce vallon ! Il n'en est pas moins peuplé, giboyeux, fertile , agréable et sain , parce que les poumons des animaux et les feuilles des végétaux sont doués de la faculté de choisir , dans la masse d'air qu'ils aspirent, les parties alimentaires pures ou propres à l'entretien de la vie.

au lieu d'allumer un fourneau ou de mettre en jeu un ventilateur , ce qu'il y a de mieux à faire , que j'emprunte à M. Dumas (*Traité de Chimie* , tom. 1 , pag. 508) , « c'est
« de verser dans la cave de l'ammoniaque dissous dans l'eau ;
« il se forme du carbonate d'ammoniaque , et l'air se trouve
« presque subitement purifié. La présence d'un petit excès
« d'ammoniaque ne peut nuire aux asphyxiés , au contraire ,
« elle produit en eux une excitation salutaire. Au défaut
« d'ammoniaque , on peut employer la potasse ou la soude
« caustique , ou bien la chaux vive. »

DÉMONSTRATION COMPLÈTE ET GÉNÉRALE DU THÉORÈME

RELATIF A LA

SOMME DES ANGLES INTÉRIEURS D'UN POLYGONE PLAN RECTILIGNE QUELCONQUE
DONT LES CÔTÉS NE SE COUPENT PAS (1).

Par M. A. A. LIOTARD.

DANS les traités de géométrie élémentaire, on ne démontre ordinairement le théorème relatif à la somme des angles intérieurs d'un polygone rectiligne que pour les polygones convexes, c'est-à-dire, pour ceux qui n'ont point d'angles rentrants. Cependant, dans la pratique la plus commune, comme par exemple la levée des plans, l'arpentage, etc., on a souvent à considérer des polygones ayant des angles rentrants. Il est donc important de démontrer ce théorème dans toute sa généralité : ce qui, au surplus, présenté comme nous allons l'exposer, nous a paru de la plus grande simplicité.

Pour ne rien laisser à désirer sur cet objet, nous commencerons par rappeler quelques définitions.

(1) L'auteur de ce Mémoire a tâché d'imiter la manière de Bertrand de Genève, dans les préliminaires de ses *Développements des principes élémentaires des mathématiques*, il n'a pas craint la proximité ou la répétition continuelle des mêmes choses dans une même phrase. — Cette disposition produit peut-être un peu de diffusion, mais il a mieux aimé encourir ce reproche, que tomber dans l'excès contraire et donner lieu à l'application de cette sentence d'Horace, devenue proverbiale : *Brevis esse laboro, obscurus fio.* — (J'évite d'être long, et je deviens obscur.—BOILEAU, *Art poétique*, chant I.)

1. On appelle polygone plan une portion de plan terminée par des lignes.

2. Le polygone est dit convexe si une ligne droite, tracée d'une manière quelconque dans son plan, ne coupe pas son périmètre en plus de deux points ; ce qui exige qu'il n'ait que des angles saillants.

3. Un polygone est dit rectiligne s'il est formé ou terminé par une série de lignes droites.

4. Un polygone est dit curviligne s'il est formé ou terminé par une série de lignes courbes.

5. Un polygone est dit mixtiligne s'il est formé ou terminé par une série de lignes droites et de lignes courbes.

6. Un polygone, soit curviligne, soit mixtiligne, pourrait être considéré comme rectiligne, en concevant les parties courbes décomposées en parties assez petites pour que, sans erreur sensible, elles pussent être considérées comme lignes droites ; ainsi, à la rigueur, ce que nous allons dire pourrait être appliqué à toute sorte de polygone plan.

7. On appelle angle saillant d'un polygone un angle de ce polygone compris entre zéro et deux angles droits.

8. On appelle angle rentrant d'un polygone un angle de ce polygone compris entre deux et quatre angles droits (1).

9. Lorsqu'un polygone quelconque est tracé sur un plan (lequel, comme on le sait, doit être considéré comme infini), si nous concevons enlevée la portion finie de plan qui forme le polygone tel qu'on le considère habituellement dans la pratique, la portion in-

(1) Les angles, tels que nous les considérons ici, ne servant qu'à fixer la position des deux côtés qui comprennent chacun d'eux, nous n'avons pas à nous occuper des angles qui renferment un nombre quelconque de fois quatre angles droits.

définie qui restera du plan sera aussi un polygone , puisque ce sera , conformément à la définition première , une portion de plan terminée par des lignes ; portion aussi distincte de tout le plan que la première partie que nous avons considérée.

Ce genre de polygone à aire infinie , qu'un peu d'abstraction d'esprit fait aisément concevoir , a une existence bien positive , bien réelle sur une sphère ; en effet , on appelle polygone sphérique une portion de la surface d'une sphère terminée par des arcs ordinairement de grands cercles. Ce polygone , quel qu'il soit , est facilement conçu ; or, l'autre partie de la surface de la sphère est aussi incontestablement un polygone sphérique , attendu que la définition précédente lui convient parfaitement. Cette dernière portion sera la différence entre la surface totale de la sphère et le polygone sphérique d'abord considéré. — Ces deux portions de la surface de la sphère sont l'une et l'autre finies , parfaitement saisissables physiquement et intellectuellement ; ces deux portions sont donc , sans contredit , des polygones sphériques.

10. Si , maintenant , nous imaginons que le rayon de cette sphère devienne infini , la surface de la sphère deviendra un plan , et l'un des polygones dont nous venons de parler (celui qui est plus petit que l'hémisphère et que l'on considère suivant l'acception vulgaire) deviendra le polygone à surface finie que nous avons considéré ; l'autre aura une surface infinie , suivant ce que nous avons fait remarquer ci-dessus.

11. Nous appellerons les polygones du premier genre , qui ont une surface finie , *Polygones de la première sorte* ; ce sont ceux que l'on considère habituellement sous l'acception vulgaire. Ceux du second genre , qui ont une surface infinie , seront appelés *Polygones de la seconde sorte*.

12. Ces deux sortes de polygones ont des propriétés communes et des propriétés distinctives que l'on n'a peut-être pas assez remarquées, et dont le rapprochement, soit sur un plan, soit sur une sphère, fournit des propositions singulières. Nous laissons à la sagacité des lecteurs à faire cette comparaison qu'il nous suffit d'avoir signalée (1). Nous citerons cependant des relations de ces deux genres de polygones qui ont un rapport direct avec le théorème que nous voulons démontrer.

13. 1^o Dans un polygone de la première sorte, la somme des angles intérieurs vaut deux angles droits pris autant de fois *moins* deux que le polygone a de côtés.

2^o Dans un polygone de la première sorte, la somme des angles extérieurs vaut quatre angles droits pris *positivement*.

3^o Dans un polygone de la première sorte, il y a au moins trois angles *saillants*.

4^o Un triangle de la première sorte ne peut donc avoir d'angle *rentrant*.

1^o *b.* Dans un polygone de la seconde sorte, la somme des angles intérieurs vaut deux angles droits pris autant de fois *plus* deux que le polygone a de côtés.

2^o *b.* Dans un polygone de la seconde sorte, la somme des angles extérieurs vaut quatre angles droits pris *négativement*.

3^o *b.* Dans un polygone de la seconde sorte, il y a au moins trois angles *rentrants*.

4^o *b.* Un triangle de la seconde sorte ne peut donc avoir d'angle *saillant*.

14. Les deux premiers théorèmes de la première colonne sont ceux qui font principalement l'objet de ce

(1) On pourrait aussi considérer un polygone ayant des vides; son aire serait alors la différence entre le polygone total et les polygones partiels formant les vides. Le nombre des côtés de ces sortes de polygones présenterait des modifications qui conduiraient à des propositions particulières en dehors de notre sujet: ce serait une extension de notre théorie. Il en serait de même et analoguement pour les polyèdres.

Mémoire et sont une dépendance réciproque l'un de l'autre, de telle sorte que l'un d'eux étant démontré, le second en est un corollaire.

15. Un polygone, soit de l'une ou de l'autre sorte, a autant d'angles que de côtés; car, quoiqu'il faille deux côtés pour comprendre un angle, chaque côté sert deux fois. Si, au contraire, on disait que, puisqu'il y a un angle à chacune des extrémités des côtés, il y a deux fois autant d'angles que de côtés, nous réfuterions de même ce paralogisme en faisant observer, comme nous venons de le faire, qu'il faut deux côtés pour constituer un angle.

16. On appelle angle intérieur d'un polygone celui qui est formé du côté de l'aire du polygone. On appelle angle extérieur celui qui est formé par un côté et le prolongement de l'un des côtés adjacents.

17. Donc l'angle extérieur est supplément de l'angle intérieur du même point, et *vice versa*.

18. Si l'on considère deux droites qui se coupent, terminées à leur point d'intersection (1), l'angle isolé qu'elles forment peut être considéré comme saillant ou comme rentrant, et ces deux angles ont le même supplément, au signe près; en effet, ces deux droites, ainsi terminées à leur sommet, forment un angle saillant et un angle rentrant; en représentant par A l'angle saillant et par R l'angle rentrant, on aura évidemment $A + R = 4$. Si, d'un autre côté, on représente par A'

(1) Nous disons *terminées à leur point d'intersection*, pour nous conformer à la manière dont on considère le plus ordinairement l'angle. Mais, si l'on entendait par le mot angle le système de deux droites qui se coupent en un point, il résulterait de cette définition que l'angle, considéré suivant l'acception vulgaire et son opposé au sommet, ne seraient qu'un seul et même angle.

le supplément de l'angle saillant , on aura $A + A' = 2$. Retranchant membre à membre cette dernière équation de la première , on aura $R - A' = 2$; ce qui nous apprend que le supplément de l'angle rentrant est égal et de signe contraire au supplément de l'angle saillant qui lui correspond , ainsi que nous l'avions annoncé (1).

Nous avons bien voulu donner à cette démonstration une espèce de forme purement analytique , mais on pouvait dire autrement : il est évident que ce qu'il manque à l'angle saillant pour faire deux angles droits est précisément ce qu'a de trop l'angle rentrant pour faire aussi deux angles droits ; en sorte que ce qu'il faut ajouter à l'un , pour faire deux angles droits , est précisément ce qu'il faut retrancher à l'autre pour arriver au même résultat. Nous établissons donc , en principe , que le supplément d'un angle saillant est positif et que celui d'un angle rentrant est négatif.

19. On appelle diagonale dans un polygone , quelle qu'en soit la sorte , une droite menée du sommet d'un angle quelconque au sommet de tout angle non contigu à celui-ci.

20. On peut inférer de ce nom diagonale (*δια* , à travers , et *γωνία* , angle) , que d'abord on appelait diagonales les seules droites qui passaient à travers d'un angle , c'est-à-dire , qui se trouvaient en entier sur l'aire du polygone et qui ne coupaient aucun côté ; mais on a bientôt été conduit à considérer des diagonales situées en entier ou en partie hors du polygone et coupant un ou plusieurs côtés. Il faut même remarquer que , dans les polygones de la seconde sorte , les diagonales sont infinies et ont les mêmes extrémités

(1) Ce détail paraît nécessaire , puisqu'on ne veut pas faire de figure.

que les diagonales correspondantes du polygone de la première sorte.

21. Dans un polygone convexe de la première ou de la seconde sorte , toutes les diagonales sont en entier sur son aire.

Les diagonales d'un polygone de la première sorte sont finies ; celles du polygone correspondant de la seconde sorte sont infinies entre les mêmes points (1).

22. LEMME I. Par le sommet d'un même angle , dans un polygone de l'une ou de l'autre sorte , on ne peut mener qu'autant de diagonales moins trois qu'il y a de côtés. En effet , on n'en peut pas mener de ce sommet à ce sommet lui-même , puisque ce ne serait qu'un point ; on n'en peut pas mener non plus de ce sommet aux sommets des deux angles adjacents , puisque ce seraient les côtés eux-mêmes du polygone et non des diagonales. (Cela résulte d'ailleurs de la définition que nous avons donnée [19] de la diagonale.)

Voilà donc trois sommets exclus ; mais on peut en mener à tous les autres sommets ; donc , on ne peut mener du sommet d'un même angle , dans un polygone quelconque , qu'autant de diagonales moins trois que le polygone a de côtés.

23. Corollaire. Il résulte de là que le nombre total des diagonales que l'on puisse mener dans un polygone quelconque est égal au nombre des côtés du polygone ,

(1) Nous admettons ainsi , qu'entre deux points il existe deux lignes droites , l'une finie , l'autre infinie , comme pour deux points de la surface d'une sphère il existe deux distances , en tant qu'on les prend sur un grand cercle — La ligne droite finie est la plus courte distance entre les deux points ; la ligne infinie est la plus grande distance ; de même , sur la surface de la sphère , le petit arc est la plus courte distance des deux points , le grand arc est la plus grande.

multiplié par ce même nombre diminué de trois et divisé par deux. En effet, en représentant par m le nombre de côtés ou sommets du polygone, le nombre des diagonales que l'on pourra mener par chaque sommet sera exprimé par $m-3$, et comme il y a m sommets, le nombre total des diagonales serait $m(m-3)$; mais, en procédant ainsi, on aura compté chaque diagonale deux fois, puisque, en ayant mené une d'un sommet quelconque A à un autre sommet quelconque B , on mènera de nouveau cette diagonale de ce point B au premier point A ; donc, le nombre total des diagonales sera, ainsi que nous l'avons annoncé, exprimé par $m \left(\frac{m-3}{2} \right)$.

24. Les diagonales menées du sommet d'un angle quelconque d'un polygone partagent ce polygone en autant de triangles moins deux qu'il a de côtés. En effet, puisqu'on mène une droite du sommet choisi aux extrémités de chaque côté, excepté pour les deux côtés qui comprennent le sommet choisi et pour lesquels il n'y a pas de diagonale possible, ainsi que nous l'avons dit [22], chaque côté fournira un triangle à l'exclusion des deux côtés de l'angle dont il s'agit; il y aura donc, pour le nombre total des triangles, autant de triangles *moins deux* que le polygone a de côtés, ainsi que nous l'avons annoncé.

25. La totalité de ces triangles, à surface finie, si le polygone est de la première sorte, formera un réseau qui couvrira l'aire du polygone, mais chaque angle rentrant donnera lieu à un triangle négatif dans le polygone, en sorte que la somme algébrique de ces triangles, c'est-à-dire, cette somme de triangles pris chacun avec leurs signes, fera l'aire du polygone. Il en serait de même de la somme algébrique des angles

de ces triangles pour composer la somme des angles du polygone , comme il est facile de le concevoir.

26. Pour bien saisir ce que nous venons de dire , concevons que l'on ait passé un liséré d'une couleur (rouge , par ex.) à l'intérieur du périmètre du polygone , et un liséré d'une autre couleur (noire , par ex.) à l'extérieur de ce même périmètre , si l'on forme alors les triangles dont nous venons de parler , ceux qui auront leur base rouge à l'intérieur , relativement au triangle , seront des triangles positifs , tandis que ceux qui auront leur base noire à l'extérieur , relativement au triangle , seront des triangles négatifs (1).

27. Nous pourrions continuer notre démonstration dans ce genre purement analytique ; mais , pour nous rapprocher davantage des démonstrations géométriques qui , le plus ordinairement , sont synthétiques , nous allons nous conformer à cette formule , sans nous écarter toutefois de la généralité que nous avons en vue et qui est l'essence de l'analyse ; ainsi , pour le moment , nous ne considérerons que des polygones de la première sorte. ,

28. LEMME II. Si , sur le plan d'un polygone , on mène un certain nombre de lignes ne se coupant qu'en dehors de l'aire du polygone et ne coupant le périmètre qu'en deux points , cette aire sera partagée en autant de parcelles plus une que l'on aura mené de lignes ; en effet , il est évident :

1^o Que , si l'on mène une ligne avec la condition exigée , elle fera deux parcelles ;

2^o Que si , ayant déjà mené un certain nombre de ces lignes , aussi dans les conditions imposées , on mène une nouvelle ligne toujours dans la même condition , elle devra être en entier dans l'une des par-

(1) Voyez la figure annexée au présent Mémoire.

Fig. 1.
(page 84)

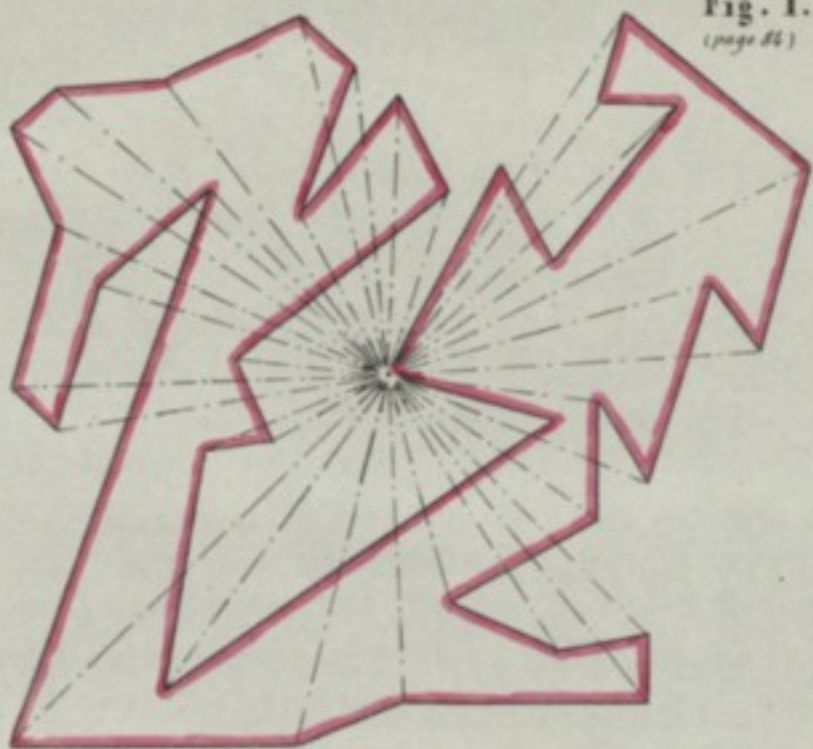
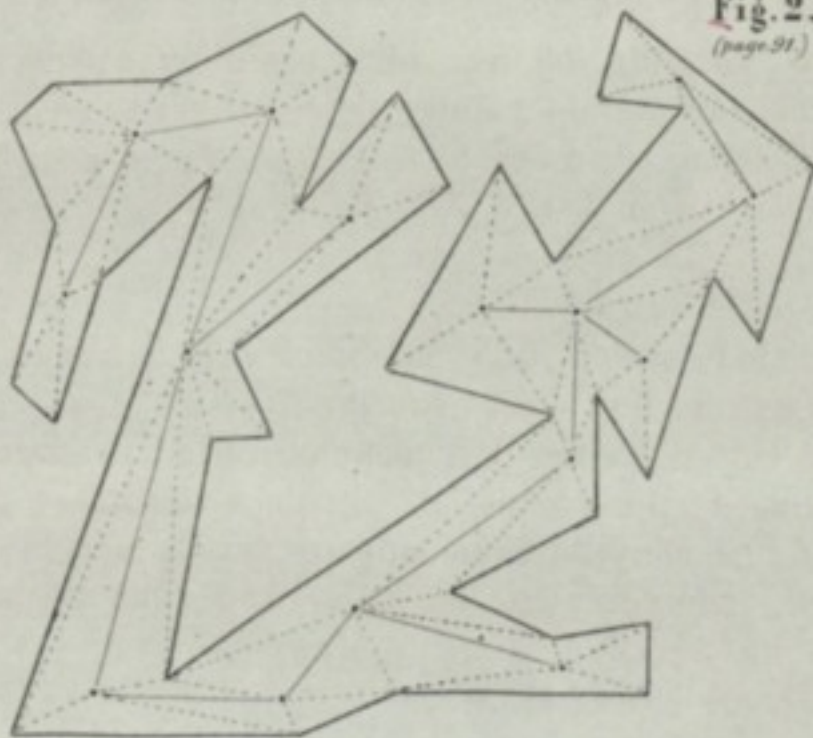


Fig. 2.
(page 91)



celles précédentes ; elle divisera donc celle-ci en deux ; il y aura donc une parcelle de plus qu'auparavant ; en sorte que , si l'on représente par l le nombre des lignes menées et par p le nombre de parcelles obtenues , on aura l'équation $p = l + 1$, c'est-à-dire , qu'en ayant mené sur l'aire du polygone un certain nombre de lignes dans les conditions précédentes , ces lignes partagent le polygone en autant de parcelles plus une que l'on a mené de lignes , ainsi que nous l'avions annoncé.

THÉORÈME.

29. Un polygone quelconque est décomposable , par des diagonales ne se coupant pas sur l'aire du polygone , en autant de triangles moins deux que le polygone a de côtés.

Pour démontrer cette proposition , nous considérerons deux cas dans la démonstration ; savoir : 1^o le cas où le polygone est entièrement convexe ou bien a un seul angle rentrant ; 2^o le cas où le polygone est quelconque et a , par conséquent , un nombre quelconque d'angles rentrants. Ce dernier cas est donc , à proprement parler , le cas général , et par suite la démonstration complète du théorème.

30. PREMIER CAS. Si le polygone est entièrement convexe ou bien s'il a un seul angle rentrant.

Menons des diagonales du sommet d'un angle quelconque dans la première hypothèse , et du sommet de l'angle rentrant dans la seconde ; ces diagonales seront au nombre d'autant moins trois que le polygone a de côtés , conformément à ce qui a été dit ci-dessus [22] (*Lemme I*) ; elles seront d'ailleurs dans la caté-

gorie du *Lemme II* [24] ; car , ces diagonales , partant d'un même point , se sont déjà coupées en ce point , elles ne peuvent donc plus se rencontrer de nouveau ; elles décomposeront donc le polygone en autant de parcelles plus une que l'on aura mené de lignes , mais autant plus une qu'autant moins trois qu'il y a de côtés , fait autant moins deux que ce polygone a de côtés.

Or , ces parcelles sont évidemment des triangles , puisqu'aucun des côtés n'est coupé par ces diagonales , ce qui est dans leur essence. Donc , le polygone est décomposé en autant de triangles moins deux que ce polygone a de côtés , ainsi que nous l'avions annoncé.

51. SECOND CAS. Le polygone étant quelconque , c'est-à-dire , ayant un nombre quelconque d'angles rentrants.

Quelque bizarre , qu'on suppose un polygone quelconque , on pourra toujours le concevoir partagé , par des diagonales ne se coupant pas sur l'aire de ce polygone , en parcelles n'ayant pas d'angles rentrants ou tout au plus en ayant un ; car la dernière ressource serait de faire des triangles , en commençant d'en faire un au moyen d'une diagonale qui serait menée dans un angle saillant. Nous avons vu , en effet [14] , que les polygones de la première sorte (qui sont ceux que nous considérons actuellement) en ont au moins trois. Or , retranchant ce triangle , on aura un nouveau polygone ayant évidemment un côté de moins , puisqu'on aura retranché deux côtés pour y en substituer un seul. Opérant de même sur celui-ci , et ainsi de suite , on finira par arriver à un polygone n'ayant que trois côtés ; ces trois côtés ne formeront qu'un triangle ; il y aura

donc deux côtés qui ne donneront pas lieu à un triangle ; d'où l'on voit déjà , par cette voie , que le polygone a été décomposé en autant de triangles moins deux que le polygone a de côtés. Mais , sans arriver ainsi à un dernier triangle , supposons que l'on a décomposé , par des diagonales , le polygone proposé en parcelles n'ayant pas d'angles rentrants ou tout au plus en ayant un , ce que nous venons de prouver être facilement exécutable. Cela étant , soit représenté par δ le nombre de diagonales menées à l'effet de partager le polygone en parcelles telles que nous venons de le dire. Puisque ces lignes sont dans la catégorie du *lemme II* [24] , on aura , d'après ce lemme , un nombre de parcelles exprimé par $\delta+1$. Ensuite , imaginons que l'on isole chacune de ces parcelles , comme si l'on découpait le polygone proposé suivant les diagonales que nous venons de mener , et comptons le nombre de côtés qu'auront en totalité ces parcelles ou polygones partiels. Ces côtés seront , savoir :

1^o Les côtés du polygone primordial , car aucun des côtés n'est anéanti ni coupé en parties ; ils existent dans leur intégrité. Représentons leur nombre par m .

2^o Chaque diagonale que nous avons menée doit être comptée deux fois , puisqu'elle sert de côté commun à deux polygones ou parcelles contigües. Ces parcelles étant séparées , chaque diagonale compte dans deux parcelles contigües. Les diagonales ayant été représentées par δ fourniront donc , dans les polygones partiels , un nombre de côtés exprimés par 2δ . Ajoutant les côtés du polygone dont nous avons exprimé le nombre par m , nous aurons , pour les $\delta+1$ parcelles , un nombre de côtés exprimé par $2\delta+m$.

Or , s'il était vrai que chacune de ces parcelles ,

qui sont dans l'hypothèse du premier cas , donnât , par la décomposition en triangles , autant de triangles qu'il y a de côtés , le nombre total des triangles de toutes ces parcelles ou du polygone primordial serait $2\delta+m$. Mais , pour chaque parcelle , il faut diminuer de deux ; or , le nombre des parcelles est $\delta+1$; il faudra donc diminuer le nombre précédent de 2 fois $\delta+1$ ou de $2\delta+2$, ce qui donnera , pour le nombre de triangles cherché , $2\delta+m-2\delta-2$, ou , en réduisant : $m-2$; c'est-à-dire , autant de triangles moins deux que le polygone a de côtés.

52. On pourrait , à l'inverse , partir d'un triangle et à celui-ci joindre un nouveau triangle par un côté commun ; or , en ajoutant ce triangle , on n'ajoutera qu'un côté , puisque le côté commun sera anéanti comme côté ; il sera devenu une diagonale. Continuant d'adjoindre successivement des triangles par un côté commun , on ajoutera chaque fois un côté de plus au polygone. Continuant ainsi les adjonctions , on parviendra à former un polygone quelconque qui sera , par cette construction , décomposé en autant de triangles moins deux que le dernier polygone aura de côtés , puisque l'on a commencé d'une part par *trois* côtés , et de l'autre par *un* triangle (1).

53. Corollaire. Il suit de ce que nous venons de dire [27 et 28] que la somme des angles intérieurs d'un polygone quelconque vaut deux angles droits pris au-

(1) Si , en ajoutant un triangle , un ou deux des côtés du triangle adjoint se trouvaient dans le prolongement des côtés du premier polygone , il est facile de voir que cela ne changerait rien à notre démonstration ; il est inutile de s'arrêter à ce cas.

tant de fois moins deux que le polygone a de côtés ; car la somme des angles des triangles résultant de la décomposition de ce polygone par des diagonales n'est autre chose que la somme des angles intérieurs de ce polygone ; or , le nombre de ces triangles est égal au nombre des côtés du polygone diminué de deux ; d'un autre côté , la somme des angles de tout triangle vaut constamment deux angles droits. Donc , dans le cas actuel , la somme des angles de ces triangles ou du polygone vaudra deux angles droits pris autant de fois qu'il y a de triangles , c'est-à-dire , deux angles droits pris autant de fois moins deux que ce polygone a de côtés.

C'est là le théorème général que nous avons en vue de démontrer, indépendamment de la forme du polygone.

Pour ne rien laisser à désirer sur l'objet qui nous occupe , nous donnerons encore deux démonstrations de ce même théorème.

2^{me} DÉMONSTRATION.

54. Soient représentés par $iA_1, iA_2, iA_3, \dots, iA_m$ les angles intérieurs saillants d'un polygone , et par $eA_1, eA_2, eA_3, \dots, eA_m$ les angles extérieurs qui leur correspondent.

Soient aussi représentés par $iR_1, iR_2, iR_3, \dots, iR_n$ les angles intérieurs rentrants de ce polygone , et par $eR_1, eR_2, eR_3, \dots, eR_n$ les angles extérieurs correspondant à ceux-ci (1), on aura , d'après ce que nous avons dit [18] précédemment , cette suite d'équations :

(1) Le nombre total des angles ou des côtés du polygone est donc $(m+n)$.

$$\begin{aligned}
 iA_1 + eA_1 &= 2, \\
 iA_2 + eA_2 &= 2, \\
 iA_3 + eA_3 &= 2, \\
 &\dots\dots\dots \\
 iA_m + eA_m &= 2, \\
 iR_1 - eR_1 &= 2, \\
 iR_2 - eR_2 &= 2, \\
 iR_3 - eR_3 &= 2, \\
 &\dots\dots\dots \\
 iR_n - eR_n &= 2;
 \end{aligned}$$

ou, en ajoutant ces équations membre à membre et représentant par la caractéristique Σ , soit la somme des angles intérieurs saillants $iA_1 + iA_2 + iA_3 + \dots + iA_m$, et des angles intérieurs rentrants $iR_1 + iR_2 + iR_3 + \dots + iR_n$, soit la somme algébrique de tous les angles extérieurs $eA_1 + eA_2 + eA_3 + \dots + eA_m - eR_1 - eR_2 - eR_3 - \dots - eR_n$,

On aura $\Sigma(iA + iR) + \Sigma(eA - eR) = 2(m + n)$; mais $\Sigma(eA - eR) = 4$; substituant cette dernière expression dans l'équation précédente, celle-ci deviendra $\Sigma(iA + iR) + 4 = 2(m + n)$; d'où $\Sigma(iA + iR) = 2(m + n - 2)$, ce qui était à démontrer.

On voit que cette démonstration considère les angles (ainsi que le font de nos jours les géomètres, d'après Bertrand de Genève) comme une surface infinie, et c'est à cause de cela que nous donnons encore la démonstration suivante qui ne s'appuie pas sur l'équation $\Sigma(eA - eR) = 4$ que nous avons démontrée.

5^{me} DÉMONSTRATION.

53. Quel que soit un polygone de la première sorte, quelque bizarre qu'on le suppose, on pourra toujours déterminer dans son intérieur un certain nombre de

points que nous appellerons *points de réunion* ; ces points , tels qu'en les joignant aux sommets des angles du polygone , et entre eux par des droites pouvant former plusieurs lignes brisées liées entre elles , mais ne formant pas de polygone fermé , la surface du polygone soit en entier couverte d'un réseau de triangles , *sans superposition*. Si l'on a soin de ne joindre qu'à un seul point de réunion les deux extrémités de chacun des côtés , ces triangles , qui recouvriront la surface du polygone , seront de deux catégories , savoir :

1^o Ceux qui reposent sur un des côtés du polygone et ont leur sommet à l'un des points de réunion ;

2^o Ceux qui reposent sur une droite allant d'un point de réunion à un autre et ont leur sommet à l'un des angles du polygone (1).

36. Cela posé , déterminons le nombre total des triangles des deux catégories , lesquels forment le réseau recouvrant , *sans double emploi* , la surface entière du polygone.

37. 1^o Les triangles de la première catégorie , qui reposent chacun sur un des côtés du polygone , seront en nombre égal au nombre des côtés de ce polygone ; chacun de ces côtés fournira en effet un triangle , ni plus ni moins , puisqu'aucun de ces côtés n'est coupé ni anéanti , attendu que chacune des extrémités de chaque côté n'a été jointe qu'à un même point de réunion , ainsi que nous l'avons expliqué [35].

38. 2^o Les triangles de la seconde catégorie seront évidemment en nombre double du nombre des droites , joignant entre eux les points de réunion , car chaque droite allant d'un point de réunion à un autre , aura chacune de ses extrémités jointe , par une droite , au

(1) Voir la figure annexée au présent Mémoire.

sommet de l'un des angles du polygone, et cela une fois de chaque côté de cette droite. Donc chacune des droites allant d'un point de réunion à un autre, fournira deux triangles de la seconde catégorie.

59. Cela admis, comptons le nombre total des triangles des deux catégories et formant le réseau en question. Pour cela :

1° Soit représenté par m le nombre des côtés du polygone, ces côtés fournissant chacun un triangle de la première catégorie [37], ce nombre de triangles sera exprimé par m .

2° Soit représenté par p le nombre des points de réunion, le nombre des droites joignant les points de la manière indiquée, sera évidemment exprimé par $p-1$; car, s'il n'y a qu'un point de réunion, il n'y aura pas de droites allant d'un point à un autre; mais chaque nouveau point de réunion, après ce premier, sera joint à l'un des précédents par une droite, et rien qu'à un. Tous les autres points de réunion, après le premier, donneront donc une droite, ce qui donnera, pour les p points, un nombre de droites exprimé par $p-1$, conformément à ce que nous avons annoncé. Ainsi chaque droite allant d'un point de réunion à un autre, fournit deux triangles de la seconde catégorie; le nombre de ces droites est exprimé par $(p-1)$, le nombre de triangles de cette seconde catégorie aura donc pour expression $2(p-1)=2p-2$.

On a donc enfin : 1° triangles de la 1^{re} catégorie..... m

2° triangles de la 2^e catégorie $2p-2$

TOTAL des triangles des deux catégories. $m+2p-2$.

Tel est le nombre total des triangles formant le réseau couvrant sans double emploi l'aire du polygone.

40. La somme des angles de ces $(m+2p-2)$ trian-

gles sera donc : $2(m+2p-2)=2m+4p-4$; mais dans cette somme il entre bien évidemment : 1^o la somme des angles intérieurs du polygone ; 2^o quatre angles droits pris autant de fois qu'il y a de points de réunion. Or, les angles autour des points de réunion ne font pas partie des angles du polygone. Le nombre de points de réunion ayant été représenté par p , il faut donc , de l'expression ci-dessus , retrancher $4p$ pour avoir la somme des angles intérieurs du polygone. Il restera donc pour cette somme : $2m-4$ ou $2(m-2)$, ce qu'il fallait démontrer.

41. Ces deux dernières démonstrations , attaquant de front le théorème que l'on se proposait de démontrer , paraîtront peut-être préférables comme étant plus brèves ; pour nous , au contraire , nous avons de la propension à préférer la première que nous avons donnée , parce qu'elle est fondée sur un autre théorème qu'il faut préalablement démontrer , et qui n'est pas même énoncé dans les éléments ; à savoir , que tout polygone est décomposable , par des diagonales ne se coupant pas sur l'aire du polygone , en autant de triangles moins deux , que le polygone a de côtés ; ce nombre de triangles étant le minimum qui puisse décomposer l'aire du polygone en triangles.

42. Nous pourrions actuellement déduire de la forme des démonstrations 1^{re} et 3^e , que la somme $\Sigma(E)$ des angles extérieurs d'un polygone quelconque de la première sorte , vaut constamment quatre angles droits ; en effet , en conservant la notation ci-dessus [34] et les analogues , on aura $\Sigma(iA+iR)=2(m-2)$. Mais , $\Sigma(iA+iR)+\Sigma(E)=2m$, de cette équation retranchons membre à membre la première , il restera $\Sigma(E)=4$.

Nous pourrions aussi démontrer cette dernière proposition à priori en faisant remarquer que , si l'on

prend la somme des angles extérieurs d'un polygone en prolongeant tous les côtés dans le même sens, lorsqu'on arrive à un angle rentrant, son supplément est compté deux fois en totalité ou par partie dans les angles qui suivent ou qui précèdent cet angle rentrant (ce qui, de plus fort, nous fait voir que le supplément d'un angle rentrant est négatif); dès-lors, en faisant la somme dont il s'agit, on devra compter ce supplément d'une manière négative, et l'on trouvera ainsi que la somme des angles extérieurs d'un polygone quelconque de la première sorte vaut précisément 4 angles droits.

On pourrait prouver, de même, que la somme des angles extérieurs d'un polygone de la seconde sorte est négative et vaut aussi 4 angles droits.

DU BEAU

DANS LA NATURE ET DANS LES ARTS,

Dissertation de M. Isidore BRUN.

IL est certains mots dans les langues, certains objets dans la nature qui me paraissent complètement indéfinissables. L'âme a beau s'abstraire, s'isoler et chercher dans une intuition absolue les formes et les expressions qui peuvent leur convenir, elle comprend enfin, après des recherches minutieuses, après la patiente application de termes où elle s'efforce d'unir la propriété à la clarté, qu'il est quelques-unes de ces perceptions qu'elle ne saurait présenter d'une manière parfaitement lumineuse et saisissable, et qu'elle doit parfois renoncer à exprimer ce qu'elle est capable toutefois de concevoir et de bien sentir. Il est facile, ce me semble, d'apprécier les raisons des difficultés inhérentes à ces défi-

nitions : c'est que , touchant à de hautes considérations métaphysiques , elles s'enveloppent forcément de ces formes abstraites , de ce vague , de cet idéal , qui embrassent l'homme tout entier , dès qu'il veut porter les contemplations de son esprit , aventurer les investigations de sa curiosité avide au-dessus de ce monde visible et matériel dont il n'est que l'hôte périssable et momentané. Voyez comment , en philosophie , on a défini le temps , l'espace , la nature , l'infini. Possède-t-on la signification exacte et rigoureuse des mots : Esprit et Génie ? Est-ce aussi que , de nos jours , on a donné une définition convenable de ces expressions , si usuelles pourtant et traînées dans toutes les controverses des systèmes littéraires , le classique et le romantique ? On a écrit des volumes sur ces matières , on a engagé des polémiques qui , pour être moins vives , n'en subsistent pas moins encore ; mais on s'est peu soucié de la parfaite compréhension des mots sur lesquels roulait le débat. Pensez-vous aussi que l'on ait complètement défini le sublime ? Je ne sais ; mais l'esprit demeure encore en suspens , l'intelligence n'est pas entièrement satisfaite , lorsqu'on a lu à ce sujet les paroles de Longin , de Labruyère , de Despréaux , de Lamothe , de Rollin. Et , cependant , quel est l'homme , même le moins bien organisé , qui ne soit vivement impressionné par le sublime dans une action , un récit , un discours , ou même un simple mot ? Qui ne sent la sublimité de l'action d'Auguste dans le généreux pardon qu'il accorde à Cinna ? Lorsque Horace , dans la tragédie de ce nom , dit à Curiace , son beau-frère :

Albe vous a nommé , je ne vous connais plus ;
celui-ci lui répond :

Je vous connais encore , et c'est ce qui me tue.

L'âme n'a besoin d'aucune explication , d'aucun commentaire , pour comprendre le sublime sentimental que renferme ce dernier vers.

Nous n'essaierons donc point de définir le beau. Nous nous efforcerons seulement d'étudier et de saisir quelques-uns de ses effets dans le monde matériel et dans le monde moral.

Dans sa plus générale expression , le beau réveille des idées de grandeur , de majesté , d'énergie , de sublimité. En général , un objet de petite dimension , malgré la perfection des détails , ne saurait être beau. Toutefois , certains peintres de génie savent , par des effets de perspective , tellement élargir l'espace dans leurs toiles , hautes seulement de quelques pieds , qu'ils surprennent et ravissent par l'extrême profondeur et l'immensité aérienne de leur sites. Tels sont les tableaux du Poussin. Le peintre anglais Martynn a montré également dans les cadres assez restreints de ses grandes scènes bibliques , l'art merveilleux de promener l'imagination dans des lointains et des horizons infinis. Ces résultats qui sembleraient une exception au principe que nous avons posé , que le beau doit avoir de la grandeur , n'en sont pas une cependant , si l'on veut y réfléchir ; car , par la contemplation , ces objets reprennent réellement dans notre esprit leur grandeur normale. Leur petitesse n'est , pour ainsi dire , qu'apparente ; mais c'est grâce au génie de l'artiste et à la magie de son pinceau que nous leur redonnons leur étendue naturelle , leur masse et leurs vraies dimensions.

La grandeur est donc un attribut essentiel du beau. Ajoutons-y l'abondance des moyens , la variété , la vigueur , l'ordre , la convenance , l'harmonie. Lorsque nous parcourons quelque site de la nature , nous le trouvons beau , s'il réunit à des masses imposantes la

richesse et la diversité des aspects. Des roches escarpées, dominées par des forêts ténébreuses, de larges fleuves au cours ombrageux et sinueux, des vallées profondes pleines de fraîcheur et des produits d'une végétation énergique, une campagne immense semée de massif d'arbres au vert sombre, de cités industrielles, d'opulentes villas et de ces constructions modernes aux arcades gigantesques, l'étonnante coupole du ciel éclairant de sa lumière et de son azur cette multitude de scènes et d'objets où le génie de l'homme lutte de grâce, de force et de majesté avec la nature ; voilà le beau physique et matériel dans toute sa pompe et sa splendeur. Et ne croyez pas que, dans cette variété infinie, il y ait confusion. Non ; un ordre merveilleux unit mystérieusement les diverses parties de ce grand tout. De toutes parts, des contrastes admirables, des oppositions ravissantes, une harmonie universelle de bruits, de murmures, de formes, de couleurs et de mouvements.

Mais voulez-vous assister à un spectacle plus sublime encore et qui renferme toutes les conditions d'harmonie, de grandeur et de beauté ? Par une nuit splendide et sereine, contemplez la voûte du ciel où scintillent, pareils à des pierreries étincelantes, ces multitudes d'astres divers, semés par la main du Créateur comme les grains de sable sur le rivage des mers. Suivez, par la pensée, l'ellipse immense que les corps planétaires tracent avec une vitesse inconcevable autour du soleil, ce centre éclatant, ce foyer inépuisable de la lumière, de la chaleur et de la vie. Soumis aux lois d'une gravitation merveilleuse, ils parcourent leurs orbites sans la plus légère déviation, sans que leur course se soit jamais ralentie ou accélérée. Et, toutefois, au milieu de tant d'évolutions différentes, quelle souveraine har-

monie , quel majestueux concert , quelle pondération entre tous ces corps immobiles ou flottants , depuis la comète échevelée qui court dans l'espace , jusqu'à l'étoile fixe , jusqu'à l'imperceptible nébuleuse que le télescope a peine à saisir dans les champs de l'infini ! Ce spectacle est grand ! c'est le beau suprême ; il plonge l'âme dans des ravissements inexprimables ; et pourtant il existe quelque chose de plus beau , de plus sublime encore , l'intelligence humaine qui a déterminé la forme de tous ces mondes , mesuré leurs distances respectives , expliqué et établi les lois de leur mouvement et de leur attraction , et pénétré , pour ainsi dire , jusque dans les profondeurs des secrets de Dieu.

Si du domaine de la nature nous passons dans celui de l'art , nous pourrions reconnaître et apprécier le beau à des signes identiques et dans d'égales conditions.

L'homme porte en lui-même l'instinct et l'amour du beau. Des formes irrégulières , tourmentées , hideuses , choquent sa vue , de même que des odeurs méphitiques blessent son odorat ; mais les objets empreints de beauté l'attirent et le captivent. L'être le plus froid , l'âge le plus insensible , ne peuvent se soustraire à l'empire de ce qui est véritablement beau. Dans Homère , des vieillards troyens admirent la beauté d'Hélène , et ne s'étonnent pas qu'elle ait causé la ruine d'un état vaste et puissant. Voilà aussi pourquoi les chefs-d'œuvre laissés par les Grecs , ces adorateurs de la forme élégante et pure , ont excité l'enthousiasme de toutes les nations civilisées , et exercé sur les arts une si prodigieuse influence. Mais que l'on garde de s'y tromper : dans les arts d'imitation , le beau implique un choix de moyens , un discernement exquis de lignes et de couleurs. La nature n'est pas toujours belle ; et l'artiste , doué de génie et qui aspire à l'approbation des

siècles , doit chercher et saisir dans son sein tout ce qui physiquement , mais moralement aussi , peut enchanter la vue , épurer les âmes et les élever par la contemplation vers ce beau absolu dont le rayonnement et l'essence n'existent qu'en Dieu. Il y a plus , le peintre , le sculpteur , le poète , seront parfois dans l'obligation de représenter des passions furieuses , des douleurs violentes , des caractères terribles ou des natures basses et dégradées. Hé bien ! même dans ce dernier cas , l'artiste conservera dans son âme l'idée du beau , car l'égarément de la passion a aussi sa beauté ; mais l'homme qui respecte son art et qui se respecte lui-même , ne descendra pas jusqu'à l'horrible et au forcené. Dans l'expression de la laideur physique , dans la peinture des êtres vils et corrompus , ses tableaux n'arriveront pas jusqu'à la nausée et au dégoût.

Au sein du désespoir qui la brise et de la passion qui la conduit à la mort , voyez combien la Didon de Virgile est belle et touchante ! Il n'y a rien là d'exagéré ; la douleur y est poignante et cruelle , sans doute ; ce tableau émeut profondément ; des larmes involontaires vous échappent ; cela suffit. Le poète s'est souvenu que , même au milieu du paroxysme de la douleur , il devait conserver à cette charmante figure sa noblesse et sa beauté. Il s'est contenté d'atteindre le but ; il il a rempli toutes les conditions de son art. Que peut-on exiger de plus ? Hé bien , donnez une pareille situation à traiter à tel de nos écrivains modernes ; vous assisterez aux contorsions d'un désespoir frénétique , vous entendrez des cris sauvages , des rugissements de bête fauve.

Avez-vous vu des copies du Laocoon , ce merveilleux chef-d'œuvre de la statuaire antique ? L'expression doit être ici énergique , car la souffrance de ce père

est doublée par l'aspect de la souffrance de ses enfants. Cependant, malgré les tortures effroyables qu'il endure, et dont les signes sont manifestes, il y a sur le front de ce vicillard je ne sais quel calme, quelle placidité majestueuse et sublime, qui révèlent le prêtre des dieux et une âme forte et supérieure à la douleur. C'est ici que le terrible devient véritablement le grandiose et le beau. On peut comparer à ce bloc célèbre de sculpture les vers également célèbres qui, dans l'Enéïde, présentent la même description. Mais, est-ce le statuaire qui a servi de modèle au poète, ou le poète au statuaire? L'histoire est ici en faveur de Virgile; car, il paraît que, lorsqu'il écrivait les vers de ce passage sublime de son poème, on ne connaissait pas encore à Rome le groupe du Laocoon.

Racine a présenté dans ses tragédies certains caractères vils, certaines natures corrompues, tels que Mathan et Narcisse. Le poète a su les rendre supportables, bien qu'on ait horreur de leurs crimes. Homère aussi, évitant l'exagération, a fait supporter Thersite et Irus, le mendiant. Cherchez des peintures analogues dans certains de nos drames contemporains; cette lecture crispiera vos nerfs; vous éprouverez de l'effroi, car vous aurez sous les yeux, au physique comme au moral, le dernier terme de la laideur,

Cléopâtre, dans la tragédie de Rodogune, est certainement une horrible femme, puisqu'elle propose à ses deux fils d'assassiner leur maîtresse, et qu'après avoir fait périr l'un des deux princes, elle veut se débarrasser de l'autre et de Rodogune par le poison. Hé bien! l'énergie de son caractère, la hauteur de son ambition et la fierté superbe de son langage, lui donnent une grandeur théâtrale qui atteint le beau tragique.

Que dirons-nous du caractère de Phèdre, de Phèdre

adultère et incestueuse ? Certes , si sa criminelle passion était présentée dans sa brutale nudité , si un touchant et salutaire remords n'en tempérait , pour ainsi dire , et n'en atténuait l'horreur , qui pourrait soutenir à la scène l'aspect d'une femme aussi dégradée , et , disons-le , d'un être aussi monstrueux ? Mais Phèdre lutte de toute sa force contre l'amour fatal et déréglé qui la domine ; ce n'est qu'en versant des larmes de douleur , de rage même , qu'elle se sent entraînée. De là naissent un caractère et un personnage excessivement tragiques. Le beau se révèle alors dans cette nature qui , sans les austères précautions d'un génie aussi délicat qu'élevé , eût été entièrement avilie. C'est le triomphe le plus complet de l'art.

Ainsi donc , le beau peut se rencontrer dans les objets qui paraissent même lui être opposés. Que sera-ce si on le contemple et si on l'étudie dans ceux dont il est l'essence première et l'élément naturel ? C'est alors que l'âme , abreuvée à cette source inépuisable des divines émotions , s'élève , s'épure , dans ces régions éthérées d'où n'approche rien de sensuel et de grossier , et où le regard se baigne de ces doux pleurs que fait couler l'admiration ; ce qui est vraiment l'une des plus délicates , des plus saintes jouissances que puisse éprouver le cœur de l'homme.

Une beauté merveilleuse revêt , sans doute , certains objets de la nature. Le génie du peintre ou du poète y ajoute de nouveaux charmes , les idéalise , et semble , pour ainsi dire , les créer une seconde fois et les animer. Non que nous voulions dire par là que les œuvres de l'homme sont plus belles que celles de Dieu ; nous préserve le ciel d'un tel blasphème ! car , en définitive , l'homme , le chef-d'œuvre de la création , l'homme et son génie , sont l'ouvrage de Dieu lui-même ; mais

avouons que l'âme humaine , reflet du Dieu éternel , peut communiquer aux objets de ses études une étincelle de ce feu qui la vivifie intérieurement , sans détruire pour cela leur caractère ou leur individualité. Si , par exemple , nous portons notre attention sur un tableau de Raphaël , nous y reconnâtrons l'âme de ce peintre , qui semble avoir dérobé aux intelligences supérieures ces admirables figures dont l'angélique pureté est la dernière expression du beau dans les arts. Ici , dans l'ensemble comme dans les détails , tout rayonne de suavité et d'harmonie ; et tout est vrai , cependant , non point de cette vérité triviale , qui n'est qu'un calque servile de la matière , mais de cette vérité ineffable dont l'homme , malgré sa déchéance , porte en lui-même le type indestructible et primordial. Les divines compositions de Raphael justifient tout à fait ces paroles de je ne sais quel écrivain , qui a défini le beau , *la splendeur du vrai*.

La sublimité des conceptions , la beauté de l'âme humaine , se reflètent et se manifestent aussi dans les productions des autres arts. Quel artiste suprême que celui qui a modelé et taillé avec le ciseau les formes divines de l'Apollon du Belvédère ! le génie de cet artiste avait la conscience du beau idéal. Lorsqu'il a commencé à fouiller dans ce marbre , il a pu dire de ce bloc , comme le statuaire de Lafontaine : *Il sera dieu*. En effet , nouveau Prométhée , il lui a communiqué un souffle de vie ; il a fait passer dans cette matière brute le sentiment et la flamme qui bouillonnaient dans son propre sein.

En architecture aussi , la beauté souveraine se révèle dans les travaux des génies supérieurs. Lorsque nous contemplons le Parthénon d'Athènes ou la Basilique de St-Pierre de Rome , nous avons naturellement

l'idée du grand et du beau ; car ici , indépendamment de l'imposante majesté de l'ensemble , nous trouvons dans les détails cette perfection des lignes , cette harmonie admirable qui élèvent notre imagination , tout en satisfaisant aux exigences du goût le plus sévère. Instinctivement et même sans connaissances spéciales , nous comprenons qu'une pensée sublime a présidé à ces magnifiques constructions. Nous sommes émus , pénétrés d'enthousiasme ; il semble que l'artiste qui a créé ces chefs-d'œuvre , nous associe par les nobles sentiments qu'il nous fait éprouver , à la grandeur de ses conceptions et aux secrets de son génie.

En fait d'art musical , n'est-il pas vrai aussi que le beau suprême ne peut se rencontrer qu'aux sein des divines inspirations des compositeurs transcendants , tels , par exemple , que Haydn , Mozart , Beethoven ? Et , ici faisons un aveu ; en France , malgré les œuvres grandes et sévères des Gossec , des Lesueur , des Méhul , on doit convenir que notre génie particulier se porte beaucoup plus volontiers vers ces mélodies tour à tour vives , joyeuses , tendres , et où une expression de liberté capricieuse s'unit aux chants gracieux aux refrains charmants et délicats d'un amour tranquille ou passionné. Cela tient évidemment aux allures et aux formes de notre caractère national. Il n'en est pas ainsi , à beaucoup près , du génie allemand. Haydn , Mozart , Weber , Beethoven , Meyerbeer , quand nous prêtons l'oreille à vos accords , il semble que vous révélez à notre intelligence ces ineffables harmonies qui vont roulant sans doute d'une sphère à l'autre , et qu'écourent les anges dans les profondeurs de l'infini. Vous avez atteint le beau idéal , soit que vous exprimiez en notes sonores et frémissantes , les splendeurs et les merveilles de la création , le fracas de la tempête et

de l'ouragan, les cris du désespoir, le sourd grondement des passions humaines ou la sérénité des cœurs aimants et saturés de bonheur. Les beautés musicales, si sujettes à vieillir, et à se vulgariser sous l'action de la mode et du temps, rayonnent chez vous d'une impérissable jeunesse, parce que vous leur avez imprimé ce cachet souverain, cette pureté et cette grandeur absolues sur lesquelles la mode et le temps ne peuvent rien, de même que les âges en s'accumulant, bien loin d'accabler le vieil Homère, ne font que lui donner une nouvelle vie et un nouvel éclat.

Dans l'art littéraire, quelles âmes puissantes, élevées, que celles qui ont conçu *Athalie* et *Cinna* ! Quel génie que celui qui, de quelques versets de l'Écriture, a fait jaillir *Athalie*, le plus beau monument de l'art tragique, l'un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain ! Contemplons ici dans toute sa pureté cette beauté ineffable qui nous occupe. Quelle admirable simplicité dans le sujet et dans la contexture dramatique ! Quelle sublimité dans le style ! Quelle majesté et quelle grandeur dans le spectacle ! Quelle fierté superbe dans le caractère de la fille de Jézabel ! Homère et Virgile n'ont rien de pareil. Je me tais sur *Joad*, parce qu'il est au-dessus de tout. Rien, chez les anciens et chez les modernes, ne peut lui être comparé. La Bible entière est d'ailleurs dans cette pièce. L'accent prophétique, les principaux événements de l'Écriture, la majesté infinie de Dieu y apparaissent du commencement à la fin. Pour moi, lorsque je parcours cette œuvre merveilleuse, il me semble entendre comme un retentissement incessant et profond des tonnerres de Sinaï, comme un écho de cette grande voix de l'Éternel et des prophètes gourmandant les crimes de Samarie et les égarements de Juda.

Avant de terminer ces lignes , recherchons le beau dans l'âme humaine , et voyons si nous ne le reconnaitrons pas encore ici à des signes caractéristiques de grandeur et de sublimité. Qu'est-ce , en effet , que le beau moral , si ce n'est la vertu ? Et qu'est-ce que la vertu , sinon une lutte héroïque contre nos mauvais penchants , une victoire sur nos passions , une impulsion magnanime qui , en nous élevant au-dessus de nous-mêmes , nous fait accomplir le bien de l'humanité ? La vertu , cette force intérieure de l'homme , a en elle-même quelque chose de si noble et de si puissant , qu'en l'admirant chez les autres , nous nous sentons meilleurs et entraînés avec plus d'activité vers tous les instincts honnêtes et généreux. Son influence même , sur les cœurs vicieux , n'est pas douteuse ; elle produit chez eux l'un ou l'autre de ces effets : les éblouissant de sa lumière ineffable , ou elle allume leur haine , ou , par son action merveilleuse , elle peut les modifier en bien , et , avec le temps , déposer en eux les germes d'un renouvellement moral.

Nous donnons à ce mot de vertu son sens le plus général , sa plus souveraine et sa plus large expression. Nous voudrions apprécier la suprême élévation de ces nobles mouvements de l'âme , indépendamment de tout peuple , de toute famille , de tout préjugé , de toute caste , de toute religion , de manière que ce qui est vraiment beau en soi , le fût dans tous les temps et dans tous les lieux ; mais nous voudrions aussi que notre parole sévît avec force contre certains égarements de l'esprit et du cœur qui ont pu paraître beaux à des époques où l'universelle dépravation avait profondément altéré et obscurci les lumières de l'entendement. Citons en peu de mots quelques exemples : Ainsi , au milieu d'admirables principes , il y avait dans la philosophie

stoïcienne , l'orgueil , un orgueil démesuré , qui prétendait que le sage pouvait devenir aussi parfait et aussi saint que Dieu lui-même. A Caton , à Marc-Aurèle , à Epictète (trois bien grands hommes d'ailleurs) , cela paraissait suprêmement beau ; ce n'était que monstrueux et ridicule.

Chez les Romains , et en particulier à l'époque de la décadence des mœurs , le suicide était considéré comme une action grande et généreuse , un glorieux refuge contre la tyrannie , un combat victorieux contre les vils despotes qui opprimaient le monde ; mais ce n'était (le bon sens le démontre) qu'une profonde aberration de l'esprit , qu'une frénésie délirante , qu'une absolue négation des plus saintes lois de Dieu.

Il est certains faits , préconisés par l'histoire , qui ne sont pas d'une beauté complètement irréprochable. Par exemple , n'y a-t-il rien à reprendre dans Brutus immolant ses fils , coupables de trahison envers Rome ? On peut admirer chez ce grand citoyen le sublime du patriotisme ; mais on doit réprouver cette dureté terrible qui , dans cette âme magnanime , faisait taire les plus puissantes affections du cœur humain. On répond : Je le sais , que , consul , il ne lui était guère permis d'agir différemment , et que l'énergie de son caractère imposait silence , sans les étouffer , à ses sentiments paternels ; mais , je le demande , en condamnant à la mort ses deux fils , où était pour lui la nécessité de leur faire trancher la tête en sa présence et de présider lui-même à leur supplice ?

Je préfère de beaucoup , je l'avoue , l'action et le dévouement de Régulus. Je vois ici une admirable abnégation de soi-même , une inébranlable fidélité à la parole donnée , un invincible attachement à la patrie , malgré la certitude de la mort et la perspective des

plus épouvantables tortures. « Noble exilé, dit Horace, « il s'échappa du milieu de ses amis en larmes ; et, « quoiqu'il sût quels tourments les barbares Africains « lui préparaient, il écarta ses parents qui voulaient « le retenir, le peuple qui s'opposait à son passage, « du même air que si, après avoir terminé les longues « affaires de ses clients, il fût aller se délasser dans « les champs de Vénafre ou de Tarente (1). » C'est là, on doit en convenir, de l'héroïsme au plus haut point.

Est-il dans toute l'histoire rien de plus moralement beau que le caractère des deux Scipion, décorés par Rome du surnom d'*Africains* ? Que d'exemples en eux de modération parfaite, de continence merveilleuse, de sublime générosité !

Constatons ici qu'il y a des degrés dans la vertu comme dans le crime. Dans la carrière du dévouement, bien des hommes arrivent à une certaine limite qu'ils ne dépassent pas ; d'autres peuvent accomplir de belles actions ; peu sont capables d'actions héroïques. Quoi qu'il en soit, avouons qu'il n'est dans la nature humaine rien d'aussi enviable et d'aussi excellent que la vertu. Aux yeux de la philosophie et de la religion surtout, la beauté dans l'âme surpasse infiniment la beauté dans l'intelligence, bien que dans le monde on soit généralement disposé à accorder la suprématie à cette dernière ; « car, a dit un poète, on loue la vertu, et elle se morfond. » *Virtus laudatur et alget*. Mais, en définitive, qu'y a-t-il dans toute l'humanité de si admirable que la vie d'un Socrate, d'un Aristide, d'un Epaminondas, d'un Phocion, d'un Pline le jeune, d'un Cicéron ? Ceux-ci étaient pourtant des païens,

(1) Hor., ode v, liv. III, trad. de M. Chevriau (de la collection Nisard).

mais éclairés dans leurs ténèbres par un rayon de la beauté supérieure. Que serait-ce si nous prenions nos comparaisons dans le christianisme qui a porté les âmes bien plus haut encore ? Qui pourra nous dire , par exemple , tout ce qu'il y avait de sublime dans l'esprit et le cœur d'un L'Hospital , d'un Mathieu Molé , d'un Vincent de Paul et d'un Fénelon , dans ces hommes chez qui la fermeté de l'âme , l'étonnante pureté du caractère , s'unissaient à la plus magnifique expansion de dévouement et de fraternité ?

Arrêtons-nous ici et terminons cet essai ; car , dans ces quatre derniers noms , la beauté morale atteint , pour ainsi dire , à son apogée : ses horizons s'élargissent indéfiniment , et l'œil peut y plonger à des profondeurs ravissantes.

DE

L'HUMILITÉ ET DE LA DOUCEUR,

PAR M. ROUX-FERRAND.

L'HUMILITÉ est la vertu essentiellement chrétienne ; c'est celle qui distingue le plus le monde chrétien du monde païen. L'orgueil était le fondement du stoïcisme , qui donnait tout à l'homme ; l'humilité est la base du christianisme , qui donne tout à Dieu.

Cela est rationnel : les anciens ne connaissaient point Dieu ou le connaissaient mal , et l'estime des hommes était tout pour eux. Les chrétiens savent que Dieu voit leurs actions , juge leurs pensées , et ils se préoccupent

peu du jugement des hommes. Quand nous ne sommes pas empreints et convaincus de cette vérité fondamentale, nous voulons, avant tout, poser devant nos semblables, et pour cela nous nous efforçons de *paraître*. « Si nous avons, comme le dit Pascal, ou la générosité ou la fidélité, nous nous empressons de le faire savoir, et nous serions volontiers poltrons pour acquérir la réputation de vaillants. La vanité est si ancrée dans le cœur de l'homme, qu'un goujat, un crocheteur se vante et veut avoir ses admirateurs, et les philosophes même en veulent. Ceux qui écrivent contre la gloire veulent la gloire d'avoir bien écrit, et ceux qui le lisent veulent la gloire de l'avoir lu..... Nous sommes si présomptueux, que nous voudrions être connus de toute la terre et même des gens qui viendront quand nous ne seront plus; et nous sommes si vains et si petits, que l'estime de cinq ou six personnes qui nous environnent nous amuse et nous contente. »

C'est, en effet, un singulier spectacle que celui de cette pauvre humanité, faisant la roue comme le paon, hérissant ses belles plumes et découvrant pour les montrer tout ce qu'elle a d'infame !

Quelle est la source de ce travers si commun ? — Le défaut d'humilité. L'homme vraiment humble marche en toute simplicité dans les voies de Dieu, éclairant toujours sa conscience et ne s'inquiétant pas de ce que peuvent dire les hommes. La réputation, dit François de Sales, n'est que comme une enseigne qui fait connaître où la vertu loge; la vertu doit donc être préférée à l'enseigne, souvent trompeuse.....

On désire le bonheur en ce monde. — Eh bien ! même à ce point de vue, l'humilité est chose bonne et utile : né avec un grand fonds d'orgueil et de vanité, l'homme est constamment froissé par la vanité et l'or-

gueil d'autrui ; à chaque pas une déception ou un soufflet à son amour-propre , qu'il évitera en étant *doux et humble de cœur*....., de cœur surtout ! Car , avec une fausse ou feinte humilité , le cœur saigne et souffre..... Avec une douceur et une humilité réelle , on souffre moins et l'on obtient plus. Pellico l'a dit avec raison : *La dolcezza quando è virtù e non impotenza d'energico sentire la sempre ragione. Ella umilia più l'altrui superbia , che non , l'umilierebbe la più fulminea eloquenza dell'ira e dello spregio*.....

Il est cependant permis de montrer que cette humilité n'est point de la lâcheté ou de la sottise.

Il y a dans le maintien de l'homme *religieusement* humble , une dignité douce contre laquelle l'impertinence vient se briser , et souvent la haine. Toutefois , s'il n'en était pas ainsi , il ne faut pas trop s'en émouvoir ; il n'est au pouvoir d'aucun homme , si inoffensif qu'il soit , de désarmer toutes les haines ; mais , avec ceux-là même qui vous poursuivent de leurs sarcasmes injurieux , il faut avoir le courage d'être doux et savoir encore pardonner. Le pardon fait du bien au cœur , la vengeance satisfaite soulage un instant , mais laisse toujours un remords quoiqu'en dise Euripide..... Familiarisons-nous donc avec l'idée d'avoir des ennemis ; malgré tous nos efforts , nous en aurons toujours ; il est des hommes qui ont naturalisé la haine dans leur cœur. Ceux-là il faut les plaindre , car ils sont bien malheureux , les plaindre et leur pardonner. L'humilité bien comprise , l'humilité *chrétienne* nous aidera , dans cette lutte , contre notre nature , car il y aura toujours lutte.

Je l'ai déjà dit , l'orgueil et l'égoïsme sont les vices les plus communs à l'homme , les plus enracinés dans sa nature déchue. Ils se traduisent à son insu dans toutes ses actions , dans toutes ses causeries intimes :

ayez avec vingt personnes une conversation confidentielle , vous en trouverez dix-neuf qui vous raconteront leurs griefs contre l'humanité et leur généreuse indignation. Ils semblent tous pleins de colère contre l'iniquité , comme s'ils fussent restés seuls honnêtes et probes sur cette terre. Leur pays est le pire , leur siècle le plus corrompu , le riche est toujours un avare , le pauvre un dilapidateur , ils n'ont eu à faire qu'à des ingrats...(1). En un mot , ils médisent de tous les individus composant la société et n'oublient qu'eux-mêmes ; c'est toujours la poutre et la paille , toujours le défaut d'humilité : ce sont des chrétiens qui retournent au paganisme sans s'en douter.

La douceur est fille de l'humilité ; Jésus-Christ les a irrévocablement liées ; l'humilité sans douceur comme la douceur sans humilité , sont des vertus incomplètes. « Cette vie , dit François de Sales , cette misérable vie n'est qu'un acheminement à la bienheureuse ; ne nous courrouçons donc point en chemin les uns contre les autres ; marchons avec la troupe de nos compagnons , doucement et amiablement ; ne recevez aucun prétexte pour ouvrir la porte de votre cœur avec courroux ; *l'ire de l'homme n'opère point la justice de Dieu.*

Il est mieux de refuser l'entrée à l'ire juste et équitable que de la recevoir pour petite qu'elle soit , parce qu'étant reçue il est mal aysé de la faire sortir , d'autant qu'elle entre comme un petit chirurgien , et en moins de rien elle grossit et devient une poutre. Que si , une fois , elle peut gagner la nuit et que le soleil se couche sur votre ire , se convertissant en haine , il n'y a quasi plus moyen de s'en défaire , car elle se nourrit de mille

(1) S. Pellico. *Dei doveri degli uomini.*

fausses persuasions , puisque jamais nul homme courroucé ne pensa son courroux estre injuste.

Il est donc mieux d'entreprendre de savoir vivre sans colère que de vouloir user modérément et sagement de la colère ; et quand , par imperfection et faiblesse , nous nous trouvons surpris d'icelle , il est mieux de la repousser vite ment que de vouloir marchander avec elle ; car , pour peu qu'on luy donne de loisir , elle se rend maistresse de la place et fait comme le serpent qui tire aisément tout son corps où il peut mettre la teste. »

Qu'il y a loin de ces doux conseils à la morale sèche et dure des stoïciens ! On voit que l'Esprit du Christ a passé par là.

DE L'ENNUI, PAR LE MÊME.

L'ennui n'est ni un sentiment ni une passion. Il tient à notre nature physique ; il est justiciable de la médecine plutôt que du raisonnement.

Un homme ennuyé est un homme malade , le spleen naît du tempérament , de l'air , du climat ; la religion est impuissante à le guérir..... Telle est du moins l'opinion de la plupart des moralistes et des philosophes anciens et modernes.

Qu'est-ce donc que l'ennui ? — Un abattement de l'âme et du corps , qui enlève toute force , toute joie , toute dignité , et jusqu'à l'espoir consolateur. Arrivé au dernier degré , c'est un genre d'aliénation , comme la colère est un genre de folie. L'esprit et le cœur , paralysés ou subjugués par cette *passion négative*, ne voient qu'un côté des objets et n'ont de perception que pour la douleur.

Quelles sont ses causes ? Quelle est son origine ?

L'ennui se manifeste en nous quand l'organisme

fatigué refuse son concours à l'intelligence , quand cette dernière manque d'aliments et tirant tout d'elle-même , sans réciprocité , sent ses pensées s'accumuler dans sa tête et retomber à plomb sur son cœur. Il a sa source dans l'impuissance des créatures , à nous donner le bonheur que nous désirons , car le peu de félicité qui nous vient d'elle est promptement dévoré par les désirs insatiables de notre âme ; il a sa source dans la mobilité et la faiblesse de notre esprit , qui ne peut se fixer à rien , et qui , préoccupé de ses incessants délires , n'a de choix qu'entre le marasme , le découragement ou la folie ; il a sa source dans les tiédeurs de nos croyances , qui ne peuvent consentir à voir l'épreuve dans le temps et la récompense dans l'éternité , car nous cherchons toujours , les regards tournés vers la terre , sans pouvoir nous décider à cheminer les yeux fixés vers le ciel. Là , cependant , serait tout le remède. Mais , à défaut de ce divin remède que notre nature déchue refuse à la plupart d'entre nous , le christianisme ne vous en offre-t-il pas d'autres , malgré l'assertion négative des philosophes ? Examinons.

Pour éviter ce cruel état de l'âme , les hommes ont tout fait. Préoccupés de cette insatiable activité de l'esprit , qui demande , obtient et dévore sans relâche des pensées et des sensations nouvelles , ils se sont livrés aux plaisirs , au tourbillon des fêtes et du monde ; le monde les a trompés , l'illusion des fêtes a été courte..... la satiété a suivi de près les plaisirs. Ils ont pensé que la science comblerait ce gouffre dévorant de la curiosité ; mais , hélas ! plus l'intelligence a agrandi son domaine , plus elle a senti sa misère , et le découragement est arrivé. Ils ont rejeté leurs fatalités pour planer dans les régions de la pensée ; désabusés , ils regrettent jusqu'aux futilités désormais impuissantes à

les distraire. Le luxe, l'élégance, les arts, les lettres, rien n'a été oublié, tout a été rejeté.

Et, cependant, trois remèdes existent : le travail, la charité et l'accomplissement sévère de tous nos devoirs. Le travail pour le pauvre, la charité *active* pour le riche, et pour tous l'examen sérieux des obligations que nous imposent notre position sociale, notre famille, notre religion et leur consciencieux accomplissement.

Si parmi nos lecteurs se trouve un malheureux en proie à ce tourment de l'ennui, nous lui indiquons, en toute simplicité, un moyen de guérison qui a toujours mieux atteint son but que les prescriptions de la médecine et les conseils de la philosophie.

DE LA CONSCIENCE, PAR LE MÊME.

La conscience ou le sentiment que nous portons en nous, de la moralité de nos pensées et de nos actes, est la religion de bien des hommes enchantés d'avoir cette pierre de touche à leur service comme remède à toutes les maladies morales.

Plusieurs philosophes, et notamment ceux de l'école écossaise, reconnaissent l'autorité suprême de la conscience et représentent cette suprématie comme un *principe essentiel*. « Quelque fondement que l'on donne à nos facultés morales, dit Smith, soit qu'on les rapporte à une certaine modification de la raison, à un instinct original appelé *sens moral*, ou à quelque autre principe de notre nature, on ne saurait mettre en doute que les facultés ne nous aient été données pour diriger notre conduite dans la vie ; elles portent avec elles les plus évidentes garanties de leur mission, et témoignent, par des signes certains, qu'elles sont en nous

les suprêmes arbitres de nos actions , à qui seul il appartient d'exercer la surintendance sur tous nos sentiments , toutes nos passions , tous nos appétits , et de décider jusqu'à quel point chacun de ces principes doit être toléré ou réprimé. »

Il faut cependant admettre que la conscience , inconnue à la plus jeune enfance , peut être plus tard étouffée par l'égoïsme , faussée par l'habitude ou pervertie par les mœurs ; qu'elle varie selon les climats , les races , les divers degrés de civilisation ou d'instruction , selon le caractère , l'humeur , le tempérament. Ainsi , la conscience d'un forçat et celle d'un bon prêtre , la conscience d'une courtisane et celle de la sœur de charité , peut-elle être la même ? Telle tribu admet sans scrupule qu'on peut tuer son semblable pour le manger si sa chair est tendre , telle autre admet l'adultère et l'inceste ; telle nation tolère la vente des femmes , telle autre tue les enfants s'ils sont mal conformés , et assomme les vieillards pour leur épargner la douleur de vieillir.

La chasteté , la pudeur , subissent de ligne en ligne les plus singulières métamorphoses ; ce qui est inouï pour un peuple , est très-naturel pour l'autre..... La conscience d'un homme se révoltera des mœurs de son voisin , qui , à son tour , sera épouvanté des licences du premier.

Que devient la *vraie* morale au milieu de ce pêle-mêle de sentiments opposés , sentiments qu'on déclarerait volontiers être innés s'ils ne trouvaient pas leur contraire (1).

Les législateurs ont dépassé cette dépravation. En

(1) *Voy.* Hérodote , Sextus Empyricus , Valère Maxime , Montaigne , etc.

vertu des lois de Lycurgue ; le hasard seul assortissait les époux spartiates ; Platon , dans sa république , donne sur le mariage des règles qui seraient un modèle pour la législation des haras , et ne permet à ses républicains de s'unir au gré de leur cœur qu'à l'époque où les rides du temps ont sillonné leur front. Dans son livre des lois , où cependant il se rapproche beaucoup plus des idées communes , il veut que le choix d'une épouse soit réglé , surtout par l'intérêt de la patrie. Solon , dans ses lois sur l'union conjugale , n'a en vue que la fécondité ; les législateurs de Rome posent en principe qu'il ne faut pas mettre d'entraves au divorce. Volney , Bentham , tous les sectateurs de l'intérêt personnel , ne savent comment s'y prendre pour démontrer bien clairement que l'adultère est blâmable ; ils ont moins de peine à faire une vertu de la propreté que de la fidélité conjugale.

Montesquieu nous dit gravement « que le mariage a été établi par la nécessité de trouver un père aux enfants , pour les nourrir et les élever. » Helvétius trouve cette invention peu convenable : pourquoi donner un frein au plaisir (1) ?.....

Revenons à notre siècle ; transportez-vous dans une maison de détention , voici ce que vous y trouverez : une réunion de scélérats , s'endoctrinant l'un , l'autre , et admettant tous en principe que les bons sont dupes des méchants , et que le voleur ne fait que reprendre , par sa force , aidée de son génie , ce que la fortune ou le hasard lui ont refusé , l'injustice est flagrante dans le monde , puisque l'un a tout et l'autre rien ; quoi de plus *juste* et de plus *moral* que de rétablir l'équilibre par tous les moyens possibles?....

(1) Voy. Platon , Barthélemy , Volney , Montesquieu , Helvétius. — Voir aussi Batain , Celnart , etc. , etc.

Dans une sphère plus élevée , y a-t-il hors de la loi chrétienne des principes moraux généralement reconnus comme devant servir de règle aux hommes ? « Qu'il y ait un bien et un mal moral , dit un illustre écrivain (1) , que l'homme soit tenu d'éviter le mal , d'accomplir le bien , voilà une croyance naturelle , universelle ; l'homme est ainsi fait , qu'elle se développe en lui spontanément par le seul cours de la vie , dès la première apparition des faits auxquels elle doit s'appliquer , bien longtemps avant qu'il se connaisse lui-même et puisse *savoir* ce qu'il *croit*. Une fois née , elle doit agir sur son âme , presque comme le sang circule dans ses veines , sans qu'il le veuille , sans qu'il y pense.... » Cette assertion est parfaitement juste , tant que le sens moral de l'homme n'a pas été faussé ; mais le volcur , né dans une atmosphère corrompue , habitué à ne voir dans ce monde que des dupes et des fripons , auquel l'idée de l'épreuve est inconnue , qui ne comprend d'autre bien que la jouissance matérielle , d'autre avenir que le néant ; mais cet être dépravé , dont l'entourage et l'habitude ont complètement changé la nature , je ne puis admettre pour lui de sens moral.

N'est-il pas faussé aussi le sens moral de ces bretteurs de salles d'armes qui mesurent l'estime qu'ils s'accordent mutuellement , au nombre des hommes qu'ils ont tués en duel , sans motif sérieux . souvent sans provocation ? et plus encore celui de cet homme qui lave dans le sang la tache faite à son honneur d'époux , et n'éprouve aucun remords à couvrir d'infamie une faible femme , à jeter le désordre et la honte dans un ménage où on l'accueille en ami ?..... (2).

(1) M. Guizot.

(2) On parle souvent de la conscience , il serait peut-être plus à propos de parler *des consciences* , car on en voit de

Si la voix de la conscience se fait par hasard entendre dans le cœur de cet homme corrompu et blasé, elle est aussitôt étouffée par l'égoïsme qui lui crie : Regarde autour de toi ; le monde absout ces crimes-là ; il fait plus, il en fait un titre de gloire. On n'a pas eu de succès dans les arts, dans les lettres, on en a auprès des femmes, cela pose bien dans la société..... La société est-elle, en effet, autre chose qu'une collection d'individus réunis pour faire leurs affaires d'argent ou de plaisir, sans s'inquiéter du prochain, ou plutôt, hélas ! aux dépens du prochain ? La morale de l'intérêt, désavouée en principe, y est suivie dans la pratique, et les théories philanthropiques n'ont d'adeptes que des savants qui en parlent dans leurs livres et qui, presque toujours emportés par le torrent, s'en inquiètent peu au milieu des réalités de la vie.

Est-ce à dire que la conscience doit être dédaignée par la philosophie religieuse ? Non, certes, Dieu ne l'a pas mise en vain dans notre cœur ; seulement elle ne doit pas en être la règle *unique*, car cette règle peut être faussée si elle n'est éclairée et soutenue.

L'homme a été placé sur cette terre pour y accomplir sa destinée. Quel est l'accomplissement de cette destinée particulière dans quelque situation qu'il ait été placé ? Le bien. — Quel est l'accomplissement de toutes les destinées particulières ? L'ordre universel..... Si l'homme est sensible, il le sent ; s'il est intelligent,

toutes sortes, de toutes tailles, de toutes qualités, de toutes saisons. Il en est de sévères, de douces, de fines, de commodes, de clairvoyantes, d'aveugles, de larges, d'étroites, d'impérieuses, de silencieuses. Elles varient comme les temps, les lieux, les lois, les intérêts, les circonstances et les partis. Elles se ressemblent si peu, que l'on conçoit à peine qu'elles portent le même nom.

(*Le comte de Ségur.*)

il le comprend ; s'il n'est ni l'un ni l'autre , *cela reste vrai de lui sans qu'il le sente et sans qu'il le sache* ; et si le milieu dans lequel il a passé sa vie a faussé ses sentiments et son intelligence, cela reste vrai encore : la conscience est en lui comme frappée de paralysie ; il porte la peine de sa dégradation (1).

La religion commence à la conscience , continue par les idées d'ordre moral , d'ordre universel et de responsabilité que cette conscience porte en elle-même , se nourrit en avançant par les marques d'intelligence , de puissance et de bonté , dont le monde extérieur est plein , et s'élève enfin par un instinct irrésistible , par

(1) Bien que la raison se montre d'assez bonne heure dans l'homme , dit Jouffroy , personne n'oserait soutenir qu'elle s'élève immédiatement à cette haute conception de l'ordre , qui est la loi morale. Il y a plus , dans beaucoup d'hommes , jamais cette haute conception de la loi morale ne se formule d'une manière précise. Il faudrait donc en conclure qu'il n'y a pas de moralité dans l'homme jusqu'à un certain âge , et qu'il n'y en a jamais dans le plus grand nombre des hommes. Il n'en saurait être ainsi , et il faut ici distinguer deux choses : la vue *confuse* et la vue *claire* de la loi morale. Chez la plupart des hommes , la vue *reste confuse* pendant toute la vie et ne se transforme jamais en une idée claire. Ce qu'on appelle conscience n'est autre chose que cette vue *confuse* de l'ordre..... Ainsi , la conscience ou la vue confuse de l'ordre suffit , dans la conduite , pour faire des hommes vertueux ou vicieux , des criminels et des héros. Ce n'est donc point sans raison que la justice humaine fait des distinctions entre les coupables , selon qu'elle juge en eux une connaissance plus ou moins claire du bien et du mal.

(*Droit naturel*).

Il fatto sta che la voce della coscienza era (come abbiamo spesse volte ripetuto) varia secondo i luoghi , i tempi et gli individui che ad alcuni faceva sembrare grave ciò che per altri era colpa leggiera , o non colpa , o virtù.....

(AL. MANZONI , *Osservazione sulla morale cattolica*).

une sorte de pressentiment fortifié par tout ce qui nous entoure , jusqu'aux idées d'éternelle justice , d'immortalité , de DIEU.... La conscience nous révèle donc l'ordre moral , nous révèle Dieu , comme les sens nous révèlent l'ordre physique qui nous montre Dieu encore , mais sous un nouvel aspect (1).

Cette idée admise , elle nous conduit au christianisme , à l'évangile , et alors la règle est toute trouvée ; la conscience ainsi éclairée , ainsi guidée , ne nous fera jamais défaut , nous pourrons la consulter sans crainte et suivre ses inspirations.

Ce n'est point , en effet , une vérité spéculative qu'on cherche dans la morale , c'est une règle ou une source de règles pour la conduite de la vie , de règles incontestables , universelles , éternelles , et quelle est la philosophie qui nous les donne ? Quelle est celle qui peut reconnaître un principe d'autorité infaillible , irrécusable ? Un esprit de perfection qui , dans le doute , fait pencher l'âme du côté du bien ! Des promesses d'avenir éternel , supérieures à tout ce que pourrait imaginer l'intérêt temporel , et , pardessus tout , un exemple , un modèle ! — Il n'en existe pas. Les philosophes se sont épuisés à chercher , et les interminables recherches n'ont abouti qu'au chaos , ou , s'ils ont trouvé une parcelle de vérité , ils ont été forcés de reconnaître qu'elle appartenait encore à ce livre divin qui se nomme *Evangile*. Pareils à ce chimiste qui , se trouvant au milieu d'une multitude altérée , au lieu d'utiliser sa science à trouver le fleuve ou la source qui pourrait la désaltérer , s'amuse à faire quelques gouttes d'eau par des procédés chimiques.... Cette eau insuffisante , cette eau qui ne désaltère pas et dans

(6) Sam. Vincent.

laquelle on n'a pas foi, c'est la science humaine; le fleuve c'est l'Évangile, la source divine! Le savant ne s'est pas avisé qu'il avait pris le chemin le plus long et risqué de s'empoisonner dans le trajet pour arriver à elle: la goutte d'eau, la vérité obtenue avec tant de labeurs, il l'eût trouvée dans le livre divin, dont elle n'était qu'un fragment ou une conséquence (1).

Répétons-le en terminant, la philosophie n'a pu nous donner un seul principe, une seule règle de conduite, et la conscience, quand elle n'a pour base que cette science douteuse, risque à chaque instant de s'égarer. Si vous admettez, au contraire, que la morale de l'Évangile vient de Dieu; si vous êtes profondément convaincu de son origine céleste et de sa perfection, il faut admettre en même temps le devoir absolu de s'y soumettre. Alors seulement la conscience aura une base, la vie un but et une route certaine pour l'atteindre.

SUR

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT,

PAR M. NICOT.

L'ASSEMBLÉE législative s'occupera bientôt, sans doute, de la loi sur la liberté de l'enseignement. M. le Ministre

(1) *Simili achi trovandosi con una moltitudine assetata e sapendo di esser vicino ad un gran fiume si fermasse a fare con processi chimici qualche goccia di quell'acqua che non disseta, essi hanno consumate le loro cure nel cercare una teoria dei doveri; quando si sono abbattuti in qualche verità morale, non si sono ricordati che era stata loro insegnata..... Non si sono avvisto che avevano soltanto allungata la strade per giungere ad essa.*

(MANZONI).

de l'instruction publique a donné l'assurance formelle qu'il présenterait prochainement cette loi. On pourrait donc dire qu'il faut l'attendre avant de s'occuper de cette importante question. Essayons cependant de la traiter.

On dit :

1^o Que la liberté d'enseignement est en harmonie avec les institutions républicaines ;

2^o Qu'elle est comme un droit du père de famille , qui doit pouvoir choisir tel ou tel instituteur ;

3^o Que le monopole universitaire ne favorise pas le progrès ;

4^o Que tel est le propre de la liberté , même illimitée , qu'elle perfectionne et améliore toutes les choses auxquelles elle s'applique.

Sur la première assertion, la liberté d'enseignement est en harmonie avec un gouvernement démocratique.

1^o Nos institutions sont sans doute des institutions libres , mais on se tromperait si l'on croyait qu'elles sont comme les lois qui régissent l'Amérique ou telle et telle république ; elles établissent la liberté , mais la liberté sage et mesurée , et non une liberté illimitée en tout et partout , chose qui conduirait à une indépendance désordonnée , à la licence. Qu'on remarque que , dans la plupart des professions, la liberté est réglée par des statuts , circonscrite par des limites ; on n'a pas voulu gêner , détruire la liberté , on a voulu la régler. L'esprit de notre temps ne s'oppose pas à cette prudence. Par exemple, est-ce que , pour respecter le principe de liberté , on serait fondé à dire que quiconque saura parler avec facilité et aura fait quelque étude du droit , pourra plaider ? Non , on a sagement exigé certaines garanties pour l'exercice de cette noble profession : il faut avoir pris douze inscriptions dans une école de

droit, avoir subi des examens, être licencié, en un mot. Et, en l'établissant ainsi, ou n'a pas cru se mettre en désaccord avec des institutions libérales.

Puisque nous en sommes aux professions, nous ajouterons que le médecin, le pharmacien, sont soumis aussi à des épreuves, à des restrictions; pourquoi? Parce que tout ce qui tient à l'art de guérir, à la santé de l'homme, doit être entouré de précautions, et que ce serait mal servir la société que d'abandonner au caprice, à la spéculation, l'exercice de ces états.

Il en est de même de l'enseignant; il faut qu'il soit surveillé et ne puisse être autorisé qu'après l'accomplissement de certaines formalités, qu'avec certaines précautions légales. Ces précautions, ces entraves, sont une nécessité; elles ne sont pas, nous le répétons, un contre-sens avec l'esprit du temps, puisqu'on les voit dans certaines carrières, et l'on ne s'en plaint pas.

2^o Le père de famille a, il est vrai, des droits, et ils sont, ils doivent être très-étendus; mais il y a, en cela, il doit y avoir des bornes. — S'il n'y en avait pas, on serait conduit à dire que le père de famille peut tuer ou battre son fils, ce qui serait absurde.

Quelle est la limite de ce droit?

Chez les Crétois, chez les Perses et chez tous les peuples anciens où l'idée de patrie l'emportait sur celle de famille, l'enfant naissant appartenait à l'État et non au père et à la mère. En conséquence, on le plaçait dans une école publique, où il était comme jeté dans un moule national. De là, l'homogénéité, l'unité, la force de ces nations pliées dès l'enfance aux mêmes habitudes, empreintes des mêmes idées. — Aujourd'hui que nos mœurs sont si éloignées de celles des peuples anciens, que l'idée de famille domine tout, ce despotisme serait impraticable. Aussi, il faut accorder

le libre choix de l'instituteur , et si l'État doit , comme nous le pensons , avoir des écoles publiques où il a le droit de faire enseigner les sciences , disons plus , de répandre les idées qu'il croit nécessaires à sa conservation ; d'un autre côté , le père de famille peut choisir l'éducateur de son fils , il peut vouloir que ce fils reçoive un enseignement différent , j'accorderai même des maximes différentes de ce qui est professé dans les écoles publiques ; mais à condition que cet enseignement , ces maximes , n'aient rien de contraire à l'ordre social ou politique , et conséquemment seront surveillés par un pouvoir. Si l'on disait que cette surveillance est une entrave , nous répéterions une comparaison familière : de même que l'on surveille les boulangers , qu'on les soumet à des visites , qu'on empêche qu'ils n'introduisent dans le pain des substances délétères , de même l'enseignant , qui fournit le pain de l'âme , doit être l'objet d'un contrôle permanent ; la santé morale est à ce prix.

3^o *Le monopole universitaire ne favorise pas le progrès.*

Il est inutile de dire ici ce que l'Université a fait pour l'Etat , de la présenter comme la dépositaire fidèle des doctrines de conservation , la propagatrice des études solides. Tout cela n'est pas la question , quoique , cependant , on pût bien inférer de l'exposé de tout ce qu'elle a fait de bien , que le privilège exclusif dont elle a joui n'a pas si mal servi la société ; mais laissons cela.

Le monopole , dit-on , n'active pas le progrès ! et pourquoi ? Croirait-on qu'il faut nécessairement que le sentiment d'émulation , de rivalité s'éveille , soit mis en jeu pour qu'il y ait perfectionnement ? Sans doute ce sentiment est très-puissant , on le voit par l'action qu'il a exercée dans le domaine de l'industrie. Mais croit-on

aussi qu'un corps qui a mission au sein d'un état de faire telle ou telle chose ne progresse pas , qu'il s'endorme comme on le prétend ? Mais n'a-t-il pas un intérêt à marcher ? l'honneur de ce même corps. Je dirai même que , lorsque des hommes se vouent à l'étude , leur corporation (on l'a vu autrefois) perfectionne successivement les procédés , chaque membre transmet les essais éprouvés , et le corps forme comme une chaîne d'idées dont le temps ni la mort ne peuvent interrompre le continuél progrès.

Il ne faut pas sans doute comprimer l'élan de la pensée individuelle ; il faut que quelques hommes puissent se placer en dehors de la discipline scolaire ; il faut que , comme Jacotot , dont la tentative du reste n'a pas eu grand résultat , il faut que quelques hommes heureusement audacieux aient le droit de se poser à part ; mais nous pensons aussi qu'ils doivent encore être soumis à des règles communes de conduite ; nous croyons , pour résumer notre pensée , que l'éducation doit , quoique libre , être un objet de législation , précisément parce que , dans tout gouvernement démocratique , la liberté a des limitations plus précises par l'usage même que l'homme en fait , et parce que là la volonté de tous remplace souvent la volonté individuelle.

Si l'on ne peut contester les bons effets de la liberté , peut-on nier aussi que c'est à l'unité d'action que l'on doit toujours une impulsion vivifiante dans les choses humaines ? Qu'on ne croie pas qu'en m'exprimant ainsi je rêve la monarchie , je sais , je sens qu'on doit laisser à l'homme , pour qu'il ait toute sa dignité , la force d'expansion , le libre jeu de ses facultés ; mais j'ajoute : on doit souvent aussi les faire converger vers un même but , dans l'intérêt bien entendu de la société. Ceci conduit au dernier argument.

4^o *La liberté améliore tout.*

D'abord la liberté absolue de l'enseignement amènera les tentatives téméraires du charlatanisme , les essais hasardeux , peut-être l'intolérance. L'unité d'action dans l'enseignement assurera le règne de la liberté civile et religieuse ; le corps enseignant , un pour la forme , mais placé auprès de quelques écoles privées et surveillées , n'adoptera jamais exclusivement telle ou telle méthode , telle ou telle opinion ; possédant dans son sein beaucoup de supériorités intellectuelles que les concours actuels de l'agrégation étendent encore , il sera forcément et toujours l'expression de la pensée générale , l'instrument du progrès : son mouvement a paru lent , mais il est continu.

Que faut-il à la France ? Liberté civile , religieuse , enseignement moral , étendu , varié , national , à la portée de tous et suivant les besoins de chacun. Eh bien ! pourquoi un corps ne pourrait-il pas le donner cet enseignement ?

L'enseignement est une espèce de sacerdoce et non une carrière de spéculation , une mine pour la cupidité.

Qu'on se rappelle la période de 1792 à 1800 , et l'on verra ce que sont des écoles abandonnées à elles-mêmes. Alors les bons instituteurs furent remplacés par des médiocrités , par des nullités , puis vinrent les écoles centrales qui eurent la volonté de bien faire , mais qui firent peu.

Que faut-il ajouter ou retrancher à l'Université qui leur a succédé ? Suivant nous , rien , absolument rien. Il faut seulement , à côté de ces grandes écoles publiques où la jeunesse est préparée aux formes et aux conditions de la société nouvelle , il faut juxtaposer des écoles libres , des sortes d'asile de la famille ,

toujours accessibles aux pouvoirs supérieurs ; il faut une loi qui concilie le vœu du père et les besoins du pays. Cette tâche est moins difficile qu'on ne croit , et nous espérons que la nouvelle Assemblée nationale législative saura la remplir.

FRAGMENT

D'UN VOYAGE DANS LE MIDI DE L'ITALIE.

Par M. JULES SALLES.

..... L'imagination encore toute remplie des merveilles de Rome qui fuyait derrière moi , je songeais à tout ce que la ville éternelle renferme de grand , de beau , de majestueux ; aux cérémonies dont je venais d'être témoin , aux fêtes qui avaient suivi l'élection d'un nouveau Pontife ; et , plus que tout cela , à la ville des Césars et à son antique splendeur remplacée aujourd'hui par des ruines , ruines imposantes qui arrêtent à chaque pas le voyageur émerveillé et laissent deviner dans la riche découpure d'un chapiteau toute la splendeur d'un palais ; dans quelques tronçons épars de colonnes , toute l'ordonnance d'un Forum , toute la majesté d'une Basilique.

J'errais encore par le souvenir dans cette campagne désolée dont la désolation elle-même a tant de charmes , dans ces bouquets de chênes verts qui invitent à la rêverie et apparaissent comme de véritables oasis au milieu de ces plaines désertes , dans tous ces environs que je venais de parcourir avec ravissement et dont la

variété inépuisable, aiguillonnant sans cesse mon ardente curiosité , poussait mes pas solitaires vers de nouvelles explorations.

Je voyais toujours devant mes yeux ces beaux types des paysans romains jetés dans le même moule qui vit naître l'Apollon , la Vénus , le Germanicus , et qui devrait créer encore des Raphaël et des Michel-Ange , si l'art n'avait pas dégénéré depuis l'ère brillante qui vit Léon X assis dans la chaire de St. Pierre.

Pourquoi , me disais-je , les saines traditions ne se sont-elles point conservées dans un pays si bien placé pour garder ce précieux dépôt , et qui , depuis la grande époque de Périclès , a deux fois donné au monde le spectacle d'une régénération complète ? (1) Car , il faut bien se l'avouer , au point de vue des beaux-arts , Rome a perdu sa suprématie ; elle a laissé tomber de ses mains le sceptre qu'elle portait jadis avec tant de vigueur et d'éclat ; elle n'est plus qu'un vaste sépulcre où dorment pour toujours , peut-être , les mânes de Raphaël et de Pérugin.

Ce doit être un sujet incessant d'étonnement que cette pénurie de talent chez des artistes à qui le séjour de la ville antique et le spectacle de tant de chefs-d'œuvre devrait inspirer quelque création hors ligne , marquée de l'empreinte du génie , où l'on retrouverait toute la sève de la jeunesse unie à l'originalité d'une pensée profonde.

A quelle cause attribuer ce résultat négatif et fatal ? — A la misère des âmes , au servilisme qu'impose un gouvernement dégénéré , ou aux délices de ce climat plein d'enchantement et de volupté ?.....

Et cependant , depuis plusieurs siècles , rien n'a

(1) Sous le règne d'Auguste et sous celui de Léon X.

changé en Italie ; la religion est la même ; le culte est célébré avec d'aussi pompeuses cérémonies ; le même soleil réchauffe l'imagination de ses brûlants rayons ; l'atmosphère enveloppe de sa même limpidité l'âme qui vit , qui pense et qui cherche à se manifester par des créations immortelles ; les chefs-d'œuvre des maîtres sont là pour exciter une noble émulation , aider la marche des études et dévoiler aux nouveaux adeptes une science que d'autres ont mis si longtemps à étudier. Enfin , la nature vivante , guide le plus sûr du véritable artiste , est aussi belle qu'autrefois ; les races se sont conservées pures dans certaines parties de la ville où l'on voit les fiers descendants de Romulus , méprisant le luxe et la richesse des palais , refuser , avec un orgueilleux dédain , de passer le Tibre pour s'allier aux habitants de l'autre rive.

Entourés de tant d'éléments et dans ce milieu de poésie , d'azur et d'art , comment se fait-il que les modernes ne récoltent qu'un grain aride , tandis que d'autres ont su recueillir les plus abondantes moissons ? et comment une si pauvre exécution répond-elle le plus souvent à des élans qui semblent parfois aspirer aux sphères supérieures de l'idéale perfection ?

Ah ! c'est qu'ils sont rares de nos jours ces hommes trempés comme l'acier , pleins de persévérance et de volonté , ardents au travail , enclins à l'étude et recueillis comme des Bénédictins ; c'est qu'il est difficile à des natures faibles et distraites de se soustraire à l'attrayant appel du plaisir , de sacrifier les plus belles heures de la jeunesse aux dures épreuves , aux essais laborieux , de vivre au-dedans de soi , pour ainsi dire , avec son art , sa pensée et son but.....

C'est en faisant ces réflexions que je parvenais à me tenir éveillé , par une chaude journée du mois de

juillet , en traversant l'immense plaine des marais Pontins. Assis à côté d'ennuyeux compagnons de route, suffoqué par un air brûlant et par les miasmes délétères qui s'élèvent des mares d'eau stagnante , je n'avais d'autre distraction pour chasser le sommeil , dangereux dans ces contrées , que deux lignes parallèles de peupliers , entre lesquelles passe la route connue sous le nom de *Linea Pia* ; à gauche , d'immenses plaines prêtes pour la moisson et bornées par les montagnes qui joignent les Abruzzes aux crêtes de la Sabine ; à droite , un canal qui reçoit une faible partie des eaux marécageuses , le même sur lequel Horace s'embarqua pour aller à Brindes. Quelques buffles agitaient les roseaux et la fange du canal, en ne laissant paraître hors de l'eau que leurs narines gonflées et les armes puissantes qui défendent leurs têtes ; d'autres , attelés à des chars , obéissaient à l'aiguillon ; et l'on voyait au loin quelques rares paysans , couverts de vêtements en lambeaux , descendant des villages de Sezzo ou de Cori , avec la figure hâve et amaigrie par la fièvre , augure funeste pour ceux qui , jeunes encore , allaient bientôt offrir leur fraîcheur et leur santé au fléau dévastateur de ces contrées.

Les Romains , sous les empereurs , avaient entrepris de grands travaux pour le dessèchement des marais Pontins : on dit même que Jules César eut la gigantesque idée de détourner le cours du Tibre pour lui faire traverser cette immense étendue. Déjà de nombreuses et magnifiques villas s'étaient construites sur divers points de cette terre féconde , et l'on serait , sans nul doute , parvenu à l'entier assainissement de ces contrées , si les guerres et l'irruption des Barbares n'avaient forcé d'abandonner les travaux.

Plus tard , Sixte-Quint et Pie VI , auxquels la Rome

moderne est redevable de si grands travaux , essayèrent de continuer le desséchement des marais. Enfin , de nos jours , Napoléon chargea un de ses ingénieurs de reprendre cet immense projet qui reçut un commencement d'exécution et qui eût été peut-être terminé si les États romains fussent restés plus longtemps sous la domination française. Espérons que le nouveau Pontife , qui a inauguré si glorieusement son règne , fera quelque chose pour cette vaste étendue de campagne qui n'est aujourd'hui qu'un désert de 24 milles de long sur 6 de large , où l'on ne rencontre , pour toute habitation , qu'un relais de poste et quelques maisons abandonnées où des centaines de travailleurs vont , chaque année , perdre leur santé et leur vie sous l'influence d'une atmosphère empestée.

A l'extrémité méridionale des marais Pontins se trouve la série de douanes , frontières qui séparent les États pontificaux du royaume de Naples ; c'est là que l'on satisfait à toutes les exigences d'une législation absurde , représentée par de cupides et rapaces douaniers. Ils dégoûteraient le touriste de visiter ces riches contrées , si quelque chose pouvait le dégoûter de parcourir le Midi de la belle Italie. C'est , avec la mendicité , une des plaies les plus profondes de ces deux États , et plus particulièrement du royaume des Deux-Siciles , où la misère apparente prend toutes les formes pour émouvoir les passants et tromper les étrangers , où les soldats , revêtus de leur uniforme , et les ecclésiastiques en soutane , ne craignent pas de tendre la main pour vous extorquer quelques pièces de monnaie.

Il est difficile à l'étranger qui arrive à Naples sans lettres de recommandation , d'y séjourner plus de trois jours ; c'est en vain que , dans cette immense cité , il essaiera de se perdre au milieu des 400,000

habitants qui circulent dans les rues et sur les places publiques ; un œil invisible est averti de son arrivée , il le suit dans ses pérégrinations , s'attable avec lui chez le restaurateur , écoute sa conversation , surveille tous ses mouvements ; c'est l'œil de la police , police inquiète , soupçonneuse , vénale et rapace.

Il n'est permis de séjourner dans les États napolitains qu'en présentant une caution qui réponde de votre moralité et surtout de votre solvabilité , car , avant tout , ce peuple aime l'argent.

Ne comptant séjourner que peu de temps à Naples , j'avais négligé de me pourvoir d'une lettre de crédit , et la seule personne que je connusse dans la ville était absente ; aussi les embarras et les chicanes que me suscita la police furent tels , que , fatigué de tous ces ennuis , étourdi par le bruit des voitures et les cris des lazzaronis , et ne pouvant supporter la brusque transition du calme et de la gravité romaines avec l'agitation fiévreuse de Naples , je ne tardai pas à fuir la ville pour chercher dans les environs le repos , la fraîcheur et la rêverie.

J'abordai à l'île de Caprée dont la végétation , les maisons et les costumes portent le cachet des pays orientaux ; c'est là que je venais tous les soirs me reposer sous un palmier , au pied du rocher escarpé qui fut témoin des supplices affreux ordonnés par Tibère , et dont les échos ne répètent plus aujourd'hui que le clapotement de la vague et le rythme cadencé de la vive tarentelle. Rien ne saurait donner l'idée du magnifique panorama qui se déroulait devant mes regards éblouis , lorsque les derniers rayons du soleil doraient encore la cime du Vésuve : il devait être à cette place le voyageur qui s'est écrié dans son enthousiasme : *Veder Napoli e puoi morir.*

Dans l'immense tableau qui s'offrait à mes regards , pas un site , pas un point qui ne séduisit l'œil et qui ne fasse rêver par les souvenirs qu'il rappelle. A Sorrente , c'est la maison où Tasse vint retrouver le foyer domestique et se reposer de sa longue et odieuse captivité ; à Castellamare , les bosquets enchantés , plantés sur les ruines de Stabiæ , où Pline l'ancien trouva la mort en contemplant l'éruption qui détruisit Pompéia ; à Ischia , la crête de l'Épomée dont le cratère éteint ne trouble plus les paisibles habitants de cette île ; à Procida , la maison qui a vu naître le féroce Jean , instigateur des Vêpres Siciliennes ; à Pausilippe , le tombeau de Virgile et cette immense voie souterraine que ne peuvent faire oublier nos plus magnifiques tunnels modernes ; à Portici , les blanches villas qui sourient en attendant la mort et qui , foulant la lave sous leurs pieds , semblent défier celle qui menace trop souvent leurs têtes ; et l'immense colosse au panache de feu qui termine le golfe , et dont les entrailles gémissantes annonçaient déjà l'éruption que je devais être appelé à contempler quelques jours plus tard.

C'est, entourée de cette brillante mise en scène, qu'apparaît la moderne Neapolis , dont les blanches maisons , ornées de terrasses , de balcons et de fleurs , s'élèvent sur la colline comme de jeunes vestales sur les gradins de l'Amphithéâtre.

De ma paisible retraite , il me semblait parfois entendre le mouvement animé de la rue de Tolède , le bruit assourdissant des voitures qui roulent sur les larges dalles taillées dans la lave du Vésuve , les cris des *lazzaronis* et des *facchinis* , qui se font jour en courant au milieu d'une foule compacte , et conservent en équilibre sur leur tête une agglomération d'objets qui dépassent quelquefois la hauteur des premiers étages , et

tout ce tapage , dominé par la voix stridente et le timbre suraigu des marchands de poissons , de pastèques et d'eau glacée.

Alors , heureux d'avoir fui ce tumulte , mes pensées se reportaient avec bonheur au calme de la vie romaine , à la poésie mélancolique de sa campagne , qui a si bien inspiré la plume de Virgile et le pinceau du Poussin ; aux solitudes de ses immenses plaines , dont le silence n'est interrompu que par le murmure du ruisseau , le bêlement de la chèvre et le chant monotone du pâtre , qui seul peuple ces déserts et n'a pour toute distraction que les sons de la cornemuse , les caresses d'un chien féroce , et la préoccupation d'échapper aux atteintes de la *mal aria*.

Il serait difficile d'établir des points de rapprochement entre Rome et Naples ; tout , au contraire , diffère essentiellement dans ces deux capitales ; c'est pourquoi il est sage de visiter d'abord la première de ces deux villes. Fautc d'expérience , je fis tout le contraire , lors de mon premier voyage en Italie : j'abordai directement à Naples , où , après avoir franchi , sans m'arrêter , un intervalle de 200 lieues , je jouis pleinement du contraste de notre civilisation française avec les mœurs , les usages si différents du Midi de l'Italie ; je passai quelques semaines au milieu de ce peuple , dont la vie bruyante et animée est toute extérieure , et qui ne se lasse jamais d'aspirer l'air pur que lui apporte une mer scintillante de feux , au milieu de ces blancs édifices inondés de lumières , de cette luxuriante végétation qui couvre ses campagnes.

Et quand je mis le pied sur le territoire romain , je crus entrer dans un cimetière , tant fut profonde la tristesse qui s'empara de mon esprit ; la route que l'on suit , entre deux rangées de tombeaux , l'imposante

sévérité de sa campagne , le silence de la petite population de cette immense cité , la gravité de ses habitants , tout cela , comparé avec ce que je venais de quitter , formait le contraste de la tristesse à la gaieté , de l'ennui au plaisir , de la mort à la vie.

J'eus d'abord peine à me croire dans l'orgueilleuse capitale de l'empire romain : la Rome des Papes recouvre en quelque sorte la ville des empereurs , dont quelques monuments restés debout , malgré les ravages des temps , des barbares et des grands seigneurs , attestent çà et là l'antique existence. La plupart des temples païens sont convertis en églises chrétiennes , le superbe Forum est devenu le Marché aux vaches , et l'endroit où l'on rassemble les bestiaux , marque la place où la voix éloquente de Cicéron révélait à ses compatriotes la conspiration de Catilina ; la roche Tarpeïenne a été changée en réceptacle d'immondices , et le gouffre de Curtius n'est plus qu'une petite mare où les canards vont barboter. Les rues sales de Tivoli inspireraient à Horace plutôt une juste satire que des chants de louange ; le temple d'Hercule a été remplacé par la Cathédrale de St. Laurent , et la villa de Mécène est devenue une manufacture de fer. Enfin , les blocs du Colysée ont servi à élever des palais : *et quod non fecerunt barbari , fecerunt Barberini.*

Ce premier aspect de la ville éternelle me plongea dans une sombre mélancolie ; elle n'était pas encore dissipée à mon départ , et ce fut seulement à un second voyage , et pendant un séjour plus prolongé , que je pus apprécier la vie des souvenirs et les compensations que je devais trouver à ce qui ne pouvait plus exister.

En étudiant mieux la physionomie générale du pays , je reconnus la fausseté d'une erreur trop généralement

répandue , savoir : que la campagne de Rome est aride, brûlée et inculte. Si cela est vrai , de quelques parties du territoire qui touchent aux murailles de la ville , et si la paresse ou la négligence des habitants les empêche de cultiver et de faire produire à la terre toutes les richesses qu'elle pourrait donner , l'aspect du pays change entièrement quand on s'éloigne pour parcourir les terres environnantes. Là, vous rencontrez de vastes exploitations confiées à des fermiers intelligents et laborieux qui savent faire rendre au sol tout ce qu'il peut produire. Le paysage , formé d'abord par d'immenses lignes ondulées et semées d'aqueducs en ruine , ne tarde pas à devenir plus accidenté quand on approche de la vallée du Poussin , promenade favorite du grand paysagiste français , plus riant et plus ombragé sur les bords du Teverone , pittoresque du côté de Bracciano, Némi et tout le pays Etrusque , grand et magnifique à l'entrée des montagnes de la Sabine , soit que vous vous arrétiez aux premières collines d'où tombent les cascades de Tivoli , soit que vous vous éleviez sur les crêtes les plus sauvages de Subiano et de Cervara.

Le sac au dos et le bâton ferré à la main , je parcourus longtemps cette admirable contrée qui , vrai Protée , se présentait à mes yeux sous des aspects toujours nouveaux ; et , après une excursion de quelques jours , je rentrai à Rome pour me recueillir et me préparer à de nouvelles explorations.

Et quand je quittai la ville de Pie IX pour retourner à Naples , je ne pus y séjourner plus d'un jour ; le bruit , la gaité , la foule , m'importunèrent bientôt , et je courus m'enfermer dans une île pour retrouver , dans cette nature plus tranquille , le calme nécessaire au crayon de l'artiste , aussi bien qu'à la pensée du poète et à la plume de l'écrivain.

Rome est une ville de silence, de labeur, de recueillement ; Naples est une ville de bruit, d'indolence, de *far niente*. Le lazzarone, endormi au soleil, est la frappante image de cette dernière. Vivant au jour le jour, oublieux de la veille, insouciant du lendemain, c'est en vain que vous lui offririez un salaire important, quand il a déjà gagné les quelques *grani* (1) dont il a besoin pour passer la journée. Mais, jusque-là, il accepte tout, il est propre à tout faire. Si vous en avez besoin, vous l'avez sous la main ; vous est-il inutile, il est encore là, cherchant à vous prouver que vous ne pouvez vous passer de ses soins.

Toujours prêt à faire accepter ses services, cet être singulier trouve sans peine le moyen de se rendre nécessaire ; son imagination active, vous crée des besoins factices, et son esprit naturel vous persuade. On raconte qu'un d'eux s'était choisi un patron qu'il allait saluer tous les matins, le comblant de souhaits, l'accablant des titres pompeux de *prince* et d'*excellence* : puis, à la fin de la semaine, il ne manquait pas de lui réclamer le salaire des vœux qu'il avait faits pour lui. Si l'homme n'était une créature supérieure dont le perfectionnement intellectuel et moral importe plus que le bonheur, on se demanderait, en voyant ce peuple si heureux, s'il ne vaut pas mieux le laisser longtemps jouir de cette vie plutôt que de lui apporter les bienfaits de notre incomplète civilisation. En les privant de ce beau soleil qu'ils respirent par tous les pores, pour les agglomérer dans des ateliers infects, vous verrez leur sérénité disparaître sous la surveillance d'un maître sévère, impitoyable ennemi du *dolce far niente*, et l'instruction, en leur faisant connaître leurs droits, éteindra leur insou-

(1) Le *grano* vaut un peu moins de 5 centimes.

ciante gaité , paralysera leurs pétulantes saillies et augmentera plutôt qu'elle ne fera disparaître leur misère.

A Naples , la nature humaine est fort laide , les têtes sont noires et communes , les formes sans élégance , et les femmes du peuple ne démêlent leur abondante chevelure , exposée à tous les vents , que les dimanches et jours de fête. Dans les environs de Rome , les costumes se sont conservés avec tout leur caractère depuis bien des années , tandis que , autour de Naples , le vêtement français est généralement porté , ou bien , si quelque paysanne garde encore dans ses tiroirs des robes de velours parsemées de galons et de paillettes dorées , elle ne s'en revêtira qu'à prix d'argent et en dehors de ses habitudes journalières.

Le mouvement et l'activité qui caractérisent la capitale , ne sont nullement les indices de l'industrie et du travail : les Napolitains se remuent et se tourmentent sans rien produire , comme ils se querellent et se menacent avec fureur sans' jamais en venir aux mains. Il est peu de pays où l'on distribue plus fréquemment des coups de cannes , et lorsque le Transteverin répondrait immédiatement par un coup de stylet , le plus fier lazzarone reçoit la correction sans proférer le moindre murmure.

Dans la classe au-dessus du commun , l'orgueil et la vanité sont le mobile de toutes les actions ; la fureur des voitures est telle , qu'une famille préférera se priver du nécessaire pour se donner une livrée ; les femmes vont peu à pied , et celles qui n'ont pas d'équipage restent chez elles , et l'on assure même (dit M. Simond) que des maris complaisants ont quelquefois , par économie , endossé la livrée , afin de faire passer leurs femmes pour des dames de qualité.

Bien différent du Napolitain , le descendant de Ro-

mulus est grave et silencieux : drapé dans sa veste de velours, la taille entourée d'une ceinture écarlate, il laisse deviner les formes de l'athlète, et chacune de ses poses ressemble à une statue antique. Chez lui point de rixes, point de vols, point de filouteries si communes dans la ville de Naples, et qui, au sein de la foule, font disparaître les mouchoirs et les montres. Il est bien parfois question d'un coup de stylet, mais toujours provoqué par la jalousie ou la vendetta, jamais par la cupidité. Tout en lui révèle encore son illustre origine, s'il paraît endormi depuis bien des siècles, il ne faudrait peut-être qu'une étincelle pour le réveiller de sa longue léthargie, un but à atteindre, un chef pour le commander. Donnez à ce peuple une autre vie, répandez l'éducation dans les masses, organisez de grands travaux, mettez à sa tête des hommes qui sachent le diriger, faites résonner à ses oreilles les grands noms de patrie et de liberté, et vous le trouverez encore capable de grandes choses, et l'enfant du Janicule relèvera fièrement la tête à la hauteur de celle de ses ancêtres. -

La beauté du corps s'est conservée pure chez les Romains de notre époque ; à une démarche noble et hardie se joignent de riches proportions et une pureté de lignes très-remarquable : les femmes sont fort belles, l'on retrouve chez elles les carnations graduées depuis le teint brun et coloré du Midi, jusques à la peau blanche et rosée de la blonde fille du Nord.

Quittez pour un moment les quartiers du centre de la ville, fuyez le tumulte du Corso, oubliez les palais, les voitures armoriées, les laquais galonnés, les suisses tout empanachés, et allez vous égarer dans les faubourgs, au pied du Janicule, patrie des Transteverins, ou dans les rues escarpées des Monts, quartier ter-

rible qui voit souvent le sang rougir ses pavés ; dans ces attitudes mâles , dans ces proportions athlétiques , vous retrouverez les formes que Michel-Ange et Puget ont taillées dans le marbre : vous serez tenté de vous incliner devant la jeune fille qui passe avec une amphore sur la tête , tant il y a de noblesse et de fierté dans sa démarche. Arrivée à la fontaine , les quelques mots adressés à ses compagnes dans un rythme cadencé , comme la poésie , résonneront à vos oreilles ainsi qu'une musique mélodieuse. Vous rencontrerez une jeune mère assise sous une treille , soulevant la draperie qui couvre son enfant endormi , une autre qui chante pour arracher un sourire aux lèvres de son nourrisson..... à la vue de ses lignes si douces et si pures , de cette pose ravissante , de ce mouvement de tête à la fois noble et gracieux , de ces teintes si vives et si harmonieuses , votre âme est ravie comme dans un songe , et tout étonnée de retrouver en action le tableau de *la Vierge au Voile* , de *la Vierge au Silence* , de *la Vierge à la Chaise* , de toutes ces créations immortelles que le pinceau de Raphaël a légués à la postérité , et qui sont l'imitation exacte de la nature qu'il avait sous les yeux et qu'il a su reproduire avec fidélité.

Grande est l'erreur de penser que l'artiste crée des types , que le peintre et le statuaire poétisent la nature humaine , que l'œuvre de l'homme peut être supérieure à l'œuvre de Dieu. Non , les vierges de Raphaël ne sont pas plus belles que les jeunes filles de Rome , les pêcheurs et les moissonneurs de Léopold Robert ne sont pas plus nobles que les pêcheurs de l'Adriatique et les moissonneurs des vallées du Tibre ; et si l'artiste suisse a conquis le premier rang parmi les peintres de notre époque , c'est qu'il a su comprendre la grandeur du beau type italien , et trouver dans les classes les plus infimes

le cachet d'élevation, de noblesse, et surtout de vérité qui caractérise ses œuvres. Il a eu en partage la première et la plus importante condition de l'artiste, savoir : le sentiment qui découvre et qui reconnaît le beau là où il est; mais il n'a point poétisé la nature, il a su chercher, trouver et reproduire avec fidélité, voilà toute sa science, voilà toute celle des maîtres qui ont laissé en peinture un nom qui ne périra jamais....

.....

Capri, juillet 1846.

MOYEN DE RELEVER LE CRÉDIT EN FRANCE

ET D'AUGMENTER DANS UNE GRANDE PROPORTION

LES RESSOURCES FINANCIÈRES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET AGRICOLES

ET DE RAPPELER DANS LA CIRCULATION

TOUT LE NUMÉRAIRE QUI SE TROUVE A L'ÉTRANGER,

Par M. Pn. HEDDE, Membre résidant.

Aux grands maux les grands remèdes
(*Proverbe.*)

Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis l'avènement d'une République, saluée par des acclamations presque unanimes, que déjà la confiance, le crédit, avaient presque disparu, le commerce était presque ruiné, les fabriques étaient en chômage et presque toutes abandonnées; l'industrie manufacturière était aux abois, tandis que les produits de l'agriculture étaient dépréciés; enfin, presque partout, au lieu du crédit, de l'activité, de la confiance qui régnaient avant cette révolution, c'était le découragement, la méfiance,

la terreur , souvent même le désordre et la révolte , précurseurs de la guerre civile.

Par une protection providentielle sur la France , la révolte , la guerre civile plusieurs fois comprimées , la confiance n'a pas tardé à renaître , le crédit public et particulier n'a pas tardé à se relever , car chacun , après avoir pu sonder un instant la profondeur de l'abîme où le pays avait failli être précipité , par suite des utopies et des idées désordonnées de quelques démolisseurs sociaux , avait pu se demander , avec un certain effroi , où l'on voulait aller.

Et chacun encore , apercevant les mécontentements qui existaient sur tous les points de la France et les éléments de misère et de discorde qui se rencontraient presque partout , et surtout les augmentations d'impôts et les emprunts reconnus cependant nécessaires , par suite du dépérissement des ressources fiscales , financières , commerciales , industrielles et agricoles de la France , chacun se demandait enfin alors , et chacun se demande , malheureusement encore aujourd'hui , comment , avec des ressources aussi éventuelles , aussi précaires , et qui diminuent encore chaque jour par suite des suppressions d'impôts et des augmentations de charges , on pourra subvenir à tous les services publics et aux besoins de toutes les populations des villes et des campagnes , auxquels la République avait cependant promis un si grand bonheur , et comment on pourra pourvoir à *l'assistance de tant de pauvres* , à l'existence de ces masses d'ouvriers auxquels on avait semblé promettre , nous dirons plus , assurer , *garantir du travail*.

Véritable tonneau des Danaïdes , où viendraient s'engloutir , bien certainement , toutes les ressources de la France , si on n'y portait un prompt remède ; labyrinthe

inextricable où viendraient sans cesse s'égarer les idées de nos modernes économistes, si on écoutait leurs ridicules projets ; égoïsme et ambition les plus déordonnés dans tous les rangs de la société, voilà le mal ; quels remèdes pourrait-on lui opposer ?

Telle est la question qui est dans toutes les bouches, surtout aujourd'hui où, parvenu à la deuxième année de notre *République démocratique*, le gouvernement, par suite de l'exiguité des ressources financières, est forcé d'en venir aux expédients pour *essayer* de créer de nouvelles charges, établir de nouveaux impôts quelquefois plus propres à diminuer la confiance, à faire resserrer le crédit et à paralyser, par conséquent, encore davantage la marche déjà si incertaine, si chancelante du commerce et de l'industrie agricole et manufacturière.

Je dis *essayer* car malheureusement, depuis dix-huit mois, on en est toujours aux essais : essai de la République, de la Constitution et des lois ; essai des impôts, des emprunts, des administrateurs, etc. Et puisque tout le monde en France en est aux essais, apportons aussi notre pierre d'essai pour consolider, s'il est possible, ce pauvre édifice social si vivement ébranlé.

Toutefois, quoi qu'il en soit, on ne peut se le dissimuler, il faut même le proclamer ouvertement, le remède à tant de maux, à tant de misères ne peut se trouver que dans un système de conciliation, d'ordre et d'économie, dans des modifications d'impôts et d'emprunts, dans de nouvelles combinaisons financières, monétaires et hypothécaires, et, surtout, dans une nouvelle organisation de travaux utiles ; mais avant tout, il faut de l'argent, qui amène le crédit, et par conséquent le travail, et dans ce moment surtout chacun sait qu'il faut beaucoup d'argent, et quoi qu'on dise,

qu'on fasse, vu le plus grand essor imprimé aux idées et aux choses, plus on ira, plus il faudra de l'argent.

Au reste, l'argent a toujours presque tout représenté, et encore aujourd'hui il représente presque tout; car l'argent est la base de toutes les affaires gouvernementales, commerciales et industrielles; et, dès-lors, il peut être considéré comme le nerf principal du Gouvernement, du commerce et de l'industrie; mais on sait aussi, comme nous venons de le dire, que l'argent a besoin de la confiance pour se produire, faire naître le crédit, et encourager l'établissement de grands travaux.

Il s'agirait maintenant de savoir par quels moyens on pourrait ramener cette confiance, faire renaître ce crédit à chaque crise nouvelle, sur le point de s'évanouir; faire rentrer en France et faire revenir dans la circulation, pour ne plus en sortir, tout cet or, tout cet argent qu'on s'étonne de ne plus trouver aussi abondants qu'autrefois, et, par conséquent, comment on pourra arriver à redonner une nouvelle vie à nos arts, à nos fabriques, imprimer enfin un nouvel essor à notre commerce, à notre industrie, et surtout à notre agriculture.

Voilà le nœud gordien si difficile à trancher! voilà le problème si difficile à résoudre! et ce serait bien là le cas d'y appliquer la pensée que nous avons placée à la tête de ce mémoire : *aux grands maux les grands remèdes*; et puisque nous en sommes aux essais de réformes et d'améliorations, et qu'après avoir essayé de tout, nous n'avons presque trouvé jusqu'ici que mécomptes et déceptions, pourquoi ne couperions-nous pas dans le vif, et n'essayerions-nous pas, enfin :

Une réforme monétaire et financière;

Une réforme ou modification dans les impôts ;
Une réforme ou simplification judiciaire ;
Une réforme dans le système hypothécaire ;
Enfin, une réforme pour les grands travaux agricoles.

C'est à l'examen de ces cinq importantes propositions que nous allons essayer de nous livrer ; et de même qu'aucune volatille dans la basse-cour ne manque à l'appel de la bonne ménagère , dont la main prévoyante distribue chaque jour le grain qui lui est nécessaire ; de même , par la *réforme monétaire et financière* que nous allons essayer de proposer , l'argent monnayé deviendrait infiniment plus abondant , et aucune pièce de monnaie d'or ou d'argent ne pourrait plus rester à l'étranger et rentrerait de suite en France.

De plus , par une *modification bien entendue dans les impôts* , les ressources publiques augmenteraient , et les charges deviendraient moins lourdes pour chacun lorsqu'elles seraient plus également réparties.

Tandis qu'encore , par une *simplification dans les rouages judiciaires* , les procès disparaissant , ne seraient plus une cause de ruine pour les familles.

Enfin , par une *réforme hypothécaire* , les propriétaires écrasés par les gros intérêts pourraient arriver à rembourser immédiatement toutes leurs dettes , et à trouver encore des capitaux abondants qui leur permettraient de grandes améliorations et de pouvoir exécuter simultanément , sur tous les points de la France , des grands travaux d'endiguement , d'irrigation et de reboisement qui amèneraient d'une part la cessation des inondations , et de l'autre l'extinction du paupérisme.

Par ce moyen toutes nos ressources financières , agricoles , commerciales et industrielles seraient considérablement augmentées ; tout à coup , et comme par

enchantement, elles feraient bien certainement renaitre la confiance et le crédit, et augmenteraient insensiblement l'aisance et par conséquent le bien-être de toutes les populations des villes et des campagnes.

Par ce moyen, la plupart des produits de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, généralement si dépréciés aujourd'hui, seraient recherchés et renchériraient successivement. Les rentes sur l'État, les actions du commerce et de l'industrie, ne tarderaient pas à prendre de la valeur, et partout de nouveaux établissements, de nouvelles entreprises industrielles ne tarderaient pas à se former dans le but d'utiliser ces masses de capitaux créés ou rentrés dans la circulation et dans la disponibilité commerciale et industrielle; puisque, comme le dit avec une vérité dont nous voyons la réalisation dans une foule de circonstances, le célèbre économiste J. B. SAY : « toute valeur nouvelle produite ouvre un débouché à une autre valeur produite; elle appelle en échange un autre produit. »

Et tout cela se ferait bien certainement sans porter le moindre préjudice à personne, car, bien au contraire, tout le monde, riche ou pauvre, fabricant ou ouvrier, propriétaire ou simple manouvrier, tout le monde y gagnerait; les fabriques, les ateliers seraient partout occupés, et leurs produits, successivement écoulés, permettraient aux fabricants d'en confectionner sans cesse de nouveaux, et de payer aux ouvriers des salaires suffisants pour pourvoir largement à leur bien-être, à l'entretien de leurs familles et à l'acquittement de leurs impôts; et pour nous servir encore d'une autre comparaison :

De même que les eaux aspirées par le soleil retombent sur la terre en pluies bienfaisantes, qui, après avoir fertilisé les vallées, forment des ruisseaux, puis

des rivières et des fleuves qui vont se jeter dans la mer, dont les eaux sont absorbées encore de nouveau par les rayons du soleil ; de même, par ces réformes sociales et ces améliorations financières et hypothécaires, l'argent sortirait des populations avec abondance pour y rentrer immédiatement par la consommation, la production et le travail, et deviendrait ainsi, sans cesse, une source de richesse et de bonheur pour l'État et pour toutes les classes de la société.

Enfin, par ce moyen, on pourrait arriver à réaliser ainsi les principales *réformes et améliorations sociales*, si vivement réclamées aujourd'hui, et à rendre le peuple parfaitement heureux et content.

RÉFORME MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE.

Considérations générales sur les Monnaies.

Les plus anciennes traditions, et le témoignage des voyageurs modernes nous apprennent que dans l'enfance des sociétés, les ventes et les achats s'opéraient par voie de trocs ou d'échanges en nature.

Mais, partout où la civilisation a fait quelques progrès, les imperfections et les inconvénients sans nombre attachés à ce mode de transaction, ont conduit les hommes à choisir entre toutes, une denrée particulière pour en faire spécialement un instrument d'échange.

Les métaux, et surtout ceux qui sont les plus rares, l'*or* et l'*argent*, ont été dans tous les temps, et à peu près dans tous les pays, consacrés à cet emploi.

D'un aspect agréable, incorruptibles, d'une valeur plus lente à varier, que celle de la plupart des marchandises ou des denrées ; susceptibles, grâce à la simi-

larité de leurs parties , de se partager en fractions de prix égales ; d'un transport facile et d'un commerce universel ; l'*or* et l'*argent* offraient naturellement un terme de comparaison à toutes les valeurs , et un moyen d'échange à tous les besoins.

Plus tard , on a compris quels avantages et quelle célérité on procurerait aux opérations continuelles du commerce et de l'industrie , si l'on donnait à des fractions déterminées de métal une forme et une empreinte qui , certifiant à tous la valeur RÉELLE OU CONVENTIONNELLE , épargnerait aux vendeurs la nécessité d'en vérifier , à chaque échange ou à chaque opération , la valeur , le titre et le poids.

Ces pièces de métal , qui en général affectent une forme ronde , fabriquées au nom et sous la garantie de la nation et du chef de l'État , selon des conditions fixes et connues , forment la denrée que l'on appelle **MONNAIE**.

Chez certains peuples , la **MONNAIE** fut quelquefois de cuir , d'autres fois de fer , de plomb , mais plus généralement d'*or* , d'*argent* et de *cuivre* , les deux premiers plus ou moins mélangés ou alliés avec le cuivre. En Egypte et dans l'Inde , de simples coquillages enfilés comme des chapelets remplissent encore les fonctions de monnaie courante pour les échanges. Tandis que dans le vaste empire de la Chine , la monnaie la plus généralement employée est en cuivre et percée d'un trou au milieu , au travers duquel on passe un lien pour les réunir en paquets.

Là toutefois ne devait pas se borner le mouvement industriel monétaire ; aux peuples modernes , il était réservé d'étendre le domaine de ce genre de relations commerciales par l'invention d'abord de la **LETTRE DE**

CHANGE , puis du BILLET DE BANQUE et des ACTIONS INDUSTRIELLES.

On sait qu'en eux-mêmes une *lettre de change*, un *billet de banque*, une *action industrielle*, ne sont que des chiffons de papier dont la fabrication peut coûter tout au plus 50 centimes ; cependant , aussi longtemps que les maisons de commerce ou les particuliers qui ont émis ces lettres de change , aussi longtemps que le gouvernement ou les compagnies qui ont émis ces billets de banque ou ces actions industrielles , jouiront de leur crédit , c'est-à-dire , tant que l'opinion générale estimera qu'elle voudra et pourra payer à présentation ou à terme , sur ce chiffon de papier , la somme de 100 , de 500 ou de 1,000 fr. , et plus , ces lettres de change , ces billets de banque et ces actions industrielles , circuleront dans le commerce et dans toutes les transactions publiques ou particulières , pour une somme égale , plus forte ou moindre , c'est-à-dire , avec une augmentation ou dépréciation plus ou moins forte , suivant l'opinion que l'on a sur ces valeurs , la solvabilité et les garanties offertes par les souscripteurs ou les émissaires de ces lettres de change , de ces billets ou de ces actions industrielles.

Ce que nous venons de dire sur l'origine et la nature de la monnaie , établit clairement qu'il n'est point de son essence qu'elle soit de métal ; qu'il n'est pas nécessaire non plus que la denrée choisie pour servir de signe monétaire ait par elle-même , et abstraction faite de l'usage auquel elle est destinée , une valeur intrinsèque ou une valeur égale à la somme qu'elle représente , qu'elle peut donc être CONVENTIONNELLE.

On objectera , sans doute , que les gouvernements de tous les pays ont reconnu qu'il fallait apporter dans la fabrication des monnaies une fidélité telle pour le poids,

c'est-à-dire , pour la valeur réelle et intrinsèque et pour l'alliage , ou le mélange avec les autres métaux , que la fraude devint très-difficile , et que , dès-lors , le poids et l'alliage fussent toujours en rapport avec la valeur de la pièce , et que , partant de là , il serait dangereux de s'éloigner de ce principe.

Cependant il est une foule d'exemples de dérogation à ce principe que nous pourrions citer , et entre autres la Suisse , et au reste , le phénomène d'une monnaie , circulant librement , sans que la matière qui la compose n'ait d'autre prix que celui qu'y attachent les conventions , se produit toutes les fois qu'un gouvernement , qu'une compagnie le veulent Mais , en général , cela ne peut avoir lieu , ainsi que nous venons de le faire apercevoir , que de deux manières :

1^o Par une MONNAIE égale ou moindre que la somme qu'elle représente ;

2^o Par un PAPIER DE BANQUE , une action hypothécaire , industrielle ou autre.

MONNAIES EMPLOYÉES EN FRANCE.

D'après les calculs qui ont été faits , on évalue les pièces de monnaies d'or , d'argent ou de cuivre , qui ont été mises en circulation en France depuis l'introduction du système décimal jusqu'en 1833 , ainsi qu'il suit :

Pièces d'or au type de	}	Napoléon.....	528,024,640.
		Louis XVIII.....	389,333,060.
		Charles X.....	52,918,920.
		Louis-Philippe....	52,020,200.
Pièces d'argent au type de	}	Napoléon.....	887,830,055.
		Louis XVIII.....	614,830,110.
		Charles X.....	632,511,321.
		Louis-Philippe....	371,960,787.
		TOTAL.....	<u>3,529,429,093.</u>

A ce nombre, il faudrait ajouter environ douze millions de monnaies supprimées, de Turin, de Gênes, de Rome, de Genève, d'Utrecht, jusqu'en 1814, et 56 millions de monnaies de cuivre, ce qui porte le chiffre total de la monnaie livrée à la circulation jusqu'en 1833, à près de 4 milliards de francs; et si l'on évalue toutes les monnaies fabriquées depuis 1833 jusqu'en 1849, c'est-à-dire, dans l'espace de seize ans, à 1 milliard 1/2, cela porterait ce chiffre à 5 milliards 1/2.

Si nous supposons qu'il existe beaucoup de pièces de monnaie d'or ou d'argent au type de France, en circulation en Suisse, en Italie, en Angleterre, en Allemagne et dans diverses autres contrées, et si nous admettons qu'il y en ait dans ce moment, par diverses causes et surtout par suite de la révolution de février 1848, pour une somme d'environ 1 milliard 1/2, nous aurons toujours une valeur d'environ 1 milliards d'argent monnayé en or ou en argent, qui est bien loin d'être, certainement, dans la circulation française.

Pour procurer la rentrée de cet argent, de cet or, qui circulent à l'étranger, mais qui ne rentrent presque plus en France, nous ne voyons pas d'autre moyen que de déprécier la monnaie elle-même en augmentant sa valeur nominative. Ainsi, par exemple, pour procéder avec ordre :

Que, dans les *monnaies de billon* ou de *cuivre*, la petite pièce de 2 centimes 1/2 valût 5 centimes, et celle de 5 centimes 10 centimes, ce qui permettrait la suppression de la grosse pièce actuelle de 10 centimes, monnaie très-incommode à porter, et permettrait une refonte générale de la monnaie de cuivre.

Que, dans les *monnaies d'argent*, la pièce de 25 cen-

times valût 50 centimes , celle de 50 centimes 1 franc , celle de 1 franc 2 francs , et celle de 2 francs 4 francs , et que l'on créât une pièce de 5 francs , et qu'enfin la pièce actuelle de 5 fr. valût 10 francs , alors cette pièce serait essentiellement décimale.

Qu'enfin , dans la *monnaie d'or* , il fût créé une petite pièce de 20 francs , que la pièce de 20 francs valût 40 francs , celle de 40 fr. 80 francs , et celle de 100 francs 200 francs.

Mais , pour arriver à obtenir ce résultat , et pour que les diverses pièces pussent arriver à avoir cours forcé pour la valeur qu'on leur attribuerait , il faudrait que , dans un délai fixé , chacune de ces pièces pût recevoir un poinçon spécial en payant un droit proportionnel de 10 pour 0/0 , ce qui rapporterait au gouvernement une somme énorme , et permettrait de faire disparaître de la circulation toutes les pièces incertaines , effacées ou fausses.

Nous sommes bien persuadé que la proposition de *réforme monétaire* , que nous venons de présenter , ferait naître de grandes objections , telles que le renchérissement de certaines choses , de certaines denrées ; mais , en définitive , nous sommes fondés à croire que personne n'y perdrait ; l'État , qui a le monopole des monnaies , y gagnerait considérablement , cette fabrication devenant pour lui un grand surcroît de produit. La banque de France y gagnerait aussi beaucoup , de même que les banquiers ; et il n'est pas jusqu'aux capitalistes , aux industriels , aux propriétaires , aux simples ouvriers mêmes , qui n'y gagneraient aussi quelque chose.

On pourrait objecter encore que ce serait prohiber la sortie du numéraire de la France. Et quel mal y aurait-il là ? Au reste , pour remédier à cela , ne sait-on

pas que , dans les principales villes commerciales de la France et de l'étranger , il y a des effets et des papiers de banque qui remplacent au besoin la monnaie métallique.

Les capitalistes , les négociants , les industriels , les agriculteurs , voyant l'argent ausssi abondant , se décideraient à améliorer les terres et leurs exploitations , à créer de vastes entreprises , et à employer toutes ces ressources d'une manière utile.

MODIFICATIONS DANS LES IMPOTS.

Tout le monde semble admettre aujourd'hui que presque tous les impôts qui pèsent sur les contribuables , sur le commerce et l'industrie , sont mal répartis , et que dès-lors il y aurait des *diminutions* à faire sur quelques-uns , des *augmentations* à opérer sur quelques autres ; qu'enfin un grand nombre d'impôts seraient à supprimer entièrement , et d'autres impôts seraient à créer ; il nous serait facile de présenter un grand nombre d'exemples à l'appui de cette assertion. Bornons-nous à deux citations :

On sait que , dans l'ENREGISTREMENT , le *droit de vente* sur les immeubles est fixé à 5 1/2 et le décime ; et que presque tous les acquéreurs dissimulent le prix de leurs acquisitions , afin d'avoir moins à payer au fisc. On sait aussi que , parfois , les notaires sont forcés de se prêter à cette dissimulation.

En portant le droit à 3 p. 0[0] , avec triple amende et avec condition de l'enregistrement des actes sous seing privé , dans les délais fixés par la loi du 22 frimaire an 7 , sous peine de nullité , on verrait bien

certainement cesser ce fâcheux état de choses, aussi nuisible à la moralité qu'aux intérêts du trésor.

Et, d'une autre part, celui qui achète une propriété, ne pouvant pas ajouter foi aux prix et conditions de paiement stipulés dans l'acte de vente, est obligé de faire estimer cette propriété par des experts, opération souvent très-incertaine et presque toujours plus ou moins dispendieuse. La nouvelle mesure que nous proposons remédierait à ce fâcheux état de choses.

L'usage du **TABAC** est devenu général en France, et il est reconnu qu'il est la cause d'un grand nombre d'inconvénients et surtout de maladies qui, à la longue, procurent l'affaiblissement des forces physiques et morales de l'homme.

Il est bien pénible de penser qu'il est des personnes qui sont tellement habituées à faire usage du tabac, qu'elles consentiraient peut-être plutôt à se passer de pain que de tabac. Dès-lors, puisqu'on ne peut pas proscrire le tabac, on devrait chercher à atténuer et à modifier ses effets désastreux et narcotiques par des mélanges et surtout à en diminuer le prix.

Ainsi, par exemple, il conviendrait de porter à 2 fr. le kilogramme le prix du *tabac ordinaire* qui est aujourd'hui de 8 fr., laissant aux *tabacs étrangers* et de luxe, destinés pour les classes riches de la société, les prix de 50, 100 et 125 fr. le kilogramme.

Il conviendrait aussi de porter à 1 fr. le prix du cent de *cigarres*, laissant à 10, à 40, à 50, à 75 fr. le cent de *cigarres étrangers* et de luxe.

Dans des vues d'hygiène et de salubrité publique et même d'agrément, et dans l'intérêt du fisc même, on devrait aussi introduire et populariser en France l'usage non-seulement des tabacs adoucis au moyen du

benjoin et autres substances aromatiques , mais encore l'usage des *fumigations aromatiques* et des cigarres et des cigarettes employées par les peuples des contrées de l'Inde et de la Chine; par ce moyen on arriverait à rassainir l'air des habitations et des promenades publiques qui ne seraient plus infectés de l'odeur désagréable et nauséabonde du tabac , et on verrait aussi, par suite, diminuer certaines maladies, surtout les maladies de poitrine.

SIMPLIFICATION DANS LES ROUAGES JUDICIAIRES.

Lorsqu'un tribunal est appelé à juger un différent, que fait-il? Les juges, pour éclairer leur religion, nomment des EXPERTS qui sont chargés de faire un rapport. C'est en général sur ce rapport que les juges statuent. Mais que de peines, que de soucis, de tribulations et d'inquiétudes! que de temps perdu et de frais avancés pour arriver à la solution d'un procès?.. Aussi dit-on avec raison : Pauvres plaideurs, prenez patience!...

Si, dès qu'une contestation s'élève, un tribunal d'AMIALE COMPOSITION, dans le genre des *prud'hommes*, formé de personnes honnêtes, désintéressées et versées non-seulement dans la jurisprudence, mais encore dans les autres sciences, les arts, le commerce, l'industrie, était appelé à donner son avis sur cette contestation, à la juger même au besoin, dans le cas où les parties ne pourraient ou ne voudraient pas s'entendre, quel bien n'en résulterait-il pas pour la société?...

Ce que nous disons là pour les discussions entre citoyens, pourrait bien certainement s'appliquer en-

core , sans inconvénients , pour les différents qui existent entre les nations.

Et, dès-lors, pourquoi ne pourrions-nous pas , avec *Sully* , avec *Henri IV* , avec *Bernardin* , avec *Guillaume Penn* , avec *l'abbé de St Pierre* , émettre le désir de voir l'ARBITRAGE terminer les différents non-seulement entre les citoyens, mais encore entre tous les peuples , et , avec ces cinq célèbres philanthropes , pourquoi ne pourrions-nous pas former le vœu d'une union vraiment fraternelle , d'une paix universelle , permanente !

Enfin, pourquoi ne pourrions-nous pas proposer aussi avec *Xénophon* , qui disait qu'au lieu d'établir des punitions contre les méchants , il fallait plutôt faire en sorte qu'il n'y eût pas de méchants ; et de même qu'au lieu d'établir tant de lois pour régler et terminer les différents et les procès , pourquoi ne pas plutôt faire en sorte qu'il n'y ait pas de procès ! Nous le répétons encore en terminant, les ARBITRAGES AMIABLES bien établis sont les seuls moyens d'arriver à ce but de conciliation et de paix entre tous les citoyens.

RÉFORME HYPOTHÉCAIRE.

Aujourd'hui tous les esprits paraissent portés vers l'établissement des BANQUES OU CAISSES HYPOTHÉCAIRES destinées à venir en aide à l'agriculture , qui se trouve ruinée par le service des intérêts élevés qu'elle paye aux capitalistes.

Cependant il est bon de dire qu'un établissement pareil , qui pourrait verser tout à coup dans la circulation des valeurs en papier que l'on pourrait, sans exagération, porter au chiffre énorme d'environ 10 *milliards de francs* , pourrait avoir les plus graves inconvénients

et jeter la perturbation dans un grand nombre de familles.

Si l'établissement de ces caisses hypothécaires doit avoir lieu, voilà sous quel aspect l'envisagent la plupart des personnes qui l'ont étudié, et comme nous l'envisageons nous-mêmes, sans toutefois nous départir de nos craintes et de nos prévisions désastreuses.

Cette *banque hypothécaire* pourrait être fondée par le Gouvernement, et pourrait prêter sur tous les immeubles, jusqu'à la concurrence de la moitié de la valeur réelle de ces immeubles, francs, bien entendu, de toutes hypothèques, même de celles légales ou autres, dont les emprunteurs seraient tenus de justifier.

Prêtant à 3 pour 0/0 par an, cette banque aurait entre autres avantages incontestables, celui de permettre au propriétaire foncier de se libérer des hypothèques onéreuses dont l'intérêt est généralement de 6 pour 0/0, qui grèvent ses propriétés, et de pouvoir obtenir de grandes améliorations au moyen des ressources que lui présenteraient les billets de la banque hypothécaire de diverses coupures de 100, de 500 ou de 1,000 fr. qui lui seraient remis.

Ces billets, qui devraient nécessairement avoir cours forcé, présenteraient bien certainement les mêmes avantages et les mêmes sécurités que les engagements ordinaires avec affectation d'hypothèque (mais seulement ils ne rapporteraient pas d'intérêt) ou que les billets de la Banque de France ; ils pourraient peut-être arriver à être aussi recherchés que la monnaie métallique elle-même.

Mais seulement la quantité considérable de ces billets qui pourraient être lancés tout à coup dans la circulation, pourrait en déprécier la valeur. Ainsi, par exemple, le vendeur d'un objet pourrait exiger en

païement une valeur autre que le billet de la banque hypothécaire , ou augmenter le prix de l'objet à vendre dans une proportion plus ou moins forte , ce qui mettrait une entrave dans les transactions , et surtout dans les ventes d'immeubles.

Ces billets hypothécaires pourraient servir , soit à payer les créances inscrites , et alors dispenseraient des frais auxquels entraîne le système des hypothèques actuel , soit à apporter , ainsi que nous l'avons déjà dit , des améliorations dans l'agriculture et dans les diverses branches de commerce et d'industrie exploitées par les personnes qui auraient emprunté à des conditions aussi peu onéreuses.

Ils pourraient avoir aussi bien certainement pour résultat d'abolir les prêts usuraires et de rendre les ressources financières beaucoup plus abondantes ; et enfin , en définitive , d'augmenter dans une grande proportion la richesse particulière et nationale , et surtout la richesse agricole , en permettant de pouvoir obtenir des résultats heureux pour le pays , et de faire sur une grande échelle les travaux d'améliorations , dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

Cette banque hypothécaire aurait enfin pour résultat bien incontestable de créer des ressources immenses au Gouvernement , que , sans exagération , on pourrait évaluer à plus de 100 millions de francs par an.

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

Nous allons citer un exemple qui prouve combien une seule idée , sagement conçue et habilement exécutée , peut influer sur le bonheur d'une nation.

Les annales de l'histoire du peuple chinois rapportent que l'an 2297 , avant l'ère chrétienne , la 61^{me}

du règne de l'empereur YAO , il y eut en Chine une inondation si forte et si générale , que les eaux des trois principaux fleuves se mêlèrent et ruinèrent toutes les campagnes. Le désordre qu'elles occasionnèrent dans l'empire , et le triste état où elles réduisirent le peuple , causèrent les plus vives inquiétudes à l'Empereur.

Quelque historiens ajoutent que celui-ci , après avoir fait visiter les lieux inondés et ravagés , par ses ingénieurs , ordonna de suite de *grands travaux pour l'endiguement* , non-seulement des ravins , mais encore des ruisseaux , des rivières et des fleuves ; ces travaux d'endiguement qui , depuis une époque si reculée , existent encore aujourd'hui , font la richesse et la sécurité du pays.

L'espace compris entre les murs de soutènement de ces endiguements formait , à la longue , des *terrasses*.

Ces *terrasses* , qui commençaient au bas des ravins et s'élevaient successivement et en diminuant de grandeur jusqu'aux sommets les plus élevés des rochers et des montagnes , étaient destinées à retenir les eaux et les terrains si disposés à descendre et à se précipiter dans les vallées. Ces terrains , formés à la longue par des atterrissements successifs , étaient plantés d'arbres , et les eaux recueillies dans des réservoirs servaient à l'irrigation.

En France , où les débordements et les inondations des ruisseaux , des rivières et des fleuves , sont si fréquents , et portent un si grand préjudice à l'agriculture , et , en définitive , à la propriété ; car il arrive que les eaux pluviales et torrentielles , se précipitant des montagnes , emportent avec elles le peu de terre végétale qui reste sur leurs versants , et que les terrains qui sont placés au-dessous sont brûlés pendant l'été , tandis qu'ils sont inondés , couverts de sables et de

pierres pendant l'hiver, le printemps ou l'automne ; en France, disons-nous, ne serait-il pas possible d'exécuter des travaux semblables à ceux de la Chine, et de trouver en même temps dans ces travaux la solution des trois autres grandes questions qui ont été si longtemps débattues sans avoir jamais encore été résolues ?

1° De rendre les **INONDATIONS** impossibles, tout en procurant à l'agriculture une grande quantité de terrains jusqu'alors considérés comme perdus ou de peu de valeur, et par conséquent improductifs, et arriver ainsi à augmenter la richesse et la production territoriale.

2° De rendre le **REBOISEMENT** facile dans toutes les parties accidentées ou montagneuses de la France, en exemptant d'impôts les nouveaux terrains obtenus pendant un certain nombre d'années, et en accordant une prime ou encouragement en argent pour chaque arbre à plein vent forestier ou fruitier qui, à partir d'une époque déterminée, serait planté dans les terrains d'alluvion formés par les endiguements qui auraient été construits d'après des indications particulières et d'après des instructions générales adressées aux maires de toutes les communes de France.

3° Enfin, de procurer de **GRANDS TRAVAUX** pour occuper, d'une manière utile et productive pour le pays, toutes les populations inoccupées ; ce qui fournirait, bien certainement, le moyen de diminuer d'abord, d'éteindre ensuite entièrement la mendicité, et par conséquent d'amener l'*extinction du pauperisme*, par la possibilité d'avoir, pendant plusieurs années, de grands travaux d'endiguement, de terrassement et d'irrigation, où tous les ouvriers valides, les femmes, les enfants même pourraient trouver du travail.

Si ces travaux de terrassement : qui ne sont pas, au reste, chose nouvelle, puisqu'ils auraient une certaine

analogie avec ceux qui existent déjà dans certaines localités de la France , et surtout dans les *Cevennes* , et qui ont été déjà signalés à l'agriculture dans plusieurs ouvrages, et notamment dans celui sur l'*Industrie française* , du célèbre CHAPTAL.

Si ces travaux de terrassement , d'endiguement , de reboisement et d'irrigation , étaient entrepris simultanément et avec précision sur tous les points de la République , ils n'auraient point , bien certainement , les inconvénients de nos malheureux ateliers nationaux de 1848 , dans lesquels un grand nombre d'ouvriers , plus politiques qu'industriels , et égarés par de fausses doctrines , étaient agglomérés et travaillaient sous les ordres de chefs indisciplinés , plus disposés , comme nous l'avons vu en juin 1848 , à se soulever qu'à contribuer à la réussite des travaux qu'ils étaient appelés à diriger.

CONCLUSION.

On a généralement fait cette remarque , que la création d'un établissement , d'une industrie dans un pays donnait toujours naissance à d'autres établissements , et amenait nécessairement avec elle d'autres industries.

L'agriculture , le commerce , l'industrie , qui , dans le principe , avaient été gênés dans leur marche par l'établissement de la République , n'ont pas tardé à prendre un certain essor par la nomination de NAPO-LÉON à la présidence , et par les nouvelles institutions qui ont été créées , les nouvelles lois qui ont été faites ; bien certainement ils prendraient un plus grand essor encore si des développements nouveaux , si des institutions nouvelles leur étaient accordés.

Dès-lors , si la RÉFORME MONÉTAIRE et financière que nous proposons dans le cours de cet écrit était

adoptée ; si tous les IMPÔTS étaient modifiés et établis avec équité ; si les tribunaux , simplifiés et remplacés par des ARBITRAGES AMIABLES , parvenaient à empêcher les procès d'avoir lieu ; si l'usure abolie , une BANQUE HYPOTHÉCAIRE , sagement établie , pouvait permettre aux propriétaires d'exploiter avec avantage le sol de leurs propriétés et de se livrer à de grands travaux ; si , enfin , au moyen de ces GRANDS TRAVAUX , les inondations ne pouvaient plus avoir lieu , le reboisement pouvait s'établir , et la mendicité pouvait disparaître , quel bien n'en résulterait-il pas pour la France ?.....

RAPPORTS.

RAPPORT DE M. CHARLES REY ,

Sur un Mémoire de M. de Chanal , Préfet du Gard.

APRÈS plusieurs lectures aussi instructives qu'attrayantes , l'opuscule de M. Chanal , modestement intitulé : *Essai sur l'application des condamnés à la détention , à des travaux d'utilité publique* , dont vous m'avez confié l'examen , m'a paru si plein de choses et à la fois si dénué de vaine phraséologie et d'étalage prétentieux d'érudition , que je pensai d'abord que le travail le plus simple , pour moi , serait de vous en faire ou de vous en proposer la lecture à haute voix. Toutefois , il est accompagné de remarques si judicieuses à mes yeux , mais qui pourraient à d'autres paraître pouvoir être controversées , que j'ai dû regarder de mon devoir de justifier mon opinion par une simple analyse , où j'essaierai , à mon tour , d'imiter la concision et

la clarté de style de l'auteur , sans négliger toutefois aucun des détails précieux d'exécution de son plan , que sa position lui a permis de recueillir , et dont il fait part à ses lecteurs.

Et , d'abord , combattant , dans une lettre au citoyen Ledru-Rollin , alors ministre de l'intérieur , l'imprudent décret du gouvernement provisoire qui avait aboli le travail dans les prisons , M. Chanal , s'appuyant du témoignage de tous les Directeurs des Maisons centrales de détention , démontre que le travail est le seul moyen d'y maintenir l'ordre et la discipline. Il aurait pu ajouter , s'il n'eût peut-être été retenu par une sorte de pudeur , combien cette oisiveté est funeste aux détenus , en leur faisant contracter ou en encourageant chez eux , parmi tous les vices dont elle fut toujours la mère , ceux qui tendent le plus à avilir et à dégrader l'espèce humaine , vices qui ne feraient de ces malheureux que des brutes insensibles à toute autre jouissance qu'à celles des sens , et qui , pour se les procurer , ne craindraient pas de tarir chez eux les sources de la vie , en se préparant une vieillesse prématurée et pleine de cruelles infirmités.

Passant ensuite au différentes espèces de travaux sédentaires pratiqués et praticables dans ces maisons , l'auteur fait une judicieuse distinction entre les travaux au métier ou de tissage , et ceux proprement dits d'artisans. Si les premiers peuvent faire , en effet , une concurrence fâcheuse au travail libre , ce ne peut être que dans une bien minime proportion. Citant pour exemple et pour preuve , les villes de la Croix-Rousse (Lyon) , Nîmes et Avignon , qui occupent ensemble au moins soixante-cinq mille métiers libres , et leur comparant les sept ou huit cents détenus , dans toutes les maisons centrales , propres à ce seul genre de tra-

vail, il démontre aisément que le nombre des derniers atteint à peine la quatre-vingtième partie de celui des premiers, proportion qui rend la concurrence tout à fait insignifiante.

A l'égard des artisans, elle est à peu près nulle; voulant le prouver, il prend pour exemple, sur le témoignage de l'habile Directeur de la maison d'Embrun, la cordonnerie, et n'hésite pas à dire que telle est la mal-çon de ces produits, et qu'on peut les livrer à des prix si bas, qu'ils ne peuvent nuire en rien à la consommation des souliers confectionnés par des ouvriers libres; car ceux-ci, ne pouvant trouver et conserver des chalands que par un travail consciencieux et bien fait, ne peuvent livrer leur marchandise qu'à des prix beaucoup plus élevés; d'où il résulte que les mauvaises chaussures, confectionnées dans les prisons, ne peuvent être, à raison de la modicité des prix, qu'à l'usage de la classe indigente qui, sans cela, irait nu-pieds.

Il est enfin des travaux intérieurs qui ne peuvent être exécutés que par les détenus, tels que la fabrication des étoffes grossières à leur propre usage, la confection de leurs vêtements, les travaux de maçonnerie et de charpentage, et les soins domestiques de la cuisine, de l'éclairage, du balayage, etc. Si l'on demande ici quel nombre de bras pourraient occuper ces derniers travaux, il faudrait, dit notre auteur, bien de l'habileté pour les élever au tiers du nombre des détenus; mais, supposons qu'on pût aller à moitié, il resterait encore, dans l'autre moitié oisive, ces terribles semeurs de révolte et de sédition qui sont, pour ces maisons, une cause de vie ou de mort; et qu'il me soit permis d'ajouter, comme opinion à moi, qui sont aussi, pour la société, dans l'état d'immense liberté démocratique où la civilisation nous a amenés, de terribles

éléments, si non de mort, au moins d'horribles convulsions.

L'auteur passe ensuite au travail extérieur auquel les détenus pourraient être employés, au grand avantage de l'état et, pour eux-mêmes, indépendamment de quelques légers profits pécuniaires, avec de grands avantages physiques et moraux.

Il réfute l'objection à laquelle il s'attend, du danger des évasions, par la réponse que lui fit à lui-même le Directeur de la maison d'Embrun, déjà cité, qu'il ne craindrait pas, disait-il, sur 500 détenus, d'en employer au dehors au moins une moitié, sous la seule garde de 25 hommes d'infanterie et 8 gardiens. Mais, ce qui devrait surtout rassurer sur ce point, c'est qu'on ferait de ce travail extérieur une récompense, en assurant même à celui d'entre eux qui serait mis à la tête d'une brigade une année d'abréviation de sa peine, pour chaque année pendant laquelle il n'y aurait point eu d'évasion parmi les siens. On pourrait encore, et ce serait même une nécessité résultant du plus grand emploi de force physique exigé par cette sorte de travail, les encourager par une légère augmentation des rations de pain et de viande qui leur sont fournies au dedans, en y ajoutant même 1/4 de litre de vin dont ils sont généralement privés.

Ce serait, il est vrai, accroissement de dépense pour l'État, mais bien modique, puisqu'il se bornerait, pour le coût de la journée d'un détenu, à 75 cent. au lieu de 60 cent. où il s'élève dans la prison. Ici toutefois je me permettrai une petite observation, au sujet de cette bien légère augmentation de 15 cent. par tête de travailleur. L'auteur ne parle que de la dépense alimentaire : il faudrait, ce me semble, y ajouter le coût et l'entretien des outils, aussi

bien que la détérioration plus rapide des vêtements qui auraient besoin d'être plus fréquemment renouvelés ; mais portât-on cet excédant de dépense au double, c'est-à-dire, 30 cent., il me semble encore qu'il ne serait que d'une bien petite importance, mis à côté de grands résultats économiques que produirait la mesure.

Pour démontrer ces riches et heureux résultats, l'auteur cite le projet d'un tunnel à faire au Col-de-Bayard, dans les Alpes ; je ne saurais le suivre dans les détails de ce projet, sans le copier ligne par ligne ; mais, certes, il serait aisé de trouver dans la France entière, et suivant les terrains et les localités diverses, de grands travaux de même genre à effectuer, c'est-à-dire, des canaux de dessèchement, d'irrigation et même de navigation, défrichement de landes, steppes, *garriques* stériles, etc., etc., travaux faits tout au surplus dans des vues d'avenir, et qui, sortant des travaux ordinaires de la culture des champs, ne sauraient nuire par la concurrence aux travailleurs de cette catégorie.

La conclusion naturelle de l'auteur, c'est, je cite à peu près textuellement, que le travail ne peut cesser dans les maisons de force, sans exposer à leur ruine ces maisons, malheureusement indispensables encore, jusqu'à de plus grands progrès en civilisation ; qu'il est donc instant de l'y rétablir ; qu'il est à ce danger plusieurs préservatifs, mais que le plus efficace de tous serait l'emploi des condamnés aux travaux extérieurs et extraordinaires qui seraient, par la suite, pour l'État une nouvelle source de richesse et de prospérité.

Ma conclusion à moi, Messieurs, c'est qu'il faut lire avec soin ce précieux opuscule et le répandre à un grand nombre d'exemplaires.

Je devrais vous entretenir encore d'une note de renvoi dans laquelle M. Chanal avoue que son système renverse tout le système pénitentiaire actuel ; mais qu'en détruisant les abus et les dangers de celui-ci, le sien y substitue des moyens puissants de moralisation pour les condamnés. But qu'il ne faut jamais perdre de vue, autant dans l'intérêt de ces malheureux que dans celui de la sûreté de la société tout entière ; mais un examen de cette note quelque précis et succinct que j'essayasse de le faire, me forcerait d'entrer dans une polémique qu'il serait au-dessus de mes forces de soutenir, et au moins dans des détails d'une longueur qui pourraient bien fatiguer votre attention. Souffrez donc, Messieurs, que je borne là mon travail.

RAPPORT DE M. DUMAS ,

Sur les dernières publications envoyées à l'Académie.

MESSIEURS ,

Vous m'avez chargé de prendre connaissance et de vous rendre compte des bulletins nouvellement envoyés par les Sociétés correspondantes de la vôtre. Ces publications émanent de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Mende (Lozère) ; de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen (Lot-et-Garonne) ; de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Tours (Indre-et-Loire) ; de la Société d'agriculture de Blois (Loir-et-Cher) ; de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans (Sarthe) ; de la So-

ciété d'agriculture, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Ce qui frappe d'abord, à l'aspect de ces titres, c'est que toutes les sociétés françaises de sciences, lettres et arts se placent aujourd'hui sous l'invocation de l'agriculture. Félicitons-nous-en, Messieurs, car l'agriculture, ainsi que le disait le prince de Ligne, *c'est l'art de s'enrichir en enrichissant les autres*. Pour elle, les bras sont rarement trop nombreux, et nous ne la voyons point fermer ses ateliers et congédier ses ouvriers. Si les salaires qu'elle leur offre sont en général moins élevés que ceux que peut donner l'industrie manufacturière, ils sont aussi plus réguliers et plus assurés, et ce doit être pour tout esprit sage une large compensation. Malgré de tels avantages, la carrière agricole a ses côtés pénibles et veut être encouragée. C'est là pour tous les gouvernements un devoir sacré, qui leur est parfois rappelé par de douloureuses circonstances. Qu'on y songe particulièrement dans notre pays; la France est près d'avoir quarante millions d'individus à nourrir; elle le peut, il faut qu'elle le veuille.

En attendant, louons les sociétés scientifiques et littéraires de comprendre si bien les nécessités de l'époque, et de mettre l'agriculture en tête des objets de leur noble mission. C'est aussi en ce qui concerne ce premier des arts, que nous allons principalement examiner les intéressants travaux communiqués à l'Académie du Gard.

Le recueil assez volumineux de la Société de Mende s'ouvre par un exposé statistique très-complet, présenté par son président M. Blanquet, sur la situation agricole et morale de la Lozère. Sous tous les rapports, le progrès y est évident; les habitants sont plus instruits, mieux logés, mieux nourris que ne l'é-

taient leurs pères ; la civilisation a fait dans ces montagnes un pas remarquable. Il faut rendre justice à cet égard, nous dit-on, aux bons effets du service militaire ; les hommes qui y ont passé rentrent dans leur pays l'esprit plus ouvert et y rapportent des habitudes d'ordre et d'activité qui, s'étendant de proche en proche, finissent par devenir générales. Le goût des voyages et des séjours au-dehors y est d'ailleurs plus répandu que jamais. A ces causes d'améliorations on doit ajouter les efforts des supériorités locales, aidées du concours du gouvernement. Ainsi les fonds votés en encouragement à l'agriculture par le Conseil-général, et qui ne vont pas à moins de huit cents francs par année, ceux accordés par le ministre de l'agriculture et du commerce; les prix distribués par la Société de Mende; l'établissement au chef-lieu d'une bonne école normale primaire, sont autant d'éléments féconds du progrès public.

Autrefois le seigle, était la céréale presque exclusivement cultivée, et n'y rendait que trois fois la semence; aujourd'hui, à côté du seigle, se voient les blés fins, les luzernes, trèfles et sainfoins, le chanvre, le maïs, le houblon; le mûrier enfin, qui s'y développe parfaitement et qui vient d'y être introduit depuis que l'éducation des vers à soie a été tentée avec succès à Maruéjols et à Mende. C'est principalement aux environs de Langogne que le progrès agricole est bien marqué, dû surtout aux exploitations intelligentes de MM. de Colombet et des Molles. Leur assolement, basé sur la production des fourrages et notamment du trèfle, a doublé en peu d'années leurs têtes de bétail et assuré de la sorte la richesse de leur culture. Leur exemple est imité peu à peu; ainsi les instruments perfectionnés sont successivement adoptés; le paysan au-

jourd'hui ne craint plus que la charrue de Roville *crève* son champ, comme il disait, et ne le frappe de stérilité; il reconnaît qu'à l'aide de l'extirpateur ou du grifon, les semailles sont une opération infiniment plus facile et plus courte; l'avantage de la stabulation permanente, sous le rapport de la santé des bestiaux et de la production des fumiers, est de jour en jour mieux apprécié, et la nécessité des fourrages mieux sentie.

L'éducation des chevaux a été essayée sur quelques points, mais n'a pas amené de profits aux éleveurs; les propriétaires qui ont donné la préférence à la production des mulets ont été plus heureux, cette dernière race d'animaux plus en usage dans tout le Midi y trouvant un marché plus avantageux. Une chose bien nécessaire dans toute exploitation rurale manque ici dans bien des fermes, savoir: une suffisante provision de pailles; évidemment, il importe qu'on cherche à y suppléer d'une manière ou d'une autre, puisqu'on voit souvent les bestiaux privés de litière. De même que les châtaignes, dont on les nourrit dans les années pauvres en fourrages, forment une précieuse ressource, il faudrait également avoir sous la main de quoi remplacer la litière ordinaire quand la paille, toujours trop rare, vient à manquer presque complètement. — On a constaté dans la Lozère que l'amélioration des races d'animaux était en général plus sûre, s'opérant au moyen d'un choix judicieux des reproducteurs appartenant à la race pure du pays, que par le fait du croisement avec des individus étrangers; ceux-ci, bien que plus beaux, donnant souvent des produits mal équilibrés, plus délicats et moins appropriés au climat; observation confirmée par la Société d'agriculture du Gard, qui a vu les sujets barbarins issus d'individus de leur race, préférables, sous plusieurs rapports,

aux belles provenances de croisements avec les Dishley, Newkent et autres.

Une mesure de la Société de Mende , qui peut n'être point bonne , c'est de pousser à la culture des plantes oléagineuses , par des prix proposés à ceux qui en récoltent le plus. Le sol du département est probablement trop maigre encore pour en tirer des produits aussi épuisants ; c'est bien assez des céréales pour alterner avec les fourrages et les pommes de terre. Un prix qui est au contraire fort bien entendu et fort utile dans ses conséquences , est celui que l'on décerne à l'instituteur propageant avec le plus de zèle et de succès , autour de lui , les connaissances et bons procédés agricoles qu'il a puisés à l'Ecole Normale.

Le bulletin de la Société d'Agriculture d'Agen s'ouvre par un discours sur les progrès scientifiques et industriels de l'avenir , par M. Brun , préfet du département , qui , par des considérations aussi neuves que spirituelles , prouve , une fois de plus , que l'habileté administrative et une imagination brillante n'ont rien d'incompatible. — Dans un siècle où la question du reboisement de la France est à l'ordre du jour , tous conseils judicieux sur cette matière doivent être accueillis avec empressement. M. Lafont de Cujula en présente de tels, appropriés surtout au département de Lot-et-Garonne, bien qu'il rappelle aussi les travaux remarquables et généraux des Duhamel , Labergerie et Louis Dubois. L'invitation de planter en bois blancs tous les lieux humides , la plupart du temps stériles , mériterait d'être mieux écoutée qu'elle ne l'est d'ordinaire en notre pays ; car ses essences, telles que saules, aulnes, peupliers d'Italie ou de Caroline, d'une reproduction aussi rapide que facile, puisqu'elles reprennent toutes de bouture, acquièrent au bout de peu d'années une valeur importante.

Le recueil de la Société d'Agen se termine par de jolies poésies françaises et patoises , ces dernières dues à la plume gracieuse du célèbre coiffeur Jasmin. Il est remarquable que le ton et les sujets en soient en général mélancoliques ; on peut en dire autant des inspirations du poète populaire du Var , Poney. Notre Midi se plaît aux chants tristes et funèbres ; *flabile carmen*.

Les annales de la Société d'Indre-et-Loire offrent une grande variété. Le président , dans son discours prononcé dans la séance publique d'août 1846 , après avoir parlé avec un légitime orgueil de l'ancienneté de la Société de Tours , qui date d'un siècle , et qui a soutenu seul , durant longues années , le flambeau des lumières dans sa province , se félicite de la voir maintenant entourée de sociétés amies , suscitées essentiellement par le besoin du progrès agricole , de jour en jour plus universellement éprouvé. Huit cents sociétés ou comices d'agriculture , auxquels appartiennent plus de cent mille membres , en sont pour la France un signe manifeste. De ce discours , comme du rapport du secrétaire perpétuel qui le suit , comme de l'ensemble des mémoires qui remplissent le volume de la Société d'Indre-et-Loire , résulte cette impression générale : Que la Touraine aujourd'hui a placé son ambition dans la restauration du mûrier , du ver à soie , des filatures et tissage de la soie , qui , avant la funeste révocation de l'Edit de Nantes , faisaient l'honneur et la fortune de la contrée. — De tous côtés on replante le mûrier , on appelle de nos Cevennes des tailleurs d'arbre , des éducateurs de vers à soie , et d'habiles fileurs ; les pentes des chaussées du chemin de fer de Tours à Orléans reçoivent des mûriers à basse tige , et M^{me} la comtesse de Villeneuve qui , dans sa belle magnanerie de Chenonceaux , élève déjà cinq cents

grammes (25 onces) d'œufs de vers à soie , donnant d'excellents cocons , sollicite des administrateurs du chemin de fer de Tours à Bordeaux , une semblable plantation de mûriers-nains tout le long des talus. — Ces efforts et ces espérances rencontrent toutefois des objections et des doutes ; de savants agronomes et de judicieux observateurs vont jusqu'à contester l'importance attribuée à la prospérité passée , et à affirmer que la Touraine n'a jamais offert , comme elle n'offre point de nos jours un climat habituellement favorable à l'heureuse éducation des vers à soie. A de telles assertions , elle réplique qu'en 1846 la récolte de cocons , médiocre dans les départements du Midi , a parfaitement réussi dans Indre-et-Loire. A l'avenir appartient de décider la question.

Du rapport de M. Sourdeval , secrétaire perpétuel , on peut conclure qu'en Touraine , comme dans la plupart des autres parties de la France , l'amélioration agricole procède sagement par l'extension des prairies artificielles. On paraît aussi avoir à se louer , dans Indre-et-Loire , de la culture du colza , qui y prend chaque année plus d'importance ; la caméline , autre plante oléagineuse , est également cultivée , et a sur le colza l'avantage de moins effriter le sol , ne l'occupant que pendant trois mois , c'est-à-dire , de juin à septembre. Du reste , le colza épuiserait bien moins les terres si on avait le soin de leur en rendre les mares ou tourteaux ; mais un calcul souvent mal entendu fait aussi vendre ceux-ci au dehors. — Les arbres résineux sont une autre source nouvelle de la richesse du département ; M. le comte Alfred de Beaumont y possède une forêt de pins maritimes , de douze cents hectares , où il a établi une fort belle usine pour l'extraction des matières résineuses fournies par cet arbre. Elles sont

de trois sortes : l'essence de térébenthine , la résine en meule et le goudron , qui trouvent un marché suffisant dans la seule ville de Tours ; cette exploitation est d'autant plus profitable , que le pin gagne en qualité , comme bois , après avoir donné ce premier produit. En outre , le goudron , provenant de la fabrication du gaz lumineux , forme , dit-on , un excellent engrais , mêlé à six fois son volume de terre.

Une note de M. Pételard , médecin-vétérinaire à Tours , sur les soins réclamés par les diverses espèces de bestiaux , constate aussi , pour le département d'Indre-et-Loire , l'insuffisance de cette branche essentielle de la prospérité agricole. Ainsi , partout en France , d'humiliants aveux sur l'infériorité relative de notre bétail ; notre pays l'élève et l'entretient mal. Et , pourtant , dit Jacques Bujault , une ferme sans bétail est une cloche sans batail. Que l'on considère , ajoute M. Pételard , que le bétail est tout à la fois une machine à fumier et une machine à argent , car la viande est un des produits du sol qui se vendent le mieux. Quant à l'hygiène des animaux , de même que celle des hommes , elle consiste en trois points : la propreté , l'air pur , une nourriture abondante et variée ; cette seconde qualité de l'alimentation est aussi importante que la première , quoiqu'elle soit moins bien comprise. Faisons enfin pour le bétail , dit l'auteur , ce que l'on s'est mis à faire pour le sol : apprenons à le mieux mener.

On trouve , dans le même volume de la Société de Tours , un mémoire détaillé de M. Breton , sur les bienfaits de l'irrigation et les meilleures pratiques en usage pour l'amener et la distribuer sur les terres. M. Aug. de Gasparin a dit avec raison , dans son opuscule du plan incliné , que , par l'irrigation , on obtenait de l'engrais sans soins , une heureuse combinaison de ter-

rains sans frais , les produits sans travaux , la netteté du sol sans instruments , c'est-à-dire , à la fois , richesse et repos. Mais , il est évident que ceci s'entend surtout des eaux fertilisantes qu'on n'achètera jamais trop cher partout où l'on pourra s'en procurer de telles.

Le bulletin de la Société d'agriculture de Blois (Loir-et-Cher) contient des mémoires rédigés par quelques-uns de ses membres en réponse aux questions proposées par le Congrès central d'agriculture pour la session de 1847.

M. Malingié , homme honorablement connu dans l'agriculture française , s'est principalement occupé de la question relative à l'amélioration du sort des classes agricoles. Des faits qu'il expose résulte l'évidence de l'immense supériorité de la condition actuelle de nos paysans du Midi sur celle des paysans de Loir-et-Cher , et probablement de tout l'ouest de la France. Pour ceux-ci , salaires peu élevés et longs chômages sans journées ; pauvre régime alimentaire , dont la viande est entièrement exclue , sauf de temps en temps celle de porc salé ; épargnes , et par conséquent amélioration successive d'existence presque impossible. On voit combien ces populations sont moins favorisées que les nôtres. Réjouissons-nous du sort prospère de nos cultivateurs méridionaux ; mais faisons en même temps des vœux , et surtout des efforts pour que ce plus grand bien-être soit aussi le signe extérieur d'une plus grande moralité , d'un développement religieux et intellectuel plus élevé.

Dans son rapport au Congrès central sur la statistique agricole , M. Salvat fait observer , avec raison , que les statisticiens ont dirigé leurs recherches sur tous les sujets , un seul excepté , et pourtant le plus important de tous , celui des subsistances. En présence de l'accroissement de notre population française , accroissement qui , dans

ce dernier demi-siècle , ne va pas moins de dix millions d'individus , on ne s'est point encore assuré d'une manière précise si la production agricole s'élevait proportionnellement ; car les travaux de statistique générale du royaume commencés , il y a plusieurs années , sous la direction de M. Moreau de Jonnés , ne constituent point un ensemble régulier et complet au point de vue agricole.

L'absence de suffisantes investigations sur cette matière s'explique surtout par la longue période d'années abondantes envoyées par la Providence , avant que des calamités toutes récentes ne nous atteignent. Du reste , ce travail n'est point chose aisée , car la puissance de Louis XIV , les décrets de l'Assemblée nationale et la volonté de Napoléon , sont également venus échouer contre les difficultés de l'entreprise.

Néanmoins , les souffrances endurées dans le dernier hiver , commandent de nouveaux efforts aux statisticiens , et ces études sont de celles qui doivent se continuer d'une manière permanente pour présenter en tout temps un but d'utilité réelle ; quelles lumières apporterait , en effet , aujourd'hui un rapport arrêté à l'année 1840 , les termes de toutes choses ayant changé depuis ? La première difficulté rencontrée dans les recherches naît de la méfiance qu'elles inspirent aux propriétaires et cultivateurs , toujours portés à leur attribuer un objet fiscal , de nature à aggraver encore leur situation ; craintes justifiées , il faut le dire , par l'histoire du passé qui n'a maintenu aucune égalité entre les charges imposées à l'agriculture et celles des autres industries , et qui a fait tourner contre la première toutes les enquêtes jusqu'à ce jour. Ensuite , les renseignements obtenus ont manqué le plus souvent de fidélité et d'exactitude , parce qu'on les demande aux maires , qui , dans la plu-

part des communes , sont entièrement dépourvus des connaissances qu'exigent de telles recherches. Les Sociétés et Comices agricoles seraient sans doute désignés naturellement pour remplir cette tâche ; mais on comprend que leurs membres , absorbés presque tous par le soin de leurs propres affaires , ne sauraient se soumettre à un travail considérable , continu et obligatoire , comme celui dont il est question. Il ne peut donc être confié qu'à des agens spéciaux et salariés , capables et responsables de leur œuvre. La création de ces utiles fonctionnaires , l'auteur du rapport est d'avis de la solliciter au plus tôt du gouvernement. Des inspecteurs départementaux ou ingénieurs agricoles , n'importe le titre qui leur serait donné , tenus de résider dans leur département et placés sous la surveillance des inspecteurs-généraux et sous la direction des Sociétés d'agriculture , seraient l'intermédiaire officieux entre celles-ci et le cultivateur , qui en demeure encore éloigné par timidité et par suite de ses habitudes modestes. Lien commun et nécessaire entre eux , rapprochant la théorie de la pratique , ils les feraient réagir favorablement l'une sur l'autre ; et tout à la fois propagateurs du progrès agricole et sentinelles avancées de l'administration qu'ils tiendraient constamment au courant de l'état des récoltes , ils l'éclaireraient en temps opportun sur les mesures à prendre dans l'intérêt public.

Tout ami de l'agriculture et du pays ne peut que se réunir au vœu de ces inspecteurs spéciaux ; vœu exprimé du reste , depuis plusieurs années , par la plupart des Sociétés d'agriculture , et notamment par celle du Gard.

Les trois numéros du Bulletin de la Société d'agriculture du Mans et celui de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer , n'ont pas uniquement l'agriculture

pour objet ; l'enseignement primaire et l'industrie manufacturière , qui se rattachent à elle par tant de liens étroits , y occupent une place considérable ; et l'archéologie s'y trouve aussi dignement représentée par les travaux de M. Desjobert , membre de la Société du Mans.

Le second numéro du Bulletin de la Sarthe est presque entièrement rempli par une savante dissertation sur le nouvel instrument de musique , désigné sous le nom d'*harmonium* ou *orgue expressif* ; travail intéressant écrit par M. Boyer , ancien professeur de rhétorique au collège du Mans , et chaud défenseur de l'harmonium contre les attaques auxquelles il a été eu butte de la part de M. Danjou , organiste de la métropole de Paris. La lyre métallique , simple jouet d'enfant , ou plutôt l'accordéon , a été la forme élémentaire et primitive de l'harmonium , qui , se développant par degrés successifs , prenant au piano son clavier , à l'orgue son soufflet et ses tuyaux , est peut-être destiné , dans un temps prochain , à détrôner le piano dans nos salons , mais non toutefois les orgues dans nos églises , trop magnifique triomphe qui n'a pu lui être prédit que par d'enthousiastes admirateurs. Du jour où l'harmonium fut mis en possession de quatre à cinq octaves , et de pédales donnant le mouvement au soufflet , il remplaça avec avantage l'harmonica de Franklin , instrument aux accords vraiment célestes , mais délaissé par son extrême fragilité , comme aussi pour l'impression presque douloureuse qu'il produisait sur les organisations nerveuses et délicates. Si l'harmonica , par la douceur et le charme mélancolique de son timbre , l'emportait sur le nouvel harmonium , ce dernier possède en échange une plus puissante sonorité et une plus grande variété de mouvements et de genres. Il est donc permis de

penser que , sans prétendre à devenir le rival de l'orgue , l'harmonium , d'un prix bien moins élevé , mérite , par la pureté de ses sons et la solidité de son accord , d'être présenté comme son très-digne auxiliaire , tout à fait propre à le suppléer dans les petites églises et chapelles , où , exigeant beaucoup moins d'espace , il rendra les mêmes services. Et dans les grandes églises , placé dans le chœur , en face des orgues , noble décoration de la tribune , il peut leur répondre , dialoguer avec elles et ajouter ainsi aux effets de la musique sacrée. Il est enfin inappréciable comme instrument d'éducation musicale , formant l'oreille par la justesse irréprochable de son accord , et soutenant la voix d'une manière parfaite.

Un autre rapport présenté à la Société du Mans par sa commission chargée de proposer des sujets de concours pour l'année 1847 , conclut au maintien du prix offert l'année précédente à l'auteur du meilleur mémoire sur un point quelconque de l'histoire du Mans , comme sur l'histoire générale de la province. De plus , la commission , frappée du lourd tribut payé par la Sarthe aux départements voisins en possession de lui fournir les plants d'arbres fruitiers qu'elle s'occupe de multiplier sur son territoire , et désirant l'affranchir de cette charge , invite la Société à proposer deux médailles d'or aux deux pépiniéristes qui auront élevé , au Mans ou dans le rayon de trois kilomètres de cette ville , les deux pépinières d'arbres fruitiers réunissant les conditions les plus propres à répondre aux besoins de plantations existant dans le département. D'après quelques expressions du rapport , il paraît que les arbres dont on cherche surtout à encourager la culture , sont ceux qui donnent les fruits destinés à la fabrication des diverses espèces de cidre ; boisson qui devient ,

dit-on, d'autant plus indispensable, que les vignes tendent à disparaître chaque jour du pays. Ces paroles laissent le regret de voir que le Nord persiste à éloigner ainsi la consommation de nos vins généreux, l'emportant assurément, par leurs qualités hygiéniques, sur les meilleurs cidres; de sorte qu'on sert aussi mal par là l'intérêt bien entendu des consommateurs, que celui de nos nombreux départements vignicoles.

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer, ainsi que nous l'apprend le compte-rendu annuel de son secrétaire, ne s'est point contentée d'établir des expositions de produits industriels; dans la pensée que telle belle qualité de céréales, de plantes fourragères ou de racines aurait plus de chances d'être promptement et généralement propagée dans le pays, après avoir été placée sous les yeux des cultivateurs et propriétaires, elle a également fondé des expositions périodiques de produits agricoles. Et pour rendre la séduction irrésistible, elle a gratuitement distribué autour d'elle les plants ou semences destinés à reproduire ces nouvelles variétés. — L'idée est certainement heureuse, et il serait désirable de la voir adoptée dans nos départements, l'occasion de pareilles expositions et distributions se trouvant naturellement offerte aujourd'hui sur chaque point de la France, dans la solennité des concours agricoles.

En vue des progrès et de la prospérité de notre agriculture, la Société de Boulogne, l'une des premières, a ambitionné pour la France l'établissement de ces utiles institutions dont s'applaudit depuis longtemps l'Allemagne: les fermes-écoles ou écoles pratiques d'agriculture. Le département d'Ile-et-Vilaine ayant créé, il y a dix ans, sous l'habile direction de M. Bodin, une école de ce genre, le succès qu'elle obtint encouragea

la Société de Boulogne à chercher les moyens de faire jouir sa population du même bienfait. Ce vœu , porté au conseil-général du département , y rencontra une vive sympathie , et aurait été sur-le-champ réalisé sans l'insuffisance des ressources locales. Maintenant , un projet mûrement étudié vient d'être soumis à l'approbation du ministre de l'agriculture et du commerce.

La même Société a de nouveau signalé les graves et nombreux abus de la vaine pâture , et engagé le Conseil-général à insister auprès du ministre pour en obtenir la complète suppression. Elle s'est surtout occupée de l'organisation d'un service médical pour les campagnes , où le besoin en est si urgent.

Là ne se sont point bornés les efforts de la Société d'agriculture de Boulogne ; pour exposer l'ensemble des mesures utiles qu'elle a prises , il faut citer encore son acquisition de béliers anglais , revendus par elle à prix réduit ; l'établissement de séances publiques semestrielles , où sont conviés les principaux cultivateurs de l'arrondissement , et où se discutent en commun les questions amenées par l'à-propos du moment ; la publication d'un bulletin mensuel , gratuitement adressé à ces mêmes cultivateurs , et ce qui est plus et mieux qu'une publication des visites périodiques faites à ceux-ci dans leur ferme ou leur propriété , témoignage irrécusable de l'intérêt qu'on leur porte.

Le Bulletin de la Société de Boulogne se clot par le rapport de M. Mariette sur une récente exposition des produits de l'industrie départementale.

A l'occasion de l'industrie des laines , le rapporteur rappelle que la race des moutons mérinos donnant la laine propre à la fabrication des étoffes rases , telles que mérinos , stoffs , flanelles , alpines , napolitaines , fut importée d'Espagne en France par les soins du roi

Louis XVI ; mais il reproche avec raison à notre agriculture d'avoir laissé dégénérer et s'abâtardir ces précieux producteurs de fines toisons si recherchées autrefois, que l'Angleterre seule nous en achetait en 1815 pour dix millions de francs, tandis qu'elle nous a à peu près abandonnés depuis que nos éleveurs, cherchant à donner plus de poids à leurs laines, leur ont laissé perdre la finesse et la distinction. Exemple particulier, qui peut prouver en général que travailler à diminuer la quantité des produits est, tôt ou tard, une aussi triste que peu honorable spéculation. La Société d'agriculture de Boulogne, pénétrée de cette vérité, s'efforce d'amener une bonne réaction autour d'elle, et elle est heureuse de voir que celle-ci commence à se manifester.

Une nouvelle industrie, la fabrication de ces objets en métal brillant, imitant l'argent et connu sous le nom de *Britania* ou métal anglais, a été donnée à la France par M. Kent-Pécron. Ce sont des théières, des cafetières, des sucriers, adoptés par la mode depuis plusieurs années, et pour lesquels nous étions demeurés jusqu'ici tributaires de l'Angleterre. Le même industriel étire à froid et sans soudure des tuyaux en étain, infiniment supérieurs pour l'usage aux tuyaux de plomb, qui s'affaissent si facilement sur eux-mêmes.

MM. Duménil, de St-Omer, fabriquent en bronzes céramiques ou pâtes dures, enrichies de peintures, toutes sortes de figurines, vases et objets d'ornement et de luxe fort recherchés aujourd'hui ; leur maison est aussi la seule de ce genre qui existe encore en France. — Les vitraux colorés de M. Couvreur, d'Amiens, égalent ceux de l'art antique. Enfin, une médaille et des éloges ont été accordés à M. Steverlink, de Lille, qui après avoir introduit en France, en 1818, la fa-

brication du bleu de cobalt ; en 1825 , celle de l'orge perlée , deux industries alors tout-à-fait inconnues parmi nous , est parvenu dernièrement à produire le bleu-tournesol en pain , et à nous affranchir ainsi des neuf dixièmes des sommes payées chaque année à la Hollande pour l'importation de cette substance.

Le secrétaire du jury de l'exposition , en terminant un travail consciencieux où il a rendu bienveillante justice à tous les succès , à tous les travaux , annonce un projet grandiose conçu par la ville de Boulogne et déjà soumis à l'approbation du gouvernement. Il s'agirait d'élever , sur l'une des places de la ville , de vastes salles provisoires , où seraient appelés à venir se placer en regard les produits industriels de la France et de l'Angleterre ; généreux et solennel concours , dit M. le rapporteur où les deux reines de l'industrie se rencontreraient au seuil des deux royaumes , unique point géographique où elles puissent s'asseoir ensemble sans quitter de vue le sol national ; lutte utile et pacifique , cent fois préférable à leurs batailles qu'on a tant admirées.

Ici finit pour moi-même , Messieurs , le compte-rendu que vous avez bien voulu me confier. Dans ce rapide coup-d'œil jeté sur les publications récentes des Sociétés scientifiques et littéraires du Midi , du centre et du Nord de la France , on ne peut se défendre d'un sentiment de vive satisfaction en reconnaissant dans toutes les parties du travail national une marche active , courageuse et persévérante dans la voie du progrès ; ce qui doit également frapper tout esprit impartial , ce sont les témoignages de déférence et de confiance accordés par toutes ces Sociétés , foyers incontestables de lumières et dignes représentations du pays , à l'administration supérieure de la France. On ne lui

épargne sans doute ni demandes , ni réclamations , ni avis ; mais on ne met jamais en doute son sincère désir d'opérer tout le bien possible et réalisable. Evidemment , ce n'est point au milieu de ces hommes nombreux et honorables incontestablement , que l'opposition irréconciliable et systématique et toutes les doctrines de brusque rénovation sociale devront essayer d'aller recruter leurs rangs.

« Pour terminer le compte-rendu de la série des publications agricoles , adressées en 1847 à l'Académie du Gard , et dont vous avez bien voulu , Messieurs , me confier l'examen , j'ai à vous entretenir aujourd'hui des Recueils des Sociétés d'agriculture , arts ou sciences de Caen (Calvados) , de St-Quentin (Aisne) , de Nantes (Loire-Inférieure) , de Troyes (Aube) , et de Reims (Marne) .

On lit dans les procès-verbaux de la Société de Caen que différentes propositions sont faites par M. Decourdemanche , président ; entr'autres celles de donner un prix , dans les concours , des instruments aratoires perfectionnés ; de charger une commission de déterminer , dans l'intérêt des opérations agricoles , la nature physique et chimique des terres cultivables de l'arrondissement , la force et la durée des vents , la moyenne des températures par saison ; de faire enfin des expériences analytiques et des essais comparés , soit des engrais ordinairement employés dans le pays , soit aussi de toutes les substances fertilisantes livrées par le commerce. Trois commissions sont nommées pour s'occuper de ces différents objets.

M. de Meelet , propriétaire , communique les résultats d'épreuves comparatives entre les tourteaux de colza et ceux d'arachide , quant à leurs propriétés fertilisantes. Sur dix-sept épreuves , toutes ont été favo-

rables au colza dans la proportion de 38 à 16 , bien que les prix de ces deux résidus fussent , dans le commerce , selon la proportion de 38 à 30. — Pour ce qui concerne les autres substances jouant le rôle d'engrais , le même membre a imaginé un mode d'expérimentation bien fait pour parler aux yeux du public. Le long de la grande route de Caen à Tours , il a divisé une vaste terre en plusieurs bandes , à la tête de chacune desquelles se trouve placé un grand écriteau désignant l'espèce , la quantité et le prix de l'engrais répandu dans cette portion de la terre ; toutes ont été également semées en Colza ; et d'après l'état de la plante , pendant la durée toute entière de sa végétation , les passants pourront facilement s'assurer de la valeur réelle et relative des diverses matières destinées à renouveler la puissance du sol.

A Caen , on fait usage , depuis quelques années , pour la fabrication du cidre , de la presse hydraulique , offrant de grands avantages sur les pressoirs à vis en fer , et qui pourrait certainement être appliquée sans difficultés à la fabrication de nos huiles d'olives. Une commission de la Société de Caen put constater que , de trente hectolitres de pommes , la presse hydraulique exprima 1086 litres de jus , avec l'aide de deux hommes et dans une heure et demie ; tandis que , de la même quantité de pommes , le pressoir ne donna que 1056 litres de jus , avec l'aide de quatre hommes et au bout de quinze heures quinze minutes. Il a paru , en outre , hors de doute que , si les ouvriers eussent été aussi bien accoutumés au maniement de la presse hydraulique qu'ils l'étaient à celui du pressoir , la quantité de jus extraite par la première eût dépassé de bien plus encore une proportion déjà supérieure. Les trois presses examinées par la commission ont été

construites par M. Salmon , mécanicien à Caen , et sont de la force de 300,000 kilog.

La Société du Calvados fait de fréquentes visites dans les diverses fermes du département pour y encourager le progrès agricole , et dans presque toutes elle a remarqué de notables améliorations , tant sous le rapport des cultures que de la bonne tenue des fumiers , des écuries et des étables. Elle invite toutefois les maires et les principaux propriétaires à user de leur influence pour faire disparaître ces couvertures de chaume , danger permanent d'incendie , et du moins pour amener les cultivateurs à profiter du bienfait des Compagnies d'assurance.

La Société académique de St-Quentin , département de l'Aisne , propose pour sujet de concours une théorie des engrais et amendements applicables aux différentes natures de sols existants dans le département.

M. Boitelle , élève de Grignon , écrit à la Société pour lui exposer les avantages que retirerait l'arrondissement d'un cours d'agriculture professé à St-Quentin. La société s'était empressée de répondre à cette proposition d'une manière favorable , et n'a pu néanmoins arriver à aucun résultat ; le ministre de l'agriculture auquel un tiers des fonds nécessaires avait été demandé , ayant déclaré ne pouvoir les accorder.

A l'occasion des concours pour l'amélioration des races des bêtes à laine , la Société reconnaît la nécessité d'imprimer une marque durable aux béliers qui ont une fois remporté des prix , et d'avoir à sa disposition , les jours d'exhibition publique , un tondeur pour l'aider à vérifier le poids et la qualité des toisons.

M. de Turenne , qui pense que , dans la race bovine , l'amélioration de l'espèce par le choix judicieux des individus est préférable au croisement avec des

animaux étrangers , propose de fonder un prix pour l'encouragement du premier de ces modes de procéder ; mais la société ayant introduit dans le pays le taureau de Schwitz , dont elle n'a jusqu'ici qu'à se louer , ne donne pas suite à la proposition de M. de Turenne.

Plusieurs membres , frappés du préjudice causé à tous les semis en général par la multiplicité des pigeons , proposent de solliciter du préfet un arrêté qui fixe l'époque de la fermeture et de l'ouverture des colombiers. Ce magistrat prend , en effet , un arrêté prescrivant la clôture des colombiers entretenant des pigeons bisets , aux époques suivantes : du 1^{er} avril au 15 mai ; du 20 juin au 10 août ; du 20 septembre au 1^{er} novembre. Mais ensuite , sur de nouvelles représentations de la Société qui , toutes réflexions faites , finit par reconnaître que les pigeons sont plus utiles aux populations que nuisibles aux récoltes , le préfet modifie son arrêté qui paraît être bientôt tombé tout à fait en désuétude.

Dans une tournée dans les fermes , la commission nommée pour cet objet a pu constater que l'inoculation du claveau , pratiquée à temps , c'est-à-dire , avant la période d'invasion , est parfaitement efficace pour garantir les troupeaux du danger de cette maladie. C'est aussi ce qui a été prouvé dans plusieurs de nos exploitations du Gard. L'inoculation est , du reste , le seul remède préventif contre la clavelée , et il n'en est pas de curatif auquel on puisse avoir la moindre confiance.

D'après les données fournies par le rapport sur cette visite de fermes , dans le département de l'Aisne , et celles qui se trouvent consignées dans le mémoire présenté dernièrement par notre concitoyen M. Viviez , sur l'exploitation de son domaine de la Bastide , une comparaison digne d'intérêt peut être établie entre le Nord

et le Midi , pour la proportion des terres consacrées aux prairies et aux céréales, de même que pour le nombre des bestiaux entretenus. Ainsi , nous voyons le domaine de la Bastide, d'une contenance de 116 hectares, vignes déduites , avoir en céréales 45 hectares , en prairies naturelles ou artificielles 71 hectares , en bestiaux 18 chevaux ou mules , 230 brebis barbarines , 12 truies et 2 verrats. — D'autre part , dans l'Aisne, le domaine de M. Rocq , sur 158 hectares , en a 69 en céréales ou colza , et 86 en prairies diverses ou récoltes racines , ce qui laisse l'avantage au domaine du Gard; mais , d'un autre côté , le nombre des bestiaux est plus considérable dans celui de l'Aisne , car , outre 21 chevaux et un couple de bœufs, il entretient 10 vaches et 778 moutons ou brebis. Dans un autre domaine du même département , appartenant à M. Martine , sur 183 hectares , 95 sont ensemencés en céréales ou colza , et 88 sont occupés par des prairies ou cultures en ligne ; ici encore l'avantage demeure au domaine de M. Viviez , pour la plus forte proportion des prairies , mais non pour le nombre des bestiaux, car M. Martine , à part 27 chevaux , possède un troupeau de 1,273 bêtes à laine , dont 30 béliers Kento-mérinos ; il a exclu les bêtes bovines¹, ayant reconnu que leur fumier ne convenait pas à ses terres. Enfin , dans un troisième domaine du département de l'Aisne , appartenant à M. Demarolle sur 200 hectares , 105 portaient céréales ou colza , et 95 prairies ou racines ; en fait de bestiaux , 30 chevaux , 4 bœufs de travail , 23 vaches , servies par un beau taureau de la race de Fribourg en Suisse , et 933 bêtes ovine , dont 13 béliers mérinos.

Maintenant , la justice et la vérité demandent un aveu , pour n'être point accusé de faire à notre Midi

plus d'honneur qu'il ne mérite : c'est que le domaine de M. Viviez , pris pour terme de comparaison , forme exception dans le pays , pour la vaste étendue de ses cultures fourragères ; il la forme également pour le nombre de ses animaux de rente , bien supérieur à ce qui existe en général autour de lui , quoique , sous ce dernier rapport , il ne puisse encore lutter avec les départements du Nord. C'est en présence d'un état de choses aussi défavorable à nos intérêts que la Société d'agriculture du Gard fait , depuis quelques années, tant d'efforts pour introduire ou réhabiliter dans nos fermes l'entretien d'un plus nombreux bétail.

Dans la plupart des exploitations du département de l'Aisne , on fume à raison de 60,000 kilogrammes de fumier d'écurie par hectare , soit 6 kilogrammes par mètre carré de terrain , ce qui est conforme aux meilleures fumures de notre pays ; et de plus , on emploie la marne à haute dose ; mais la durée de l'effet de cet amendement se prolonge , dit-on , jusqu'à vingt années.

Une lettre assez curieuse sur une entreprise d'éducation de vers à soie est adressée à la Société de Saint-Quentin par un agriculteur de l'arrondissement. Ses frais d'établissement et d'éducation sont évalués à 15,000 fr. , et ses vers ayant bien réussi , et leur soie , de première qualité , s'étant parfaitement vendu , il n'a eu en recette qu'une somme de 150 fr. , à laquelle il faut ajouter 5 fr. de fagots donnés par ses mûriers qu'il a fait élaguer après un si brillant résultat ; perte nette , 14,845 fr. ; calculant les pertes analogues éprouvées par quelques-uns de ses amis , il ne les porte pas à moins de 150,000 fr. à répartir entre six éducateurs.

Dans un rapport sur la question du libre échange ,

la section industrielle démontre que les filatures de coton , les tissus pour le blanc , les tissus pour l'impression , de même que les tulles , seraient anéantis par le retrait de tout droit protecteur. Grâce à la supériorité du goût français , nos tulles brodés , seuls , qui se vendent jusque dans la ville de Londres , auraient moins à redouter la concurrence anglaise. — La Société ne se montre pas plus favorable à la libre importation des laines brutes et des tissus en cette matière ; remarquant d'ailleurs que , malgré la protection des droits actuels , nos cotons filés , nos calicots , nos jaconats fins , nos madapolams , nos mousselines chaîne-coton et trame-laine , ainsi que les autres articles laine pure , avaient depuis dix ans éprouvé une réduction de près de moitié dans leurs prix. — Si la Société de Saint-Quentin combat l'application subite du libre échange , elle se montre au contraire fort disposée à accueillir certaines modifications douanières prudemment combinées , et notamment la substitution du droit protecteur à la prohibition absolue. Elle demanderait enfin , par le fait d'une prime de sortie , en faveur des marchandises fabriquées , le remboursement des droits payés à l'entrée de la matière première.

Le recueil de la Société académique de Saint-Quentin se termine par le rapport d'un jury , chargé de décerner deux prix destinés à payer l'apprentissage , chez des industriels de la ville , des deux élèves sortant de l'école primaire , qui auraient été estimés les plus dignes de cette faveur. La Société a de plus adopté un projet de contrat d'apprentissage qui lui a été présenté par une commission nommée par elle à cet effet. Dans l'intérêt des classes laborieuses , elle se propose de donner toute la publicité possible aux clauses de ce cou-

trat, qu'elle recommande à la fois aux chefs d'atelier et aux familles.

Les annales de la Société académique de Nantes s'ouvrent par un rapport de la section d'agriculture, insistant spécialement sur les points suivants : la nécessité du reboisement des montagnes, comme propre à éloigner le danger des crues subites des fleuves et rivières et à fournir des ressources indispensables à nos constructions navales et en général à la charpente ; les avantages de la réduction de la taxe imposée aux sucres étrangers ; les encouragements à créer pour le commerce de transit, qui déchoit plutôt qu'il ne s'améliore, parce qu'il manque de bonnes et suffisantes voies de communication ; enfin, l'impulsion à donner à l'accroissement des prairies qui, dans des localités, n'occupent qu'une bien faible portion de l'étendue d'un domaine, tandis qu'un tiers et même la moitié des terres arables devraient leur être consacrée.

Un mémoire sur la production de la soie de l'Ouest établit, contrairement à ce que nous avons vu dans le département de l'Aisne, que, d'après les expériences qui se continuent depuis six à sept années aux environs de Nantes, les éducations des vers à soie, faites dans de convenables proportions, y donnent réellement des bénéfices.

Une active ventilation paraît être à l'auteur une des premières conditions du succès, et le moyen le plus efficace de l'obtenir consiste, selon lui, en un vaste soufflet de quatre mètres de long sur un mètre de large, qui, placé dans le plancher supérieur et muni d'un système de tuyaux mobiles se prolongeant dans les diverses parties de la magnanerie, en renouvelle l'air par sa puissante aspiration. Un soufflet établi dans de telles dimensions doit suffire à une chambrée de 250

grammes (8 à 10 onces), et ne coûtera pas au-delà de 500 fr. avec tout son appareil.

Suivent de fort bonnes considérations présentées par M. Philippe Beaulieux, président de la section d'agriculture, sur l'importance, pour la France, de la culture du chêne, de cet arbre, précieux surtout pour notre marine, qui, après avoir couvert autrefois la plus grande partie de notre pays, y disparaît chaque jour davantage, même sur les points les plus boisés. — L'auteur combat comme un préjugé funeste et démenti, par son expérience personnelle et par des faits nombreux, l'opinion généralement accréditée que le chêne ne saurait prospérer dans un sol qui en a porté précédemment. Il pense que la transplantation peut donner d'aussi bons résultats que le semis en place; et, quant à l'absence de culture autour du jeune plant, il reconnaît qu'il peut offrir quelques avantages, mais qu'elle nuit à la rapidité de l'accroissement qui demande alors deux fois plus de temps.

C'est sur le littoral de l'Océan, et particulièrement de Nantes à Brest, où de chétives bruyères occupent un tiers du sol, que M. Beaulieux voudrait voir l'administration supérieure prescrire la régénération de l'essence du chêne, qui s'y trouverait d'ailleurs parfaitement à portée de nos principaux chantiers de construction navale. — L'étendue de ces landes est d'environ un million d'hectares; si l'on en supposait seulement cinq cent mille plantés en chênes, à raison de 250 pieds par hectare, on aurait ainsi un total de cent vingt-cinq millions de sujets, dont chacun, au bout d'un siècle, aurait une valeur de 30 fr. soit ensemble une valeur de trois milliards sept cent cinquante millions de francs. L'opération faite même moins en grand vaudrait encore la peine d'être tentée. — L'auteur conseillera du

moins à tous les propriétaires, à l'exemple de l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre et l'Italie septentrionale, de faire en bordure et le long des chemins et fossés des plantations de chênes qui, convenablement espacés, ne nuiraient en rien ni à la viabilité ni aux récoltes. — M. de Beaulieux est certainement un des hommes qui ont étudié le plus à fond la question de la restauration du chêne en France; appuyant constamment ses propres observations de l'opinion des maîtres en la matière, MM. Noirof, juge de St-Martin, Duhamel, Dumonceau, Perthuis, Boitard.

La Société d'agriculture de Troyes, département de l'Aube, a pour usage de mettre à l'ordre du jour de chacune de ses séances diverses questions, sur lesquelles sont apportées des opinions diverses et instructives. Ainsi, dans la séance de mars 1847, fut traitée la question du libre échange, dans le même esprit et au même point de vue que la société académique de St-Quentin; c'est-à-dire, que le libre échange, brusquement imposé, est repoussé énergiquement au nom de tous les intérêts agricoles et industriels de la France; bien que, loin de se refuser à l'abaissement successif des droits, la Société de l'Aube réclame une prompte révision des tarifs, ne demandant que de sages ménagemens pour la conservation du travail national. La seconde question, discutée dans la même séance, est celle de l'extinction de la mendicité dans le département. M. Delaporte présente un travail qui est un exposé complet de la législation sur la matière: il conclut à l'adoption de mesures nouvelles, et tire les ressources nécessaires de l'établissement de taxes sur les objets de luxe et même sur les revenus mobiliers. — M. Walkenaër, prenant ensuite la parole, exprime combien il a été frappé du contraste existant entre l'esprit de liberté

et de charité qui animans assemblées révolutionnaires, et les préventions hautaines et les rigueurs caractérisant les décrets du despotisme impérial. Les dépôts de mendicité, qui imposent d'énormes dépenses soit au département, soit à l'État, et qui sont d'ailleurs inexécutables sous un régime libéral, sont le fruit naturel d'un tel système. M. Walkenaër voudrait qu'il fût ouvert, aux travailleurs pauvres et sans emploi, des ateliers où ils entreraient et dont ils sortiraient à leur gré, suivant les circonstances de la situation et les salaires du dehors; et, sous ces réserves, il appuierait les propositions de M. Delaporte.

M. Corrad pense, au contraire, qu'il n'y a déjà que trop de textes législatifs sur la mendicité, et que l'exécution pure et simple des dispositions du Code pénal doit suffire aujourd'hui. Tout indigent infirme ayant permission de mendier dans son canton, celui-là, seul, commet un délit qui mendie en bonne santé ou hors de son canton; la répression n'a donc qu'à discerner le domicilié du vagabond, l'infirmes réel du faux infirmes, et le moyen pourrait consister dans une médaille délivrée à l'indigent par chaque mairie.

Un autre membre, M. Bertrand, pense qu'un tel moyen ne serait propre qu'à donner sanction à la mendicité, et croyant la question encore incomplètement étudiée, il en demande le renvoi à une commission chargée de faire une enquête sur l'état des choses, de coordonner les documents et de formuler des conclusions définitives. — Cette dernière opinion est adoptée à une grande majorité, et il est nommé une commission de cinq membres pour élaborer le sujet.

M. de Villemereuil fait connaître les instructions rédigées par la section d'agriculture sur les moyens à employer pour prévenir, en 1849, la rareté des subsis-

tances. On recommande desensemencements considérables en grains de printemps, tels que orges, maïs et sarrazin; l'avoine devant cette année céder la place à l'orge ou au seigle, et le sarrazin occuper dès la fin de l'hiver les terres destinées à recevoir des céréales en automne. Il importe, en outre, de cultiver sur une vaste échelle : haricots, fèves, féverolles, lentilles, petits-pois, racines diverses, choux et topinambours, mais, avant tout, la pomme de terre, pour laquelle il devra être soigneusement pourvu à éloigner toute cause de maladie, par la bonne disposition du terrain, le choix d'espèces hâtives, leur semis précoce et leur prompt récolte du moment où la tige commence à se faner. — La Société de l'Aube décide que ces instructions seront communiquées aux deux journaux du département, et que le préfet sera prié de les insérer dans le Recueil des actes administratifs.

La dernière publication de l'Académie de Reims est essentiellement consacrée à la reproduction d'un rapport du docteur Petit, l'un de ses membres, sur un fait de guérison du tétanos au moyen des vapeurs de l'éther; l'auteur, considérant, toutefois, cette substance moins comme remède curatif du tétanos que comme agent efficace de la détente musculaire, sans laquelle l'état permanent de contraction finirait par amener la mort ensuite de l'asphyxie. C'est ainsi que la trachéotomie, sans être la cause même de la guérison du croup, sauvé cependant le malade de la mort, en rétablissant le jeu des organes respiratoires. — L'éther a été également employé avec succès à l'enlèvement du miel dans les ruches d'abeilles; celles-ci se trouvant frappées de stupeur et devenant parfaitement inoffensives pendant quelques minutes. Dans le même recueil, un mémoire sur les moyens propres à améliorer la condition morale

et matérielle des ouvriers présente des vues utiles et applicables.

Enfin, on lit avec un grand intérêt un compte-rendu, écrit par M. l'abbé Baudeville, d'une visite faite le 5 septembre 1847, par le Congrès scientifique de France, siégeant alors à Tours, dans la maison de discipline de Mettray, située à peu de distance du chef-lieu. — A leur arrivée, les honorables membres furent d'abord surpris de trouver la maison presque déserte, s'y étant cependant fait annoncer à l'avance. C'est qu'un incendie venait d'éclater dans une ferme voisine, et que la colonie presque tout entière s'était empressée de lui aller porter secours.

L'établissement, qui reçoit aujourd'hui cinq cents jeunes gens, arrachés à la complète démoralisation des maisons centrales, se compose de dix maisons d'uniforme et simple apparence, placées sur deux lignes parallèles et formant par cette disposition une cour intérieure. Le fond est occupé par l'église, derrière laquelle sont les bâtiments de ferme et le cimetière; toutes ces constructions ont été exécutées par les élèves eux-mêmes, sous la direction d'un habile architecte, M. Blouet.

Chacune des dix maisons renferme cinquante enfants, sous la conduite d'un chef auquel est donné le nom de *père de famille*, et deux jeunes détenus, élus chaque mois par leurs camarades, et appelés les *frères aînés*. Au rez-de-chaussée sont les divers ateliers; aux étages supérieurs les logements. Des travaux d'arts-et-métiers et surtout ceux de l'agriculture remplissent toute la durée du jour. Le dimanche, sanctifié comme il convient, n'est point à Mettray un jour d'oisiveté: après les cérémonies du culte, les élèves se livrent plus particulièrement à des soins de propreté pour les personnes et

pour les choses ; ils exécutent des évolutions gymnastiques , s'exercent à la manœuvre des pompes à incendie , reçoivent des leçons de musique vocale et même instrumentale , entendent enfin les instructions toutes paternelles de l'aumônier , et se voient distribuer leurs places par ordre de mérite , d'après le travail et la conduite de la semaine.

La colonie existe depuis sept années , et les résultats déjà obtenus suffisent à prouver qu'il y a eu dans l'idée de sa fondation plus qu'une généreuse illusion.

La confiance , tel est le principe sur lequel repose essentiellement la discipline de Mettray. Pas de murs d'enceinte , des portes toujours ouvertes , partout la circulation libre , et jusqu'ici cependant pas une tentative d'évasion. On veut dès maintenant faire connaître et pratiquer à ces enfants la vie de la liberté à laquelle ils doivent être rendus. Le bien-être , le contentement de soi-même , les bons traitements , l'espoir de se créer un heureux avenir , sont ici des liens suffisants. — N'avez-vous jamais eu la pensée de vous échapper ? demandait-on un jour à l'un des élèves. — Cela n'est pas possible , il n'y a pas de murailles , répliqua-t-il.

Des trois cents jeunes gens sortis de Mettray , les uns sont rentrés dans leurs familles , un plus grand nombre se sont placés dans des fermes ou divers ateliers , un tiers enfin a suivi la carrière militaire ; mais , sauf quelques fort rares exceptions , tous se sont distingués par leur moralité , leur amour de l'ordre et du travail , et ont ainsi dignement acquitté leur dette de reconnaissance envers la maison qui les a replacés dans la voie de l'honnêteté et n'a jamais cessé d'entretenir avec chacun d'eux une correspondance régulière.

Ce sont certainement de grands et nobles instituteurs que MM. de Metz et de Brétignières , qui se sont consa-

crés tout entiers à cette œuvre généreuse. On ne peut se faire une idée de leur puissante influence sur ces jeunes égarés, et l'on se demande comment ils parviennent sitôt à réveiller en eux les sentiments de l'équité, de la bienveillance et même de la bienfaisance.

C'est qu'ils ont le secret de faire vibrer au fond de leurs âmes la corde de la religion et de l'honneur, et de leur faire haïr le vice comme une lâcheté.

La peine la plus redoutée est l'exclusion de Mettray, emportant avec elle la réintégration dans la maison centrale.

En sortant de cette maison de régénération, l'ami de l'humanité et le chrétien n'ont qu'un vœu à former : celui de ne voir confier qu'à de tels établissements le relèvement de la jeunesse coupable.



RAPPORTS DE M. NICOT.



Messieurs,

J'ai trouvé dans un numéro des Annales de la Charente, dont je m'étais chargé de rendre compte, quelques vues utiles sur la réforme des baux à ferme. Je vais les reproduire, parce qu'il me semble que plus que jamais le mouvement général des idées est en ce moment porté vers l'agriculture.

Suivant M. Ch. Serre, auteur du mémoire, le meilleur moyen de stimuler les progrès agricoles, ce serait de changer la condition des fermiers ruraux de France, de les faire entrer dans la voie large et positive de l'amélioration graduelle et rapide du sol qu'ils cultivent.

M. Serre craint, d'abord, que les premières clauses du bail dans lequel le fermier, après avoir déclaré qu'il a reçu en *bon état*, s'engage à rendre au bout de 9 ans dans le même *bon état* et dans le même ordre de culture, ne soit une sorte d'invitation au *statu quo* perpétuel. Il craint aussi que l'on n'ait que trop prodigué les clauses conservatrices des droits du propriétaire : obligations hypothécaires, cautions, solidarité de la femme, droit immédiat et privilèges sur les meubles et les récoltes ; il croit que l'on a encore comme enjoint l'immobilité en privant de toute indemnité le fermier qui a amélioré les terres.

Aussi, dit M. Serre, qu'arrive-t-il ?

« Vers le milieu de son bail, le fermier réalise quelques bénéfices passagers, sans jamais aventurer son capital ; il commerce sur le bétail, use et abuse de la pâture ; dans les dernières années, il fait de l'argent de ses fourrages, vend son bétail disponible, fait consommer les pailles au lieu d'en faire du fumier pour le successeur. Il pompe par tous les moyens la graisse confiée à une terre ingrate et qu'il va quitter. S'il veut continuer son bail, tout est disposé pour lui pour solliciter une diminution de prix du bail à faire ; toutes les manœuvres indirectes sont préparées pour déprécier la ferme, puisque c'est bien là le but de la spéculation qu'il va tenter ; spéculation aussi déplorable qu'elle est sensée en présence des clauses absurdes du bail ! »

Pour remédier à ce fâcheux état des choses, M. Serre veut intéresser directement le fermier à améliorer ses terres et lui assurer une part clairement définie dans l'amélioration de la ferme.

Voici comment s'opérerait cette réforme dont il laisse d'abord l'initiative et l'exécution au gouvernement.

L'Etat est propriétaire ou tuteur de nombreuses fermes rurales appartenant aux domaines , aux hospices , aux communes , aux dotations de plusieurs autres établissements publics. Tous les baux de ces fermes étant rédigés sous l'approbation de MM. les préfets et les administrateurs des hospices , le gouvernement a ainsi dans ses mains tous les moyens d'introduire dans la rédaction des baux les modifications nécessaires ; elles se réduisent à deux choses :

1^o Modifier la durée des baux ;

2^o Accorder au fermier sortant une part convenable dans l'amélioration de la terre.

« Je propose, dit M. Serre , de donner aux baux une « durée de 9 à 15 ans.

« Ainsi , au bout des 9 premières années , le bail-
« leur pourrait requérir une visite de la ferme. Si elle
« ne constatait pas une amélioration notable dans l'état
« de la culture , il aurait le droit de résilier.

« Si la ferme était en progrès , le fermier seul aurait
« l'option de continuer sa jouissance jusqu'à la 15^e an-
« née , ou de cesser de cultiver dès la neuvième.

« Cette option est convenable , et laisse au fermier
« une liberté nécessaire ; c'est à lui seul de juger , d'après
« ses récoltes obtenues , d'après les modifications qu'ont
« éprouvées ses idées, ses ressources et le personnel de
« sa famille , s'il veut continuer son bail ou y renoncer.

« Si la ferme est en progrès , s'il a créé une amélio-
« ration notable du sol , il sera porté à continuer son
« son œuvre si importante pour la richesse générale du
« pays.

« Dans ce cas , n'est-il pas de toute justice qu'il soit
« assuré de percevoir , la plus légitimement gagnée de
« toutes les primes , celle qui doit couronner 15 ans de
« travaux productifs ?

« A l'expiration de ses 15 ans de bail, je voudrais
« qu'il lui fût attribué le droit de jouir, pendant les
« neuf années suivantes, de moitié (ou au moins d'un
« tiers) de l'augmentation du revenu net de la ferme.

« La ferme étant alors mise aux enchères, si c'est
« lui-même ou son fils qui la reprend, il leur sera fait,
« pendant neuf ans, la remise de la moitié (ou un tiers)
« de l'augmentation du prix annuel du nouveau bail
« souscrit par eux.

« En cas de rupture ou résiliation du nouveau bail,
« par mauvaise culture ou toutes autres clauses, il au-
« rait l'option de prendre son lieu et place ou d'aban-
« donner son droit à la prime.

« Si l'on objecte que, dans plusieurs contrées, il y a
« un accroissement progressif et général des prix des
« baux, qui ne résultent pas de l'amélioration de la
« culture, on peut alors constater par une statistique
« régulière le cours des baux de l'arrondissement; et si
« ce cours général avait haussé de plus de 15 p. 0/0 pen-
« dant les 15 années de jouissance du fermier, on pour-
« rait stipuler que cette amélioration générale serait
« déduite de celle qui résulte des travaux du fermier.

« Et quand bien même la balance devrait pencher,
« dans ce cas, du côté du cultivateur, est-ce donc un
« si grand mal à craindre? Je ne me préoccupe que
« bien faiblement de l'intérêt momentané d'un fermier
« et d'un propriétaire. Il faut examiner la portée im-
« mense de la clause par rapport à l'intérêt général. Il
« est évident qu'aucun encouragement ni moyen ne
« pourra le remplacer.

« Il y a des pays où l'état des terres est assez per-
« fectionné pour que, dans les visites d'entrée des fer-
« miers, on en soit venu à l'usage d'évaluer directe-
« ment en chiffres effectifs l'état de fertilité de la terre

« qu'on loue , la valeur directe des récoltes sur pied ou
« serrées , celle des pailles , fourrages et engrais , sur
« place ou déjà enfouis. Dans ces pays privilégiés , la
« terre est arrivée depuis longtemps à une grande fer-
« tilité , et il est peut-être superflu de s'en occuper ici ;
« mais , dans ce cas , il serait bien plus facile de cons-
« tater l'état des terres à l'entrée en jouissance et l'amé-
« lioration due aux soins du nouveau fermier. Les clau-
« ses que je propose s'appliqueraient de même , mais
« sous une autre forme , et le même but serait atteint.

« Si le prix du nouveau bail consenti après les quinze
« années révolues venait à éprouver une dépréciation
« qui résultât de la détérioration des terres , ce qu'une
« expertise constaterait , on examinerait la question de
« savoir si on devrait , pour ce cas très-exceptionnel ,
« mettre à la charge du fermier sortant une partie de la
« dépréciation du loyer. Dans tous les cas , cette clause
« de garantie , si elle est stipulée , ne serait pas applica-
« ble au fermier s'il quittait à la neuvième année , en
« reconnaissant que son bail est onéreux. »

Telles sont , Messieurs , les bases de réforme qu'in-
dique l'auteur. Il est bien entendu que les chiffres se-
raient susceptibles de quelques modifications suivant les
lieux et les circonstances ; que les clauses peuvent être
discutées , et que M. Serre n'a pas prétendu tout régler
et tout formuler.

On pense bien aussi que M. Serre reconnaît que l'on
a tenté dans ces derniers temps d'utiles moyens de per-
fectionner l'agriculture : comices agricoles , fermes-mo-
dèles , primes , concours , choix des espèces , emploi
de nouveaux instruments , meilleure préparation des
engrais et amendements ; mais tous ces moyens , sui-
vant lui , seraient moins décisifs que le sien pour ferti-
liser le sol et en accroître les produits.

Vous en jugerez, Messieurs, et alors même que vous penseriez que l'auteur s'est fait illusion et que les obstacles au progrès de l'agriculture tiennent à des causes plus profondes, telles que la routine, l'ignorance des hommes et la force des choses, vous n'en accueillerez pas moins avec intérêt cet essai, parce que vous aimez toujours à encourager les hommes qui, dans ce vaste travail de la science agricole, viennent apporter le tribut de leurs lumières et de leurs efforts.

RAPPORT DE M. NICOT,

Sur le Recueil de l'Académie de Metz.

MESSIEURS,

Dans le recueil de l'Académie royale de Metz, dont j'ai été chargé de rendre compte, se trouvent plusieurs discours, rapports et notices pleins d'intérêt. Je n'en présenterai pourtant point l'analyse, parce que je ne pourrais me renfermer dans les limites prescrites, et parce qu'aussi j'ai à arrêter assez longtemps votre attention sur un mémoire saillant, capital, de ce remarquable volume. M. de St-Vincent s'y est proposé de traiter du paupérisme et des moyens d'y remédier question importante dans tous les temps, et devenue de nos jours encore plus vitale; car, dit l'auteur, le peuple, sorti aujourd'hui de ses langes, plus fort et plus instruit, se trouve dans un état de transition dangereuse qui, n'ayant plus la débilité de l'enfance, n'a pas emprunté à la virilité la force qui se possède et le jugement qui se conduit. Il n'ignore plus, ni ses besoins, ni ses droits, science toujours plus précoce que celles des devoirs, ni les moyens de faire valoir ces droits.

Armé d'un pouvoir moindre en face de périls plus grands, la société s'agite en sens divers; l'inquiétude travaille les gouvernements et les classes aisées. Le spectre de l'indigence, à cette heure silencieusement accroupi dans ses haillons, peut, se dressant soudain, briser tout dans sa force brutale et ses convulsions désordonnées.

Toutefois, et malgré ces dangers, je ne sais si l'on ne doit pas remercier la Providence de cette crise salutaire; et s'il n'y a pas à la préférer à ces époques de quiétude, lors desquelles le riche et le puissant, faisant halte dans son abondance, y dormait son sommeil, pendant que les peuples dociles passaient autour de lui dans une muette obéissance. Oui, certes, si les circonstances font une nécessité de chercher des soulagements pour le pauvre, c'est une douce et heureuse nécessité que celle qui ramène les esprits au but véritable de la religion et de la société humaine, et qui, partant du principe pacifique et vivifiant de l'égalité chrétienne, appelle à la solidarité des souffrances et à la communauté des affections ceux qui invoquent tous un même père, ceux que Dieu a tous également créés à son auguste image.

Ces idées de bienfaisance, grande et juste préoccupation de notre époque, en réclamant toutes les aspirations, tous les dévouements, tous les efforts, font aussi un appel à la science économique et réclament d'elle un puissant et large concours.

L'auteur, après cette éloquente entrée en matière, essaie d'abord de constater les causes du paupérisme; il les place surtout dans le défaut de moralité, de travail, d'économie, et assigne comme buts incessants, exclusifs de la bienfaisance publique ou privée, la moralisation, le travail et sa juste rémunération, la prévoyance contre les accidents.

La moralisation s'obtiendrait surtout en faisant cesser la fréquentation des cabarets pour les hommes et la débauche pour les deux sexes, ces deux plaies profondes qui ravagent le peuple. Dès qu'un homme a pris le chemin du cabaret, l'indigence apprend bien vite celui de sa demeure, et vient bientôt s'asseoir à son chevet, quelquefois même il est poussé, par l'abus du vin ou de l'alcool, au suicide (200 par an), au meurtre (600 par an), ou à une mort prématurée (245 par année). Pour combattre ce funeste goût pour les liqueurs enivrantes, il ne faut point invoquer, comme en Angleterre ou en Amérique, où l'enthousiasme des masses est plus facile, les principes du père Mathieu, mais d'abord maintenir le prix du vin élevé en poursuivant et en punissant la sophistication, en défendant aux cabaretiers de recevoir le mineur de seize ans, en assujétissant sa profession à quelques obligations particulières ou restrictions, en prévenant la circulation dans les rues et lieux publics en état d'ivresse notoire, en punissant les récidives en ce genre d'un emprisonnement d'un à trois jours, enfin en autorisant les chefs d'ateliers, et, en certains cas, l'administration, à exercer sur les amusements, la discipline et les mœurs des ouvriers, cette large et salutaire influence que donne une direction éclairée et conforme à d'honorables exemples.

Ce serait aussi un moyen puissant d'amélioration que d'occuper les loisirs du peuple à des divertissements qui n'auraient rien de dangereux, et d'interdire notamment ces bals nocturnes, témoins de tant d'orgies et où l'ivresse donne la main à la débauche; et, d'autre part, propager ce qui a été tenté dans plusieurs établissements industriels, Vesserling, Mulhouse, Serrailing; multiplier les écoles d'adultes, les bibliothèques popu-

lares. Les écoliers qui ont terminé leurs classes, dit M. de St-Vincent , pourraient être admis à fréquenter , pendant les cinq ou six années qui suivent , une bibliothèque établie dans l'école , bibliothèque dont l'instituteur serait le gardien et dans laquelle se trouveraient des livres de morale , et aussi des ouvrages utiles aux applications industrielles , ouvrages qui seraient lus sur place ou emportés à domicile. On pourrait même, comme moyen d'émulation , et parce que toute chose qui n'est pas ouverte à tous est plus désirée, n'y admettre que ceux des élèves qui auraient terminé leurs classes avec des témoignages de bonne conduite et d'application. S'il y avait un gymnase ou un préau annexé à l'école , ces anciens élèves pourraient s'y livrer aux jeux ou à la conversation aux heures autorisées pour la fréquentation de la bibliothèque.

Après avoir ainsi recherché comment on doit répandre la moralité parmi le peuple , en s'occupant même de ses plaisirs , l'auteur descend dans ce qu'il appelle un monde à part , monde de douleurs et d'abjection , il traite des libérés , de l'esprit à apporter dans l'amélioration du système pénitentiaire , juge les résultats de la colonie de Mettray , les retraites du respectable abbé Laroque , etc. , et montre combien la bienfaisance et l'humanité ont des attaches profondes dans le cœur de l'homme , et quelles ressources on peut en tirer. C'est cette corde , dit-il , qu'il faut solliciter , car c'est là que se retire tout ce qui reste de vie dans le cœur de l'homme le plus corrompu , et chez lequel le sentiment qu'on croit le plus vivace , celui de l'honneur lui-même , a entièrement péri. Dans ce sol maudit , qui ne porte plus que des fruits d'amertume et de désolation , la miséricorde et la mansuétude peuvent cependant encore trouver à prendre racine , et parfois

à donner une récolte incespérée. C'est par suite de cette conviction et sous l'empire de ces sentiments que M. de St-Vincent expose ses idées sur l'emprisonnement, l'emprisonnement éventuel, le patronage des condamnés libérés. Il trace ensuite tous les devoirs des classes aisées envers les classes pauvres qui ont droit non-seulement, suivant le principe posé par M. le duc de Larochefoucault-Liancourt, à leur subsistance, mais encore à une existence morale. C'est donc trop peu pour les classes riches de faire l'aumône, il faut faire la charité. Le meilleur moyen de pourvoir à tant de besoins matériels et moraux, c'est de procurer du travail, de fonder des institutions de prévoyance en y reversant une grande partie des secours publics, c'est de créer des sociétés de secours mutuels, *friendly societies*, qui font à peu de frais un bien considérable; c'est de les créer dans les fabriques et usines et de les étendre même aux femmes; c'est aussi de constituer des établissements qui puissent assurer à la classe ouvrière un capital durable, permanent; de modifier les caisses d'épargne en admettant par exemple un taux d'intérêt variable en raison de la durée du dépôt: 4 0/0 quand le retrait peut avoir lieu à toute époque; 4 1/2 quand le placement est fait pour une année au moins, et 5 quand il est fait pour trois ans; on ne ferait ainsi que ce que fait le trésor lui-même, qui paie un intérêt moindre pour la dette flottante, et les bons du trésor, que pour la dette consolidée; ce que font aussi les banquiers qui allouent toujours un intérêt moindre aux bons de caisse à présentation ou à dix jours de vue qu'à ceux qui ne sont pas exigibles avant l'expiration de l'année.

Telles sont les idées de l'auteur du mémoire dont nous n'avons pu qu'offrir une trop rapide analyse. Nous

ne résistons pas au plaisir d'en transcrire la conclusion.

Ce qui importe à l'État, ce ne sont pas les majorats, les immeubles dotaux, les substitutions, ce n'est pas que la richesse se conserve et se continue dans les mêmes familles, mais c'est que le plus grand nombre de familles possible reste constamment à une distance suffisante de l'indigence; c'est de diminuer les charges sociales en facilitant le plus possible à chaque individu une réserve permanente, qui laisse un intervalle entre la misère et lui; c'est d'augmenter le nombre de ceux qui possèdent quelque chose, parce que ceux-là se préoccupent de conquérir davantage, pendant que celui qui n'a rien ne prend souci de rien, et vit au jour le jour dans une situation qui lui paraît sans issue. Il sait que son extrême pauvreté lui assure des droits aux secours et cela lui suffit, tandis que les secours devraient plutôt être une récompense des efforts faits pour sortir de l'indigence.

Profitons de l'heureuse neutralité d'un sujet qui fait un égal appel dans tous les partis aux sentiments nobles et généreux, pour revenir en terminant à un point de vue que nous avons déjà traité, et pour conjurer tous les hommes d'activité, de science et de talent, de tourner leurs regards et l'emploi de leurs forces vers un but qui satisfera plus leur cœur et leur esprit que ceux dont ils peuvent chercher la réalisation dans les mêlées politiques.

Nous ne prenons mission que de nous pour nous adresser ainsi à tous, parce que nous n'avons dit que des choses simples, qui reposent au fond du cœur de tous. Dans des sujets si graves et si importants, l'homme n'est rien; il doit s'oublier, lui et son obscurité, et on doit l'oublier. La chose est tout, et elle doit être prise pour sa valeur, quand même ce n'est que la voix

d'un passant ignoré qui en frappe l'oreille, tout comme quand l'inspiration du génie en grave les mots en lettres de feu.

La charité, la bienfaisance offrent un lieu sûr où les hommes de tous les partis peuvent venir se reposer de leurs fatigues, de leurs mécomptes et de la dure servitude des coteries ; là, ils peuvent, rencontrant leurs adversaires sur un terrain plus ami, considérer avec plus de bienveillance, et par cela même avec plus de justice, car il est souvent bien léger le poids qui précipite l'homme dans ses haines les plus fougueuses. La fusion des partis malheureusement si difficile à espérer, peut venir de la collaboration pacifique à des travaux qui donneront sans peine un emploi utile à toutes les facultés, à tous les caractères et à tous les esprits. Là, peuvent se développer à l'aise l'énergie, l'enthousiasme et l'activité ; là, l'esprit positif, utilitaire, lent et sensé dans ses jugements, rend des services qui ne peuvent être remplacés ; là, toute voix est utile et se compte, toute force s'emploie ; là, il y a large place pour tous, on y a besoin de tous, riche ou pauvre, ignorant ou lettré : la charité est le lien de l'humanité, le souffle de la vie sociale, le soleil, à la chaleur et à la lumière duquel nul ne doit pouvoir se dérober.

RAPPORT DE M. NICOT,

Sur un Opuscule de M. Vingtrinier.

MESSIEURS,

M. Vingtrinier de Rouen, votre laborieux correspondant, vous a fait hommage d'un court écrit sur les colonies pénales et la déportation.

Les réflexions qu'il fait, les moyens qu'il propose nous ont paru dignes d'attention.

On a raison de remarquer que plus il y a de liberté au sein d'une nation, plus la loi doit avoir d'empire et la moralité publique se fortifier. Or, n'est-on pas forcé de reconnaître qu'à cet égard nous avons fait peu de progrès? Ne faut-il pas avouer surtout que les repris de justice ont profité du changement de gouvernement pour se mêler à tous les mouvements insurrectionnels ou tumultueux, pour mettre le pays, comme dit si bien M. Vingtrinier, sous le joug honteux et tyrannique de leurs vices? Afin de s'en affranchir, ne conviendrait-il pas de les expulser, de les jeter sur une terre inhabitée et lointaine. Ces hommes, ces *vrais conspirateurs*, sont-ils dignes d'avoir une patrie?

M. Vingtrinier répond à ces questions, et, armé des données de la statistique, il sonde le mal dans toute sa profondeur.

Il note d'abord le chiffre des individus présents dans nos prisons; il l'évalue à 50,000, qui coûtent à l'Etat environ 19,000,000 fr., sans compter les frais de surveillance de la police. Ce n'est pas seulement la perte de cet argent qu'il faut regretter, c'est la perte morale qu'en rentrant dans la société ces 50,000 malfaiteurs peuvent causer par la propagation de leurs vices dans la population honnête qu'ils inquiètent, et exploitent sans repos ni trêve,

La Société n'étant plus assez protégée contre ces *parasites* vénimeux par la surveillance de la police, qui ne fait que gêner les libérés et semble les pousser à redevenir voleurs, la déportation serait, suivant le publiciste dont nous reproduisons les idées, la seule mesure complémentaire préventive et afflictive à infliger à tous ceux qui, par leurs rechutes criminelles

ont prouvé qu'ils ne voulaient pas se soumettre aux lois de leur patrie, et qu'ils en étaient les ennemis.

On oppose deux difficultés : la dépense, le choix d'une terre convenable à cette destination.

Quant à la dépense, l'auteur croit qu'il y aurait économie et soutien, n'y en eût-t-il pas, qu'il se ferait un utile déplacement dans les fonds et que ce serait gagner au point de vue moral.

On aura soustrait ces criminels au contact des libérés, on les aura éloignés d'un foyer de corruption, à laquelle leur vertu, si nouvelle encore, n'aurait peut-être pas échappé. Ce sera encore un grand bien de les forcer à employer leurs forces physiques et morales au travail nécessaire à leur vie, à la culture du sol qui doit être toujours leur patrie, à développer en eux le goût du travail et par le travail l'esprit de propriété si bien fait pour amener la moralisation. Car la propriété est le véritable but de tous les travaux des honnêtes gens, le véritable bonheur qu'il faut faire espérer à tous, et surtout à ceux qui ont pu le croire à jamais impossible pour eux.

Mais où placer ce lieu de déportation ?

Ici, nous laissons parler l'auteur.

« En vérité, lorsqu'en jetant un coup-d'œil sur
« notre globe terrestre, on voit que nous y tenons si
« peu de place, malgré le bruit que nous y faisons,
« et le mal que nous nous y donnons, lorsqu'on voit
« que la moitié de la terre n'est pas habitée et qu'elle
« est habitable dans la plus grande partie, on ne saurait
« rencontrer un obstacle sérieux dans l'embarras de
« trouver une terre de déportation. Il suffira de vouloir,
« soyez-en certain ; mais jusqu'ici l'on n'a jamais voulu.
« Voilà la vérité. »

M. Vingtrinier ne se borne pas à ces généralités,

à ces reproches ; il pense qu'une colonie établie dans une des îles de la Nouvelle-Zélande , vers le quarantième degré de latitude méridionale , serait placée dans toutes les conditions nécessaires ; climat analogue , éloignement des continents de la patrie (4,000 lieues), productions faciles à exploiter , et par suite , profits pour la France provenant de la colonie , créée d'ailleurs utilement dans l'état nouveau des rapports qui vont nécessairement s'établir avec les États de l'Amérique du Sud et notamment le Brésil et les rives de la Plata.

L'auteur indique encore comme situation propre à ce but : l'île de Bièque , la Désirade et St-Martin , la baie de Diego-Suarez ou tout autre point de la côte septentrionale de Madagascar. Mayotte lui paraît aussi offrir des grands avantages , comme aussi la grande île des Madécasses , et surtout l'île de la Réunion , qui pourrait ainsi recevoir une vie nouvelle.

Outre ce projet de transportation , M. Vingtrinier propose encore un autre plan pour atténuer l'*immense misère des prisons*. Ce serait de faire cultiver les Landes par les prisonniers condamnés à courtes peines , de les établir à peu de frais sur les lieux , de les intéresser à ce travail , de les moraliser. Il cite à l'appui de ce plan de colonie pénale dans les Landes , l'opinion de M. Delamarre , ancien et digne préfet de ce département.

« Il n'y a pour la France , dit cet économiste , ni
« ordre , ni liberté , ni bien-être à attendre , si une res-
« tauracion agricole n'a lieu ; quand la population aug-
« mente et que les produits ne s'accroissent pas , c'est
« la misère seule qui est en progrès ; quand les ma-
« nufactures s'encombrent et que les ouvriers cessent
« d'être occupés , ce sont des révolutions qui se pré-
« parent par des émeutes ; car la force qui réprime
« celle-ci un instant ne fait que les amonceler plus grosses

« et plus terribles ; or les classes ouvrières s'agglomèrent dans les villes hors de toute proportion. Il y a tel département du Nord où les artisans trouvent à peine à se loger ; les maisons sont occupées de la cave au grenier , et le prix des objets de première nécessité s'élève par le seul fait de la concentration de la population sur un point , à un taux vraiment exorbitant. D'autre part , la concurrence qui en résulte fait tomber le prix des salaires ; de là , le malaise des classes ouvrières au sein des villes ; de là , la mendicité , la maraude , les délits et les crimes dont souvent la première cause était de n'avoir pas de pain. »

M. Vingtrinier reconnaît l'existence de cette cause , et , pour en arrêter les effets funestes , il croit , avec M. Delamarre , qu'il est urgent d'envoyer des colons dans cette partie de la France restée inculte faute de bras et d'argent , et qui , selon l'avis de tous les hommes compétents , est bien capable de dédommager des peines et des dépenses de sa culture.

« Il faut donc , conclut M. Vingtrinier , que la prévoyance des hommes du pouvoir et l'étude des faits conduisent à des mesures efficaces auxquelles sont attachées la vie d'une partie de la population et peut-être l'existence de la nation entière.

« Une colonie de déportation pour les condamnés à longues peines ;

« Une colonisation généreusement préparée pour les pauvres , les surveillés , les enfants trouvés et tous ceux qui voudront travailler. »

Voilà les deux mesures que l'auteur que nous analysons juge nécessaires , indispensables ; et alors même que l'efficacité pourrait ne pas en paraître parfaitement démontrée , vous applaudiriez , Messieurs , à l'œuvre de notre correspondant , parce que vous aimez toujours à

vous associer à l'étude des questions qui intéressent l'ordre social , parce que vous reconnaissez que la nouvelle situation faite à la France , par les événements accomplis en Février , impose à tous les citoyens le devoir de réfléchir sur cette situation et de manifester leurs pensées , lorsqu'ils les croient propres à produire quelque amélioration.

M. Nicot ajoute :

Messieurs ,

Le recueil de l'Académie de Bordeaux , dont vous avez bien voulu me confier l'examen , ne renferme guère que des mémoires d'intérêt purement local. On y traite avec étendue d'une nouvelle classification des terrains tertiaires de l'Aquitaine, de la bibliothèque publique de la ville , de l'état du théâtre de Bordeaux et de la météorologie de la Gironde.

Un seul m'a paru mériter une attention particulière. Il est , ou plutôt il était la réponse aux doctrines professées au Luxembourg par M. Louis Blanc. Afin de les combattre efficacement , afin de présenter un contre-poison aux classes populaires toujours si promptes à s'émouvoir et à s'égarer , un excellent citoyen , M. Valat , avait établi des conférences qui ont été fort suivies et ont fait quelque bien.

Celle dont j'entreprends la courte analyse traite spécialement des difficultés que présente l'organisation du travail.

Elles résultent , suivant M. Valat , de la lutte établie entre trois éléments distincts qu'il faut combiner et concilier , savoir : la production , l'intérêt de l'ouvrier qui en est l'agent principal , l'intérêt de la société dont les besoins stimulent l'ouvrier et règlent la production. Plus les produits sont abondants et faciles , plus le salaire

de l'ouvrier est faible, et plus la société consomme, car elle achète à meilleur marché et dans des proportions plus considérables; quand les produits sont rares et chers, la main-d'œuvre s'élève; mais aussi la consommation diminue; les profits du fabricant s'amoin-drissant, il renvoie ses ouvriers ou les fait travailler davantage au même prix, ou les paie moins.

Vous le voyez, Messieurs, ces intérêts sont corrélatifs et divers: augmentez la production, le prix baisse avec le salaire; diminuez la production, le prix s'élève et conséquemment le salaire; mais bientôt la consommation se restreint et le travail cesse ou s'amoin-drit. Le fabricant, entouré d'une classe nombreuse d'ouvriers, peut seul gagner dans les deux cas, quoique inégalement, par la facilité qu'il trouve à augmenter ou diminuer à volonté le nombre des travailleurs avec la hausse ou la baisse des produits; là où le fabricant a peu d'ouvriers sous sa main, ceux-ci gagnent. C'est précisément ce qui arrive dans le premier cas aux villes industrielles où la population s'agglomère; dans le second cas, aux propriétaires ruraux qui n'ont autour d'eux qu'un petit nombre de bras à employer.

Les diverses écoles proposent de limiter la production d'autorité afin de soutenir le prix, d'élever le salaire et d'arrêter la concurrence par des mesures coercitives; or, dit M. Valat, ne serait-ce pas appauvrir le consommateur qui serait forcé d'acheter plus cher ou de se priver tout à fait d'une denrée ou d'une marchandise dont il a besoin? Ne serait-ce pas anéantir la liberté du travail, source de progrès et cause d'émulation, et favoriser enfin la contrebande au profit des nations étrangères? Le plus grand tort d'un pareil système de répression n'est pas encore dans la guerre qu'il fait aux industries privées comme à la prospérité publique; c'est

qu'on peut l'accuser de conduire au despotisme par le monopole, à l'esclavage par le privilège. Tout tyran, dit notre auteur, veut tout monopoliser parce qu'alors il a tout entre ses mains : la fortune publique et la fortune privée ; il tient sous sa clé tous les coffres-forts.

Comment donc agir sur l'industriel et l'ouvrier, pour améliorer la condition du second, sans compromettre l'existence du premier ? Comment intervenir dans la fabrication, pour maintenir les salaires à un taux élevé, sans nuire à la consommation et à la beauté des produits ?

M. Valat arrête sa pensée sur un seul de ces intérêts, celui qui, dans ce moment, excite les réclamations les plus vives et soulève les préoccupations les plus graves. L'ouvrier a des chances de travail d'autant meilleures, qu'il est plus intelligent, plus honnête et plus prévoyant. L'intelligence et l'activité lui serviront à exécuter rapidement et avec habileté ; la probité, à inspirer la confiance des fabricants, à lui procurer le crédit dont il a besoin ; la prévoyance, à compter sur ses bras plutôt que sur sa fortune. Il importe, par conséquent, à son avenir, qu'il soit de bonne heure élevé dans la connaissance et dans la pratique du bien ; qu'il sache surtout le prix de l'économie, afin de mesurer la dépense au revenu ; telle est la première condition du succès qu'il doit ambitionner et que l'on peut lui assurer :

1^o Par une bonne éducation religieuse et morale ;

2^o Par l'instruction spéciale et professionnelle, telle que l'a réglémentée M. Pompée ;

3^o Par la fondation des sociétés de bienfaisance mutuelle ;

4^o Par des caisses de prêts pour achats d'instruments et pour complément de capitaux nécessaires à la création d'un établissement industriel, lorsque l'ouvrier

offrira des garanties de moralité et de capacité suffisantes ;

« 5^o Par des conseils de patronage destinés à éclairer les ouvriers dans leurs réclamations contre leurs maîtres ;

« 6^o Enfin, si c'était encore possible, par des avances considérables dont l'État pourrait disposer en leur faveur, s'ils ont conçu quelque projet d'utilité générale qui réclame l'emploi d'un capital supérieur aux ressources des caisses particulières.

« On peut également agir sur les maîtres, en prescrivant des règlements plus favorables à l'humanité, qui rendent le travail moins pénible, en les invitant à former des fonds de réserve, prélevés tantôt sur les bénéfices, tantôt sur les salaires eux-mêmes, quand ils dépassent les besoins de famille, soit pour venir en aide aux ouvriers sans travail, soit pour créer des retraites à la vieillesse invalide.

« Enfin, le gouvernement devrait, dit encore M. Valat, faciliter les associations possibles, entre le maître et l'ouvrier, par des études et des enquêtes destinées à éclairer les parties intéressées sur les chances de succès que présenterait l'exploitation projetée ; il pourrait même, dans certains cas et à des conditions réglées par l'Assemblée législative, prêter des capitaux ou en faire don, si des avantages importants se rattachaient à la création des établissements industriels.

« L'auteur termine, en sollicitant aussi des subventions à l'agriculture qui a été négligée, d'abord, par ceux qui possèdent de grandes propriétés, délaissée par le petit propriétaire qu'attire le luxe des villes, et trop souvent aussi abandonnée par le paysan. Il indique, comme puissant moyen d'amélioration, une formation d'établissements propres à propager la connaissance des

bonnes méthodes de culture, destinées à chaque pays, et un système d'encouragement au travail agricole.

« Telles sont les idées exposées par M. Valat. Nous avouons que nous ne les regardons pas comme une panacée propre à remédier à la situation de la société, mais du moins les opinions sont exposées avec calme et sagesse, et quand on les compare à ce qui a été débité au Luxembourg, on aime à les considérer comme un retour à une voie meilleure, un commencement de cette résipiscence que les Académies appellent de leurs vœux et préparent de tous leurs efforts. »

NOTES.

M. le docteur de Castelnau communique à l'Académie une note détaillée sur les maladies et la mortalité de la Maison-Centrale et sur les moyens de diminuer le chiffre de cette mortalité. Sur 1184 individus, dit-il, qui peuplaient, en moyenne, pendant 1847, la Maison-Centrale, il est entré à l'infirmerie 124 malades, ce qui fait un entré sur 0,91.

Plus de cas de maladie que de détenus !

La population prisonnière est composée de 1,040 adultes et 144 jeunes détenus.

Les premiers ont fourni 1,111 entrées à l'infirmerie, c'est-à-dire, 1 sur 0,93 ; les seconds ont fourni 129, ou 1 sur 1,12.

Il restait à l'infirmerie, le 1^{er} janvier 1848, 59 malades de l'année précédente.

Les médecins ont eu à traiter 1,299 malades dans l'année.

Le chiffre a fourni 18,958 journées d'infirmerie : moyenne 52 (51,19).

Il est mort 85 sujets, ou 1 sur 13,80.

Savoir : 79 adultes sur 1,040, ou 1 sur 13,18 et 6 jeunes détenus, ou 1 sur 24.

Depuis quelques années, la mortalité des détenus va croissant. En effet,

Tandis que, pendant les neuf années de 1833 à 1841 inclusivement, la mortalité avait été de 1 détenu sur 12,25, elle était descendue :

en 1842 à 1 sur 17,76 ;

en 1843 à 1 sur 23,53 ;

en 1844 à 1 sur 23,88 ;

en 1845 à 1 sur 19,63 ;

en 1846 à 1 sur 16,57 ;

en 1847 à 1 sur 13,56 ;

Nous nous réjouissons de l'influence qui, en 1842, avait amené cette heureuse révolution dont le bienfait se continua et s'accrut pendant les années suivantes. Mais il ne devait pas être de longue durée.

Nous en apprécierons les causes.

Absent pendant les mois de novembre et de décembre, pour prendre part au concours de clinique interne ouvert à la faculté de Montpellier, nous n'avons à rendre compte des malades de notre division que pendant les 10 premiers mois de 1847.

Avant de parler de ce qui concerne le service qui nous est attribué, nous devons jeter un coup-d'œil sur la composition de la première division médicale de la Maison-Centrale de Nîmes.

Cette division est composée des détenus les plus faibles de la maison ; les uns sont arrivés dans cet état, les autres ont été ruinés par les excès de travail, excès d'autant plus fâcheux que les travaux s'exécutent dans des ateliers malsains, et que les détenus ne trouvent pas, dans les aliments et les boissons, dans l'air et dans

le mouvement, la réparation nécessaire à la déperdition de ces forces.

Les détenus sont mutationnés des professions qu'ils occupent, pour passer aux ateliers desservis par nous, lorsqu'ils sont atteints de maladies incurables.

Depuis bientôt 25 ans, nous avons eu à lutter contre l'administration locale et contre l'administration centrale au sujet de la réforme des détenus qui ne peuvent supporter le travail d'une industrie au-dessus de leurs forces.

Les exigences de l'entreprise, le désir de la part de l'administration d'avoir des feuilles de paiement bien chargées, l'apprentissage de leurs fonctions que certains ont fait aux dépens du condamné, ont entraîné la mort d'un grand nombre de ces malheureux.

Notre division médicale est composée de 600 détenus.

Pendant les dix mois de notre service, nous avons admis 543 malades, qui, joints aux 30 restant de l'année précédente, donnent 573 malades traités par nous.

Ce chiffre a donné 9,804 journées d'infirmier, 111,32 et 44 décédés : soit 4,4 décédés par mois. Pendant notre absence en novembre et décembre, il est mort dans notre division 13 malades, ou 6,5 par mois.

Il est mort pendant notre service, avons-nous dit, 44 sujets, savoir : 35 de maladies chroniques, 8 de maladies aiguës, encore chez deux il y avait maladie chronique antérieure.

Sur les 35 malades chroniques, 32 ont succombé à la lésion des organes renfermés dans la poitrine et 25 sont morts phthisiques proprement dits.

Rapprochons ces faits des observations faites sur la population libre.

600 individus ont donné 32 maladies chroniques suivies de morts, sur lesquels 25 phthisiques.

Or, l'on sait, d'après les tables dressées avec beaucoup de soin, que 1,000 individus de tout âge et de tout sexe fournissent 5,87 décès par maladie de poitrine en général, et 3,74 phthisies (1).

Ces tables sont dressées sur les décès d'une année, et notre travail ne mentionne que 10 mois.

En y joignant 10 phthisiques morts en notre absence, et 1 emphysème pulmonaire avec catarrhe, nous aurons 35 phthisiques, et en tout 46 maladies de poitrine.

D'après les données énoncées ci-dessus, il aurait dû périr dans notre division 3,525 individus par suite de maladies de poitrine. Le système inhumain et contraire aux lois de la nature en a tué 32; on a condamné à mort 32 de plus que la justice régulière n'avait pas condamnés à cette peine.

Il aurait dû succomber 2,27 phthisiques; il en est mort 22,73 de plus que ne veut la loi de DIEU et des hommes, sur lesquelles l'administration a usurpé.

Tenons note encore que les décès ont eu lieu en 10 mois et non en un an.

Si nous comptons sur l'année entière, nous aurions 46 morts de maladies de poitrine sur 600 individus, c'est-à-dire, 42,48 de plus qu'il n'aurait dû en mourir.

Pour les phthisiques, nous aurions 35 décès ou 32,73 de plus que la loi naturelle.

Enfin, si l'on objectait que ces sortes de décès ont été réellement fournis par la population générale de 1,184, comme provenant de l'ensemble des détenus et

(1) Dans un travail reçu aujourd'hui même (15 avril) la mortalité annuelle de phthisiques mâles est de 4,46 par 1,000, et de 3,66 chez les femmes.

classés, sous le rapport industriel, dans la division qui nous occupe.

Alors nous ajouterions aux 46 morts de maladies des organes de la poitrine dans la 1^{re} division, les 20 qui ont succombé dans la 2^{me} division, ce qui ferait 66 sur 85 morts en totalité.

Or, 1,184 individus devaient donner 6,96 décès par maladie thoracique ; il en est donc mort 68,04 par l'influence carcéraire.

Pour la phthisie, nous avons eu, dans les deux divisions réunies, 35 décès, au lieu de 4,20 ; 30,80 ont dû la mort à la prison.

L'on sait qu'il meurt en France 1 individu de tout sexe et de tout âge sur 40.

Nous aurions dû avoir 29,6 décès sur 1,184 ; il en a péri 85 ; c'est donc 55,4 qui ont payé de leur vie le système anti-hygiénique des prisons.

Dans la ville de Nîmes, il est mort 558 hommes de 11 ans et au-dessus, sur une population mâle probable de 2,000 du même âge, d'où : 1 sur 35,08 ; pendant qu'il mourait un homme libre, il succombait 2,66 détenus.

La population libre et mâle de Nîmes, de l'âge de 11 à 16, a perdu 15 individus sur un nombre probable de 598,56, c'est-à-dire, 1 sur 39,9. De la Maison-Centrale, il est mort 4 jeunes sujets du même âge.

La pénalité doit être égale pour tous. Elle ne l'est pas pour les Arabes. — 15 de ces malheureux, sur 102 incarcérés à Nîmes, ont payé par la mort la peine de la détention : 1 sur 6,8.

Il est urgent d'établir dans l'Algérie une pénalité en rapport avec la manière de vivre de ces hommes presque sauvages. La prison pour eux est la mort. Les ateliers de travail doivent remplacer l'incarcération, et

ces ateliers doivent être établis sous le soleil de leur pays.

Un raffinement de cruauté a été mis en usage à l'égard des hommes de couleur de nos colonies américaines : 17 condamnés ont été amenés dans ces contrées, *tous ont succombé*. Un seul est mort quelques jours après sa sortie de la prison.

Les israélites, au nombre de 21, n'ont perdu aucun malade depuis 4 ans.

Les protestants, qui offrent un effectif de 95, n'ont perdu qu'un homme. Il y a donc chez eux une force qui lutte contre le malheur et la perversion, origine de tant de maladies.

Les Corses, au nombre de 245, ont eu 14 décès ou 1 sur 17,5.

M. de Castelnaud fait dans la note suivante le relevé des décès :

Sur 1,191 détenus mâles, de 12 ans et au-dessus, peuplant la Maison-Centrale de Nîmes, il en est mort 36 en 1848, — ou 1 sur 33.

La population libre, de même sexe et de même âge, donnait, dans le même laps de temps, 1 décès sur 48.

Les maladies chroniques ont amené la mort chez 31 sujets ; — 30 ont succombé à l'altération des organes de la poitrine.

Le fait le plus remarquable, accompli en 1848, est l'abaissement de la mortalité, réduite au tiers de celle des années précédentes.

D'après un relevé des 23 années antérieures à 1848, de 1825 à 1847 inclusivement, la population moyenne de la prison a été de 1,209 ; il est mort 2,112 détenus, soit 92,82 en moyenne, annuellement ; le rapport moyen des décès a été de 1 sur 13,17.

En 1848, la population a été de 2,291 ; il est mort 36 sujets, ou 1 sur 33,08.

Ces faits vérifient les paroles de M. le Ministre de l'intérieur, Léon Faucher, disant à l'Assemblée nationale, en janvier dernier : « Il est impossible à une Assemblée comme celle-ci, qui représente la France, de rester indifférente à l'état de nos prisons. Je recon- nais que cet état accuse les gouvernements précédents ; il accuse aussi la société, il appelle une réforme. »

Le docteur Villermé, de l'Institut, avait dit, en 1819 : « Les prisonniers vivront ou mourront, pour la plupart, selon que l'administration le voudra. »

Pendant ces 23 années, les décès ont varié entre 54 et 162. Le rapport a oscillé entre 1 décès sur 7 détenus, 85/100, et 1 sur 23,88.

Les causes de ces variations tiennent aux mouvements météorologiques, aux constitutions médicales, et aux mesures administratives.

Etat atmosphérique. — L'abaissement prolongé de la température, pendant l'hiver de 1828-29, a produit 122 décès : 1 sur 9, soit 40/100.

« Le froid extraordinaire de 1829-30 : — (36 jours au-dessus de zéro ; — abaissement à 11 degrés, 5/20 au-dessous de zéro), a contribué à donner 142 morts ; 1 sur 8, soit 50/100.

Constitution médicale. — La grippe de 1827, en portant une influence fâcheuse sur la poitrine des détenus, presque tous atteints d'altération des organes de cette cavité, porta les décès à 102, en 1828, — ou 1 sur 9,80.

Mesures administratives. — Un arrêté ministériel du 10 mai 1839 interdit l'usage du vin, du tabac, et

réduisit les aliments supplémentaires à des substances très-peu nourrissantes.

Cette diminution dans les principes nutritifs consommés par les détenus, le plus grand nombre de punitions occasionnées par les infractions à la règle du silence, eurent pour résultats une augmentation de décès : tandis que les 14 années antérieures avaient donné, en moyenne 94 décès, il succomba, en 1839, 162 détenus ; 66 furent victimes des nouvelles prescriptions.

La mort frappa, dans la première année, les hommes les plus faibles ; des modifications équitables furent admises dans l'exécution de l'arrêté du 16 mai ; le tabac arriva par des voies illicites, à un prix très-élevé, jusqu'à 100 ou 120 fr. le kilog. — Même 1 franc la *chique* de 1 à 2 grammes. Le régime alimentaire ordinaire fut augmenté ; enfin une surveillance et une administration sévères à l'égard des fournitures amenèrent successivement des résultats heureux ; les décès descendirent à 60 en 1842. — Le rapport à 2 sur 17 soit 76/100. —

Les années suivantes à 52 et à 56 : rapport 1 sur 23,52 et 1 sur 23,88.

Cette amélioration ne devait pas subsister. Un arrêté ministériel, exécuté dès le 1^{er} avril 1842, réduisit le salaire de moitié au moins.

Cet arrêté établit cinq catégories, selon la nature de la condamnation, de telle sorte que la moins criminelle reçoit, après prélèvement des droits de l'entreprise, les 5/20 du salaire, la 2^{me} classe dans cet ordre, les 4/20, ainsi de suite ; la dernière n'a droit qu'à 1/20.

Pour avoir une idée des résultats de cette mesure, prenons pour type la catégorie moyenne, celle qui a droit aux 3/20, et supposons le salaire disponible à 43 centimes, il reviendra au détenu 14 cent. — Pour

avoir droit à ces 14 cent., il a dû en produire 54 environ. Les droits de l'entreprise ont absorbé la différence de 54 à 43.

Par suite d'arrangement d'ordre intérieur, ce détenu a dû travailler 170 jours (5 mois et 20 jours) avant d'être admis à la cantine.

Il faut que, pendant ces six mois, moins 10 jours, il n'ait eu ni chômage, ni journée d'infirmier, non plus que de punition, et qu'il n'ait point eu de pain de punition, ni port de lettre à payer.

Ce laps de temps écoulé, il a droit à 67 distributions sur 200.

Nous calculons d'après la moyenne. — Il est des punitions qui n'admettaient au supplément de nourriture que 20,6 et même 4 fois sur 200, après avoir travaillé de 2 à 5 ans pour y avoir droit.

En fait, pendant les travaux, le salaire des détenus, les gratifications qu'ils recevaient, joints à l'argent de famille, conduisaient 600 détenus par jour à la cantine.

Depuis la cessation des travaux, 300 détenus y participent. — Donc le salaire n'était utile qu'à 300 ou le quart de la population.

Après avoir ainsi traité de la prison de Nîmes, relativement au salaire et aux punitions, au point de vue hygiénique, l'auteur s'occupe de la situation morale. Il voudrait que, par des soins et des efforts continus, intelligents, l'administration cherchât surtout à préparer la moralisation du détenu; il se félicite des soins et des projets du premier administrateur du département, qui prépare d'utiles réformes.

M. de Lafarelle, qui prend la parole après la lecture de ces notes, fait part, à son tour, de son opinion sur la question qui vient d'être traitée. Après son confrère,

qui l'a envisagée au point de vue de l'intérêt du détenu, il veut la considérer principalement dans l'intérêt de la société. Il soutient qu'en même temps que la peine doit être moralisatrice, elle doit être aussi répressive et intimidante.

A l'appui de cette opinion, il présente comme argument le devoir de la société de punir celui qui n'a pas voulu se soumettre à ses lois, qui, par son crime s'est mis en révolte contre elle. L'intérêt qu'a cette société d'empêcher le renouvellement du délit qui la trouble et la frappe, et le moyen le plus efficace de prévenir la contagion de l'exemple, n'est-ce pas de montrer que le condamné est vraiment soumis à un châtement, à une expiation?

Il est à désirer, sans doute, que, tout en punissant, l'on cherche à corriger, et, à cet égard, M. de Lafarelle partage les vues de son confrère. Non-seulement la séparation des criminels suivant la nature des crimes est un acte de justice et de raison, mais il faut faire plus encore, il faut que l'on s'occupe du perfectionnement moral du détenu et surtout qu'on éloigne les éléments de corruption. La cantine fut une cause de désordre, on a bien fait d'en retrancher ce qui peut pousser à l'intempérance et aux mauvaises passions qui en naissent. C'est dans ce but unique que l'arrêté du 10 mai a été conçu, et le ministre qui l'a pris, a jugé que cette réforme ne blessait nullement les droits de l'humanité.

M. de Castelnau ne conteste pas les doctrines exposées; il a voulu présenter des faits tels qu'ils se sont produits et se produisent tous les jours, et non critiquer l'état des choses actuel. Il fait observer, en finissant, qu'il y aurait un moyen certain de remédier au mal dont la société se plaint. La plaie, l'immense plaie des prisons serait guérie, si l'on pouvait appliquer le condamné à

des travaux utiles faits à l'extérieur, tels que routes, endiguements, si des colonies agricoles pénitenciers étaient établies. Cette idée, difficile il est vrai à réaliser, mais pourtant praticable, réunit toutes les opinions.

POÉSIES.

LES ENVIEUX,

A M. PRADIER, STATUAIRE,

Par M. JULES CANONGE.

Ami, sans t'émouvoir, sans retourner la tête,
Laisse les envieux déchaîner la tempête.
Le tumulte des nains qu'irrite leur néant
Ne doit pas ralentir la marche du géant.
Rien n'ôtera le charme à ces divines choses
Qui naissent sous tes mains comme au printemps les roses.
Qui jamais, mieux que toi, sur la pierre ou le fer,
Fit frissonner la peau, fit palpiter la chair?
Sur tes moelleux contours quand notre doigt s'appuie
Il s'attend à sentir la chaleur de la vie;
N'y trouvant que le froid du marbre ou de l'airain,
Nous admirons l'effort de ton art souverain...
L'effort, il n'en est point pour ton heureux génie;
Tandis que, travaillés de fièvre et d'insomnie,
D'autres, voulant montrer qu'ils sont brillants ou forts,
De leur esprit rétif tendent tous les ressorts,
Et que l'œuvre avec peine éclot de leur cervelle
Comme du fer qu'on bat sort enfin l'étincelle,
Tu sembles en riant n'avoir qu'à te baisser
Pour choisir les trésors qu'à tes pieds fait passer
De l'empire idéal la merveilleuse reine.

La forme entre tes mains s'épanouit, sercine,
Et tu n'as pas besoin pour l'animer aux yeux
Du feu que Prométhée osa ravir aux cieux ;
Ton doigt y fait couler une flamme subtile,
Où rien donne l'essor à ton esprit facile,
Un mouvement, un geste, une pose, un regard,
Un pli qui flotte, un voile entrouvert par hasard ;
Et, pour charmer nos sens, tu fais, comme l'abeille,
En effleurant ces riens quelque douce merveille.
Ainsi tu sais toucher au but du premier pas,
Tandis que tes rivaux courent chagrins et las,
Et vont chercher bien loin, à travers l'étendue,
Ce qu'ils n'ont pas su voir chez eux ou dans la rue ;
Car, semblable au soleil, partout où nous vivons,
Le beau fait resplendir quelqu'un de ses rayons,
Et, dans l'art, ceux-là seuls sont grands dont la paupière
Concentre et réfléchit cette immense lumière.
Laisse-les donc se croire à te vaincre appelés
Ces pâles envieux que Dante a flagellés.
Jadis, quand, pour tenter quelque grande aventure,
La main d'un nécroman enchantait une armure,
Tout ce qui l'atteignait retombait émoussé
Ou revenait frapper ceux qui l'avaient lancé.
Ainsi ce qu'ils ont fait pour entamer ta gloire
Retombe sur leur tête, et l'équitable histoire
Dira que tout ce bruit contre toi provoqué,
Ce jour que pour te vaincre ils avaient évoqué,
Passant comme un éclair de foudre vengeresse,
Ont fait mieux éclater ta force et leur faiblesse.
Mais tes œuvres pour toi mieux qu'elle parleront :
Sous de cruels dédains Sapho penchant le front,
Phryné se dévoilant pour la foule idolâtre,
Le Faune aux yeux lascifs, la muse au chant folâtre,
Cassandre s'affaissant sous le courroux des dieux,
Nyssia de parfum baignant ses grands cheveux,
Pandore entre ses mains portant le grand mystère,
Les grâces et l'amour consolés par sa mère,
Flore qui, se livrant aux baisers de Zéphir,
Se pâme et sous les fleurs frissonne de plaisir,
Surtout ces douze sœurs, phalange désolée,
Qui du César français gardent le mausolée,
Et tant d'œuvre luttant de charme et de beauté,

Dont une aurait suffi pour l'immortalité ,
Feron à ta mémoire un radieux cortège.
Lorsque la main des temps qui toujours nous assiège
Aura dans nos cités promené son marteau ,
L'aspect de tout fragment sculpté par ton ciseau ,
Fera croire à des jours rivaux des jours antiques ;
Ton nom sera cité parmi les noms attiques ,
Tandis que l'on prendra pour de grossiers Romains
D'un siècle en décadence , obscurs contemporains ,
Favoris de Tibère ou d'Héliogabale ,
Ceux de qui contre toi la nullité cabale ,
Sous prétexte de force exagérant le laid
Et s'écartant du beau sans atteindre le vrai.
J'en sais qui , renonçant à vaincre dans l'arène
Où triomphe de l'art la majesté sercine ,
Aujourd'hui pour le club désertent l'atelier ;
D'autres , de leur amour se sont fait un levier ,
De la vertu civique usurpent le domaine
Et sèment autour d'eux le désordre et la haine.
Notre vie est bornée , et nul impunément
Ne peut s'aventurer dans un double élément.
Vois notre grand poète , il a brûlé ses ailes
En voulant dépasser les limites mortelles ,
Et la France trompée expie en gémissant
Le tort d'avoir ruiné son essor impuissant ;
Pourtant jamais le ciel n'avait dans aucune âme
Pour le bien , pour le beau concentré plus de flamme.
Laisse-le s'égarer et poursuis le chemin
Où Dieu jusqu'à ce jour t'a conduit par la main ;
De ton art qu'on trahit garde le sanctuaire
Et , pour vivre honoré , sois toujours statuaire.
Paris , 1849.

ADIEUX A LA SUISSE ,

Par M. ALPHONSE DUMAS.

A bord du bateau à vapeur le
Guillaume Tell , sur le Léman.

Adieu noble pays , adieu Suisse chérie
Qui toujours fus pour moi comme une autre patrie.

Quand mon père fuyait des partis la fureur,
Sous tes lois il trouva le calme et le bonheur,
Et je te fus laissé durant bien des années.
Tes monts et de tes lacs les rives fortunées,
Presque dès le berceau réjouirent mes yeux.
De tes fils, tout enfant, je partageai les jeux,
Avec eux je grandis, avec eux dans la vie
Je fis les premiers pas, et mon âme ravie
Sous ton beau ciel s'ouvrit à ces impressions
De piété, d'amour, que pour illusions
Eût prises ma jeunesse autre part élevée.

Plus tard, j'ai vu Paris, mon enfance achevée,
Séduisante Sirène, au front éblouissant
Ceint de triple couronne où, sur l'or scintillant,
L'art, l'esprit, la science ont écrit leurs merveilles;
Elle charme les yeux, enchante les oreilles,
Mais jalouse ne veut qu'ardents adorateurs.
Il me plut du torrent suivre les flots trompeurs,
Goûter aussi du fruit de l'arbre de science;
Triste et fatal désir! dans son impatience
Mon jeune cœur, bouillant du feu des passions,
De la sage Helvétie oubliant les leçons,
De tout voir, tout connaître incessamment avide,
Dans le gouffre plongea; que trouva-t-il? — le vide.

Alors, las de moi même, abreuvé de dégoût,
Epouvanté de voir l'égoïsme partout,
J'ai senti le besoin de rafraîchir mon être
A l'ombre de ces monts, où j'eusse voulu naître.
Après dix ans passés, oui, j'ai voulu revoir
Ce Morges si joli, ce lac, brillant miroir,
Des Alpes réfléchant l'imposante stature,
Et de ce vieux Mont-Blanc la sublime figure;
Et l'enceinte du port, aux transparentes eaux,
Des rivages voisins accueillant les bateaux,
Le château, dont les tours s'élançant vers la nue,
Et l'élégante église au bout de la Grand'Rue.
Je désirais surtout voir le Morge animé,
Celui que tendrement, enfant j'avais aimé,
Et ces parents si chers, qui, pleins de bienveillance,
Remplacèrent si bien ceux que j'avais en France.

Ai-je pu me résoudre à vous abandonner?...
Heure sombre pour moi, que j'entendis sonner,

Quand, pour me rappeler, la jalouse fortune
Fit retentir de France une voix importune....
Il fallut obéir, et j'ai dû vous quitter
Vous qu'il me fut si doux de venir visiter ;
Mon départ fut bien triste et mon âme affligée,
Et mes regrets suivront cette fuite obligée.

Ah ! du moins recevez mes vœux reconnaissants ,
D'un sol hospitalier généreux habitants !
Puissiez-vous , chers Vaudois , conserver d'âge en âge
La touchante bonté , du cœur noble apanage ,
Dont le ciel vous dota ; que la simplicité ,
L'aimable naturel , la naïve gaité ,
Demeurent à toujours la parure des femmes.
Craignez que l'étiquette asservisse leurs âmes ;
Eh ! qu'ont-elles besoin de s'instruire des lois
D'un grand monde inconnu , joug d'un pénible poids
Qui comprime le cœur autant que la pensée ,
Et dont leur loyauté ne peut qu'être offensée ?

Laissez la jeune fille , unie et sans détours ,
De ses goûts innocents suivre à l'aise le cours ;
Eclairez sa raison ; mais par amour pour elle ,
Ah ! gardez-la toujours et simple et naturelle.
Vous n'imaginez pas le charme qu'on ressent
À retrouver chez vous du vrai le pur accent ,
Quand d'un monde trompeur et rempli d'artifices
On a longtemps de près vu jouer les coulisses.
Les filles de la Suisse ont cela d'enchanteur,
Que , tel que Dieu l'a fait elles montrent leur cœur ;
En un bal comme aux champs , partout on y peut lire ,
Et sur leur noble front cette candeur respire.

De la terre exilée , antique bonne foi ,
Ici se trouve encor le culte de ta loi.

Mais adieu simples mœurs de l'heureuse Helvétie ,
Adieu séjour de paix , où facile est la vie ,
Où les hommes gardant l'esprit religieux
Force et gloire à la fois de leurs vaillants aïeux ,
Respectant du Très-Haut la sagesse profonde ,
Reconnaissent en Christ le bienfaiteur du monde ;
Où les femmes sans art , mais non sans dignité ,
Quand vous avez conquis leur douce intimité ,
Ne daignent la voiler de froide indifférence.
Adieu pour bien longtemps ; je vais revoir la France.



L'OISON ET L'AIGLON ,

FABLE ,

Par M. CHARLES REY.



L'oison , un jour , voyant l'aiglon
De sa mère , en son nid , attendre sa pâture ,
Disait : « Qu'a donc cet oisillon
« Que ne n'aît , comme à lui , départi la nature ?
« N'avons nous pas , et sans lui faire injure ,
« Mêmes instincts , mêmes besoins ?
« Comme moi , sous les tendres soins
« Que prend de lui sa vigilante mère ,
• Ne périrait-il pas de faim et de misère ?
« N'est-il pas mon égal ? et quel droit , plus que moi ,
« A-t-il d'être plus tard appelé l'oiseau-roi ? »

Ainsi d'un ton hargneux , par trop démocratique ,
Se complaisant à la comparaison ,
Dans son jabot , murmurait notre oison :
Mais six mois écoulés lui prouvent sans réplique
Que son orgueil se trompe et qu'en saine logique ,
Comparaison n'est pas raison.
L'aiglon devient un aigle , et lui devient une oie ,
L'un né pour dépréder , l'autre pour être proic..

Français , l'égalité dont vous êtes tous fous
N'est qu'une flatteuse chimère.
Nature , en nous créant , capricieuse mère ,
Il faut bien l'avouer , ne nous accorde à tous
Même dose d'esprit , de force , de courage.
Tous les instincts divers dont le germe est en nous
Se développant avec l'âge.
Vainement , *Ledru* , le front haut ,
Peuplo d'oison , pour capter ton suffrage ,
T'appelle son égal , il n'en croit pas un mot ;

Il n'a garde, le bon apôtre !
De s'estimer l'égal d'un sot.
Dans ce monde toujours l'un exploitera l'autre.
Il s'agit, pauvre humanité,
Seul sujet éternel de guerre et de divorce,
De savoir quel sera, par adresse ou par force,
Ou l'exploitant ou l'exploité.

LA RÉSURRECTION,

ODE A MON PÈRE,

Par M. ALIXANDRE ROLLAND.

I.

La souffrance et le deuil sont le triste partage
Qu'à sa postérité légua pour héritage,
Adam contre Dieu révolté.
Le mal, fils du péché, sourdement nous dévore. —
C'est notre sort — longtemps il doit peser encore
Sur le front de l'humanité.

Comme après un éclair qui fait la nuit plus sombre,
Le bonheur que parfois l'homme effleure dans l'ombre,
A son cœur tristement déçu,
Dit qu'ici toute joie est courte et mesurée;
Qu'on ne peut la fixer, et qu'elle a la durée
D'un fantôme à peine aperçu.

Tantôt, c'est la misère et la faim qui le rongent,
En face des plaisirs où tant de riches plongent
L'ennui qu'ils veulent assoupir.
Tantôt, séchant son cœur comme une ardente flamme,
Survient l'ambition, cette autre faim de l'âme,
Faim que rien ne peut assouvir.

Ou bien, s'il veut goûter en paix, dans sa demeure
Des plus pures amours la joie intérieure,

La mort, ô désespoir ! ô deuil !
La mort vient imprévue, en un moment suprême,
Sous un souffle de glace éteindre ce qu'il aime,
Et faire une proie au cercueil !...

La mort !... Mais est-ce donc une énigme, un mystère
Que jamais nul mortel n'aura, sur cette terre,
La puissance d'approfondir !...
O réponds moi ! Seigneur ! est-ce ma destinée
Que mon âme, ici-bas, par toi soit condamnée
A souffrir, et puis à mourir ?...

Non, non ! car tu me dis : « Paix soit rendue au monde !
« Le péché, cette tache en misère féconde,
« Par le sang du juste est lavé.
« Si le premier Adam t'entraîna dans l'abîme,
« En descendant du ciel, par sa chute sublime,
« Un autre Adam t'a relevé. »

Et je dis à mon tour : Hommes, levez la tête !
Ecoutez ! par la voix de l'apôtre-prophète,
L'Eternel lui-même a parlé :
O vous tous qui marchez, accablés sous le doute,
Pourquoi chercher en vain un fanal sur la route,
Quand le vrai jour s'est révélé ?...

Aiguillons du malheur, départs, pertes amères
Qui transpercez le cœur des enfants et des mères,
Dans leur veille et dans leur sommeil ;
Pleurs partout répandus, et souffrances sans nombre ;
Vous êtes comme un rêve, au sein d'une nuit sombre.
Attendez : voici le réveil !

II.

Qu'à la voix du Très-Haut le monde disparaisse !
De l'abîme des temps que le passé renaisse !
Sortez de vos tombeaux, ô générations,
Et formez devant Dieu le chœur des nations !

Réveillez-vous, races éteintes,
Le jour du Seigneur est venu !

Pour lui seul il n'est point d'enceintes
Où le souvenir soit perdu.
Au grand appel qui vous réclame,
Il ne manquera pas une âme,
Nul enfant de nulle cité ;
Car, la voici l'heure suprême
Qu'annonça la voix de Dieu même :
C'est l'heure de l'éternité.

Réveillez-vous, races à naître,
Races à naître qui mourrez !...
Devant l'Éternel votre maître,
Vous aussi, vous comparâtes !...
Le temps, qui toujours suit sa route,
Sur nos fronts répandra, sans doute,
Les brumes de l'antiquité ;
Mais confondant leurs intervalles,
Les ères deviendront égales
A l'heure de l'éternité.

Sortez d'une mort apparente,
Siècles oubliés, inconnus !
Et vous que le présent enfante,
Siècles non encore venus,
Entrez dans une ère nouvelle !...
Seul, le Temps, repliant son aile,
Sera pour jamais arrêté ;
Et, bornant sa longue carrière,
Sonnera son heure dernière,
A l'heure de l'éternité.

Pour cette autre vie à reprendre,
Océan, rends tes ossements !
Vous, bûchers, rendez votre cendre
Disséminée à tous les vents !
Tombeaux, antiques sépultures,
Qui gardiez de toutes injures
Des restes chers et vénérés ;
Il est temps, asiles fidèles,
Que ces dépouilles immortelles
Sortent de vos marbres sacrés !

Car, ni la mer, ni ses abîmes
Ne sauraient les ensevelir ;
L'inquisition et ses crimes
Ne purent les anéantir.
Et le funèbre mausolée
D'une Artémise inconsolée ,
N'a pas d'angle mystérieux
Qui retiennent cette poussière ,
Ces restes cachés dans la terre ,
Et qui germeront pour les cieux.

III.

O mystère ! ô grandeur ! ô sagesse insondable !
De tes plans éternels l'harmonie adorable ,
Seigneur , rend mon cœur éperdu !
Nous serons tous changés en anges de lumière ,
Quand , sortant radieux de cette humble poussière ,
Notre corps nous sera rendu !...

Nous serons tous changés !.. mais comment ?.. — que t'importe,
O désir curieux ! si la dépouille morte ,
Nos corps par les vers dévorés ,
Pour l'accomplissement des promesses divines ,
Abandonnant soudain la tombe et les ruines ,
Dans le ciel sont transfigurés !

Le Christ , redevenant pour toujours notre frère ,
Pourra remettre alors , aux mains de Dieu le père ,
Le sceptre qu'il étend sur nous ;
Et tenant sous ses pieds la mort anéantie ,
Il rendra sa puissance au Père assujétie ;
Afin que Dieu soit tout en tous.

Nous , que le Christ convie au céleste héritage ,
Nous porterons là-haut sa glorieuse image ,
Car nous la portons ici-bas.
Si , pour un temps , elle est triste , pâle , incomplète ,
Là-haut , nous la verrons rayonnante et parfaite ,
Après le réveil du trépas.

Dans ce gouffre profond où sommeille la vie ,
De nos affections aucune ne s'oublie.

Notre âme, qui ne peut mourir,
N'aime point pour un jour ; trésor inépuisable,
Elle porte un amour divin , impérissable ,
Qu'un tombeau ne saurait tarir.

Pères, enfants, époux, dont l'âme fut brisée,
Votre tombe, longtemps de larmes arrosée,
D'un éclat inconnu reluit,
Au milieu du spectacle imposant et sublime
Des générations qui sortent de l'abîme
Où les tint une longue nuit.

IV.

Et moi, dans ce concert infini, vague, immense,
Cet universel hosanna,
Du genre humain chantant sa nouvelle naissance,
Près du trône de Jéhovah,

Un instant je tiendrai mon âme recueillie...
Evoquant le tableau de ma première vie,
J'en déroulerai tout le fil,
Et je ferai passer devant moi, comme une ombre,
Les tristes jours de deuil qui m'ont rendu si sombre
Ce dernier temps de mon exil !

Je me rappellerai la nuit fatale et l'heure
Où la mort vient s'abattre au fond de ma demeure,
Où glacé, sans voix, éperdu,
Je pressai dans mes bras, j'inondais de mes larmes
Celui qui sur mes jours répandit tant de charmes,
Le tendre ami que j'ai perdu.

O cruel souvenir que n'effacera pas
Le sommeil muet du trépas.
Regret profond ! pensée amère !..
Comment vous oublier, vous fuir?...
Où pourrai-je vous engloutir?...
— Ce sera dans tes bras, mon père !..

18 octobre 1846.

L'IDÉAL ,

Par M. ALEXANDRE ROLLAND.

Dans un monde inconnu, loin du monde où nous sommes,
Loin de ce lieu d'exil où s'agitent les hommes,
Il est un beau pays, noble et divin séjour,
Qu'habitent à la fois le génie et l'amour.
L'Idéal est son nom. Sur des ailes de flamme,
Et brisant les liens qui retiennent mon âme,
Que j'aime à m'élançer vers ce monde nouveau
Où de la vérité j'entrevois le flambeau !

Dans la sphère où je vis tout me semble mensonge ;
Ses objets ont pour moi la vanité d'un songe ;
A leur réalité je trouve peu d'appas,
Et je crois seulement au vrai *qu'on ne voit pas*.
Tout ce que peut saisir mon corps triste et débile
Est comme lui, mortel, méprisable et fragile.
Ce que l'esprit embrasse est vraiment glorieux ;
Car le corps est terrestre et l'esprit est des cieux.

Vivre dans l'Idéal est mon bonheur suprême !
Le bien qui semble un rêve est le seul bien que j'aime.
La gloire et les trésors qu'on envie ici bas
Voient finir leur durée aux bornes du trépas ;
Moi, j'aspire plus haut, et cherche en mes poursuites
La gloire et les trésors qui n'ont point de limites.
Le fini ne saurait suffire à mon ardeur,
Dieu seul est le grand tout qui peut remplir mon cœur.

Quand mon ambition, en conquête féconde,
Rangerait sous ses lois les quatre parts du monde ;
Quand un peuple à genoux, abdiquant sa fierté,
Mettrait sur un autel ma pauvre humanité,
Mon âme, que la soif de l'infini dévore,
Voudrait monter toujours et monterait encore !

Il faut à mes désirs un plus sublime autel
Dont la base est ici , dont le faite est au ciel.
Et cherchant-loin de tous des routes inconnues ,
Bien au-dessus des monts , bien au-delà des nues ,
Encor bien au-delà de ces mondes de feu .
Qué la nuit nous révèle à travers un ciel bleu ;
Dans cette immensité de l'espace invisible ,
Région des esprits à l'esprit accessible ,
Dans l'Idéal enfin , mon être transporté
Va chercher un rayon de la divinité ;
Et des sens importuns secouant la poussière ,
Il s'abime un instant dans des flots de lumière.
Là , tressaillant d'ivresse , et d'amour palpitant ,
Par intuition il contemple , il entend
Des secrets éternels le mystère ineffable ,
Et saisit des esprits le monde insaisissable.

Etres aériens , errants dans l'univers ,
Aux accords de ma lyre unissez vos concerts.
Venez tous , chœurs sacrés des séraphins , des anges ,
Du monarque des cieux entonnons les louanges !
Jusqu'à vos régions , par l'esprit soutenu ,
J'arrive en franchissant les champs de l'inconnu.
Phalanges d'immortels , dans le ciel qui s'entrouvre ,
Mon âme vous entend , mon âme vous découvre ?
Sur un trône éclatant de lumière , je vois !..
... Mais la bouche de l'homme ici n'a plus de voix...
O Jehovah ! le terre a gardé la mémoire
De ce jour où parut un rayon de ta gloire ,
Quand sur le mont Sina d'éclairs environné ,
Tu dictas ta loi sainte à l'Hebreu prosterné.
Depuis ce temps le monde est rentré dans son ombre ;
Le soleil qui l'éclaire est un jour pâle et sombre :
Je rêve un jour plus beau , sous un plus beau soleil ;
Sans lever , sans couchant , sans nuit et sans réveil.

Au-delà du tombeau ma rapide pensée
Dans l'espace infini souvent s'est élancée ;
La foi de son flambeau lui prêtant la clarté ,
Elève l'Idéal jusqu'à la vérité.
Oui , cette vérité que cherche notre hommage ,
L'Idéal dans nos cœurs en a gravé l'image.

Ici-bas il nous fuit , mais , au jour éternel ,
Cet Idéal si beau deviendra le réél .

Ah ! cet espoir n'est point le rêve du délire !
Il m'anime , il m'élève , et c'est Dieu qui l'inspire .
Mais comme à tout mortel Dieu se montre incomplet ,
L'Idéal est encore un bien pâle reflet ;
C'est un point seulement que notre esprit embrasse ;
Plus tard , quand nous verrons l'infini face à face ,
L'Idéal cachera son éclat éclipsé ,
Comme l'astre des nuits par le jour effacé .

De toute vérité le type est dans notre âme ;
Par mille instincts secrets l'Eternel se proclame ;
Et quand vers l'Idéal je tends à m'égarer ,
J'entrouvre le rideau que Dieu doit déchirer .

Ce monde est un exil que la nuit environne ;
Un soleil triste et froid sur nos têtes rayonne .
L'autre soleil viendra comme un divin flambeau ,
Et pour le voir... j'attends le réveil du tombeau .



LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS

PAR LES MEMBRES RÉSIDANTS, CORRESPONDANTS,

ET PAR DIVERS AUTEURS.



- Nouvelles Poésies de M. CANONGE.
Observations météorologiques, par MM. PLAGNIOL et BLE-
CHAMP.
Mémoires de M. BOUCHER des Perthes.
Nouvelle édition corrigée et augmentée du *Progrès Social*,
par M. F. de LAFARELLE.
Langue universelle, par M. VIDAL, du Var.
Egmont, tragédie, par M. Alexandre ROLLAND.
Recueil de fables, par M. de STASSART. (7^{me} édition.)
Mémoire de M. SMITH, de Boulogne.
Mémoire de M. MARCEL DE SEBRES, sur la patrie de quel-
ques classes d'animaux.
Flore du Gard, de M. GONET.
Opuscule, de M. Jules RENOUIER.
Thèse, de M. Raymond de CASTELNAU.
Divers mémoires, de M. le docteur VERDIER, du Vigan.
Mémoire de M. VINGTRINIER, de Rouch, sur les colonies
pénales.
De l'emploi des détenus aux travaux d'utilité publique par
M. de CHANAL, préfet du Bas-Rhin.
Mémoire, de M. le docteur FERRY, d'Alais.
Mémoires, de M. d'HOMBRES père.
Journal de la morale chrétienne.
Mémoires de la société archéologique d'Anvers.
Les soirées de Ste-Hélène, par M. MASSE, de la Ciotat.
La Néomanie, comédie, par M. Charles REV.

LISTE

DES

RECUEILS ET MÉMOIRES

Adressés par les Sociétés correspondantes.

- | | |
|-------------------------|---|
| <i>Ain.</i> | Journal d'agriculture de l'Ain. |
| <i>Aisne.</i> | Mémoire de la Société des sciences et lettres de St-Quentin. |
| <i>Arriège.</i> | Mémoires de la Société d'agriculture de Foix. |
| <i>Bouch.-du-Rhône.</i> | Mémoire de l'Académie des sciences, arts, belles-lettres d'Aix
Publications de la Société académique de Marseille. |
| <i>Calvados.</i> | Mémoires de la Société académique de Caen.
Recueil de la Société d'agriculture de Falaise.
Mémoires de la Société académique de Bayeux. |
| <i>Charente.</i> | Annales de la Société de la Charente. |
| <i>Côte-d'Or.</i> | Mémoires de l'Académie de Dijon. |
| <i>Doubs.</i> | Mémoires de l'Académie de Besançon. |
| <i>Eure.</i> | Recueil de l'Académie ébroicienne. |
| <i>Hérault.</i> | Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.
Recueil de la Société archéologique de Béziers. |
| <i>Garonne.</i> | Recueil de l'Académie des jeux floraux.
Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Toulouse. |
| <i>Gironde.</i> | Recueil de l'Académie de Bordeaux. |

- Indre.* Société d'agriculture de Châteauroux.
- Indre et Loire.* Société d'agriculture, sciences, de Tours.
- Isère.* Mémoires de la Société académique de Grenoble.
- Loire.* Bulletin de la Société de St-Etienne.
- Loire (Haute-).* Annales de la Société du Puy.
- Loire-Inférieure.* Annales de la Société Académique de Nantes.
- Lozère.* Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et lettres de Mende.
- Maine et Loire.* Recueil de la Société académique d'Angers.
- Marne.* Mémoires de la Société académique de Châlons-sur-Marne.
- Meurthe.* Mémoires de l'Académie de Reims.
Mémoires de la Société académique de Nancy.
- Moselle.* Mémoires de l'Académie de Metz.
- Nord.* Mémoires de la Société de Lille.
Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.
- Oise.* Mémoires de la Société académique de Beauvais.
- Pas-de-Calais.* Recueil de l'Académie d'Arras.
Mémoires de la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-Mer.
- Puy-de-Dôme.* Annales de la Société de l'Auvergne.
- Rhin.* Bulletins et programmes de la Société de Mulhausen.
- Rhône.* Compte-Rendu par le secrétaire de l'Académie de Lyon.
Mémoires de la Société d'histoire naturelle à Lyon.
Annales de la Société des sciences physiques à Lyon.
- Seine.* Description des brevets d'invention tombés dans le domaine public.
Annuaire et comptes-rendus de la Société philotechnique, par M. le baron de Ladoucette.
Mémoires de la Société centrale d'agriculture.
Le Journal de la Morale chrétienne.

- Seine et Oise.* Mémoires de la Société des sciences morales , lettres et arts.
- Seine-Inférieure.* Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen.
Mémoires de la Société havraise.
- Somme.* Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.
Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.
- Var.* Recueil de la Société des sciences , belles-lettres et arts de Toulon.
- Yonne.* Société archéologique de Sens.



LISTE ACADÉMIQUE.

BUREAU—1848.

- Président* : M. DE DAUNANT, aidé (C. ☼).
Vice-Président : M. VINARD ☼, ingénieur en chef du Gard.
Secrétaire perpétuel : M. NICOT (O. ☼), recteur de l'Académie.
Trésorier : M. THOMAS DE LAVERNÈDE, professeur émérite et bibliothécaire de la ville.

BUREAU—1849.

- Président* : M. DE LAFARELLE, ancien député du Gard.
Vice-Président : M. RIVOIRE, chef de division à la Préfecture.
Secrétaire perpétuel : M. NICOT (O. ☼), recteur honoraire de l'Académie.
Trésorier : M. A. PELET.
Bibliothécaire : M. LIOTARD.

Président honoraire.

M. LAGARDE, préfet du Gard.

Académiciens vétérans.

M. Phélip, docteur médecin.

Membres résidants.

- MM. Simon Durant ☼, ancien directeur des quinze-vingt.
Nicot (O. ☼), recteur honoraire.
Liotard, professeur de mathématiques.
Ch. Rey, propriétaire.
Teulon ☼, premier président à la Cour d'appel.
Plagniol ☼, inspecteur d'Académie.
D'Espinassoux, propriétaire.
Auguste Pelet ☼, inspecteur des Monuments historiques.
Goirand de Labaume ☼, conseiller à la Cour d'appel.
J. Reboul.
Vassas, ancien élève de l'école polytechnique.
Fontaine fils ☼, docteur médecin.
Léonce Maurin ☼, ancien magistrat.

Abric, négociant.

Philippe Eyssette, avocat, maire de Nîmes.

Martin, docteur médecin.

Deloche ❶, proviseur du lycée de Nîmes, Officier de l'université.

Fontanès, pasteur.

Ferdinand Girard (O. ❶), ancien pair de France.

Jules Canonge, homme de lettres.

Auguste Cazeing ❶, président du tribunal de commerce.

Numa Boucoiran, directeur de l'école de dessin.

Pleindoux ❶, docteur médecin.

L'abbé Privat ❶, chanoine.

De Lafarelle, ancien magistrat.

De Daunant (C. ❶), ancien premier président.

Rivoire, chef de division à la préfecture.

Bernard ❶, capitaine d'état-major.

P. Hedde, ancien conservateur du Musée de St-Etienne.

B. de Castelnau ❶, docteur médecin.

Membres non résidants.

MM. d'Hombres (Firmas) ❶, membre correspondant de l'Institut, à Alais.

Emile Vincens ❶, ancien conseiller d'état, à Paris.

Gergonne (O. ❶), ancien recteur de l'Académie à Montpellier.

Blaud, médecin à Beaucaire.

D'Aramon ❶, ancien pair de France.

Gnizot (G. C. ❶), ancien ministre.

De Gasparin (C. ❶), ancien pair de France.

Barbaroux ❶, procureur-général à Alger.

Jules Teissier, docteur médecin à Anduze.

Maillet-Lacoste ❶, professeur de littérature latine à la Faculté de Caen.

Simil, chanoine à Agen.

Enjalric aîné ❶, président honoraire de la Cour d'appel de Nîmes, à Aix.

Serres, docteur médecin à Alais.

Dumas (Emilien), naturaliste à Sommières.

De Pujols ❶, naturaliste à Manduel.

Benjamin Valz ❶, directeur de l'observatoire à Marseille.



Roustau ❶, Recteur de l'Académie d'Aix.

D'Hombres fils , maire de St-Hippolyte-de-Caton.
Collin , peintre à Paris.
Remacle , ancien magistrat à Arles.
Ferdinand Béchard , avocat , représentant du Peuple à Paris.
Sibour , archevêque de Paris.
Roux-Ferrand ☼ , sous-préfet à Issoudun.
Thomas de St-Laurent ☼ , capitaine d'état-major à la Bastide
d'Engras.
Isidore Brun , homme de lettres à St-Gilles.
Vinard ☼ , ingénieur en chef en retraite.
Frossard ☼ , pasteur à Montauban.

Associés correspondants.

MM. Crell , correspondant de l'Institut , à Helmstad.
Georgi , à Pétersbourg.
Piétri ☼ , à Bastia.
Le Chevalier , à Paris.
Desgranges , docteur médecin à Lyon.
Guérin , membre de l'Athénée de Vaucluse , à Avignon.
Labouisse , à Paris.
Le baron de Chaudruc de Crazannes ☼ , sous-préfet à Castel-
Sarrazin.
Bertholoni , docteur médecin à Sarzane.
Boucharlat ☼ , professeur de mathématiques à Paris.
Mignet (C. ☼) , ancien conseiller d'état.
Marcel de Serres ☼ , professeur à la Faculté des sciences , à
Montpellier.
Requien , botaniste à Avignon.
J. Bard ☼ , de la Côte-d'Or.
Arthur Beugnot ☼ , membre de l'Institut , à Paris.
Humbert , professeur à Genève.
Pagezy (O. ☼) , colonel d'état-major en retraite , à Nîmes.
Sausse-Villiers , receveur des domaines à Avignon.
Michaud ☼ , officier au 10^{me} régiment de ligne.
Lecoq , professeur d'histoire naturelle à Clermont.
Bazin , avocat à la Cour d'appel , à Paris.
Colladon , physicien à Paris.
Alix , professeur d'humanités au lycée de Bourges.
Richou des Brus ☼ , docteur médecin au Puy.
Lopez , docteur médecin , à Montpellier.
De Quatrefage ☼ , ancien professeur à la Faculté des sciences,
à Toulouse.

- Le baron Ladoucette 彙, ancien préfet des Basses-Alpes, secrétaire de la Société philotechnique.
- Tabarié, chimiste à Montpellier.
- Colard Descherres 彙, capitaine au 52^m de ligne, naturaliste.
- Michel Berr 彙, membres de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
- Duvivier, homme de lettres à Paris.
- Moreau de Jonnés 彙, officier supérieur d'état-major, chef de bureau au ministère du commerce.
- De Sauriac 彙, président de la Société d'agriculture de l'Arriège, à Foix.
- Giraud (O. 彙), membre du Conseil-supérieur de l'instruction publique et de l'Institut, à Paris.
- Désiré Nisard 彙, ancien chef de division au ministère de l'instruction publique, à Paris.
- Matter (O. 彙), inspecteur-général des bibliothèques à Paris.
- De Malbosc, naturaliste à Berrias.
- Doublet de Boisthibault, avocat à Chartres.
- Germain, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
- Chevalier, chimiste à Orléans.
- Quenin 彙, juge de paix à Orgon.
- Albert Lenoir 彙; membre du comité historique au ministère de l'instruction publique, à Paris.
- Magen, homme de lettres à Agen.
- Lecerf, professeur à la Faculté de droit de Caen.
- Hardouin, docteur en droit à Amiens.
- Ragut, secrétaire-général de la Société académique de Mâcon.
- Du Pasquier, professeur à l'école secondaire de médecine, à Lyon.
- Félicie d'Escudier, à Beaucaire.
- Le vicomte de Santarem 彙, à Paris.
- Bonafous 彙, directeur du jardin des plantes, à Turin.
- De Saive, médecin, ancien directeur de l'école de médecine, à Liège.
- De Payan-Dumoulin, avocat, secrétaire de la Société de statistique de la Drôme, à Valence.
- Lambert 彙, ancien préfet.
- Baron de Jessaint (C. 彙), ancien préfet.
- Cambessedes 彙, botaniste, à Pradines.
- Jules Renouvier, inspecteur des monuments historiques, à Montpellier.
- Le chanoine Stancovich, à Istria.

- Julien  de Paris , à Paris.
Barbier, peintre à Paris.
Causse, bâtonnier de l'ordre des avocats à Nîmes.
Ricard (Adolphe), secrétaire-archiviste de la Société archéologique à Montpellier.
Alexandre Rolland, homme de lettres.
Alexis Perret, professeur adjoint à la Faculté des sciences à Dijon.
De Robernier, président du tribunal de première instance à Alais.
Jaquemin, homme de lettre à Arles.
Magalon, homme de lettres à Bagnols.
Payan, docteur médecin à Aix.
Alphonse Dumas, propriétaire à Nîmes.
De Guibert, botaniste à Beaucaire.
Mazade, docteur-médecin à Anduze.
Ignon , conseiller à la Cour d'appel de Nîmes.
Ovide de Valgorge, avocat, inspecteur des monuments historiques de l'Ardèche.
Isidore Hedde, membre de la commission envoyée en Chine, à St-Etienne.
De Felice, professeur d'éloquence à la Faculté de Montauban.
Jules Salles, peintre à Nîmes.
L'abbé Gareiso, professeur au grand séminaire à Nîmes.
Vingtrinier, médecin en chef des prisons, à Rouen.
Félix Bogaerts, professeur d'histoire, secrétaire perpétuel de l'Académie d'horticulture à Anvers.
Eugène de Kerckhove-Varent, docteur en droit, ancien chargé d'affaires à Constantinople, à Anvers.
Baptiste de Guiper, professeur de sculpture, à Anvers.
Viconte de Kerckhove, ancien médecin en chef des armées, à Anvers.
Alexandre Schaepkens, peintre, à Anvers.



RÉSULTAT

DES CONCOURS OUVERTS EN 1847.

L'ACADÉMIE du Gard a reçu un seul mémoire incomplet et fautif sur l'emploi du sel en Agriculture. Comme cette question était proposée pour la troisième fois, et que les travaux récents l'ont résolue en partie, l'Académie a retiré ce sujet du Concours.

L'Académie avait aussi appelé l'attention des économistes sur une question qui avait vivement préoccupé la pensée publique depuis quelques années. Dans le but de prévenir ou d'atténuer la concurrence que les prisonniers font aux ouvriers libres, et afin d'apporter aussi son tribut à l'amélioration du système pénitentiaire, l'Académie avait demandé s'il ne serait pas possible d'appliquer à des travaux extérieurs (irrigation, endiguement, dessèchement de marais, etc.) les détenus des Maisons centrales; et, en cas d'affirmative, le programme prescrivait d'indiquer les moyens de mise en œuvre du système présenté et de le réglementer. C'était là un problème social des plus ardu. Aussi, deux seuls concurrents sont entrés en lice. L'un, inscrit sous le n° 1, a longuement exposé ce qui est connu de tous, et s'est ensuite attaché à démontrer l'extrême difficulté de la transformation du travail, bien plus qu'il n'a cherché une solution. Sans doute la translation des détenus offre des périls, la surveillance exige des précautions nombreuses; mais pourquoi l'auteur oublie-t-il qu'en Algérie, les compagnies de discipline fonctionnent dans la campagne sans évasions et sans dommage? Pour-

quoi va-t-il jusqu'à nier le bon effet des colonies agricoles? Ce mémoire, œuvre pourtant d'un économiste instruit, est plutôt une critique qu'une réponse : il est purement négatif.

Mieux inspiré, l'auteur du n^o 2 expose d'abord fort bien les produits et la portée du travail actuel. Les détails dans lesquels il est entré montrent qu'il a une connaissance complète, profonde, du travail des prisons. Seulement, l'Académie a trouvé un peu de lenteur dans la première partie, et a regretté surtout qu'il n'y eût pas plus d'idées pratiques dans la seconde, ou du moins un système plus complet; mais reconnaissant, d'autre part, qu'il y a dans le mémoire n^o 2 des aperçus justes sur divers points de l'organisation des ateliers, sur le régime économique, sur l'application des règlements et d'un personnel militaires, et que le style est toujours correct et souvent coloré, l'Académie a accordé une médaille d'or à titre de récompense et d'encouragement. Le bulletin décacheté a présenté le nom de M. Jaillant, sous-directeur de la Maison centrale de Gaillon, département de l'Eure, auteur déjà mentionné dans le Concours de 1846, et couronné, il y a peu d'années, par plusieurs Sociétés savantes.



PROGRAMME DES CONCOURS

POUR LES PRIX A DÉCERNER EN AOUT 1849.

Première Question.

ECONOMIE POLITIQUE.

DES MISÈRES SOCIALES.

Le mal qui afflige la Société n'est-il pas plus moral que physique ?

Ce mal ne dérive-t-il pas d'une fausse appréciation de la condition humaine ?

Les systèmes qui prétendent le guérir, et qui promettent une félicité sans bornes à l'humanité, n'ont-ils pas le grave tort d'oublier les enseignements du christianisme ?

De là, en supposant même qu'ils réalisassent leurs fastueuses promesses, croit-on qu'ils parviendraient à éteindre dans le cœur de l'homme cette soif inextinguible de désirs qui est la loi providentielle de la vie ?

Alors donc qu'il s'agit d'appliquer les remèdes, n'est-ce pas s'abuser que de les chercher toujours dans l'amélioration matérielle ?

L'amélioration morale par les leçons du christianisme, n'est-ce pas le but que l'on doit essentiellement poursuivre ?

Qu'y a-t-il à faire pour détruire l'influence du matérialisme pratique qui a envahi tant d'esprits, et pour rendre à l'éducation, à tous ses degrés, le cachet religieux et moral sans lequel elle n'est plus un bienfait ?

Le prix sera une médaille d'or de 300 fr.

Deuxième Question.

AGRICULTURE.

« Constater les progrès de l'agriculture dans le Gard,
« depuis plus de vingt ans ; indiquer les institutions ,
« principes , méthodes qui pourraient rendre ces pro-
« grès plus rapides et plus généraux encore.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr.



RÉSULTAT

DU CONCOURS OUVERT EN 1849.



L'Académie a reçu trois mémoires sur la question qu'elle avait proposée : constater les misères sociales, en rechercher la cause, en indiquer le remède.

Le n° 2, sans épigraphe, est écrit avec convenance, dans un esprit honnête et religieux, trop religieux peut-être, car la question économique y est à peine effleurée. L'argumentation est faible ainsi que le style. L'écrit ressemble plus à l'homélie qu'au mémoire raisonné.

Le n° 3, qui porte pour épigraphe quatre versets de l'Évangile : *Vulpes foveas habent, etc., etc. Esurio et non dedisti mihi manducare hospes eram, etc., etc.*

Le n° 3, comme œuvre théorique, présente tout à la fois plus de méthode et plus de concision dans son ensemble, plus de précision dans l'exposition des faits et plus de logique dans les déductions. L'auteur, qui ne manque ni d'intelligence ni de verve, discute la question dans toutes ses parties et la résout par l'application du socialisme phalanstérien. Il s'attache avec plus ou moins de bonheur à faire découler l'idée phalanstérienne de la doctrine évangélique.

La hardiesse de cette solution, qui ne serait pas par elle-même un motif d'exclusion, commandait à l'auteur de ce mémoire la rigoureuse observation des conve-

nances académiques. On demandait surtout aux concurrents une œuvre sérieuse, l'auteur du n° 3 semble l'avoir trop oublié. S'il réfute les économistes ou les moralistes, c'est souvent par des plaisanteries, et, il faut le dire, toutes ne sont pas de bon goût, non plus que ces manières dédaigneuses, ces formes si peu courtoises et ces expressions peu convenantes empruntées aux habitudes et au vocabulaire de la controverse socialiste, pour caractériser la civilisation, la famille, le travail, la propriété, le capital, l'organisation tout entière de la société actuelle, et jusques à ces douces vertus de la charité et de la bienfaisance qui en forment le lien religieux et moral.

La forme seule eût été une cause d'insuccès alors même que le fond eût été irréprochable, mais en assignant ce remède aux misères sociales, l'auteur est loin d'en avoir démontré l'efficacité.

Si, comme il le dit : « La théorie phalanstérienne, tout en respectant la famille, la propriété et l'inégalité des conditions, a la prétention de reconstituer la société sur d'autres bases et d'y établir une hiérarchie nouvelle de toutes les fonctions, en garantissant à chaque individu, homme, femme ou enfant, la liberté la plus absolue et en ne le soumettant à d'autre loi, à d'autre règle de conduite que les instincts et les attraites que Dieu a mis dans son cœur. » On aperçoit dès l'abord, et sans avoir besoin de descendre dans les détails d'application, l'inanité de cette prétention.

En effet, les instincts peuvent s'égarer, l'attraction morale ou sensuelle est soumise à des écarts; pour qu'une hiérarchie quelconque puisse se maintenir et ne pas dégénérer en anarchie, il faut en rectifier les erreurs, en redresser les écarts; d'où la nécessité d'une législation

positive qui lui donne une sanction ; or, les lois positives appellent des magistrats pour les mettre en action , *magistratibus igitur opus est sine quorum diligentia societas esse non potest*. Les décisions des magistrats appellent à leur tour la contrainte légale qui les fait respecter, il n'y a donc pas de hiérarchie possible sans l'aliénation au moins relative de cette prétendue liberté naturelle et absolue que les phalanstériens veulent garantir à tous les individus. La société n'est donc pas à refaire comme ils le prétendent ; mais à améliorer , à perfectionner selon les principes éternels qui lui servent de base.

Le n^o 1, portant pour épigraphe : *Mens agit molem*, a seul assez bien répondu aux intentions de l'Académie. Il est inspiré par les meilleurs sentiments et rempli d'idées saines, dont quelques-unes ne manquent ni d'originalité ni de portée politique. Le style est abondant, quelquefois redondant, mais toujours clair et correct. La question est généralement bien traitée, seulement l'Académie a trouvé qu'il n'y avait pas assez de méthode et pas assez de déduction ; elle a pensé aussi qu'avant de décider que le mal qui afflige la société est plus moral que physique, il eût été bien de constater par les faits quel est cet état physique. On reproche à certains économistes l'abus des chiffres, on peut faire à l'auteur le reproche contraire.

Quelques erreurs ont été remarquées. Ainsi, l'auteur assigne à l'année 1793, l'origine de la bourgeoisie française. Il semble croire aussi un peu trop facilement à un âge d'or qui n'a existé que dans l'imagination des poètes, et qui est démenti par tous les monuments de l'histoire et de l'art antique.

En somme, ce mémoire, sauf les imperfections que

nous venons de signaler, est une assez bonne composition. En serrant le tissu et avec quelques corrections, il pourrait facilement devenir un bon livre. C'est à ce titre, c'est dans cette espérance qu'il a été jugé digne d'une mention honorable.

L'auteur est M.



PROGRAMME

DES CONCOURS POUR LES PRIX A DÉCERNER EN AOUT 1850.

Premier Sujet.

NOTICE SUR BRIDAINE.

L'Académie du Gard demande avec une biographie exacte du célèbre missionnaire, une appréciation littéraire de l'orateur chrétien.

L'étude devra s'élever aux sources mêmes de l'éloquence sacrée, et développer dans cette large sphère les conditions de l'art oratoire, et mieux encore, de l'improvisation, de l'inspiration.

Il faut que l'œuvre puisse à la fois servir l'éloquence apostolique et populariser les vertus chrétiennes.

Le prix sera une médaille d'or de 300 fr.

Deuxième Sujet.

AGRICULTURE.

« Constaté les progrès de l'agriculture dans le Gard,
« depuis plus de vingt ans ; indiquer les institutions,
« principes, méthodes, qui pourraient rendre ces pro-
« grès plus rapides et plus généraux encore.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr.

CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS.

Les ouvrages destinés aux Concours doivent porter

une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence , le nom de l'auteur et son adresse ; ils seront envoyés , *franco* , avant le 15 juin 1850 , à M. NICOT, Secrétaire perpétuel , rue *Chemin d'Avignon* , n^o 28 , à Nîmes.

Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au Concours , mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

